This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
3669
S. L. N. F.
Vente
du
28-10-1938
757/130

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879

CXXXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XII

130.131
1879.1880

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1880

215 Q
Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J-130

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J-(130

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DU NORD DE LA FRANCE
3669
S.L.N.F.
Vente du 28-10-1933

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879

CXXXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XII

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1880

Wbt/62/1

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 1880

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1879-1880

PAR

M. FRÉDÉRIC DUVERNOY

SECRÉTAIRE ANNUEL.

MESSIEURS,

Tout en rendant un juste hommage à ceux que vous avez perdus ou qui vous ont quittés, tout en souhaitant la bienvenue à vos nouveaux confrères, votre rapporteur ne saurait oublier qu'aujourd'hui un de ses premiers devoirs est de ne pas retarder l'impatience que vous devez avoir d'entendre nos récipiendaires, les vrais héros de cette fête. Il a pris avec lui-même l'engagement d'être court; il tâchera de le tenir.

Une longue maladie, qui s'est aggravée des souffrances morales les plus cruelles, vous a enlevé, dans la maturité de la vie, un de vos membres titulaires les plus justement estimés, M. Renard (1). Il

(1) A. Renard, né le 28 septembre 1823, à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, décédé à Nancy le 10 février 1880.

Digitized by Google

appartenait à ce groupe de jeunes maîtres qui honorèrent par leurs talents nos Facultés naissantes, et qui, de 1855 à 1860, ont pris place au milieu de vous. Il était né près de Pont-à-Mousson. D'une piété solide, qu'il conserva toute sa vie, il avait d'abord étudié pour la prêtrise. Sa vocation n'était pas là, pourtant : la science l'attirait; c'est au lycée de Metz qu'il l'alla chercher. Sa puissance de travail, sa volonté de parvenir étaient telles, qu'il fit trois classes en dix-huit mois, et qu'il s'ouvrit bientôt les portes de l'École normale. Les lycées le retinrent peu; ses goûts le portaient vers l'enseignement supérieur, qu'il aborda à Nancy. On le vit avec étonnement embrasser à la fois deux parties distinctes de la science, la géométrie descriptive et l'analyse mathématique, et mener de front, avec une égale sûreté, deux enseignements différents. C'est alors qu'il devint des vôtres, en 1858 comme membre correspondant, en 1860 comme titulaire.

Son discours de réception, la vie de Coriolis, écrit avec la sobre élégance qui convenait au sujet, est l'éloge d'un savant et d'un honnête homme fait par un honnête homme et un savant. Ce sentiment inébranlable du devoir, cet esprit d'ordre et de conciliation, cette bienveillance toute paternelle et cette justice scrupuleuse, cette abnégation, cette foi simple, profonde, mais tolérante, qu'il relevait chez Coriolis, il lui appartenait plus qu'à tout autre de les apprécier. Ces qualités professionnelles, ces vertus

Digitized by Google

de l'homme privé n'étaient-elles pas les siennes? Ne croyez pas pourtant qu'il se soit reconnu dans son héros; car à toutes ses vertus il en joignait une autre, celle de les ignorer.

L'Académie a rarement connu un pareil travailleur. Presque chaque année, il enrichissait nos recueils de ses savantes recherches. Depuis 1859 jusqu'à 1877, époque où sa santé commença à le trahir, je ne compte pas moins de quatorze mémoires signés de lui, hérissés de chiffres et de calculs.

Notre confrère poussait la modestie jusqu'à l'abnégation. Il ne cherchait pas les honneurs, et se laissait oublier. Sous sa bonhomie calme et froide, il cachait un patriote et un homme de cœur. On l'avait vu, en 1848, s'exposer à la mort pour porter sur les barricades des paroles de paix. En un mot, c'était une de ces belles âmes pour lesquelles toute la vie se résume dans l'accomplissement du devoir.

Un mois à peine s'était écoulé depuis la mort de M. Renard, et nous apprenions que M. de Guaita (1) était prématurément frappé. Il était d'une de ces familles où se rencontrent des hommes de forte initiative : son père avait fondé Cirey, un de ses ancêtres, Saint-Quirin. Pour lui, ses goûts le portèrent vers l'agriculture, qu'il étudia d'abord dans les

(1) François-Paul de Guaita, né à Cirey le 10 avril 1825, décédé à Nancy le 4 mars 1880.

Digitized by Google

fermes de la France et dans celles de l'Angleterre où il passa trois ans ; circonstance peut-être heureuse : il put échapper ainsi aux enivrements de la théorie, qui conduisent trop souvent au dédain de la pratique. L'étude de la chimie agricole et des autres sciences ne vint qu'après. Rien ne lui manqua donc, pas même la rude école du soldat, cherchée par lui sur la terre d'Afrique. C'est à son retour que, cédant au noble désir de répandre des notions utiles, il se mit à écrire. Il rédigea le bulletin agricole de l'*Union ;* il fit pour l'*Encyclopédie de l'agriculteur* des articles estimés ; il fut le collaborateur actif du *Bon Cultivateur* et du *Journal d'agriculture pratique.* On lui doit en outre une utile traduction de la *Méthode Rarey pour le dressage des chevaux.* Sa compétence bien connue le fit choisir comme rapporteur de divers concours et d'une enquête importante sur les engrais chimiques.

Tout en écrivant, M. de Guaita était devenu un praticien. L'important domaine d'Alteville, situé dans le canton de Dieuze, fut son champ d'application. C'est là qu'il mit en œuvre les méthodes scientifiques, les procédés perfectionnés, les inventions fécondes de l'agriculture moderne. En les propageant par ses conseils comme par ses exemples, il devint le bienfaiteur d'une contrée qui, au jour de l'épidémie, fit autrement encore l'expérience de son dévouement.

C'est en 1871 que M. de Guaita prit place au

Digitized by Google

milieu de vous, admis (il dut en être fier) comme le successeur immédiat de Dombasle et de Soyer-Willemet. C'était au lendemain de nos désastres : aussi s'éleva-t-il, dans le discours d'usage, à des vues qui attestent la hauteur de son esprit comme son patriotisme. Les exigences toujours croissantes d'une exploitation qui réclamait la présence du maître, lui permirent rarement d'assister à vos séances. Il se fit scrupule de rester titulaire, n'en pouvant remplir les devoirs; il demanda, en 1874, à passer dans la classe des associés correspondants. La loyauté, la franchise de M. de Guaita lui assuraient la sympathie de tous. L'excellent souvenir qui vous en est resté ne saurait qu'ajouter à la vivacité de vos regrets.

Les vides causés par la mort ne sont pas les seuls que nous ayons à déplorer. Des changements de résidence, des départs à jamais regrettables nous ont enlevé coup sur coup trois de nos membres titulaires, M. Michel, M. Jacquinet, M. Jalabert.

M. Michel nous manquera comme artiste et comme écrivain, car il manie également bien la plume et le pinceau. Il ne se contentait pas de faire revivre à nos regards les paysages aimés de notre belle Lorraine, il était en outre un critique excellent. Tel il s'était révélé dans une étude sur le sentiment de la nature (1), belle page d'esthétique sous

(1) Discours de réception du 11 mai 1876, t. VIII des *Mémoires*.

Digitized by Google

un titre modeste, tel il s'est montré depuis dans des articles très-remarqués sur les musées de l'Allemagne. L'horizon de Nancy était trop étroit pour un critique d'art : M. Michel est allé chercher dans la capitale le milieu artistique, le mouvement d'idées, le champ d'observation nécessaire à ses travaux.

Avec M. Jacquinet, nous perdons l'érudit, l'homme de goût, l'écrivain qui possédait les traditions du grand siècle puisées aux sources les plus pures. Sa réception, il y a deux ans, avait été une fête littéraire. Qui de vous ne se rappelle cette piquante étude sur un de vos compatriotes, le journaliste Hoffmann, dans laquelle il avait su allier à la gravité académique la gaîté de bon goût que comportait le sujet, et pour laquelle il semblait avoir dérobé à Legouvé lui-même le secret de bien dire? Il était notre vice-président; il nous eût présidés l'année prochaine. On peut imaginer quel discours d'Athénien eût orné notre séance publique, et cette pensée n'est pas faite pour atténuer nos regrets.

M. Jalabert jouissait parmi nous de la considération, il exerçait l'ascendant qu'il savait partout conquérir, et que lui assuraient la chaleur de son zèle, l'affabilité de son commerce, son expérience des hommes et des choses, la sagesse de ses conseils, son esprit si littéraire et, comme notre président nous le disait naguère, profondément académique. L'Académie, ses intérêts, ses travaux, sa dignité, son avenir le préoccupaient vivement. Il allait être,

Digitized by Google

s'il ne l'était déjà, l'âme de notre Compagnie. Paris nous l'a enlevé ; il est allé poursuivre sur un plus grand théâtre cet enseignement du droit constitutionnel dont nous avions eu la primeur, et qu'il avait inauguré avec tant d'élévation, de solidité et de mesure.

M. Michel, M. Jacquinet, M. Jalabert ! je ne sache pas que notre Académie ait jamais fait en une seule fois des pertes aussi sensibles. Sans doute, ils lui restent attachés comme associés correspondants. Mais c'est là, convenons-en, une consolation bien platonique : les correspondants correspondent parfois si peu !

La mort n'a pas plus épargné vos correspondants que vos titulaires ; elle vous a enlevé M^me^ Dénoix, MM. Jackson, Boulangé et Violette.

Le docteur Jackson, de Boston, est un des bienfaiteurs de l'humanité. C'est lui qui a trouvé le secret de suspendre la sensibilité et d'abolir la conscience en respectant la vie : conquête merveilleuse, que notre excellent confrère, M. Simonin, raconte, et dont il nous expose les conséquences fécondes dans un traité sur la matière, que l'Académie des Sciences a honoré tout récemment d'une distinction des plus flatteuses.

M^me^ Fanny Dénoix (1) est une de ces Muses gra-

(1) Ajoutez des Vergnes. C'était un pseudonyme : elle s'appelait Marie-Françoise Descampeaux, dame Lavergnat, et était de Beauvais.

Digitized by Google

cieuses qui ont fait leur apparition aux environs de 1830. Elle s'annonça en 1832 par des pièces de vers et des nouvelles détachées. Son front s'orna plus d'une fois des palmes académiques, et le grand juge d'alors, M. Villemain, fit l'éloge de son talent. Nous avons d'elle trois recueils poétiques : *Heures de solitude,* tout empreintes encore de jeunesse et de rêverie ; *Cœur et Patrie,* où se fait sentir une inspiration plus virile ; *Sans peur et sans reproche*, où règne un accent moins personnel. Les *Heures de solitude* parurent en 1837 ; deux ans plus tard, M^me^ Dénoix obtenait vos suffrages. Sa muse n'a pas sans doute de ces élans qui ravissent ; mais elle est douce, aimable, toujours pure, irréprochable ; elle nous élève vers les régions sereines du devoir et de la vertu.

M. Boulangé (1), ingénieur en chef des ponts et chaussées, nous appartenait à un double titre, comme confrère et comme Nancéien. A une rare compétence professionnelle il joignait une vive passion pour l'archéologie et la numismatique, et il utilisait ses fréquentes tournées pour la satisfaire. Il a fouillé, étudié, décrit, au point de vue des origines et des monuments, un grand nombre de communes de la Moselle, et il a enrichi les *Mémoires de l'Académie de Metz* d'une foule de notices élégamment écrites, qui pourront servir à dresser une

(1) Né à Nancy le 13 septembre 1817, il y est mort le 23 mars 1880.

Digitized by Google

statistique monumentale de notre ancien département. Depuis 1852 vous lui aviez ouvert vos rangs; et c'est au moment où, libre de ses fonctions, il rentrait dans sa ville natale, où nous pouvions espérer que cet homme d'esprit, ce savant aimable ferait profiter l'Académie des trésors d'érudition qu'il avait accumulés, c'est alors que la mort est venue nous le ravir.

M. Violette, dont l'élection remonte à 1838, s'était, au contraire, tenu à sa spécialité. Commissaire en chef des poudres, il s'était fait connaître dans le monde savant par divers traités de chimie. Son nom reste attaché, comme celui d'un promoteur actif et d'un organisateur habile, au souvenir des expositions industrielles de notre cité.

Messieurs, j'ai accepté la mission de réparer, envers des mémoires que nous avons le devoir de conserver, un oubli involontaire, en rappelant les titres de plusieurs correspondants que vous avez perdus à diverses époques.

M. Simon-Favier, horticulteur habile, qui a écrit sur son art, et M. Collignon (1) étaient de la section de Metz. Professeur émérite, principal de deux colléges lorrains, collaborateur de l'ancienne *Revue d'Austrasie,* M. Collignon avait en outre des talents aimables. Plus d'une fois couronné dans nos joutes littéraires, il était devenu à Metz le rapporteur

(1) Claude Collignon, né en 1800, à Commercy, décédé en 1878.

Digitized by Google

habituel des concours de poésie. Aquarelliste distingué, on remarquait ses délicates peintures dans les expositions de Metz et de Nancy. Je n'ajouterai qu'un mot : il était le père du sympathique professeur dont tout le monde, dans cette ville, estime le caractère et apprécie le mérite.

Le temps m'oblige à mentionner seulement deux savants publicistes : le commandant d'état-major Jardot, auteur d'importantes études de topographie militaire, et M. Aymar-Bression, connu par des travaux de statistique générale.

La vie du chimiste Kopp, si malheureusement traversée par la politique, appartient moins à la France qu'à l'Angleterre, à l'Italie et à la Suisse, où il est mort professeur de l'École polytechnique de Zurich (1). C'est en France pourtant qu'il a étudié le phosphore amorphe, qu'il a perfectionné plusieurs fabrications importantes, qu'il a trouvé d'ingénieux procédés pour rendre inoffensifs et même utiliser les résidus insalubres de l'usine de Dieuze, invention que notre Académie a honorée du prix Herpin. Vous le comptiez depuis 1868 au nombre de vos correspondants.

M. Cap (2), pharmacien de renom, a été, malgré d'estimables travaux de botanique et de chimie,

(1) Émile Kopp, fils d'un pasteur de Strasbourg, était né le 3 mars 1817 à Wasselonne, mort en 1875.

(2) Ce nom est un pseudonyme ; il s'appelait Paul-Antoine Gratacap. Il était né à Mâcon.

Digitized by Google

moins encore un savant qu'un écrivain; il n'a point fait avancer la science, il l'a racontée. Avec son *Traité de pharmaceutique,* qui a été traduit dans les principales langues, son ouvrage capital est une *Histoire de la science et des savants au seizième siècle*. Sa plume élégante et facile lui ouvrait les recueils scientifiques, lui assurait une place dans les commissions administratives et le faisait rechercher des académies. Il était de la nôtre depuis 1857.

Nous avons encore perdu M. de la Saussaye (1), recteur de l'Académie de Lyon et membre de l'Institut, numismate et antiquaire distingué, qui nous appartenait depuis 1862.

J'arrive à une figure sur laquelle vous me pardonnerez, Messieurs, de m'arrêter. Léonard Chodz'ko (2), ai-je besoin de le dire ? était un enfant de cette Pologne que le même héroïsme, le même désintéressement chevaleresque et le malheur aussi, ont faite sœur de la France; un de ces exilés qui retrouvèrent chez nous une patrie. Les noms seuls de ceux qui formèrent sa jeunesse expliquent sa destinée. Le disciple de Lelewel, le secrétaire d'Oginski ne pouvait être qu'un patriote et un historien. Il se partagea, en effet, entre la science et la patrie, ou plutôt ces deux passions n'en firent

(1) Louis de la Saussaye, né à Blois en 1801, décédé le 25 février 1878.

(2) Jacques Léonard Borejko Chodz'ko, né le 6 novembre 1800, à Oborek, dans l'arrondissement d'Ozmianx, mort à Poitiers, le 12 mars 1871.

Digitized by Google

qu'une chez lui. L'histoire fut une des formes de son patriotisme ; elle en fut l'arme aussi. S'il ne fut pas sur les champs de bataille le soldat de l'indépendance, il défendit avec la plume son pays opprimé. Déjà il lui avait consacré ses quatre premiers ouvrages, lorsque éclata la révolution qui ouvrit la guerre sainte. Alors les écrits se pressent sous la plume du patriote. La Pologne, son territoire, son passé historique, ses révolutions, ses héros, ses voisins, les partages qui l'ont déchirée, enfin la guerre actuelle, tout est dit par lui. Deux de ses ouvrages resteront : son *Histoire des légions polonaises en Italie* et son *Recueil des pièces diplomatiques relatives à la Pologne.* La France, en l'adoptant, lui avait confié ses trésors littéraires ; les bibliothèques de la capitale furent près de quarante années son studieux asile. Il nous était associé depuis 1830. Pour ses concitoyens, Chodz'ko n'est pas seulement l'historien national, l'érudit dont le vaste savoir embrassait toutes les langues, toutes les littératures, toutes les annales des peuples slaves ; le patriote dont le dernier souffle fut une prière pour la résurrection de la Pologne ; mais encore l'homme austère et stoïque qui se refusait pour donner, et qui aidait ses frères d'exil de sa bourse comme de ses conseils.

Comment se fait-il qu'un homme de cette valeur ait été oublié dans nos fastes académiques ? Un mot vous le fera comprendre : Chodz'ko est mort en

Digitized by Google

1871, à l'heure des catastrophes suprêmes. Combien en est-il dont le nom s'est perdu au sein de la tourmente ! Pour moi, je suis heureux que le soin me soit échu de recueillir cette précieuse mémoire, et de payer à Léonard Chodz'ko la dette de l'Académie.

Tels sont, Messieurs, les vides que la mort ou l'absence ont causés dans vos rangs, et que vous avez comblés par les choix les plus heureux.

Vous vous êtes attaché par des liens plus étroits M. de Guerle et M. l'abbé Mathieu, qui étaient depuis peu vos associés correspondants. Vos nouveaux titulaires ne sont plus à apprécier ; ils l'ont été dignement par mon prédécesseur. En revenant sur ses jugements, je ne pourrais que les affaiblir. J'aime mieux m'en fier au souvenir très-vif que vous avez gardé des pages heureuses qu'il a consacrées à l'élégant critique de Milton et au savant auteur de l'*Ancien Régime en Lorraine*.

J'arrive à la nomination de vos nouveaux correspondants.

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire, avec un accent de tristesse et de regret : Comment se fait-il que cette noble province, qui a produit tant de grands hommes en tout genre, ne possède pas un seul musicien de renom ! Autour d'elle, la Champagne a son Méhul ; la Bourgogne, son Rameau ; la Franche-Comté, Rouget de l'Isle. Seule, la patrie des Claude Lorrain et des Callot se trouve déshé-

Digitized by Google

ritée (1). Eh bien ! on se trompait, Messieurs. La Lorraine avait son musicien et un grand musicien ; elle avait son compositeur et un grand compositeur, M. Ambroise Thomas.

Né à Metz en 1811, d'un père musicien comme lui, élève du Conservatoire et grand prix de Rome, il débuta, en 1837, à l'Opéra-Comique par le charmant ouvrage de la *Double Échelle*, promesse de futurs chefs-d'œuvre. Depuis, dix-sept autres partitions, opéras-comiques, opéras, ballets, dans lesquelles la finesse, la grâce, l'élégance, la distinction surtout, le disputent à l'entente de la scène, sont sorties de sa plume facile et féconde. M. Ambroise Thomas siége depuis vingt-neuf ans à l'Institut ; il dirige et relève par d'intelligentes réformes la grande école nationale d'où il est sorti.

Quand les musiciens sont si rares, raison de plus, n'est-ce pas, Messieurs, pour leur faire fête. Par malheur, votre rapporteur se trouve incompétent. Pour louer dignement M. Ambroise Thomas, il faudrait une autre voix que la sienne, celle qu'il y a trois ans une mort impitoyable a si prématurément éteinte. Heureusement que l'éloge du célèbre maestro n'est plus, depuis longtemps, à faire. Il est

(1) Cela est si vrai que l'Académie n'a eu que trois musiciens en 129 ans, dont deux étaient Lorrains : Garaudé, de Nancy, mort en 1852, et M. Caspard, de Lunéville, actuellement membre correspondant. Le troisième était le regretté M. Gérolt, de Strasbourg.

Digitized by Google

inscrit dans nos mémoires fidèles, qui nous redisent les pimpants et spirituels refrains du *Caïd*, les poétiques mélodies du *Songe d'une nuit d'été*, les rêveries mélancoliques de *Mignon*, les austères inspirations d'*Hamlet*. Une chose me frappe, Messieurs : trois fois M. Ambroise Thomas s'est mesuré avec les géants de la poésie, et il l'a fait avec honneur.

Notre nouveau confrère n'est pas seulement un grand compositeur, mais encore (et ceci nous touche infiniment, car l'exemple en est rare) un écrivain de talent. Notre langue lui est aussi familière que celle de Gui d'Arezzo, et plus d'une fois, à l'Académie des Beaux-Arts, il a prouvé que sa plume n'était pas habile seulement pour écrire ces délicieuses partitions par lesquelles il a su nous émouvoir et nous charmer.

M. Paul Blier, comme le digne rapporteur de sa candidature, notre confrère, M. Campaux, est à la fois un professeur (1) et un poëte. Après avoir écrit la *Légende dorée* et célébré *Mignon*, il a composé un drame historique sur Jeanne d'Arc, qui est de la bonne poésie et de la bonne histoire. Jeanne s'y montre dans son vrai caractère, avec la naïveté sublime de sa foi, de son patriotisme, de son héroïsme féminin. On y voit se former le sentiment national et le patriotisme populaire. C'est le tableau

(1) Au lycée de Coutances.

Digitized by Google

fidèle, vivant et poétique d'une époque dans laquelle l'histoire prend le relief de la légende. M. Blier a si bien chanté *Jeanne, la bonne Lorraine,* que nous aurions été tentés de le nommer correspondant lorrain, si nos règlements n'étaient formels.

M. Gauvain se recommandait à votre attention par des titres tout différents. L'indianisme a dans notre nouveau confrère un fervent adepte, qui, après avoir servi dans la marine avec honneur, emploie maintenant les loisirs de sa retraite soit à traduire la *Vie du Bouddha,* l'*Histoire de l'Inde,* de Wheeler, ou les travaux d'Eitel; soit à visiter l'Inde, l'Afrique et l'Amérique, d'où il rapporte des documents pour nos bibliothèques et des plantes rares pour nos jardins scientifiques.

Il me reste, Messieurs, à vous rendre compte des travaux de cette année.

M. Morey vous a parlé d'un vieux tableau sur bois, retrouvé il y a quelques années dans un village de l'Alsace. Il a décrit les personnages qui le composent, et, d'après certains indices, il les a désignés d'une façon à peu près certaine. Il a donné les raisons qui lui font voir dans cette peinture, qu'il attribue à un artiste italien établi en Lorraine, un ex-voto du duc Antoine, non pas, comme on l'a cru, pour la cessation d'une épidémie, mais en reconnaissance des victoires qu'il avait remportées en Alsace sur les Rustauds.

Digitized by Google

M. de Dumast, dont la verte vieillesse ignore le repos, vous a reportés vers ces temps de foi littéraire où les trois unités, la rime, la césure, passionnaient à l'égal d'un dogme ou d'un principe politique. Il a évoqué les luttes lointaines des romantiques et des classiques, et raconté les débuts d'une réforme qu'il fut un des premiers à provoquer par un manifeste poétique, où se montrait déjà toute la richesse de rimes de nos modernes Parnassiens.

Un travail d'une érudition toute spéciale sur les sceaux et les armes de Commercy, vous a été envoyé par M. Clesse, un de vos correspondants.

La céramique péruvienne a été l'objet d'un mémoire de M. Renauld. Il a décrit avec autant de goût que d'exactitude les soixante vases, figurines et ustensiles qui forment notre collection naissante d'antiquités américaines. Si je ne craignais d'offenser la modestie de notre confrère, je redirais quel fut le succès de sa communication dans ce Congrès des américanistes de Bruxelles, qui siégea plusieurs fois sous les auspices de notre président.

Qui eût cru qu'avec le *Dictionnaire de l'Académie* il n'était pas possible de causer agriculture, et moins encore d'écrire sur un art dont l'importance grandit de jour en jour? C'est pourtant ce qu'a démontré M. Viansson, dans un travail des plus piquants sur la partie agricole de cet admirable lexique.

Digitized by Google

M. Maggiolo vous a parlé, à deux reprises, des petites écoles, dont il étudie si patiemment et si curieusement l'histoire. A l'aide de documents authentiques, puisés dans les plus humbles archives, il a dressé une statistique rétrospective de l'instruction primaire en Lorraine, dont l'utilité historique et l'intérêt actuel n'échapperont à personne.

Avec M. Dubois, nous pénétrons dans le domaine du droit. Dans un premier mémoire, il cherche à établir que la saisine héréditaire n'était pas, comme on le croit, étrangère au droit romain. Plus tard, il nous parle d'un projet de statistique du droit international ; il en jette le plan, il en ébauche le modèle. Dans un troisième travail, il recherche la méthode ou plutôt les différentes méthodes qu'il convient d'employer dans l'histoire du droit.

M. Godron, qui, à l'occasion d'un rapport spécial, nous avait donné de curieux détails sur l'*Artemia* qui vit dans les eaux mères des salines, a étudié certaines plantes aquatiques qui offrent cette singularité, qu'elles se développent différemment selon qu'elles flottent à la surface des eaux ou qu'elles rampent sur la terre humide.

Les archives du Barrois ont fourni à M. Servais, votre correspondant, les éléments d'un travail sur les trois années qui ont vu l'apparition de Jeanne d'Arc, la réunion du Barrois à la Lorraine et la querelle dynastique qui aboutit au combat de Bulgnéville.

Digitized by Google

M. Debidour, l'éloquent professeur qu'une autre enceinte aime à applaudir, nous a donné la primeur d'une biographie du général Bigarré. Les *Mémoires* de ce personnage étaient utiles pour compléter ou confirmer ceux que nous possédons déjà sur l'histoire de l'Empire ; mais ils étaient écrits sans art et, pour mieux dire, illisibles. Notre jeune confrère a eu l'heureuse idée de nous les traduire. Il s'en est servi pour tracer une biographie de ce général, habilement encadrée dans un récit large, animé, brillant des faits contemporains. Ne pouvant faire œuvre d'éditeur, il a fait œuvre d'historien.

M. Creutzer, spécialisant le point de vue de M. Maggiolo, a étudié l'état de l'instruction primaire en Lorraine à la veille de la Révolution, d'après l'enquête faite en 1779 par l'intendant de la province.

Enfin, M. Bleicher a fait une communication orale sur un accident géologique qui a fort occupé, dans ces derniers temps, les habitants de nos contrées, le glissement de la montagne de Mousson. Il a retracé l'ensemble du phénomène et montré qu'il se limitait aux schistes-cartons et à une partie des marnes du lias supérieur.

La plupart de ces communications ont été de votre part l'objet de discussions sérieuses, approfondies, quelquefois animées, toujours courtoises, qui ont porté la lumière sur toutes les parties des questions qui y étaient traitées. D'un autre côté,

Digitized by Google

les principaux journaux de la localité les ont portés à la connaissance du public avec une obligeance et un empressement dont il est juste qu'aujourd'hui je les remercie en votre nom.

La Commission des patois lorrains, que notre président dirige avec une louable activité, poursuit patiemment son œuvre. Elle analyse les documents que ses correspondants recueillent sur les débris de notre vieille langue rustique, et elle en tire les éléments d'un vocabulaire et d'une grammaire des patois.

A ses travaux ordinaires, l'Académie joint la mission, douce à remplir, de décerner les prix fondés par nos généreux bienfaiteurs. Pour les récompenses scientifiques ou littéraires, elle examine les œuvres; pour les prix de vertu, elle cherche les lauréats dans l'ombre où ils se cachent. Elle a fait plus cette année : elle a instruit et elle patronne auprès de l'Académie française une candidature au prix Monthyon, dont M. Lejeune a eu l'honneur d'être l'avocat.

Je ne dois pas oublier que votre Compagnie a été dignement représentée dans le Congrès annuel des Sociétés savantes, où il a été fait des communications écrites ou orales, par quatre de ses membres, MM. Maggiolo, Dubois, Creutzer et Bleicher.

Vous le voyez, Messieurs, le temps n'a pas été perdu, l'année a été bien employée. L'Académie n'a pas failli à sa mission, qui est de contribuer au

Digitized by Google

développement littéraire et scientifique, soit par les travaux de ses membres, soit par l'excitation salutaire qu'elle entretient dans le pays, et par le mouvement de recherches dont elle s'est constituée le centre et le foyer.

APPENDICE DU COMPTE RENDU

LISTE DES TRAVAUX DE M. RENARD.

Thèse sur les courbures des surfaces et sur le mouvement des planètes dans les cas de perturbations ;

Mémoire sur la distribution de l'électricité dans les corps conducteurs, en partant de l'hypothèse d'un seul fluide électrique, 1859 ;

Mémoire sur la propagation de l'électricité, 1859 ;

Mémoire sur la production de l'électricité par les actions mécaniques ;

Théorie de l'induction, 1860 ;

Distribution de l'électricité dans les corps cristallisés, 1861 ;

Électro-chimie, 1861 ;

Lois des actions calorifiques produites par l'électricité, et réciproquement de l'électricité produite par la chaleur;

Mémoire sur l'établissement des formules fondamentales de l'électro-dynamique, 1865 ;

Théorie de la dispersion de la lumière, 1867 ;

Théorie des actions des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques, 1868 ;

Action du magnétisme sur la lumière polarisée, 1869 ;

Digitized by Google

De quelques vérifications expérimentales de la formule d'Ampère, 1874 ;

Théorie de l'aimantation produite par les courants continus et les courants instantanés, 1875 ;

Deuxième mémoire sur la théorie de l'aimantation, 1876.

PUBLICATIONS DE M. DE GUAITA.

I. *Travaux personnels.*

Feuilleton agricole de l'*Union*, de 1856 à 1860 ;

Articles (entre autres : *Meurthe et Moutons*) dans l'*Encyclopédie de l'agriculteur ;*

La Prime d'honneur de l'Ain (*Journal d'agriculture pratique*), 1861 ;

La Société immobilière rurale (*ibidem*), 1865 ;

Le Blé Hérisson (*ibidem*), 1865 ;

Les Sous-solages du marquis de Tweddale (*ibidem*), 1867 ,

Lettre sur les engrais chimiques (*Bon Cultivateur*), 1868;

Expériences sur les engrais chimiques (*Journal d'agriculture pratique*), 1870;

Pâturage des porcs dans le sarrasin (*ibidem*), 1870;

Concours d'animaux de boucherie de Nancy, 1865, 1867, 1869 (*ibidem*);

Concours régional de Nancy de 1869 (*ibidem*) ;

Concours d'animaux de boucherie de Metz (*ibidem*), 1868 ;

État des récoltes dans la Meurthe (*ibidem*), 1870 ;

Traduction de la méthode Rarey pour le dressage des chevaux.

II. *Comptes rendus, rapports, enquêtes.*

Rapport sur le concours des animaux de boucherie en 1864 (*Bon Cultivateur*) ;

Rapport sur le concours d'étalons en 1864 (*ibidem*) ;

Enquête sur les engrais chimiques (*Journal d'agriculture pratique*), 1868 ;

Séances de la Société impériale et centrale d'agriculture en 1860 (*Journal d'agriculture pratique*, t. I, p. 259, 362, 481).

Digitized by Google

LISTE DES ŒUVRES DE LÉONARD CHODZ'KO.

Histoire des légions polonaises en Italie (1829) ;

Les Polonais en Italie (1829) ;

Esquisse chronologique de l'histoire de la littérature polonaise (1832) ;

Tableau de la Pologne ancienne et moderne (1830) ;

Coup d'œil sur la guerre actuelle de la Russie et de la Pologne (1831) ;

Histoire de la Lithuanie (1831) ;

Tableau statistique de la Pologne de 1772 (1831) ;

Tableau des révolutions de la Pologne, en collaboration avec Jarry de Mancy (1832) ;

La Pologne historique, littéraire, monumentale, pittoresque et illustrée (de 1833 à 1841 et de 1846 à 1848) ;

Histoire populaire de la Pologne (1855) ;

Histoire populaire de la Turquie (1855) ;

Les Massacres de Galicie (1861) ;

Biographies de Lelewel (1834), de Kosciusko (1837), du métropolitain Cieciszoski (1866) et de Pulaski (1869) ;

Généalogies des maisons Oginski (1858) et Ostrowski (1869) ;

Recueil des actes diplomatiques relatifs à la Pologne, de 1762 à 1862, sous le pseudonyme du comte Angeberg ;

Un grand nombre de cartes relatives à la Pologne et à la Russie, publiées soit par lui seul, soit avec la collaboration de Jarry de Mancy ;

Articles dans le *Globe,* le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et la *Nouvelle Biographie générale.*

Chodz'ko a en outre publié les Mémoires de Michel Oginski.

Digitized by Google

J.-B. MOUGEOT

PAR M. FLICHE

DISCOURS DE RÉCEPTION (1)

MESSIEURS,

Un des plus charmants et des plus fins esprits de ce siècle écrivait, dans l'épanchement d'une correspondance familière, les lignes suivantes (2) : « Je voudrais bien savoir quelque chose de Saint-Marc Girardin et si son discours est pour le mois de décembre. Un de ces jours il mourra quelque académicien, et ces messieurs, qui ne se font pas recevoir, ne seront pas là pour donner leur voix. Je comprends toutefois qu'on retarde le plus qu'on peut le moment de prononcer ce discours. N'est-ce pas une des actions les plus importantes de la vie ? Je me figure

(1) Les passages entre [ ] ont été supprimés à la lecture publique pour réduire la durée de la séance.

(2) *Lettres de Doudan*. Paris, 1879, t. II, p. 96. Lettre à M. Poirson.

Digitized by Google

que la main me tremblerait beaucoup en écrivant un tel discours. » M. Doudan ne fit point connaissance personnelle avec ce tremblement. Son œuvre, connue pendant sa vie seulement de quelques privilégiés, n'est point de celles qui ouvrent la porte des académies. A dire vrai, l'importance qu'il attachait à un discours de réception est un peu exagérée, même lorsqu'il s'agit de l'illustre compagnie à laquelle il faisait allusion. Il n'en reste pas moins, et sur un théâtre plus modeste, une épreuve redoutable, surtout pour qui, plus habitué aux recherches du laboratoire qu'aux joutes littéraires, n'a guère eu qu'à exposer le résultat de quelques recherches dans ce style des sciences de la nature, dont les seuls mérites sont la clarté et une grande sobriété.

Mais vos usages sont formels, et lorsque, fidèles à des traditions qui vous ont toujours fait aimer à voir dans le sein de votre compagnie des représentants de toutes les écoles qui, à Nancy, sont vouées à la haute culture intellectuelle, vous m'avez admis à l'honneur de siéger parmi vous, je savais que j'aurais à vous faire une communication différente par le sujet et par la forme de celles qui sont l'objet de mes plus habituelles préoccupations.

Il m'a semblé que l'usage de consacrer les solennités académiques au souvenir de ceux qui nous ont précédés, à l'appréciation de leurs travaux, était excellent. Je viens donc vous entretenir d'un homme qui vous a appartenu à titre de correspondant, qui

Digitized by Google

est mort il y a bientôt un quart de siècle, dont il nous est par suite possible de parler aujourd'hui avec les souvenirs des contemporains, avec quelque chose aussi de la juste mesure de la postérité.

Une notice sur M. Mougeot sera d'ailleurs un chapitre d'histoire de la botanique qui aura, à défaut d'autre, le mérite d'appeler un instant votre attention sur les véritables débuts de cette science en Lorraine ; sur un des hommes qui, par lui-même, par l'influence qu'il a exercée sur les autres botanistes du pays, a le plus contribué à donner à notre province, à Nancy en particulier, auprès de ceux qu'occupe la science des végétaux, une renommée dont nous avons le droit d'être fiers et que rien antérieurement à ce siècle n'avait préparé.

Par une exception singulière, alors que dans toute l'Europe lettrée et savante des chaires de botanique étaient illustrées par des maîtres éminents, que des flores remarquables étaient successivement publiées, la Lorraine, si avide de savoir, si progressive dans un grand nombre de directions de l'activité humaine, restait complétement en arrière dans tout ce qui tenait à l'étude des plantes, qu'il s'agisse de les décrire, d'en relever les stations ou bien d'en examiner la structure et les fonctions.

Pendant qu'à nos portes une pléiade de botanistes de valeur inégale, quelques-uns remarquables, groupés autour de la célèbre école de Strasbourg, étudiaient avec passion la flore de la vallée du Rhin,

Digitized by Google

la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, où, suivant l'usage de cette époque, la botanique devait trouver et avait en effet ses représentants, restait sous ce rapport d'une stérilité complète. Il faut arriver à la seconde moitié du XVIII[e] siècle pour trouver des essais de flore de Lorraine (1); et quels essais ! Leur auteur, Buc'hoz, médecin ordinaire du roi de Pologne, démonstrateur en botanique au Collége royal des médecins de Nancy, était beaucoup plus préoccupé d'indiquer les *vertus* réelles ou fictives des plantes que de les bien décrire. Sa nomenclature est en arrière de vingt-cinq ans, et si, comme il le reconnaît, son énumération est incomplète, par une malheureuse compensation elle renferme des espèces qui, demandant pour se développer les rivages chauds et lumineux de la Méditerranée ou les sommets des Alpes, ne sauraient se rencontrer sous le climat de la Lorraine ou dans nos modestes Vosges.

A Buc'hoz succède, au commencement de ce siècle, Willemet (2), dont le petit-fils, Soyer Willemet,

(1) Buc'hoz, *Traité historique des plantes qui croissent en Lorraine et dans les Trois-Évêchés*, 1762-1770. 10 vol. in-18, avec planches.

Buc'hoz, *Tournefortius Lotharingiæ*, ou *Catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Évêchés*, 1763. 1 vol. in-18.

(2) *Phytographie encyclopédique*, ou *Flore de l'ancienne Lorraine et des départements circonvoisins*, par Willemet, 1805. 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

aurait dit, suivant le rapport d'une très-mauvaise langue (1) : « Willemet est le plus mauvais botaniste après Lapeyrouse. » Le propos a-t-il été tenu, je ne sais, mais la *Phytographie encyclopédique* ou flore des trois départements le justifierait amplement.

Si les publications botaniques ont été médiocres en Lorraine, même au commencement du XIX^e^ siècle, l'enseignement ne fut pas moins faible, et cela jusqu'au jour où l'un des doyens actuels de votre Compagnie en fut chargé au Jardin des Plantes de Nancy. Par respect pour la mémoire du chimiste éminent qui le donna longtemps, il vaut mieux ne pas s'arrêter sur ce sujet.

Ces faits étaient bons à rappeler, parce que les jeunes gens qui, aujourd'hui, à Nancy, trouvent pour les initier à la science des végétaux des livres excellents, des laboratoires bien installés, des maîtres complétement dignes de ce nom, ne peuvent guère se figurer les difficultés contre lesquelles devaient lutter leurs prédécesseurs. Mougeot en triompha et fut le premier à nous donner des notions exactes sur la végétation des Vosges lorraines, son pays. C'est là, en effet, qu'il naquit, le 25 septembre 1776, dans la petite ville de Bruyères.

Son père appartenait au tiers état ; mais, par un hasard assez rare, il se rattachait, par les origines de sa famille, d'une part, à cette petite noblesse

(1) Hussenot, *Chardons nancéiens*. Nancy, 1835, p. 31.

Digitized by Google

provinciale chez laquelle se conservait comme un dépôt précieux le sens du désintéressement et de l'honneur ; de l'autre, à cette classe des paysans dont l'indomptable amour du travail allait bientôt être récompensé par une répartition plus équitable des charges publiques, par une accession plus facile de ses fils aux degrés élevés de l'échelle sociale. Par sa vie, où l'honneur et le travail brillent au premier rang, Mougeot se montra fidèle à ces traits distinctifs de ses ancêtres.

Élevé d'abord dans la maison paternelle, il commença ses études avec un de ces maîtres, de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire, que l'on rencontrait alors dans les plus petites villes. Ils y deviennent plus rares de nos jours, où les grands établissements tendent à faire le vide autour d'eux. Déjà, à cette époque, il était impossible de compléter son instruction dans des conditions aussi humbles, et le père du jeune Mougeot l'envoya achever ses études chez les Cordeliers de Vieux-Brisach. Les premières guerres de la Révolution vinrent bientôt l'en chasser, mais elles lui donnèrent en même temps l'occasion de manifester d'une façon héroïque la passion du devoir et du dévouement à l'humanité souffrante qui, avec la culture désintéressée de la science, furent la caractéristique de sa vie.

Le personnel de l'établissement s'était mis en sûreté pendant le bombardement de la ville. Au mo-

Digitized by Google

ment où l'on faisait cette revue qui suit toujours un sauvetage, on s'aperçut qu'on avait laissé exposés aux projectiles les vases sacrés de la chapelle et une vieille religieuse infirmière que la maladie empêchait de se mouvoir. Retourner sur ses pas était une entreprise périlleuse ; l'adolescent, avec cette générosité qui est dans les plus pures traditions françaises, n'hésite pas, et sa noble hardiesse est couronnée d'un plein succès.

Après la prise de la ville, l'établissement où se trouvait Mougeot est fermé. Un de ses camarades l'emmène chez lui à Rothweil ; de là il va s'établir à Fribourg, où l'Université lui donne un enseignement qu'il ne trouverait plus dans sa patrie ; les anciennes institutions scolaires ont été balayées par le souffle nouveau, et celles qui doivent les remplacer ne sont pas encore nées.

Mais le séjour en Allemagne n'était pas alors sans danger ; bien qu'il fût en dehors des luttes terribles des partis, le jeune Mougeot, desservi, dit-on, par des ennemis de sa famille, fut porté sur la liste des émigrés. N'osant pas reparaître en France, il chercha, ses études finies, une occupation dans le commerce, ce qui l'entraîna à Bâle et à Huningue. Enfin, ramené en France par le dévouement d'une sœur, il fut rayé de la redoutable liste en 1795.

Le séjour dans des pays de race allemande pendant ces années si importantes où l'enfant disparaît et fait place à l'homme eut une influence profonde

Digitized by Google

sur le futur botaniste. Il y acquit la connaissance de l'allemand, cet outil précieux pour quiconque veut se livrer aux travaux intellectuels (1). L'usage de cette langue lui devint si familier qu'il se traduisait dans ses lettres, par quelques germanismes et même par un détail matériel, l'emploi ordinaire de la majuscule au commencement des substantifs. Mais l'impression que reçut son âme est chose autrement considérable. Peut-être est-ce en Allemagne qu'il puisa cet amour des choses de la nature, plus populaire alors et, il faut bien l'avouer, aujourd'hui encore, de l'autre côté du Rhin que dans notre pays. Dans tous les cas, il lui resta une sympathie incontestable pour la science, telle qu'elle se pratique chez nos voisins, des relations actives avec leurs naturalistes, et, par suite, pour lui-même dans sa manière de travailler, beaucoup de leurs procédés. Cela fut-il heureux? Je n'hésite pas à l'affirmer. Les grandes nations ont chacune leur caractère avec ses qualités et aussi ses défauts. Dans la science, par exemple, le Français apporte sa compréhension rapide, l'amour de la clarté, de la généralisation,

(1) Il pouvait aussi lire l'anglais, mais en s'aidant d'un dictionnaire. Quant au latin, il en était assez complétement maître, pour correspondre parfois dans cette langue, avec Fries notamment. L'étude des langues mortes lui semblait la base de toute éducation libérale. Il revient à diverses reprises dans ses lettres sur l'impossibilité de la supprimer, sur les graves inconvénients résultant de l'imperfection à laquelle trop souvent on la réduit.

Digitized by Google

qualités précieuses, mères des découvertes, des travaux achevés; mais s'il ne se surveille, elles peuvent l'empêcher d'apercevoir tous les éléments d'une question, lui en faire négliger plusieurs et l'amener à des productions un peu superficielles. L'Allemand, au contraire, ami de l'observation patiente, de l'information rigoureuse, complète, court risque de se perdre dans le détail de la science, et son exposition se ressent souvent de tout le bagage dont il aime à l'accompagner.

Le véritable patriotisme ne consiste pas à critiquer sans cesse les défauts de l'étranger, mais bien à voir ses qualités pour en profiter. Il consiste aussi à ne pas surfaire ses mérites, et c'est en quoi Mougeot resta dans la véritable mesure. Si l'on trouve chez lui l'éloge fréquent des travaux allemands, il sait cependant voir leurs côtés faibles : « Les descriptions détaillées de Nees et de Hornschuh, écrit-il, sont parfois bien longues, et il faut avoir une tête germanique pour supporter ces détails (1). » Il qualifie quelquefois leur style d'une manière cruelle, comme lorsqu'il dit d'un célèbre lichénologiste que son langage est *amphigourique* (2).

Revenu à Bruyères, Mougeot songea d'abord à entrer dans le corps des ingénieurs géographes. Sur les conseils heureux de son père, il rentra dans sa

(1) Lettre du 9 décembre 1840

(2) Lettre du 29 décembre 1840. Il s'agit de Wallroth.

Digitized by Google

véritable vocation en concourant pour l'École de santé de Strasbourg. L'examen portait sur l'anatomie et devait se passer devant un vieux médecin de Bruyères, Thiébault, qui, tout en trouvant son jeune concitoyen bien présomptueux, lui prêta un traité d'anatomie. Huit jours après, Mougeot, aidé par les souvenirs du cours d'histoire naturelle qu'il avait suivi à Fribourg, subissait l'examen avec succès. Je suppose que le désir d'avoir vite des médecins militaires, dont on avait si grand besoin, rendait les examinateurs indulgents ; Mougeot n'en donnait pas moins une preuve remarquable de la vigueur de son intelligence.

Son séjour à Strasbourg, qui ne dura qu'un an, l'armée alors réclamait promptement ses auxiliaires médicaux, lui donna l'occasion de suivre les cours du naturaliste Hermann, le fit entrer en relations avec des camarades qui marquèrent dans la science ou bien honorèrent plus tard l'exercice de la médecine en Lorraine, avec le botaniste Nestler, du même âge que lui, pour lequel il conçut une de ces amitiés comme les nobles âmes les connaissent seules, de celles qui ne finissent sur la terre qu'avec la mort de celui qui la quitte le dernier.

Attaché aux armées du Rhin et de la Moselle, Mougeot se distingua par cet attachement à ses devoirs professionnels qui ne le quitta jamais pendant sa longue existence. En même temps qu'il était un chirurgien militaire modèle, la force de volonté,

Digitized by Google

la puissance de travail, qui caractérisaient sa vigoureuse nature, lui permettaient de ne pas négliger ses études d'histoire naturelle. Au milieu des embarras, des travaux de la vie de campagne, il trouvait le temps de récolter des plantes, de lier connaissance avec les botanistes éminents des pays où la guerre le conduisait. C'est de cette époque que datent ses relations avec Lachenal, Hoppe, Mielichofer.

A la paix de Lunéville, Mougeot put quitter l'armée et achever ses études médicales interrompues par son service actif. Après de courts séjours à Bruyères et à Nancy, il se rendait à Paris, où les ressources cliniques, qu'il n'aurait pu rencontrer ailleurs, attiraient le médecin, en même temps que le naturaliste était heureux de suivre des cours qui faisaient alors de Paris la capitale scientifique de l'Europe, de visiter aussi des collections toujours merveilleuses, et qu'à cette époque il n'aurait pu trouver nulle part ailleurs.

Ses études terminées, le 26 germinal an XI, il soutint devant la Faculté de Paris, pour obtenir le grade de docteur en médecine, une thèse qui fut remarquée. [Fidèle à la double direction qu'il avait donnée à son existence, il avait choisi un sujet appartenant à la fois à la médecine et à l'histoire naturelle. Son œuvre portait le titre d'*Essai zoologique et médical sur les Hydatides*. Les Helminthes, auxquels appartiennent les Hydatides, étaient alors bien mal

Digitized by Google

connus. Il était difficile, en 1803, à un jeune homme qui n'était point zoologiste de profession de devancer les admirables travaux sur les Cysticerques (c'est ainsi que nous appelons aujourd'hui les Hydatides) qui ont illustré les noms de Küchenmeister, de Leuckart et de Van Beneden; mais, grâce à sa connaissance de la langue allemande, à sa patience et à sa rigueur d'observation, le jeune médecin vosgien avait produit, pour son début, un travail supérieur, par son originalité et les études spéciales qu'il supposait, à ce que donne ordinairement l'épreuve du doctorat en médecine. Cette œuvre pouvait classer parmi les zoologistes celui qui, plus tard, devint avant tout un botaniste, et des plus éminents; exemple remarquable qui, avec beaucoup d'autres, prouve aux jeunes gens qui embrassent la carrière des sciences naturelles, combien des études générales sont la base nécessaire des travaux plus spéciaux auxquels ils devront se livrer plus tard.]

Le jeune docteur revint immédiatement à Bruyères, où pendant un demi-siècle il ne devait pas cesser d'exercer sa merveilleuse activité. Vainement plus tard des propositions lui furent faites pour la transporter sur de plus grands théâtres (1), il resta fidèle à sa ville natale, à la vie qu'il s'était faite; exemple rare que votre confrère pouvait donner,

(1) On lui offrit les chaires d'histoire naturelle de la Faculté de médecine à Strasbourg et de l'École forestière à Nancy.

Digitized by Google

parce que, à un cœur qui lui faisait placer en première ligne les affections de son enfance et de sa jeunesse, il ajoutait une volonté sûre de triompher des difficultés presque insurmontables qui se présentent devant un homme qui veut poursuivre des travaux scientifiques dans une petite ville.

Pendant cette longue existence à Bruyères, où il nous faut le suivre maintenant, Mougeot se considéra avant tout comme un médecin ; il savait aussi accorder une part de son temps à ces devoirs sociaux qu'il n'est permis à aucun citoyen de négliger, et il devenait, comme par surcroît, le naturaliste qui attira sur Bruyères l'attention de quiconque s'est occupé de botanique pendant la première moitié de ce siècle.

Mougeot se faisait une très-haute idée de la profession de médecin. Vers la fin de sa vie, mes confrères de la Faculté de médecine me pardonneront ma sincérité d'historien, son esprit amoureux de rigueur dans les choses de la science, était, dit-on, arrivé à un peu de scepticisme en médecine ; mais toujours, au commencement comme à la fin de sa carrière, il sut que, même avec la connaissance si imparfaite que nous avons de la physiologie morbide, comme de celle du corps à l'état de santé, un médecin instruit a un grand avantage sur celui qui ne le serait pas. Il comprenait surtout que le médecin, à côté de la guérison, qui n'est pas toujours en son pouvoir, apporte à l'humanité souffrante

Digitized by Google

soulagement et consolation, et que ces grands bienfaits suffisent seuls pour le placer haut dans l'estime des hommes. Pour l'obtenir, Mougeot pensait que ce n'était pas trop d'un labeur constant et d'un désintéressement absolu. Aussi se préoccupait-il des études médicales (1), qu'il voulait fortes et complètes. Aussi revenait-il sans cesse, dans sa correspondance, sur le devoir pour le médecin de soigner tous, les grands comme les petits, les pauvres comme les riches, avec un égal dévouement, et sur ce point je ne saurais mieux faire que de lui laisser un instant la parole : « Plus on est ignorant, écrivait-il, plus on est tranquille, mais les pauvres malades n'y trouvent pas leur compte. Le pauvre a plus besoin de tomber entre les mains d'un médecin habile que le riche (2). » Dévoué comme il l'était, doué d'une adresse manuelle qui rendait sa coopération singulièrement utile pour les opérations chirurgicales, il ne faut pas s'étonner s'il était fréquemment appelé auprès du lit des malades. Chirurgien de l'hospice de Bruyères, chargé d'une clientèle urbaine considérable, il devait souvent se rendre dans la campagne ou dans les villes environnantes. L'extrait suivant d'une lettre à un ami, qui lui demandait une collection de roches des Vosges, donnera à la fois une idée de l'activité qu'il apportait dans la

(1) Voir, notamment, lettres des 6 novembre et 13 novembre 1839, 14 octobre 1840.

(2) Lettre du 23 novembre 1841.

Digitized by Google

pratique médicale et de son obligeance inaltérable : « C'est le temps qui m'échappe..... J'étais en consultation dimanche dernier à Rambervillers, avant-hier dans la montagne, hier à Épinal et aujourd'hui il faudra encore sortir ; vraiment le métier de médecin de village dévore mes années, qui passent comme des ombres. — Mais vous aurez des roches (1). »

Ces courses médicales, qui seraient fatigantes aujourd'hui encore, l'étaient bien plus à cette époque à cause du mauvais état de la viabilité, mais il savait y trouver avantage pour ses études, et, grâce à une robuste constitution, sa santé, soit corporelle, soit morale, s'y retrempait : « Mes fatigues comme médecin de village, disait-il dans sa vieillesse, ont souvent été excessives, mais j'avais un bon cheval entre les jambes, je savais grimper sur les montagnes, escalader les rochers, et puis le grand air, et puis cette belle et vigoureuse nature des Vosges, et puis cette indépendance dont je jouissais chemin faisant, tout cela était capable de me fortifier, de me remettre. Aussi j'ai pu travailler dans le cabinet et courir les campagnes, voyager le jour, voyager la nuit, sans avoir jamais été atteint de maladies graves. Quelques courbatures, qui duraient 24 à 48 heures, des coryzas, quelques rhumes passagers sans fièvre, voilà tout (2). »

(1) Lettre du 2 mars 1842.
(2) Lettre du 1er avril 1846.

Digitized by Google

La puissance de travail, la sûreté de son jugement, le désignaient pour ces fonctions gratuites, qui viennent si utilement en aide à l'administration du pays. Éloigné des mandats purement politiques par son vif désir de ne pas quitter longtemps sa ville, et aussi, il faut bien l'ajouter, par le peu de goût, pour ne pas dire davantage, qu'il avait pour les luttes des partis, il s'occupa avec ardeur de tous les intérêts locaux. « Il faut savoir servir son pays jusqu'aux derniers instants de sa vie (1) », disait-il quelques années avant sa mort. Et ce n'était point, comme cela arrive trop souvent, une vaine parole. Depuis les invasions de 1814 et 1815, pendant lesquelles il rendit à la ville de Bruyères des services dont une récente et douloureuse expérience nous a appris à connaître le mérite, jusqu'à son dernier jour il ne cessa, dans diverses commissions, dans les conseils de la commune, du département et de l'Université (2), de s'occuper avec passion de tout ce qui concernait les Vosges et la région lorraine.

Cette application aux affaires n'était pas sans mérite, non pas seulement à cause des fatigues qu'elle lui imposait, mais aussi parce qu'il devait lui accorder une partie des heures qu'il aurait consacrées à sa chère botanique. Sa correspondance fait très-souvent foi de ce que lui coûtaient les sacrifices qu'il faisait ainsi.

(1) Lettre de septembre 1850.
(2) Voir note B.

Digitized by Google

Les questions d'instruction publique tenaient la première place dans ses pensées. Il travailla activement à ce développement de l'instruction primaire, qui est un honneur pour le département des Vosges. Il n'oubliait pas, toutefois, qu'elle ne suffit pas à une nation, que la haute culture intellectuelle, nécessaire en elle-même, est la source d'où découle l'enseignement, même le plus élémentaire. Aussi, à une époque où l'enseignement supérieur était beaucoup trop négligé et considéré à peu près comme un hors-d'œuvre, Mougeot réagissait contre ces tendances fâcheuses. Il prenait le plus vif intérêt à cette école secondaire de médecine, seul représentant universitaire, pendant de longues années, du haut enseignement à Nancy. Il salua avec bonheur le rétablissement de nos Facultés des lettres et des sciences. Son cœur de savant et de Lorrain était fier de leur succès lorsqu'un jour, en 1857, votre Compagnie se le rappelle, car sa séance publique donna lieu à une protestation qui fit quelque bruit, malgré sa simplicité et sa dignité, les pouvoirs publics, guidés par des considérations en partie étrangères aux intérêts de l'enseignement, songèrent à disjoindre la Faculté des sciences pour la tranférer à Metz. Dans une lettre adressée au doyen de la Faculté menacée, Mougeot blâme la mesure projetée et rétablit, avec une netteté bien remarquable, les vrais principes en matière d'enseignement supérieur, principes en général aussi

Digitized by Google

oubliés alors que le nom d'universités, qui les résume si bien. [Ses paroles sont bonnes à citer : « Cher ami, écrit-il, notre bon Soyer vient de me faire part des angoisses que lui causent les prétentions des Messins qui ne s'étendent qu'à enlever à l'Académie de Nancy la Faculté des sciences; j'espère bien que vous en serez quittes pour la peur. Il est impossible que le Conseil suprême de l'Université qui siége à Paris, accorde aux Messins pareille demande. Rien n'est plus utile, plus indispensable, pour le progrès dans l'instruction supérieure et les Facultés, que la réunion dans la même ville de toutes les Facultés, et au lieu de vous enlever celle des sciences, il faudrait vous accorder celle de droit et même de théologie. La Faculté des sciences est le complément et l'adjuvant des lycées et de toute instruction supérieure (1). »]

Cette ardeur pour tout ce qui tenait à l'enseignement scientifique le portait à venir en aide aux vocations naissantes, aide de conseils, d'influence lorsqu'il s'agissait d'obtenir pour les travailleurs des positions qui leur permissent de poursuivre leurs recherches; aide aussi, bien souvent, de sa bourse pour ceux que leur fortune personnelle, ou leur travail, ne mettait pas en état de suffire aux nécessités de la vie. Il était sur ce point d'une dis-

(1) Lettre du 11 mars 1857.

Digitized by Google

crétion si absolue que ce côté de son existence a dû être littéralement surpris ou deviné (1).

C'est aussi l'intérêt de la science qui lui faisait former dans les Vosges, des auxiliaires, des guides qui pussent assister, dans leurs recherches, lui ou d'autres naturalistes. Parfois il avait la main malheureuse, comme avec ce collecteur d'échantillons géologiques auquel il avait demandé pour ses correspondants quelques fragments taillés de roches et qui lui en amenait une voiture pesant 1,500 à 2,000 l. Mais le plus souvent il avait à faire à des personnes intelligentes, dévouées. C'est ainsi qu'il sut trouver dans les Martin, les Cuny de Gérardmer, des hommes qui ont rendu et rendent encore de grands services à tous ceux dont les études se rattachent aux productions naturelles des Vosges.

L'exploration scientifique des hautes Vosges, pendant laquelle il rencontra et forma ces collaborateurs, fut l'œuvre de sa vie, celle à laquelle il subordonna tous ses efforts, toutes ses études. Si l'infatigable et immense curiosité de son esprit lui

(1) « Le secret de ses libéralités restera en majeure partie enseveli avec lui ; j'en ai surpris pourtant quelques-unes que je dois dévoiler ici, au moins d'une manière générale ; au travers de sa vive sollicitude en faveur de plus d'un botaniste de talent luttant contre l'adversité, et au sort duquel il s'efforçait d'intéresser quiconque jouissait de quelque crédit, on devinait que la bourse du chaleureux patron s'était déjà ouverte avec cette délicatesse qui ajoute encore au prix du bienfait. » Le Comte Jaubert, *J.-B. Mougeot* (*Bull. Soc. bot.*, t. V, 1858, p. 564).

Digitized by Google

fit entreprendre des voyages plus lointains (1), dans le Jura et les Alpes notamment, rassembler une bibliothèque, des collections générales considérables, il n'oubliait jamais son but, et bien souvent voyages et collections devaient surtout lui fournir des termes de comparaison avec ce qu'il observait dans les montagnes de son pays. De 1795 à la veille de sa mort, il ne cessa de les parcourir ; une montagne surtout, son « cher Hohneck », comme il se plaisait à l'appeler, et la région qui l'avoisine l'attiraient. On peut dire qu'il l'a découverte.

Au commencement de ce siècle, Gérardmer n'était point la station mondaine, d'accès facile, trop facile même, que nous connaissons aujourd'hui. Pour le gagner de Bruyères, on suivait, à partir de Granges, un chemin qui longeait la Vologne, avait la même pente que la rivière ; des blocs, des pierres de toutes dimensions l'encombraient, les voitures n'osaient s'y risquer et les *Gérômés*, c'est ainsi qu'on appelle les habitants de la montagne, apportaient sur leur dos aux maisons de commerce de Bruyères, leurs fromages et les produits de leur industrie naissante. Quand on était arrivé à Longemer, tout chemin cessait, c'était par des sentiers abrupts, coupés çà et là par de grands troncs de sapins que personne ne songeait à enlever, dont le bois, en décomposition, recouvert de mousses et de jungermannes ver-

(1) Voir note C.

Digitized by Google

doyantes, présentait en réduction le grand spectacle de la vie et de la mort sur la terre, qu'il fallait gagner les chaumes, puis le sommet du Hohneck qui, lui, n'a pas changé. Il offrait alors comme aujourd'hui ses admirables perspectives sur le val de Munster, la vallée du Rhin et les sommets ondulés de la Forêt-Noire. On y parvenait si rarement qu'au début de leurs herborisations, Mougeot et Nestler durent le soumettre à une étude géographique analogue à celle que nous pourrions faire aujourd'hui sur une montagne de l'Asie centrale, étude dans laquelle la sagacité de l'ancien aspirant ingénieur géographe ne fut pas inutile aux deux amis. Mais depuis qu'il eut fait connaissance avec ce point culminant de la chaîne, il lui voua un véritable culte ; de Bruyères, il observait toutes ses phases annuelles; il surveillait surtout avec soin le moment où la fonte de son manteau de neige permettait de nouvelles explorations (1).

Mougeot aimait à communiquer les résultats de ses recherches, à connaître aussi celles des autres. De là une correspondance incessante, qu'il avait

(1) « Mais le bon soleil ne va plus me permettre de travailler dans la chambre : je me trouve si heureux, si content quand je suis dans une de nos forêts, au bord d'un *coulant* ruisseau, couché à plat ventre pour voir encore les urnes des mousses, la capsule des jungermannes, que rien ne peut me retenir et qu'il me faut aller ensuite au Hohneck ! La neige ne se voit déjà plus sur cette montagne que par petites plaques et bientôt nous pourrons y grimper. » Lettre du 3 mai 1843.

Digitized by Google

avec tous ceux qui en Lorraine s'occupaient d'histoire naturelle. Parmi eux, il faut citer en première ligne Soyer-Willemet, Guibal, Godron, ses amis très-particuliers, qui tous les trois ont honoré ou honorent votre Compagnie. De bonne heure, la générosité avec laquelle il partageait ses récoltes, la réputation qu'il acquérait par la sûreté de ses déterminations, lui créaient des correspondants plus éloignés, et bientôt il n'y eut plus en Europe un botaniste de marque, qui ne s'estimât heureux d'entrer en relation avec le médecin de Bruyères.

Persuadé que les hommes ont tout à gagner à se connaître, à unir leurs efforts, Mougeot aimait aussi les sociétés formées pour la culture désintéressée du vrai et du beau (1). Fidèle à son esprit provincial, il s'intéressait particulièrement à celles de sa région. Membre très-actif de la Société d'émulation des Vosges, on peut dire qu'il fut le créateur de son musée d'histoire naturelle. Quant à votre Compagnie, Messieurs, il l'appelait *notre Académie lorraine,* il était fier de lui appartenir, et rien de ce qui s'y passait ne lui était indifférent.

Indépendamment de sa thèse, Mougeot a livré à la publicité des considérations sur la végétation spontanée des Vosges, des rapports annuels à la Société d'émulation où, à propos des acquisitions du musée, il racontait avec abondance de vues origi-

(1) Voir note D.

Digitized by Google

nales et justes tout ce qui intéressait l'histoire naturelle de la région ; enfin, quantité de notes insérées dans les bulletins de diverses sociétés (1). On se tromperait étrangement si on voulait voir toute l'œuvre de votre confrère dans ses travaux imprimés. La meilleure partie est ailleurs. Elle se trouve dans ses collections, dans ces notes critiques dont fourmillent les herbiers de ses correspondants, dans la collection des Cryptogames qu'il publia d'abord avec Nestler, puis avec Schimper (2), enfin dans l'immense correspondance qu'il entretenait dans toutes les parties de l'Europe.

La collection de Cryptogames se rattachait à la région des Vosges et du Rhin. Elle eut le grand mérite d'être la première qui fut mise à la disposition des botanistes français ; en outre, le soin qu'y apportait le principal auteur, la conscience avec laquelle il faisait les déterminations, avec laquelle aussi il recourait, dans tous les cas douteux, aux lumières d'autrui, assurèrent à cette publication une valeur qui la fait citer aujourd'hui encore dans tous les travaux consacrés aux végétaux qu'elle comprend, qui lui assure aussi une place toujours honorable dans les musées botaniques.

Quant à la correspondance, j'ai été mis à même d'en juger par la confiance d'un maître dont la constante amitié m'est bien précieuse. Il m'a remis

(1) Voir note E.
(2) Voir note F.

Digitized by Google

la totalité de sa volumineuse correspondance ; je l'ai dépouillée intégralement, et je peux dire que ce travail a été pour moi une source de jouissances. Ce n'est pas que le style ait le brillant ou la vivacité qui ont rendu certaines lettres célèbres, mais on y voit vivre, sans qu'il se donne un seul démenti, un homme excellent, tout à ses devoirs, à la science, à ses amis ; il en eut plusieurs et de très-attachés (1).

La botanique y tient naturellement la première place, mais on y trouve aussi, avec de très-rares allusions aux événements politiques, des détails nombreux sur la vie quotidienne de l'auteur et de son ami, quantité de faits intéressants pour l'histoire des sciences naturelles pendant la première moitié du siècle. Les hommes et leurs œuvres sont jugés en toute liberté et avec pleine sincérité ; les droits de priorité, surtout quand il s'agit de Nestler, sont rappelés avec chaleur, mais jamais je n'ai rencontré la moindre insinuation malveillante.

Comme on le voit par l'emploi qu'il fit de son existence, par ses œuvres, le labeur de Mougeot fut énorme. Sans doute, il avait une grande puissance et une grande facilité de travail ; cependant, pour subvenir à cette lourde tâche, il dut s'astreindre à

(1) Des relations primitivement d'ordre purement scientifique, se changèrent souvent en de vives amitiés, parfois sans que les deux correspondants eussent eu occasion de se voir, comme cela arriva pour Delise, à la mort duquel il écrivait : « Ma tête remplie des souvenirs de Delise n'est guère apte à s'occuper d'autre chose. » Lettre du 23 novembre 1841.

Digitized by Google

un genre de vie qui, par sa régularité, je dirais presque par son austérité, rappelle celui des illustres érudits de l'ordre de Saint-Benoît. Au travail à cinq heures du matin, il ne finissait qu'à huit heures et demie ou neuf heures du soir, une journée interrompue seulement pendant deux heures consacrées à un court repas, à des visites à ses amis ou bien à quelque promenade destinée à lui procurer les plantes qui servaient à ses études. Il donnait ensuite une heure à une famille tendrement aimée (1) avant d'aller prendre le repos de la nuit.

C'est au milieu de cette existence si active dans son uniformité qu'il m'a été donné de passer quelques instants avec lui, la dernière année de sa vie. Je le vois encore dans un cabinet de travail à mobilier d'une extrême simplicité, mais dont les murs étaient garnis par de riches collections, par une bibliothèque qui aurait été remarquable même dans une grande cité, et aussi par des dessins d'histoire naturelle, ou des portraits de naturalistes ses correspondants et ses amis. Il était assis devant une petite table couverte des ses instruments de travail. Autour de lui, quantité de ces plantes qu'il donnait

(1) A son frère en particulier, à la mort duquel il disait en parlant de soi-même : « Il lui faut une bien grande résignation pour supporter ce veuvage. L'union des deux frères était complète, exemplaire, et celui qui reste ne pourra jamais l'oublier. Il s'en console, puisqu'il ne peut tarder à aller rejoindre celui qu'il aimait tant, dans un monde meilleur. » Lettre du 27 décembre 1854.

Digitized by Google

si libéralement ou qu'on lui envoyait pour avoir son avis sur leur détermination.

Élève à l'École forestière, j'avais le désir plus que la réalité de la science, mais je lui étais adressé par un de ses plus chers amis, Soyer-Willemet, je venais d'herboriser au Hohneck : cela suffisait pour qu'il me mît immédiatement à l'aise et qu'il me tînt pendant plus d'une heure sous le charme d'une conversation où se croisaient, avec une verve singulière, l'histoire naturelle, les Vosges, des appréciations sur les savants français ou allemands, et jusqu'à des malices sur le corps dans lequel je débutais. Aussi, en sortant, me disais-je que le père Mougeot, c'est ainsi que nous l'appelions avec ce mélange de familiarité et de respect propre à la jeunesse vis-à-vis de la vieillesse, était plus jeune que beaucoup d'entre nous, car il possédait la vraie jeunesse, celle de l'âme. Il la garda jusqu'à sa mort, arrivée le 5 décembre 1858, continuant jusqu'à son dernier jour sa vaste correspondance et traitant avec la même compétence les questions les plus ardues de la botanique descriptive.

Mougeot, on le voit, a porté son activité sur toutes les branches de l'histoire naturelle, mais c'est en botanique surtout que son influence a été grande et qu'il a servi aux progrès de la science. [Il ne demeura jamais étranger à la zoologie, mais après sa thèse il ne produisit plus rien. Il s'est beaucoup occupé de géologie; cette science lui était très-

Digitized by Google

familière, et la justesse de son esprit le prémunissait contre les entraînements auxquels se laissent aller beaucoup de ses adeptes. C'est ainsi que, il y a trente ans (1), tout en admettant l'action indiscutable des glaciers dans les Vosges, il faisait en faveur des dépôts produits par les eaux torrentielles, des réserves que signeraient encore aujourd'hui ceux qui ont pu étudier, dans les Alpes, ces phénomènes d'une grandeur parfois si redoutable. Toutefois, il ne produisit aucune œuvre originale. Il n'en servit pas moins puissamment cette science par ses collections de roches et de fossiles des Vosges, et par celles qu'il a distribuées à quantité de musées géologiques.]

En botanique, sans dédaigner les autres branches de la science (2), il s'attacha surtout à la partie descriptive, un peu en discrédit à l'heure présente, à cause de son état d'avancement qui laisse moins de place aux découvertes ; à cause aussi, il faut bien le dire, de tous ces travaux médiocres où la description de différences insignifiantes, sans vues supé-

(1) *Rapport à la Société d'Émulation*, t. VII, 1849, p. 59-60.

(2) Voici en particulier ce qu'il dit le 24 février 1847 : « Je lirai avec attention les recherches sur l'origine des cordons placentaires dans les Légumineuses. Tout ces travaux d'organisation des plantes sont extrêmement utiles et font de la botanique une science de plus en plus intéressante, où la nomenclature ne vient plus jouer le rôle principal, mais sert de moyen de se comprendre. C'est la langue de ceux qui étudient et parlent des végétaux. »

Digitized by Google

rieures, devient un exercice puéril et d'une absolue stérilité. Mougeot semblait prévoir ce danger pour les floristes, et il avait l'antipathie la plus décidée pour ce qu'on a appelé fort justement la pulvérisation des espèces. [Il y revient sans cesse dans sa correspondance, comme, par exemple, dans ce passage : « Toutefois je confesse mon aversion pour les espèces créées aux dépens des variétés ; tous les *Polygala,* les *Myosotis,* les *Viola* admis spécifiquement par nos amis d'Allemagne, dont on a été obligé de faire rentrer une partie comme variétés dans la flore lorraine, n'ont jamais été pour moi des recherches importantes, et ceci par la raison qu'en observant les choses de près, cette différence de végétation dépend du sol, de l'exposition et d'autres circonstances fortuites (1). »] Bien comprise, la botanique descriptive est la base nécessaire de toutes les autres études sur les végétaux et particulièrement de ces deux branches de la science si importantes de nos jours, la géographie botanique et la paléontologie végétale. En se plaçant à ce point de vue, on constate que Mougeot a rendu deux grands services. Par ses études et publications cryptogamiques, il a contribué à l'exacte détermination de ces végétaux inférieurs dont l'examen approfondi a presque renouvelé, dans ces dernières années, l'anatomie et la physiologie végétales. Par sa patiente et complète

(1) Lettre du 11 octobre 1849.

Digitized by Google

exploration des hautes Vosges, il nous a le premier fait connaître exactement cet îlot de plantes alpines qui, de même que tous ceux situés entre les Alpes et les régions boréales, joue un rôle si considérable dans les spéculations auxquelles nous pouvons nous livrer sur les causes qui ont amené la distribution des flores actuelles, sur leur origine dans le passé.

Non-seulement, Mougeot étudiait la nature, mais, supérieur en cela à beaucoup de naturalistes et des plus célèbres (1), il en sentait la beauté et il l'aimait. Il a cherché, dans ses *Considérations sur la végétation des Vosges*, à faire passer quelque chose de ses sentiments dans l'âme du lecteur, sans y réussir, parce que son style, ainsi que cela arrive aux plumes peu exercées, gardait de ce qui, en littérature, avait pu faire l'admiration de la jeunesse, les défauts sans retenir les qualités. Ses énumérations sont trop longues; les spectacles magiques, l'étonnement des bergers à la vue du courage des botanistes, la déesse Flore, jouent un trop grand rôle dans ses descriptions. Combien je préfère ces

(1) « Mon ignorance n'empêche pas que, quand je vois un herbier, je vois les campagnes où je suppose que les plantes qu'il contient ont vécu; je vois l'heure où le soleil s'est levé sur elles, l'heure où elles frissonnaient la nuit sous le vent, le ruisseau qui a bercé de ses bruits la sourde existence de l'arbre; mais peut-être que ce ne sont pas là du tout les plaisirs d'un botaniste. On m'a dit que M. de Candolle n'aimait ni la nature ni les jardins. » *Lettre de Doudan au Dr Élysée Mercier*, t. III, p. 52.

Digitized by Google

quelques lignes consacrées au souvenir d'une herborisation : « Je suis revenu (de la vallée de Granges) avec maintes et maintes écorchures, contusions, mais avec des boîtes remplies de jungermannes. En voyant ces jolies petites plantes pousser, hors des calices, leurs capsules, j'oublie mes plaies et les fatigues de pareilles courses. Il n'y a rien d'analogue dans la plaine.... Les amateurs de Cryptogames qui herborisent dans leur cabinet ne connaissent pas le charme qui stimule le contemplateur des merveilles de la création en plein vent (1). » Comme ces simples phrases expriment mieux l'émotion intérieure que les pages des *Considérations,* où elle est voilée par un style légèrement déclamatoire!

Dans cette nature qu'il avait étudiée avec tant de soin, qu'il aimait, Mougeot, comme l'illustre Linné (2), avait vu passer la divinité et il en avait tressailli. Son âme, profondément et simplement religieuse, aimait à rendre gloire au Créateur dans sa conversation et dans sa correspondance. Entre beaucoup de passages où ce sentiment est exprimé, je détache celui-ci d'une de ses lettres : « Nous

(1) Lettre du 19 mai 1841.

(2) *Deum sempiternum, eminentem, omniscium, omnipotentem, expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui! Legi aliquot ejus vestigia per creata rerum, in quibus omnibus etiam in minimis vel fere nullis, quæ vis! quanta sapientia! quam inextricabilis perfectio!* (Caroli a Linne *Systema naturæ.* Vindobonæ, 1767, p. 10.)

Digitized by Google

ne connaissons encore que les fossiles de quelques points isolés de notre planète, et il peut en exister cent fois, mille fois davantage. Échinez-vous, savants à venir; glorifiez-vous, érudits du jour; vous tous, vous ne connaîtrez jamais toutes les œuvres du Créateur. Répétons avec le roi David ce que notre grand maître Linné plaçait en tête de son *Systema naturæ:*

> O Jehova,
> Quam ampla sunt tua opera!
> Quam sapienter ea fecisti!
> Quam plena est terra possessione tua (1)! »

Il allait même plus loin, et dans les chagrins, les douleurs inséparables de notre condition sur cette terre, c'est aux enseignements si forts et à la fois si tendres du Christ qu'il allait demander pour lui et pour ses amis paix et consolation.

J'ai essayé, Messieurs, de faire revivre un instant devant vous la figure originale et attachante de celui qui fut votre confrère. Comment ce modeste médecin, habitant une petite ville, voué à une pratique assidue de sa profession a-t-il pu devenir un naturaliste de haute valeur, attirant l'attention de tous les botanistes sur les Vosges, consulté et écouté par les maîtres de la science? C'est parce que, à beaucoup d'intelligence, il unissait une rare énergie de volonté, un travail opiniâtre,

(1) Lettre du 27 juillet 1850 (?).

Digitized by Google

une rigoureuse probité, enfin une grande bienveillance ; c'est, en un mot, parce qu'il sut toujours se soumettre à une forte discipline morale et c'est l'enseignement qui me semble ressortir de sa vie.

Claude Bernard a dit excellemment : « Quand on expérimente, il ne suffit donc pas de tenir un bon instrument à la main, mais il faut avoir une idée directrice dans l'esprit (1). » Combien d'intelligences peuvent devenir aussi stériles que l'instrument dont parle le grand physiologiste si elles ne sont mises en œuvre par une volonté ! Cherchons donc par notre action sur les jeunes générations à former des hommes dans toute la rigueur du mot ; travaillons aussi en nous-mêmes à ce perfectionnement moral et intellectuel auquel l'Évangile ne donne d'autre borne que l'infini. Nous assurerons à la patrie de bons citoyens, à l'édifice de la science des ouvriers qui lui apporteront leur pierre, grande ou petite, mais toujours solide et bien travaillée ; et si Dieu daigne accorder à quelques-uns le don insigne du génie, nous verrons de nouveaux noms s'ajouter à la liste glorieuse des hommes qui ont assuré à la France une grande place parmi les nations.

(1) *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie communs aux animaux et aux végétaux.* Paris, 1879, t. II, p. 46.

Digitized by Google

NOTES

A.

J.-B. Mougeot a déjà été l'objet des notices imprimées suivantes :

J.-B. Mougeot, par Kirschleger, dans sa *Flore d'Alsace*, t. II, p. LXX.

Jean-Baptiste Mougeot, par le comte Jaubert. (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. V, 1858, p. 562.)

Notice biographique sur M. le Dr Mougeot père, par MM. Maud'heux fils et Lahache. (*Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. X, 1er cahier, 1858)

A ces documents, mes confrères à l'Académie, MM. J. Renauld, Ballon et Godron ont bien voulu joindre leurs souvenirs personnels Je suis en outre redevable à M. Godron, comme je le dis dans le cours de ma notice, de la communication d'une correspondance considérable. Toutes les fois qu'une lettre est citée sans autre indication, c'est à ce recueil qu'elle se rapporte.

Enfin, M. le Dr A. Mougeot, justement fier du nom qu'il porte, a mis à ma disposition, avec une obligeance et une confiance dont je ne saurais trop le remercier, souvenirs personnels, correspondance, papiers de famille, collections.

B.

Mougeot a été membre du conseil municipal de Bruyères, du 5 mai 1808 au 10 décembre 1822. Il y est rentré le 25 oc-

Digitized by Google

tobre 1831 et il y resta jusqu'au 4 mai 1840, époque où il fut remplacé par son fils M. A. Mougeot.

Il a fait partie du conseil général des Vosges depuis 1833 jusqu'à sa mort.

Appelé au conseil départemental de l'instruction publique à sa création par la loi de 1850, il y est resté jusqu'à sa mort.

Il eut part aussi pendant quelque temps à l'administration active de sa ville natale en qualité d'adjoint, fonction à laquelle il fut nommé le 9 juillet 1815.

Pour être complet sur ce qui touche à la vie administrative et publique de Mougeot, je dois ajouter qu'en 1835, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C.

Les premiers voyages faits par Mougeot lui furent imposés par ses fonctions de médecin militaire. Pendant les années 1799, 1800, 1801, il parcourut une partie des empires actuels d'Allemagne et d'Autriche, en particulier les admirables Alpes du Tyrol. Sa correspondance, curieuse par les faits de détail et les impressions sincères qu'elle relate sur des guerres célèbres, nous le montre profitant de toutes les occasions qu'il a de s'instruire, de récolter des plantes, d'entrer en relation avec des botanistes éminents. On y voit la passion, le mot n'est pas trop fort, qu'il ne cesse d'avoir pour les sciences naturelles. Après son retour à Bruyères, il resta longtemps sans sortir des Vosges, de l'Alsace et du Jura très-septentrional. En 1842 seulement, il retourne à Paris, et va de là en Normandie. En 1843 et 1844, il se rend en Suisse. En 1847, il entreprend un grand voyage qui doit le conduire dans les Pyrénées ; une entorse l'arrête à Avignon et l'empêche de mettre son projet à exécution. Il tenait, avec l'exactitude qu'il apportait à toutes choses, des journaux de voyages qui nous montrent combien son intelligence avait de largeur. Si la botanique et en général

Digitized by Google

les sciences naturelles tiennent la première place dans ses pensées, il ne néglige rien, et l'étude des monuments en particulier ne le laisse pas indifférent.

D.

Voici, avec la date de son admission, les Académies ou Sociétés savantes dont Mougeot a fait partie :

15 frimaire an VII. Société médicale d'émulation de Strasbourg.

26 nivôse an XI. Membre de la Société de médecine chimique de Paris.

3 pluviôse an XI. Correspondant de la Société d'émulation de Nancy.

28 mars 1809. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Wetteravie.

11 mars 1811. Membre non résidant de la Société académique des sciences, lettres et arts de Nancy (Académie de Stanislas).

18 janvier 1822. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Paris.

4 juillet 1822. Correspondant de la Société linnéenne de Paris.

6 décembre 1823. Correspondant de la Société linnéenne du Calvados.

5 août 1825. Correspondant de l'Académie royale de médecine à Paris.

1825. Membre de la Société d'émulation des Vosges.

30 juin 1829. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg.

8 décembre 1833. Membre de la Société géologique de France.

1834. Membre de la Société des sciences naturelles de Fribourg (Bade).

Digitized by Google

2 janvier 1835. Membre correspondant de la Société académique de Falaise.

31 octobre 1838. Membre correspondant de la Société d'histoire naturelle de Bâle.

Avril 1838. Membre actif de la Société impériale minéralogique de Saint-Pétersbourg, fondée par Alexandre Ier.

Octobre 1842. Correspondant de l'*Academia Cœsarea, Leopoldino-Carolina naturæ Curiosorum.*

Mars 1843. Membre de la Société royale bavaroise de botanique à Ratisbonne.

20 mai 1844. Membre correspondant de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).

Mars 1847. Correspondant de la Société de médecine de Strasbourg.

Octobre 1847. Correspondant de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il devint, peu après la fondation de cette société en 1854, membre de la Société botanique de France, dont il présida la séance extraordinaire dans les Vosges en 1858.

E.

Les publications de Mougeot sont :

Essai zoologique et médical sur les Hydatides. Paris, an XI (1803).

Considérations sur la végétation spontanée du département des Vosges. (Dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* 1836.)

Considérations générales sur la végétation spontanée (phanérogame et cryptogame) du département des Vosges. [Dans Lepage et Charton, *Statistique du département des Vosges.* 1835 (tiré à part).]

Rapports annuels sur le musée d'histoire naturelle d'Épinal. [Dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* 1846-1857 (tirés à part).]

Digitized by Google

Il a publié en outre plusieurs articles et notices parmi lesquels il faut citer particulièrement un travail sur les Conifères des Vosges, inséré dans le *Nouveau Duhamel de Loiseleur*, et de nombreuses notes dans les bulletins des Sociétés géologique et botanique de France.

F.

La correspondance de Mougeot avec M. Godron renferme plusieurs passages relatifs aux *Stirpes*, qui pourront offrir de l'intérêt à ceux qui aiment l'histoire de la science.

C'est ainsi, par exemple, qu'il raconte l'origine de cette publication (1) : « J'avais, en 1808, commencé à distribuer à mes amis des cahiers de 50 espèces de Cryptogames des Vosges, mais j'écrivais sur chaque feuillet le nom de la plante, sa localité et le temps de sa fructification. J'étais parvenu à préparer ainsi une douzaine d'exemplaires des 6 premiers fascicules, et chaque fascicule se composait de 50 feuillets de papier format grand in-8°. A cette époque, on ne connaissait pas en France la collection d'Ehrhart, celle de Schleicher était aussi très-peu répandue. Le professeur Villars, MM. Desfontaines et de Jussieu, Persoon, avec lequel j'avais déjà des relations, m'engagèrent à faire imprimer les étiquettes, à multiplier le nombre des exemplaires, et je fis part en 1809, à mon ami Nestler qui était à Vienne, de mon projet. Il me demanda de s'adjoindre à moi, de l'attendre. Il revint de Vienne pendant l'été de 1810 et nous passâmes ensemble le mois de septembre à Bruyères, et nous dédiâmes au professeur Villars notre première centurie qui, ainsi que la 2e et la 3e, furent composées avec les 6 cahiers manuscrits que j'avais déjà distribués, où nous ajoutâmes seulement 6 à 8 espèces des environs de Strasbourg. Voici 30 ans et plus que je travaille à notre *grande* collection de Cryptogames, et nous n'avons pu encore publier que onze cents espèces, en faisant nos récoltes

(1) Lettre du 3 mars 1841.

Digitized by Google

dans la chaîne des Vosges, de la Forêt-Noire, du Jura, les plaines de l'Alsace, de la Lorraine. »

En 1841, M. Godron, ayant à faire un rapport sur les *Stirpes* à l'Académie de Stanislas, l'avait communiqué avant lecture à Mougeot, qui lui adressa entre autres les remarques suivantes qui nous donnent les noms de ses collaborateurs, en même temps qu'ils montrent avec quel soin jaloux il tenait à ce que justice fût rendue à chacun (1) : « Il serait très-juste de placer ici le nom de mon ami Nestler en ajoutant : Le Dr Mougeot, aidé par son ami le professeur Nestler, son collaborateur pour les neuf premières centuries..... Vous pourriez intercaler ici plus ou moins d'éloge pour ce brave et digne homme que je regrette tous les jours..... Il ne serait peut-être pas déplacé de mentionner ici que, pour les espèces rares, j'ai été aidé, dans la réunion des échantillons en nombre, par plusieurs de mes amis, entre autres de MM. Guépin, Delise, Lenormand, Le Prévost pour nos départements de l'Ouest, par M. J. Prost pour le département de la Lozère, par M. de Miribel pour l'Isère, par M. Desmazière pour le Nord, par M. Bruch pour les Deux-Ponts, MM. Schimper, Mühlenbeck pour l'Alsace, M. Braun, pour le grand-duché de Bade, MM. Chaillet, Preissweik, Lesquereux pour la chaîne du Jura, etc., etc. »

L'extrait suivant d'une lettre du 26 octobre 1842 montre comment Schimper fut associé à la publication :

« Mon ami Schimper m'a quitté samedi et nous avons pu passer une semaine ensemble à nous exténuer sur les mousses et sur les roches. Ce bryologue est d'une très-grande force pour la détermination rigoureuse des espèces et ceci tient et provient du travail monographique qu'il publie sur les mousses..... Il se joint à moi pour la publication des *Stirpes cryptogamicæ Vogeso-Rhenanæ,* et cette publication ne peut qu'y gagner. Il est plein de feu et d'ardeur. Je commence à m'éteindre ; sa vue reste encore perçante, la mienne faiblit de plus en plus. Aussi nos chères Cryptogames avaient besoin d'un nouveau travailleur pour rester à la hauteur des circonstances actuelles »

(1) Lettre du 14 juillet 1841.

Digitized by Google

Malgré ces collaborations de Nestler et de Schimper, Mougeot avait la plus lourde charge dans cette publication; le plus souvent elle lui incombait entièrement. Aussi avait-il une grande reconnaissance pour les botanistes qui lui communiquaient de nombreux échantillons, et une grande peine lorsqu'il les voyait disparaître par la mort ou simplement par l'éloignement. C'est ce qu'il exprimait en particulier dans une lettre de ses dernières années (1) : « Plusieurs des Cryptogames des environs de Nancy, insérés dans nos *Stirpes* que vous aviez la complaisance de me fournir, me manqueront aussi bientôt, malgré l'obligeance de M. Vincent de les rechercher..... Il n'a pas vos yeux, le professeur Al. Braun ayant été appelé à Berlin, je ne pourrai plus compter sur ses récoltes dans la Forêt-Noire. De tous côtés, mon cher Godron, on m'abandonne, quand j'aurais plus que jamais besoin de mes amis. »

(1) Lettre du 10 janvier 1852.

Digitized by Google

NOTICE

SUR S. J. BEXON

PAR M. BOULANGÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

La bienveillance de vos suffrages, en m'ouvrant l'accès de votre Compagnie, m'a pénétré d'un sentiment dont vos séances solennelles, dans ces dernières années, ont plusieurs fois entendu les manifestations; mais, jamais expression de reconnaissance ne fut, plus que dans ma bouche, légitime et nécessaire. Je suis, moi aussi, l'un de ces exilés volontaires qui ont, dans la généreuse hospitalité d'une noble cité, cherché et rencontré une consolation à la douleur d'une séparation inévitable. L'avocat d'un barreau voisin du vôtre que supprimait et dispersait la conquête, saisi au cours d'une carrière déjà longue, retrouvait les affectueuses sympathies d'une nouvelle famille judiciaire; il éprouvait la douceur et la force du lien que crée le

Digitized by Google

sentiment de la confraternité. Il lui était réservé de connaître par une expérience personnelle que le titre d'avocat est bien un titre de famille, et bientôt votre indulgence en rehaussait encore à ses yeux la valeur en consentant à l'accepter comme le principal appui de sa candidature. Votre nouvel élu, Messieurs, a trouvé dans vos suffrages un grand honneur et en quelque sorte un conseil pour le choix du sujet que les traditions de votre Compagnie laissaient à sa liberté. La reconnaissance lui a inspiré le désir naturel de relever devant vous le souvenir de l'un des noms qui ont honoré la Lorraine, en même temps que la direction de sa vie concentrée dans l'étude et la pratique d'une science unique, semblait lui imposer le devoir de fixer son attention et de rappeler la vôtre sur un personnage appliqué, dans le cours du siècle dernier, comme magistrat et comme écrivain, au culte des mêmes idées.

Dans la petite ville de Remiremont s'élève une maison remarquée par le bel aspect de sa construction et par l'attrait d'une vue pittoresque ouverte sur la vallée de Remiremont à Ranfaing. C'est cette maison que, dans le court espace de onze années (de 1745 à 1756), venait remplir la naissance de neuf enfants. La tradition du pays a religieusement conservé à cette habitation le nom de la famille qui l'occupait au siècle dernier. On l'appelle encore le château Bexon, comme si un souvenir reconnais-

Digitized by Google

sant voulait perpétuer, en l'attachant au sol lui-même, un nom qui a deux fois honoré la cité !

Le second des enfants d'Amé Bexon et de Barbe Pillement, Gabriel-Léopold-Charles-Aimé, né le 10 mars 1747, devait être à Paris surpris par la mort le 15 février 1784 dans l'éclat naissant d'une trop courte carrière. Mais sa nature d'élite avait déjà révélé toute la distinction de son intelligence et laissé les preuves des aptitudes les plus variées. Déjà ses laborieuses recherches avaient réuni les matériaux d'une histoire de la Lorraine et le premier volume, publié en 1777, promettait, si le temps avait permis l'achèvement d'une œuvre si bien commencée, un véritable monument élevé à l'honneur du pays. Voué par le goût le plus vif au culte des sciences naturelles, il avait consacré à leur étude la plus grande part de sa vie : ses travaux, qui unissaient à la profondeur du savoir le charme de l'expression, avaient fixé sur lui l'attention de Buffon dont il était devenu l'un des collaborateurs les plus infatigables et les plus estimés. Aussi, quand, en 1804, le frère puîné de Gabriel adressait à Lacépède, devenu grand chancelier de la Légion d'honneur, l'hommage d'un de ses ouvrages sur la législation criminelle, le savant se plaisait à associer dans un même éloge le nom des deux frères ; il écrivait le 5 janvier : « J'ai lu avec « un bien grand intérêt votre dernier ouvrage sur « la législation ; permettez que l'ancien ami et le

Digitized by Google

« continuateur de Buffon présente au digne frère « d'un des plus dignes collaborateurs de ce grand « homme ses remerciements et ses félicitations. Il « est donné à votre famille de réunir la célébrité « de l'homme de lettres aux lumières du savant et « du fonctionnaire. »

L'auteur de l'ouvrage honoré en 1804 de cet éloge, Scipion-Jérôme Bexon, le cinquième enfant de cette nombreuse famille, était né le 8 juin 1750; au titre d'avocat, son père réunissait les fonctions de procureur fiscal dans la justice seigneuriale de Remiremont; il était donc l'un des officiers civils de ce fameux chapitre dont les chanoinesses se recrutaient au sein de la plus haute noblesse de Lorraine et dont les abbesses étaient choisies parmi les filles des ducs de Lorraine, des empereurs d'Allemagne et des rois de France. Ce fut sous sa direction éclairée qu'après de fortes études à Nancy, Scipion vint placer les premières années de sa jeunesse, et, dès ses débuts, la préférence de ses goûts se tourna vers l'étude du droit criminel, dont son esprit curieux s'appliquait à scruter l'histoire, à suivre les développements, à entrevoir les améliorations, sans d'ailleurs dédaigner l'examen des petites institutions locales qui fonctionnaient près de lui. Il en conservait le vif souvenir et, quelques années plus tard, retrouvait les impressions diverses que ses observations avaient fait naître. Ainsi, amené à parler des juges de paix établis comme

Digitized by Google

tribunaux de conciliation, il reporte sa pensée vers son pays, et se plaît à décrire l'une de ces institutions modestes : « La raison naturelle, dit-il, avait « seule indiqué, dans des temps anciens, cette juri- « diction à quelques hommes éloignés de la corrup- « tion des villes. Il existait à Gérardmer, départe- « ment des Vosges, par un vieil usage conservé « précieusement, une chambre de conciliation com- « posée des plus sages de la contrée. Par une con- « vention tacite, les habitants qui avaient un diffé- « rend entre eux n'auraient osé se présenter en « justice avant d'avoir essayé l'influence de sa juri- « diction. Ce souvenir me fournit l'occasion d'ho- « norer la sagesse des habitants d'un village où « mes ancêtres étaient nés. »

Ces justices locales toutefois n'avaient pas laissé dans l'esprit du jeune avocat des opinions uniformément favorables ; son jugement sur l'une d'elles serait sévère si, à la critique ne se mêlait peut-être le léger ressentiment d'une aventure arrivée à l'un de ses confrères et, d'après la tradition, à Bexon lui-même. « Dans une autre partie des montagnes « des Vosges, dit-il encore, une justice très-ancienne « maintenue par les lois de la province, était tenue « par des prud'hommes que choisissaient les habi- « tants du lieu. Ils jugeaient sous un orme, sur la « place du village, appelée La Bresse. Mais, cette « justice patriarcale avait perdu une partie de son « heureuse simplicité : les chicanes des praticiens

Digitized by Google

« s'attachèrent aux branches de l'orme, et elle de-
« vint un mauvais tribunal. Des avocats y allaient
« plaider quelquefois : deux d'entre eux s'étant un
« jour permis, dans le cours des plaidoiries, des
« citations en latin, les prud'hommes les condam-
« nèrent en français à une amende pour avoir parlé
« devant eux un langage que, suivant les termes
« de leur sentence, ils n'étaient pas obligés d'en-
« tendre, et, donnant à l'exécution de cette décision
« une sanction immédiate contre les deux impru-
« dents latinistes, ils assurèrent le paiement de
« l'amende par la saisie de leurs chevaux. »

Parvenu à la maturité de la jeunesse, préparé aux fonctions de la magistrature par les leçons et les exemples de son père, par l'étude du droit romain, la connaissance approfondie de la législation française et des législations étrangères, à son titre d'avocat en parlement, il ajouta celui de procureur fiscal à Remiremont. C'est la double qualité qu'il prend dans deux opuscules publiés en 1784 et 1787, à l'occasion des réceptions faites par la ville aux deux dernières abbesses qui se succédèrent rapidement à la tête du chapitre, la princesse Charlotte de Lorraine et la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé. L'auteur décrit le déploiement des pompes, l'éclat des fêtes qui signalèrent la dernière entrée solennelle de 1787, et trois années après, le chapitre lui-même n'existait plus.

L'esprit pénétrant de Bexon n'avait pas méconnu

Digitized by Google

l'imminence de réformes que d'ailleurs approuvaient les tendances de ses convictions personnelles. Il sentait particulièrement la nécessité de substituer à la variété des multiples coutumes, à la rivalité et à la confusion des juridictions, l'unité de la loi et l'uniformité des tribunaux. On peut croire qu'il n'avait pas entrevu dans son ensemble et dans tous ses détails, l'harmonie de la future organisation judiciaire qui, limitée à deux degrés de juridiction, assure une exacte appréciation des faits sans éterniser les différends, et, par la décisive autorité d'une cour régulatrice, garantit l'unité dans l'application du droit. Le système menacé ne lui semblait pas moins susceptible d'améliorations profondes, et quand, prenant la parole en faveur du chapitre de Remiremont, il essayait d'en obtenir le maintien, on ne pouvait pas accuser le procureur fiscal de présenter une défense intéressée ; car, ses conclusions abandonnaient le droit de justice dont il considérait le sacrifice comme une manifeste nécessité.

Mais, une sincérité indépendante présidait à l'expression de ses convictions, et, chose digne de remarque, sa voix s'éleva parmi celles qui défendirent l'un des droits considérés comme les plus impopulaires, la dîme ecclésiastique perçue en nature. Dans une pétition adressée en 1790 « au Roi et à la nation », la ville de Remiremont se range au nombre des rares partisans d'une redevance généralement proscrite, et, sans rechercher la légitimité

Digitized by Google

de son principe, en sollicite le maintien dans l'intérêt local de la contrée. Bexon fut-il le rédacteur de cette pétition? Se borna-t-il à inscrire sa signature parmi celles des 38 notables qui l'adressèrent à l'Assemblée nationale? La tradition du pays incline vers la première affirmation.

C'est elle aussi qui rattache à la même initiative l'écrit publié également en 1790 pour la défense du chapitre de Remiremont sous ce titre : « Le cri de la raison et de l'humanité. » Les vieux souvenirs de l'histoire, l'origine illustre du chapitre, ses bienfaits attestés par la reconnaissance publique, la légitimité de sa propriété qui se rattache avec la fondation de Romaric aux premières années du VII^e^ siècle, le patronage direct et persévérant accordé au chapitre par les princes qui se sont disputé la souveraineté du pays, ses droits consacrés de règne en règne par leur serment et par la longue série des traités internationaux, la générosité des sentiments qui sollicitent la conservation d'un asile ouvert aux filles d'une ancienne chevalerie si souvent signalée par ses belles actions et son dévouement à la patrie, Bexon invoque les considérations les plus variées et les plus puissantes.

Que peuvent les souvenirs de l'histoire et la légitimité originaire des propriétés aux époques où les transformations se précipitent? Ce que l'auteur appelait « le cri de la raison et de l'humanité » ne fut pas entendu.

Digitized by Google

A la justice seigneuriale succédait donc à Remiremont la justice uniforme du droit commun. Signalé par son expérience et sa connaissance profonde du droit, Bexon avait sa place marquée au sein du tribunal d'arrondissement et, à la fin de 1790, il prononçait, comme commissaire du Roi, le discours qui installait les nouveaux magistrats.

La réforme du droit criminel était une de celles qui préoccupaient fortement les esprits. Bexon suivait avec une ardeur intelligente la direction générale de ces tentatives, et, par des publications successives, secondait l'établissement de mesures qu'il considérait comme de bienfaisantes améliorations. Il signalait l'utilité d'un tribunal de correction paternelle; il soumettait un mémoire au Gouvernement sur la forme de la procédure par jurés, institution dont il souhaitait vivement le développement en France.

Ces premiers efforts furent remarqués, et, en 1796, l'estime accordée à ses travaux l'appelait à présider le tribunal criminel de Paris; ce fut à Paris que, dans une courte période de temps, parurent ses trois principales publications.

Ce sont trois œuvres de jurisconsulte, trois œuvres austères dont, il faut bien l'avouer, ni l'élégance soutenue, ni même la lumineuse simplicité du style n'adoucissent la sévérité. On sent que Bexon se préoccupe surtout d'apporter son concours aux réformes nées sous ses yeux, de mettre à leur service

Digitized by Google

les fruits d'un infatigable travail et les méditations d'un esprit ouvert aux innovations. Il a lui-même marqué le but assigné à son ambition dans l'épigraphe de son dernier ouvrage : « La gloire de l'écri- « vain est de préparer des matériaux utiles à ceux « qui gouvernent. »

Épigraphe trop modeste ! ce ne sont pas de simples matériaux que son esprit investigateur rassemble et publie en 1800 sous ce titre : *Parallèle du Code criminel de l'Angleterre avec les lois pénales françaises, et considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles.* De ce vaste travail de comparaison, résultat de patientes études, se dégagent des conclusions qui tendent toujours à l'amélioration de la loi française. Le patriotisme de Bexon est fier quand il trouve notre loi supérieure par un côté grave à la loi anglaise. S'il rencontre la peine de mort trop fréquemment inscrite dans la législation criminelle du pays voisin, il s'indigne de sévérités qui contrastent avec la douceur habituelle de nos mœurs, et la révolte d'un sentiment généreux lui dicte cette épigraphe empruntée à l'immortel auteur de l'*Esprit des lois :* « Lorsque la peine « est sans mesure, on est souvent obligé de lui pré- « férer l'impunité. » Mais, si notre loi était plus humaine, elle était plus inflexible et n'accordait qu'imparfaitement au juge le droit de mesurer la durée du châtiment au degré de gravité des fautes. Bexon insiste sur la nécessité d'une peine propor-

Digitized by Google

tionnelle comme sur un principe fondamental et signale, pour en demander l'introduction dans notre pays, le pouvoir conféré au juge anglais de faire varier la durée de la peine en la proportionnant à la variété infinie des nuances qui accompagnent le délit.

La profondeur des connaissances que révélait cet ouvrage avait appelé sur son auteur l'attention du Gouvernement. Nommé en 1802 à l'une des vice-présidences du tribunal civil de la Seine, Bexon rencontra des devoirs nouveaux sans être détourné de ses études préférées sur le droit criminel, et cette nomination précédait de peu de mois la publication de son œuvre la plus considérable, qui a pour titre : *Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations anciennes et modernes, Rome, Angleterre, France, suivi de l'application de cette théorie dans un projet du Code criminel, correctionnel et de police.* Ce titre seul suffirait à indiquer l'objet, l'ensemble, le résultat de ce vaste travail. Bexon ne se borne pas à exprimer dans la deuxième partie, méthodiquement divisée en 1,015 articles, la formule de la loi dont sa pensée a préparé le projet. Il s'est d'abord attaché à en chercher et à en fixer la raison d'après l'étude comparée des législations anciennes adaptées aux temps actuels : c'est à l'œuvre restaurée de la justice pénale qu'il prêtera son concours. Les trois grands problèmes

Digitized by Google

du droit criminel, ceux dont la bonne solution importe également à l'intérêt public, ont pour but de déterminer la forme de la poursuite, l'autorité chargée soit de la diriger, soit de la terminer, la peine réservée aux crimes ou aux délits. De ces trois difficiles problèmes, les deux premiers sont particulièrement l'objet de ses méditations, et la plupart des conclusions qu'il propose ont reçu la consécration de l'expérience et du temps. S'occupe-t-il des formes de l'instruction? C'est pour s'attacher à celles dont l'accomplissement est une garantie nécessaire dans la recherche de la vérité, en supprimant le luxe des formalités secondaires, dont la loi de l'an IV s'était montrée trop prodigue. S'occupe-t-il des juridictions? Le savant auteur, dans un tableau des plus curieux, décrit l'origine des divers tribunaux de l'Angleterre, leur organisation, leur compétence particulière; mais il les décrit surtout pour les soumettre à une comparaison instructive, et, frappé par l'uniformité, l'égalité, la simplicité de l'organisation française, il n'éprouverait aucun embarras dans sa conclusion définitive, s'il ne rencontrait en Angleterre une institution dans laquelle se résume pour les Anglais la principale garantie de leur liberté civile, l'institution du jury. Bexon partage pour cette institution leur enthousiasme, non pas que son esprit judicieux consente à en étendre la compétence aux questions de droit civil étrangères, par leur complexité même,

Digitized by Google

aux connaissances ordinaires des jurés et, par suite, à leur juridiction. Mais, confier à des juges tirés successivement en quelque sorte des entrailles du pays la mission de statuer sur des faits simples dont une raison droite suffit à constater l'existence, n'est-ce pas, dans l'administration de la justice criminelle, à des garanties raisonnables de lumières et d'indépendance ajouter la force et l'appui d'une légitime popularité? Bexon salue de ses espérances une institution combattue en France, il l'avoue, par des circonstances qu'il juge accidentelles et temporaires, et son inquiète sollicitude cherche à en défendre l'avenir contre l'influence de trois causes peut-être plus durables de discrédit. La composition du jury formé, à l'origine, sans choix suffisant, d'un trop grand nombre de citoyens, pourrait faire courir un véritable péril aux intérêts de la société et des accusés eux-mêmes. Ne trouverait-on pas, dans l'application des listes d'éligibles, des garanties qui rassureraient cette première appréhension? Une crainte non moins vive naît pour lui des droits étendus que l'esprit libéral de la loi française accorde à l'intervention de l'avocat. C'est, en Angleterre, une règle que, devant le jury, la défense de l'accusé est personnelle; le concours de l'avocat, admis sans réserve pour la discussion des difficultés légales, se borne, dans l'examen du fait, à poser des questions aux témoins pendant le cours même de leurs dépositions. En France, le rôle de

Digitized by Google

l'avocat est mêlé au débat tout entier; il discute, après l'audition des témoignages, l'ensemble des preuves, il a le privilége de la dernière parole. Au lieu d'établir, par des observations sommaires, l'enchaînement logique des faits, ne cherchera-t-il point à envahir la conscience des jurés par l'art d'une argumentation spécieuse ou par le mouvement d'une entraînante sensibilité? Et cependant, l'intérêt de la défense est si sacré que l'on hésite à conseiller et que peut-être nos mœurs ne toléreraient pas sur ce point une importation de la loi anglaise. Ne trouverait-on pas peut-être un contre-poids au péril de cette influence dans la mission confiée par la loi au magistrat qui dirige le débat d'en présenter dans un tableau rapide le fidèle résumé? La loi anglaise, qui circonscrit le rôle de l'avocat dans de plus étroites limites, fait du juge le défenseur naturel de l'accusé. La nôtre, après la clôture de discussions quelquefois passionnées, charge une parole impartiale de reproduire, dans une sommaire analyse, les raisons présentées par l'accusation et les moyens opposés par la défense. Le magistrat, investi de ce difficile ministère, saura-t-il toujours maintenir un exact équilibre entre ces deux grands intérêts? Ne se laissera-t-il point entraîner à la manifestation d'un sentiment personnel qui pourrait exercer une influence fatale à l'institution même? Enfin, la presse qui offre à la curiosité passionnée de l'opinion le récit émouvant des

Digitized by Google

crimes ou des délits, qui en publie les détails et en recherche les causes avec les émotions rapides et les inexactitudes naturelles attachées au mouvement d'une publicité quotidienne, la presse laissera-t-elle l'esprit des jurés pris dans la localité même libre des impressions souvent dangereuses qui peuvent fausser leur jugement ? Préoccupations d'une prévoyance affectueuse, mêlée à la ferme espérance et au désir ardent de perpétuer parmi nous les bienfaits de la nouvelle institution. Il en aimait la publicité sans en craindre les effets funestes sur la moralité publique. Celui-là, disait-il, que le débat instruit au crime, n'a déjà plus besoin d'instruction.

On ne connaîtrait pas entièrement la valeur de l'ouvrage de 1802 si l'on n'y cherchait une idée générale sur les règles adoptées par Bexon dans la théorie des peines. Sa conscience réprouvait la peine du bannissement comme un attentat contre le droit des nations étrangères. Est-il permis de renvoyer à d'autres peuples les coupables dont la société juge nécessaire de se séparer ? — Son humanité se soulevait contre les applications multiples de la peine de mort, et, sans aborder d'ailleurs les grandes considérations de philosophie ou de nécessité sociale qui peuvent en légitimer ou en condamner le principe, il évoquait les souvenirs d'une récente et sanglante époque pour en souhaiter, au moins en matière politique, la suppression

Digitized by Google

absolue. Fidèle à ses convictions sur le but de la loi pénale, principalement établie à ses yeux pour la correction du coupable, sa justice, sévère contre la récidive, considérait comme une cruauté inique la flétrissure ineffaçable imprimée sur le coupable condamné à une peine temporaire, et sa protestation appelait une réforme que le temps a consacrée. Ses vœux allaient plus loin encore et proposaient d'inscrire dans nos lois une disposition qui n'y a pas pris place, mais que s'est appropriée une législation voisine. Ne serait-il pas digne d'une grande nation de ne point laisser sans indemnité l'accusé poursuivi d'office dont un verdict absolu du jury aurait reconnu l'innocence? Le jury ne pourrait-il être interrogé avec une précision qui ne permettrait sur la portée de son verdict aucune incertitude? Si l'acquittement dû au simple doute qui profite toujours à l'accusé peut n'engager contre la société aucune obligation, le verdict absolu qui démontre l'erreur de l'accusation ne doit-il pas entraîner une autre conséquence, et les sentiments de générosité et de justice n'exigent-ils pas la réparation d'un préjudice aussi immérité?

La renommée de Bexon avait franchi la frontière. Soumis à l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, ce remarquable travail réunissait tous les suffrages et la grande médaille d'or en attestait le mérite par une éclatante consécration. A peine la publication à Paris en était-elle terminée qu'un

Digitized by Google

nouvel honneur lui était réservé. Maximilien-Joseph, alors électeur, depuis roi de Bavière, avait pris la résolution de réformer dans ses États la législation pénale : ses regards se portèrent sur l'homme dont il estimait le concours particulièrement utile à l'accomplissement d'une entreprise si importante, et, en 1805, Bexon répondait à ce royal appel par l'envoi d'un projet manuscrit qu'il intitulait : *Application de la théorie de la législation pénale, ou Code de la sûreté publique et particulière.* C'est, dans un nouveau cadre, l'application des idées développées dans les deux précédents ouvrages, accompagnée d'une étude sur la nature des lois pénales considérées dans leurs rapports avec le climat, la fertilité ou la stérilité du pays, la civilisation, la religion établie, le caractère et les mœurs des habitants ; précédée, sous le nom modeste d'introduction, d'une sorte de traité philosophique sur l'ordre public et sur le développement moral de l'homme, moyen le plus efficace d'en garantir le maintien. Prenant cette donnée pour guide, Bexon soumet à une savante analyse l'homme, ses facultés, ses inclinations, ses passions, la direction de sa volonté du côté du bien, du vrai et de l'utile, qui se confond toujours avec le vrai lui-même. Adepte du système philosophique que son siècle avait fait prévaloir, il affirme que l'homme doit être dirigé vers le bonheur et le bien-être ; les lois doivent le conduire à ce but, mais

Digitized by Google

dans des conditions qui assurent en même temps le bien-être universel. Ces conditions sont l'instruction, les habitudes morales, la religion, la bienfaisance, la bonne foi, l'honneur, longue et incomplète énumération qu'une philosophie plus profonde aurait pu remplacer par un seul mot : le devoir imposé par une loi supérieure à l'homme et prise en dehors de lui.

De tels services rendus à la science et par la science à la société pouvaient autoriser l'espérance d'une légitime récompense, et c'est presque au moment où se produisait, en 1807, ce dernier fruit de longues méditations qu'un acte imprévu brisait la carrière du magistrat et portait du même coup la plus grave atteinte à la loi fondamentale qui en garantissait la stabilité. Une disposition expresse de la Constitution du 22 frimaire an VIII portait: « Les juges autres que les juges de paix conserveront « leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne « soient condamnés pour forfaiture ou qu'ils ne « soient pas maintenus sur les listes d'éligibles. » Les vicissitudes politiques, en supprimant les listes d'éligibles, avaient fait disparaître cette dernière condition et semblaient, par suite, avoir définitivement consolidé le siége du magistrat. Mais, que peut l'interprétation la plus naturelle au gré de certaines impatiences? Ce fut dans la suppression même des listes d'éligibles qu'une complaisance trop ingénieuse rencontra un spécieux prétexte pour

Digitized by Google

enlever à la magistrature la garantie de son indépendance et frapper ceux des fonctionnaires dont le caractère pouvait gêner un pouvoir absolu. Ne serait-il pas légitime de rétablir, dans leurs effets, ces listes d'éligibles supprimées dans leur principe, et de substituer au droit d'élimination que pouvaient indirectement exercer les suffrages de l'opinion publique un travail de révision exécuté, avant le 1er mars 1808, par une commission de six sénateurs que nommerait l'Empereur lui-même? Suggérée par l'esprit fécond de Cambacérès, cette combinaison devint une des bases du sénatus-consulte organique du 12 octobre 1807, sénatus-consulte voté, suivant l'expression de Bexon, pour rendre les juges destituables comme un organe de la constitution qui les rendait inamovibles. La commission irresponsable à laquelle avait été dévolu ce pouvoir discrétionnaire soumit à la sanction de l'Empereur le résultat de ses délibérations et, le 24 mars 1808, dans le décret général sur l'institution de la magistrature n'était pas compris le nom de Bexon. Le magistrat était donc enlevé à sa fonction, frappé sans avoir été entendu, dans le secret d'une délibération contre laquelle aucun recours n'était ouvert. Séparé de la magistrature à un âge où elle pouvait encore attendre de lui de longs services, Bexon se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris sans rechercher d'ailleurs l'activité d'une nouvelle carrière, et, découragé par une disgrâce

Digitized by Google

inattendue, laissa s'écouler dans une modeste retraite, à Chatou, les années qui lui restaient. Une dernière fois il reprit la plume, lorsqu'en 1814 la chute de l'empire eut rendu à la parole sa liberté, et dans deux brochures publiées presque simultanément sous une commune inspiration, il fit entendre la revendication de deux droits unis entre eux dans sa pensée par le lien le plus étroit. Il réclame d'abord la suppression de la censure si ce n'est pour les pièces de théâtre dont la moralité doit être soumise à un préalable examen ou contre les libelles qui déchirent l'honneur du citoyen, et, par une application du même principe, le rétablissement de la liberté dans la publication des journaux et des livres sous la responsabilité des auteurs et l'action répressive des tribunaux chargés d'en contenir les écarts. Cette réclamation contre de récents abus était, à quelques jours de distance, suivie d'une autre revendication sous ce titre piquant : *Du Pouvoir judiciaire en France et de son inamovibilité, considérations sur la proposition du sénatus-consulte du 12 octobre 1807, perdues ce jour sur le grand escalier du Sénat, trouvées par M. Bexon, ancien magistrat, mais que la liberté de la presse ne pouvait permettre d'imprimer alors.* Personne ne pouvait s'attendre que sa parole élevée publiquement sur cette grande question laissât sans protestation la mesure individuelle dont il avait si cruellement souffert. L'allusion s'y ren-

Digitized by Google

contre, mais avec des accents sobres et discrets, et la généralité des aperçus donne plus de force à la défense du principe au nom duquel il proteste. Fidèle à sa constante méthode, il en demande la confirmation à l'histoire et montre la règle de l'inamovibilité consacrée dans les vieilles ordonnances des rois à remonter à Charles VI, environnée d'un constant respect, sauf les rares violences des crises politiques, l'ancienne magistrature protégée d'ailleurs dans son indépendance, tantôt par la puissance de l'hérédité des offices, tantôt par l'influence de la vénalité même, c'est-à-dire de la richesse, toujours par le pouvoir qu'assuraient aux grandes corporations du parlement l'étendue de leurs ressorts, la variété de leurs attributions, le prestige de leurs décisions souveraines. Combien l'inamovibilité n'est-elle pas plus nécessaire à la magistrature moderne renfermée dans le devoir plus étroit de se consacrer exclusivement à l'administration de la justice ! Si l'on veut considérer le seul intérêt de la corporation, ne voit-on pas qu'en échange de ses travaux et de ses services, le magistrat n'a pas à attendre du long exercice de ses fonctions les biens de la fortune ? Peut-on espérer qu'il recherchera volontiers les austères devoirs de cette difficile carrière, s'il ne peut compter au moins sur la sécurité de son avenir ? Et si l'on s'élève à de grandes considérations d'intérêt public, comment ne pas reconnaître que,

Digitized by Google

par le fait de son serment, le magistrat devient l'homme de la loi? Il appartient à la société; en défendant son indépendance, elle défend ses plus chers intérêts. La loi confie à ses lumières et à sa ferme impartialité la fortune, la liberté, l'honneur, la vie même des citoyens; n'a-t-elle pas l'impérieux devoir de le protéger contre les périls attachés à l'exercice de ce redoutable ministère? Doit-elle le laisser exposé à la crainte soit des ressentiments particuliers, soit même des exigences du pouvoir? L'opinion seule de l'influence que cette crainte pourrait exercer sur sa décision ne serait-elle pas de nature à en diminuer le respect? Le maintien de son indépendance est donc pour tous les citoyens un intérêt supérieur, et quelle peut être la garantie de l'indépendance sans l'inamovibilité? Le sénatus-consulte de 1807 avait en quelque sorte créé deux catégories de magistrats, les uns maintenus sur leurs siéges après le travail de révision, à titre définitif, les autres soumis, à partir de 1808, à une épreuve de cinq années pendant lesquelles leur institution conservait un caractère conditionnel et provisoire. Bexon s'élève contre cette inégalité introduite au sein d'une même magistrature : la condition d'une épreuve, dit-il, fait perdre le sentiment de l'indépendance et produit dans l'opinion du magistrat et du public un amoindrissement contraire à la dignité de la fonction.

Après cette revendication des droits de la magis-

Digitized by Google

trature, Bexon se renferma dans des études moins connues, réservées aux différentes compagnies dont il était membre. L'Athénée des arts, la Société des lettres, sciences et arts, la Société des sciences de Paris, l'avaient jugé digne de partager leurs travaux. Au sein de cette dernière compagnie, il avait rencontré parmi ses collègues le prince de Condé, dont la fille avait été la dernière abbesse du chapitre de Remiremont. A la mort du prince, en 1819, la Société académique des sciences lui confia l'honneur de prononcer son éloge et fournit à l'ancien procureur fiscal l'occasion de reporter sa pensée aux souvenirs du pays natal et de confondre, dans l'expression de ses respectueux hommages, les représentants de deux générations. Peu d'années après, Bexon mourait dans sa retraite de Chatou, le 17 novembre 1825.

La science du droit criminel en France avait trouvé en lui un utile auxiliaire et un ardent propagateur : la Bavière avait demandé et obtenu le concours de ses lumières ; l'Italie à son tour voulut profiter de ses travaux. Le volume in-folio sur l'application des lois pénales imprimé en 1807 eut, en 1830, à Naples, l'honneur d'une traduction accompagnée d'un examen critique dont l'auteur témoigne pour Bexon l'estime la plus haute. Il le compare aux écrivains classiques dont le génie a laissé de véritables monuments : Montesquieu, Beccaria, Filangieri, Bentham. Bexon, par la lumi-

Digitized by Google

neuse distribution de ses Codes, par la sûreté de ses principes, par l'humanité de ses décisions, lui paraît digne d'être placé au rang de ces éminents esprits. Si l'époque à laquelle ses œuvres ont été écrites et les progrès accomplis depuis 1802 dans la législation pénale en France n'ont pas maintenu parmi nous le nom de Scipion Bexon à cette hauteur, si la valeur réelle de la pensée n'a pas toujours été soutenue par l'élégance et le charme du style, Bexon n'a pas moins le droit d'être compté parmi les enfants qui ont honoré la Lorraine et dont il était juste de rappeler le souvenir à la reconnaissance du pays.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. ADAM

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Non contente d'imposer à ses récipiendaires le labeur d'un discours d'apparat, l'Académie veut qu'ils subissent la gêne de la louange publique, et c'est pour épuiser contre mes deux confrères les rigueurs du règlement, qu'à mon tour je prends la parole.

Je devrais, pour bien remplir mon mandat, ne taire aucun de leurs mérites, mais l'esprit de charité m'incite à user envers eux de ménagement, en même temps que la courtoisie me commande de ne pas faire attendre trop longtemps à nos invités, le prononcé de la formule libératrice.

Ainsi que vous l'avez rappelé, Monsieur, l'un des vœux de l'Académie a toujours été que chacune des grandes écoles nancéennes fût représentée dans son sein. Votre place était donc marquée parmi nous depuis que le regretté M. Meaume avait laissé vacant le fauteuil réservé à l'École forestière.

Digitized by Google

Mais tandis que nous vous désirions et que nous vous le faisions savoir discrètement, vous hésitiez à renouer la tradition interrompue. Ici, Monsieur, j'infligerais de bon cœur à votre modestie le tourment de s'entendre louer, si vous n'aviez pas trahi tout à l'heure le secret de vos hésitations. C'était, paraît-il, l'appréhension de la séance solennelle qui vous empêchait de venir à nous. Vous vous étiez fait sans doute du discours académique cette idée irrévérencieuse, qu'il exclut la clarté et la sobriété du style, qu'il exige l'emploi du pathos, en un mot que pour y réussir il faut écrire autrement que les honnêtes gens.

L'intérêt avec lequel cette brillante assemblée vient d'écouter votre étude sur M. Mougeot, vous montre combien vous vous étiez mépris. Sans changer rien à vos habitudes littéraires, de votre plume de tous les jours, vous avez écrit un remarquable chapitre de l'histoire des sciences en Lorraine. Au mérite d'avoir judicieusement fait choix d'un sujet dont vous vous sentiez maître, vous avez joint celui de ne pas surfaire votre héros, et cet autre de ne sacrifier au botaniste ni l'homme privé ni le citoyen, ni le médecin de campagne. M. Mougeot revit tout entier et à sa taille dans ces pages qui enrichiront nos Mémoires. Il n'a point été un de ces grands hommes qui créent ou achèvent une science, mais il s'est élevé de beaucoup au-dessus de la moyenne de ses contemporains, et il a laissé un nom que

Digitized by Google

notre pays saura toujours honorer à l'égal de ceux des Braconnot, des Haldat, des Blondlot.

Quand, au retour d'une herborisation juvénile sur les chaumes du Hohneck, vous avez été saluer à Bruyères le noble vieillard dont la verdeur et l'entrain contrastaient avec la gravité un peu triste de la plupart des jeunes hommes en ce siècle, vous cherchiez encore votre voie. Garde général nouveau promu, vous aviez, dites-vous, le désir plutôt que la réalité de la science. Il me plaît de supposer que cette visite au *père* Mougeot, si jeune, si ardent, si heureux, n'a point été sans influence sur votre vocation scientifique. Dans ce cabinet de travail, où la botanique vous sollicitait sous toutes les formes, vous aurez reçu, peut-être à votre insu, une de ces impressions profondes que le temps mûrit et développe.

Je ne voudrais pas, toutefois, sacrifier à la gloire de M. Mougeot les droits d'un maître qui est nôtre. Avant d'herboriser dans les Vosges, vous aviez étudié au Jardin des Plantes de Nancy. C'est donc, en réalité, à l'un des vaillants doyens de notre Compagnie, à l'auteur de la *Flore de Lorraine*, que revient l'honneur d'avoir éveillé en vous ce vif désir du savoir, dont l'École forestière a eu la bonne fortune de s'approprier les fruits.

Et maintenant, Monsieur, j'ai à vous confesser qu'une honteuse et incurable ignorance des moindres éléments de la science qui vous est chère, me

Digitized by Google

rend impuissant à remplir ma tâche jusqu'au bout. J'ai pu constater la grande valeur de votre *Manuel de botanique forestière,* parce que ce livre s'adresse aux profanes et que vous avez pris la peine de leur expliquer tout avec une complaisance infinie. Mais le moyen pour moi de dire quoi que ce soit de topique et de vos *Recherches chimiques* tant *sur la végétation forestière* que *sur les Papilionacées ligneuses,* et de la *Végétation biennale des frondes observée chez l'*Asplenium trichomanes !

Il vous serait vraiment trop aisé de prendre contre mon ignorance une juste revanche de l'ennui que je vous ai causé en vous tenant sur la sellette.

Et puis, Monsieur, qu'ajouterais-je, par des appréciations personnelles manquant de compétence, à la haute estime dans laquelle nos concitoyens tiennent vos nombreux travaux, à la satisfaction qu'éprouve l'Académie de vous compter dans ses rangs, à la notoriété qui vous est acquise dans le monde savant?

Si l'espèce connue sous le nom de Fleurs de Rhétorique n'avait pas succombé au Palais dans ce qu'on appelle le combat pour la vie, j'aurais pu me ménager entre le Jardin des Plantes et le Barreau une transition galante. Mais Thémis a cessé de se complaire aux sourires de Flore, et vous êtes, Monsieur, de ces avocats dont le talent vigoureux dédaigne et les colifichets de la botanique oratoire et les artifices de la vieille rhétorique.

Digitized by Google

Serrés, pressants, rapides, vos plaidoyers vont droit au but. Tandis que d'autres cherchent à s'approcher du corps de la place en cheminant dans les tranchées d'un exorde par insinuation, vous rangez vos pièces en batterie et vous ouvrez le feu. Je veux dire que votre plan d'attaque consiste à indiquer tout d'abord les questions de la solution desquelles dépend l'issue du procès, et qu'avec vous on sait immédiatement de quoi il s'agit et ce qu'il y aura à juger.

Dans l'exposé des faits, dans la discussion, vous procédez avec une rigueur qui met en relief les moyens décisifs, mais aussi — permettez-moi cette légère critique, — avec une sobriété telle que le juge le plus attentif appréhende parfois de ne pas vous avoir suivi assez religieusement. La répétition, quand on en met partout, est bien la plus indigeste des figures de rhétorique, mais servie à petite dose, en temps opportun, elle agit à la façon d'un condiment, elle facilite à l'auditeur le travail de l'assimilation. Il n'est pas donné à tous d'apporter à l'audience, dans la maturité de l'âge, une mémoire aussi sûre et aussi imperturbable que l'est la vôtre.

Enfin, Monsieur, vos péroraisons répondent à vos exordes. Elles sont brèves, ramassées, incisives et fournies de traits qui achèveraient immanquablement la déroute de l'ennemi, s'il ne vous arrivait de temps à autre, comme il arrive à tous vos confrères, de prêter le secours de votre art à des clients

Digitized by Google

qui, aveuglés par la passion et l'intérêt, croient avoir cause gagnée quand ils ont réussi à tromper leur conseil.

Logicien, jurisconsulte, homme d'affaires dans la saine acception du mot, vous n'avez plaidé au criminel qu'accidentellement et par devoir. Je n'entends, Monsieur, ni vous en louer, ni vous en blâmer.

> La nature fertile en esprits excellents
> Sait entre les auteurs partager les talents.

Je me borne à relever entre votre carrière juridique et celle qu'a parcourue avec tant d'éclat le vénéré confrère dont la retraite vous a ouvert nos rangs, cette conformité que tous deux vous avez préféré à la chaude atmosphère de la Cour d'assises, le milieu tempéré de la grand'chambre.

Comme M. Volland, vous avez été élu par vos pairs, membre du Conseil et bâtonnier de l'Ordre. Ce qu'il était à Nancy, vous l'étiez à Metz, le premier.

Ayant nommé cette noble cité de Metz, pourquoi tairais-je qu'après avoir rendu à vos concitoyens, durant le siége, les services les plus dévoués, vous aviez reçu du gouvernement de M. Thiers une juste récompense, et qu'apprenant peu de temps après quel était celui qui vous avait proposé, vous avez devancé l'arrêt vengeur du Conseil de guerre, en renonçant à porter sur votre poitrine si française, un ruban auquel vous aviez tous les droits.

Digitized by Google

Souffrez, Monsieur, que j'exprime publiquement ici l'opinion qu'ont de vous les magistrats, vos confrères du Barreau, les officiers ministériels, tous ceux, enfin, qui ont été et qui sont encore les témoins de votre vie professionnelle. Pour eux, vous n'êtes pas seulement d'une rare habileté à bien dire, vous êtes encore le *vir bonus* de l'antique adage. Votre caractère est à la hauteur de votre talent, et je me plais à vous rendre cet hommage, que vous étiez parmi nous le successeur naturel et désigné du maître dont vous avez pris la place au Barreau.

Il me reste à vous dire, mon cher confrère, que vous avez bien mérité de l'Académie en faisant revivre cette symphatique figure de Jérôme Bexon, si vite et trop longtemps oubliée en Lorraine. Le portrait que vous nous avez donné de ce grand citoyen est achevé ; cependant j'y ajouterai un trait. Bexon était, comme son compatriote Mougeot, un homme de progrès, un travailleur désintéressé, un libéral. Il a été, en outre, un remueur et un promoteur d'idées généreuses, ce que Napoléon Ier appelait un idéologue. Honneur à lui, et honneur aux Vosges, qui peuvent revendiquer le bénéfice de cette séance !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

MESSIEURS,

S'il appartient aux sociétés savantes d'encourager les travaux de l'esprit, il n'est pas moins dans leurs attributions de récompenser les œuvres du cœur. Découvrir, inventer, répandre la lumière, procurer à l'âme des jouissances, rendre les communications plus rapides et la vie plus aisée, c'est quelque chose ; mais réagir contre les passions mauvaises, contre les tendances fatales, en montrant des actes de vertu vaillamment accomplis par les humbles et les déshérités de ce monde, c'est mieux encore : c'est affirmer que les vrais labeurs de l'intelligence vont droit au triomphe de la morale, et que si les artistes, les savants, les lettrés, s'extasient en présence des monuments du génie ou du talent, qui parfois les inspirent et souvent les écrasent, leur estime pour l'honnête, le juste et le bon, l'emporte sur

Digitized by Google

leur admiration pour le beau, le grand et le merveilleux.

Aussi, l'Académie de Stanislas, moins riche qu'elle ne le désirerait afin d'être en état de payer plus largement et plus fréquemment son tribut aux études méritantes, se trouve heureuse de pouvoir, chaque année, décerner des prix à la piété filiale et d'abord au dévouement des mères de famille, grâce à l'initiative d'une main trop libérale pour qu'elle reste longtemps anonyme.

Malgré le plaisir que nous cause le soin dont notre Compagnie a le privilége d'être chargée, nous éprouvons toujours le même embarras lorsque arrive l'époque du classement des candidatures. Les personnes qui se présentent, ou plutôt que l'on nous signale, ont des titres tellement sérieux, des droits d'une valeur à peu près tellement pareille, que nous avons besoin des renseignements les plus exacts et de l'examen le plus attentif, avant de nous décider à choisir parmi les divers dossiers, et de nous résigner à remettre aux années suivantes le sort de certains noms qu'il nous faut taire, mais que nous conservons avec respect dans notre mémoire.

Et cependant, je le répète, c'est indirectement que les demandes se produisent. Dans les rangs modestes où nous allons en quelque sorte dépister le mérite, tout se fait d'une façon naïve et simple; on est vertueux sans le savoir; on ignore absolu-

Digitized by Google

ment que l'on pousse quelquefois la bravoure jusqu'à l'héroïsme. Et puis, la pauvreté se cache ; elle est timide, honteuse. Pourquoi donc ? Quand elle fut constamment le devoir, la probité, le désintéressement, le sacrifice, a-t-elle à rougir ? Le courageux citoyen qui perd la vue au milieu d'un incendie, à travers les flammes d'où ses hardiesses arrachent un vieillard, un enfant au berceau ; l'ouvrier qui, tout à son travail, n'entend pas craquer l'échafaudage du haut duquel il tombe en se brisant une jambe qu'il sera nécessaire qu'on lui coupe ; le soldat qui revient du champ de bataille la poitrine en sang, mais avec son drapeau glorieusement défendu ; cet aveugle, ce mutilé, cet invalide, pensez-vous qu'ils rougissent de leur infortune ! Et n'est-ce point un honneur que la pauvreté bien gardée ou bien acquise ?

I. — Prix des mères de famille

Deux concurrentes, sur dix, nous ont paru devoir être mises en première ligne. Nous avons donc partagé le prix de 500 fr. en deux prix égaux de 250 fr. chacun ; et nous décernons le premier à la dame veuve Curien, le second à la dame veuve Guillaume.

La dame Curien, fille d'un jardinier, femme d'un mécanicien au chemin de fer de l'Est, mère de cinq enfants, nous était vivement recommandée depuis

Digitized by Google

longtemps par les hommes les plus honorables. Fille dévouée, elle fut la providence de son vieux père, son unique soutien, son guide et son conseil, un conseil patient et résigné que l'on n'écoutait pas toujours. Épouse accomplie, elle prolongea par ses excellents soins l'existence d'un mari valétudinaire, qui mourut avant d'avoir droit à la pension de retraite, et laissa presque sans ressources la veuve et sa pauvre petite famille. Mère de cinq enfants dont le seul héritage semblait être la mauvaise santé de leur père, elle les éleva tous avec autant d'énergie que de tendresse ; elle lutta contre leur nature débile, elle enrichit leur sang de sa propre vigueur, elle s'épuisa tout entière afin de les rendre forts et bons, capables de gagner honnêtement leur vie, comme elle avait déjà su le faire à l'égard d'une jeune sœur. Et maintenant que sa tâche la plus lourde est remplie, elle voit venir pour elle-même les infirmités sans crainte ni murmure : elle a foi dans le ciel, et sa conscience est tranquille.

La dame Guillaume, elle aussi, secondée par un souffle religieux, a marché résolument dans la voie du sacrifice, de l'abnégation et des rudes labeurs. Servante, à l'âge où tout ce qui n'est point le hameau natal apparaît comme une terre d'exil ; mariée une première fois et déjà veuve après quelques années d'une union que la mort avait rompue de la manière la plus soudaine et la plus violente, elle reste seule au monde, frappée au cœur par le coup

Digitized by Google

accidentel qui venait de tuer l'époux de son choix. Elle se recueille dans sa douleur, elle s'isole dans le travail et la piété ; mais elle ne tarde pas à s'apercevoir que l'on rencontre toujours plus malheureux que soi. Non loin d'elle vivait l'ouvrier Guillaume, demeuré veuf avec quatre petits enfants. A ce spectacle, elle se sent inspirée, émue, prise d'une détermination touchante : elle épousera Guillaume pour devenir la mère de ces quatre orphelins, dont le père est bien frêle et devra succomber aux suites d'une longue et dispendieuse maladie. La dame Guillaume s'est donc mise à l'œuvre, et certes elle a réussi. Redoublant d'efforts, elle a contraint la misère à n'oser point envahir un ménage où deux garçons et deux jeunes filles grandissaient à l'ombre affectueuse de leur protectrice. Trois de ces enfants commencent à recueillir le fruit de leur apprentissage, et le quatrième s'épanouira bientôt, quatrième fleuron de la couronne offerte par la reconnaissance à leur mère adoptive.

II. — Prix de la piété filiale

Des cinq candidatures aspirant au prix de la piété filiale, trois ont été maintenues ; et la somme de 500 fr. sera partagée ainsi : 200 fr. à M^lle^ Marie-Emma Lavaine, 200 à M^lle^ Marie-Thérèse Welsch, 100 à M. Albert Marchal.

M^lle^ Lavaine, âgée aujourd'hui de 35 ans, est

Digitized by Google

entrée à 13 ans comme apprentie tailleuse chez Mlle Joséphine Nicolas, qui fut excellente pour la jeune fille confiée à ses soins, et qui fut payée de sa bienveillance par une admirable gratitude. Des malheurs de toute sorte frappèrent successivement Mlle Nicolas et sa famille : pertes d'argent et d'avenir, infirmités et maladies, une vieille mère aveugle et courbée sous le poids des souffrances, privations et découragement profond, aucune des misères de ce monde n'oublia de tourmenter cet intérieur autrefois si doucement heureux. Qui releva les courages, chassa l'indigence, prodigua tous les soins, suffit à toutes les tâches, offrit même pour compagnes à ses anciennes maîtresses sa propre mère et deux jeunes nièces abandonnées, sans jamais trouver les charges trop lourdes? Qui donc sut agir ainsi, bonnement, simplement, pieusement, à force de cœur et de générosité ? Si l'Académie française connaissait Mlle Lavaine, elle voudrait assurément lui décerner l'un de ses plus beaux prix Montyon.

Mlle Marie-Thérèse Welsch est la fille d'un brave voiturier qui s'est fracturé la jambe sous les roues de son chariot, de ce fait est resté malade pendant six mois, a dû vendre cheval et voiture, ne gagne plus rien, et, septuagénaire inerte malgré lui, passe ses derniers jours auprès d'une épouse dont un mal incurable fait affreusement sa proie depuis treize ans. Mlle Welsch, aidée en cela par un frère digne d'elle, est le bon ange de cette maison si rudement

Digitized by Google

éprouvée. Sa tendresse, sa résignation sereine et sa confiance en Dieu sont au-dessus de tout éloge. Dans les intervalles que lui laissent le ménage et les soins donnés à ses parents, elle tâche, en prolongeant ses veilles, de gagner quelque salaire pour subvenir aux dépenses de la famille, aux frais d'un intérieur où règnent l'ordre et la propreté, presque un air de bonheur, malgré la maladie et la gêne. On pouvait solliciter pour le vieux père un lit à Saint-Julien ; mais ses nobles enfants ont un sentiment trop élevé de leurs devoirs pour se décharger sur la charité publique des obligations de la piété filiale ; et M^lle^ Welsch, déjà présentée au concours, avait accepté son ajournement avec une grâce charmante, disant qu'elle serait heureuse qu'une détresse plus grande que la sienne profitât de la récompense à laquelle on avait daigné songer pour elle-même.

Albert Marchal avait moins de quinze ans lorsque mourut son père. L'enfant commençait à gagner quelque petite chose dans le métier de tailleur d'habits ; mais son tempérament souffrait de la posture gênée que cette profession exige ; et puis, quand arriverait-il à recevoir un salaire supérieur aux strictes nécessités de sa nourriture, de son entretien personnel ? Qu'allaient devenir sa mère et sa sœur, sa mère toujours souffrante, sa sœur plus jeune que lui ? Par quel miracle vivraient-elles, et comment regarnir ce ménage dont il avait fallu vendre tous

Digitized by Google

les meubles pendant les vingt années de maladie du père? Il se fit domestique, afin d'être le chef de la famille, le serviteur et l'appui des deux chères créatures qu'il avait à protéger. Tous ses gages leur appartiennent, il ne se réserve jamais un sou pour lui-même. Voilà huit ans que cela dure; l'argent du frère a permis à la sœur d'apprendre un état lucratif; l'indigence a déserté le logis; et la mère n'a que des pleurs de joie, que des paroles de bénédiction pour son généreux Albert, à qui nous accordons volontiers notre part de louange avec cette prime d'encouragement.

Je m'étais imposé la loi d'être court, et je crains, Messieurs, de vous avoir trop longuement détaillé les plaies et les tristesses que renferme notre ville, pourtant si bienfaisante; mais vous m'excuserez, je l'espère, si vous jugez que je devais vous dédommager du spectacle de tant d'angoisses par le tableau de tant de vertu.

Le Rapporteur,

L. LEUPOL.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. RENARD

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. L. ADAM (1)

LE 15 FÉVRIER 1880

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Stanislas, je viens rendre un dernier hommage au regretté confrère qui nous a été prématurément enlevé.

On peut dire, avec vérité, de M. Renard, qu'il a succombé à la tâche, victime de sa passion pour l'étude et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il avait à cœur de remplir dans leur entier tous ses devoirs.

Labeur incessant, dévouement au devoir : telle a été sa vie. Mais à cette esquisse qui ne donne que les grandes lignes, j'ai hâte d'ajouter deux traits caractéristiques : la modestie, qui relevait

(1) Par suite d'indisposition, M. le Président n'ayant pu assister aux obsèques de M. Renard, lecture a été donnée de son discours par M. Dubois, vice-président.

Digitized by Google

son mérite et l'extrême bienveillance qu'il savait allier au sentiment très-vif de la discipline morale et religieuse.

Il ne s'abandonna jamais à l'orgueil de la science acquise, non plus qu'à l'intolérance de la conviction. Aussi, tous ceux qui l'ont connu particulièrement, ont-ils éprouvé pour lui autant d'affection que de respect.

C'était un parfait chrétien, un vrai sage, un homme excellent.

En sa personne, l'Académie a fait une perte qui suscitera de longs regrets.

M. Renard était originaire de notre chère Lorraine.

Après avoir fait ses humanités au petit séminaire de Pont-à-Mousson, il suivait, au séminaire de Nancy, le cours de philosophie, lorsqu'il lui apparut clairement que sa vocation ne l'appelait pas à exercer le ministère sacerdotal.

A quelques jours de là, il entrait au lycée de Metz, comme élève de la classe de mathématiques spéciales.

Admis à l'École normale supérieure, licencié, agrégé, docteur ès sciences, M. Renard passa, en 1856, du lycée de Besançon, dans lequel il occupait la chaire de mathématiques spéciales, à la Faculté des sciences de Nancy, où il fut chargé d'enseigner d'abord le calcul intégral et différentiel, ensuite la mécanique rationnelle.

Digitized by Google

Dès 1858, il était des nôtres en qualité de membre correspondant. Deux ans après, l'Académie se l'attachait par des liens plus étroits.

Notre confrère entreprenait alors cette grande étude des phénomènes électro-magnétiques, qu'il a poursuivie durant plus de quinze années, au grand profit de nos Mémoires et à l'honneur de notre Compagnie. Le point idéal qu'il s'efforçait de dégager des formules mathématiques était l'unité du fluide dont l'électricité, la chaleur et le magnétisme seraient autant de manifestations. Rompu aux procédés de l'analyse et calculateur infatigable, M. Renard attaquait, par toutes les faces, cette question maîtresse et, chaque année, il nous associait aux résultats de ses investigations.

Atteint cruellement dans ses affections les plus chères, M. Renard résigna les fonctions du décanat et fut obligé de se faire suppléer comme professeur; mais il continua à remplir ses devoirs d'académicien et, jusqu'à la fin de sa vie, il prit plaisir à se réunir à nous dans l'intimité fraternelle de nos séances.

Ai-je besoin de dire qu'il est mort dans la foi de ses pères? Il avait reculé devant les engagements de la prêtrise, mais il était demeuré foncièrement chrétien.

Adieu ici-bas, cher et regretté confrère; au revoir dans l'éternelle patrie!

Digitized by Google

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE FRANÇAISE.

RENAISSANCE DE LA RIME RICHE.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.
(VOLTAIRE.)

I

Une chose étrange, et dont, malgré l'expérience continuelle, on se prend encore quelquefois à s'ébahir, c'est la promptitude avec laquelle peuvent disparaître les notions vraies des événements, — et combien vite leur histoire peut se trouver remplacée par une sorte de mythologie. Trois quarts de siècle suffisent à cette œuvre de bouleversement. Dès qu'en effet les témoins des faits ont disparu, — s'ils n'ont pas pris soin de faire enregistrer de leur vivant ce qu'ils ont vu, — le premier romancier venu devient maître de raconter les choses à sa manière et de faire gober, à un jeune public ignorant, les bourdes les plus énormes.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on a vu la majestueuse Perside oublier, faute d'annales écrites en langue perse (1), son histoire antique, et laisser substituer aux monarques de la dynastie réelle des Achéménides, — princes dont Hérodote nous a transmis la succession et presque les véritables noms (2), — une série de rois imaginaires dont la légende forme depuis des siècles l'enseignement historique de l'empire des Iraniens, et a fourni le fond de l'épopée persane de Ferdoucy.

C'est ainsi, pareillement, qu'on en était venu jadis (en l'absence de récits authentiques rédigés assez à temps) à faire admettre au peuple français, — lequel l'a cru pendant plus de cinq cents ans, — qu'un certain Charlemagne, personnage surhumain, revenu tout sanctifié d'un pélérinage en Palestine, était rentré dans Paris, sa prétendue capitale, pour la défendre pendant un long siège, à l'aide de douze Pairs, contre une espèce d'Agamemnon païen, —

(1) Ce qui ne veut dire ni l'idiôme zend, — langue sacrée dans laquelle nous possédons écrit l'Avesta, débris authentique des livres de Zoroastre, — ni la langue pehlevie que parlèrent les Chosroës, les Sapor et tous les Sassanides jusqu'à l'invasion des conquérants arabes ; — deux idiômes dont le premier est antérieur et le second postérieur aux monarques de la race d'Achéménès. Le perse était la langue laïque de la cour des Cyrus et des Xercès. (V. *Journ. asiatique*, V^e^ série, t. 1, 1853.)

(2) Voir, par exemple (dans la série IV du *Journal asiatique*, tomes 18 et 19), le texte des inscriptions cunéïformes de Bi-Sitoun et de Nakch-i-Roustam, interprété mot à mot par le beau travail de J. Oppert.

Digitized by Google

Agramant, — fabuleux empereur d'une fabuleuse Biserte, et contre des héros mahométans nommés Rodomond, Mandricard, Sacripant, etc.

Eh bien, il en est déjà de même de plusieurs grands faits historiques, qui pourtant appartiennent au siècle où nous vivons (1).

N'en traitons pas ici, quoique le sujet (si on voulait l'aborder) fût loin de manquer d'intérêt. Bornons-nous à choisir un chapitre de notre histoire, non politique, mais simplement littéraire ; — chapitre qui a son importance dans les annales du langage ; — chapitre vraiment curieux par l'étrange audace de l'introduction complète du faux à la place du vrai.

Il s'agira tout bonnement de la richesse de la Rime.

II

A toutes les époques où se prépare un grand renouvellement de pensée, — à ces phases dites *critiques* qui s'interposent entre les phases *organiques*, — un phénomène constant se présente : c'est que l'esprit humain, vivement préoccupé du fond, attache moins d'importance à la forme. Or, cet effet s'était produit lors de l'épuisement final de la veine dite *de Louis XIV*. Quand, à la fin de la Régence, il se prépara sous terre, comme présage de grands

(1) L'époque des Cent-Jours, par exemple.

Digitized by Google

changements dans les mœurs et les lois, une germination manifestée par la présence des Montesquieu, précurseurs des Beccaria, il fut aisé de s'apercevoir que l'allure du vers perdait de sa raideur technique. Sans violer, comme on l'a follement essayé de nos jours, la régularité rythmique, — qui est son génie propre, et dont la cassure brutale n'est qu'une pure incompréhension, à bon droit repoussée par l'instinct vraiment gaulois; — le vers français, non pas estropié, mais rendu doucement élastique, avait pris une noble négligence, une aisance, qui, restée compatible avec le bon goût, en avait fait un langage nouveau, propre à exprimer facilement les besoins d'une société devenue l'amie des sciences, mais demeurée éminemment polie. La membrure et la coupe étaient restées saines; la rime, seule, y avait perdu de son exigence : chose toute naturelle, dès que les vers tendaient à se transformer en une simple conversation élégante. Voltaire fut le principal représentant de cette manière de concevoir la versification; et, au fond, un tel état de choses n'avait rien de blâmable ni de déplaisant : on le voit surtout dans les jolis décasyllabes d'alors, témoin notamment le délicieux *Tangu et Félime*, qui, de l'aveu universel, est le plus ravissant des contes. Car, dans ce genre, la terre n'avait rien vu de semblable, et l'on ne parviendra jamais à sentir, penser ou narrer, mieux que La Harpe n'y réussit là.

Digitized by Google

III

Du reste, tout souvenir de la rime riche n'était pas absolument perdu. Lemierre et, après lui, le grand Chénier (1) en avaient gardé quelque soin.

Toutefois, on peut dire qu'au commencement du XIX^e^ siècle, la négligence prévalait, et qu'au fond elle n'avait plus de suffisantes excuses. Les poèmes d'alors n'avaient pas assez de mérite foncier pour autoriser le sans-façon d'une partie de leur code, — irréprochable quant à la marche, mais ultra-négligé quant aux finales, et dont les rimes, au lieu d'être de vraies consonnances, n'étaient souvent plus que des assonnances.

(1) Le grand ; nous entendons par là, non point le gracieux André, bien que celui-ci, continuellement prôné, soit le seul à la mode, — mais son énergique frère Joseph, — l'auteur de l'Épître à Voltaire, de l'Épître sur la Calomnie, des vers sur le Dix-Huit Brumaire, de la tragédie de Tibère, du Rapport de l'Institut de France sur les prix décennaux, etc. ; — homme dont il est curieux d'observer à quel point on perd de vue le mâle et magnifique talent. Préférer les Praxitèles aux Phidias est libre ; mais le droit d'option ne va pas jusqu'à permettre de faire abstraction de ces derniers, que leur taille au moins rend *visibles*. Et quand, des deux Muses fraternelles, l'une (ce qui est pourtant aller loin) représenterait une Vénus de Médicis, encore celle-ci ne devrait-elle pas faire oublier l'existence de la Vénus de Milo.

Digitized by Google

IV

Les choses en étaient là lorsque les Œuvres de la princesse Constance de Salm furent réunies dans une édition très-annoncée, très-vantée, et qui fixa beaucoup alors l'attention parisienne.

Or, dans un tel ouvrage, — digne à certains égards de son succès, — se trouvait professée en plein, avec autant de hardiesse que de talent, la doctrine des rimes faibles et négligées. De ce qui n'avait été qu'un *fait,* plus ou moins concevable, plus ou moins motivé et pardonnable, M^me^ de Salm entendait bien faire une *règle à suivre;* elle y combattait, non-seulement le luxe *rythmique* des vieux poètes de la Pléïade, mais Boileau, Molière, Racine, — dont elle osait, sous ce rapport, traiter de MANIE la sage sévérité classique. Il va sans dire, — car l'auteur était trop femme d'esprit pour ne pas se garantir du soupçon d'impuissance, — il va sans dire (et chacun le devine) qu'elle avait exceptionnellement rimé ce morceau de manière à contenter l'oreille la plus difficile.

Laisser passer sans protestation un tel enseignement (car c'en était un), pouvait avoir des inconvénients durables. Il fallait qu'absolument quelqu'un se levât et fît entendre, à l'instant même, un veto courageux, un veto courtois mais formel, qui, tout

Digitized by Google

en respectant l'académicienne et la princesse, l'empêchât tout de suite de penser qu'un abus *bien plaidé* pût commencer prescription contre le *droit*.

Or, personne des lettrés d'alors n'assumait cette tâche : le hasard fit (et nous sommes réduit, quoique chétif acteur, à l'impérieuse nécessité de le constater à titre de *témoin*), — que ç'ait encore été là, pour ainsi dire, une des innombrables « initiatives lorraines ».

V

Un jeune officier de la magistrature d'épée, que le hasard des fonctions données à sa famille avait fait naître à Nancy, mais que ses occupations retenaient à Paris, crut devoir relever, au nom des bons principes de la langue, le gant de défi par lequel se laissaient impunément braver les défenseurs mieux autorisés de cette grande cause.

C'était dans l'hiver de 1818-1819.

Il écrivit, sous une inspiration... soit généreuse, soit téméraire (comme on voudra), le morceau ci-joint, qu'il fit imprimer (1) et distribuer, mais en ne se donnant point la gloriole de le signer. A ses yeux, son nom ne possédait pas un crédit acquis... capable d'ajouter au poids des arguments, et la saine Raison lui paraissait avoir assez de force pour se défendre par elle-même.

(1) Chez Patris, rue de la Colombe, Paris.

Digitized by Google

LA RIME.

Du paradoxe adroit qui peut nier les charmes ?
Où trouver un athlète assez sûr de ses armes
Pour mesurer des yeux cet ennemi trompeur?
Pour le voir sans prestige et l'attaquer sans peur ?
Pour ne point redouter, en entrant dans la lice,
Le trait vif et mordant de l'humaine malice ?
En un pareil combat, c'est peu de triompher :
Il faut lier Protée, et non pas l'étouffer ;
Il faut que la victoire, afin d'être éclatante,
Soit prompte... et du public ait dépassé l'attente.
Car l'Erreur nous sourit ; on voit la Vérité
N'obtenir qu'avec peine un encens mérité.
Il semble que le Ciel, — jaloux de nous instruire
Du tort de qui résiste à se laisser conduire, —
En voyant s'égarer des esprits excellents,
Se plaise dès lors même à doubler leurs talents ;
Pour que l'homme, du Vrai méconnaissant l'empreinte,
Sans guide, sans lumière, au sein d'un labyrinthe,
N'implore que d'en haut le fil libérateur.

C'est ainsi que Genève a vu naître un auteur
Dont en son plein relief nous apparaît la force
Quand du faux, du bizarre, il présente l'amorce ;
Quand il sape à grands coups, Arts, Lois, Société,
Tout ce que les mortels ont de plus respecté.
C'est ainsi, — pour passer à des sujets moins graves, —
Que de la poésie attaquant les entraves,
Rabaissant le grand siècle et ses beaux monuments,
Une femme s'avance, et, dans des vers charmants,

Digitized by Google

— Plus que nos maîtres, même, esclave de la rime, —
De cette noble chaîne ose leur faire un crime.

La rime... ! Ah ! si Boileau, s'arrachant au trépas,
Revenait parmi nous, — que ne dirait-il pas,
Lui, qui de sa beauté, pour lui si familière,
Tous les jours plus épris, — l'enviait à Molière !
Que ces temps sont changés, — et qu'elle a peu d'amants !
En reste-t-il un seul fidèle aux vieux serments ?
Oui : dussé-je tomber en guerroyant pour elle,
Je n'hésiterai point à servir sa querelle.

Du moins si je luttais contre tel esprit vain,
Qui prend sa déraison pour un essor divin,
Accuse les rigueurs de la règle, qu'il blesse,
Lorsque sa liberté montrerait sa faiblesse !
Mais... devant une muse... il me faudra fléchir.
Quand d'un joug trop pesant Salm a dit s'affranchir,
C'était impatience, et non point lassitude...
L'être NÉ POUR RÉGNER fuit toute servitude.
Femmes, la moindre borne à votre liberté
Vous semble *minutie* (1), erreur, absurdité.

Qui dira, cependant, ce qu'une loi sévère
Fait gagner à l'auteur qui toujours la révère ?
Forcé de se plier au cadre qu'il remplit,
Par degrés son talent se forme... et s'assouplit.
Il eût moins profité d'une règle moins dure.
Voyez, lorsque Janvier, ramenant la froidure,
Vient d'un crêpe de givre affliger les jardins ;
Sur les canaux glacés lorsque nos citadins
Font renaître à l'envi les jeux chers au Batave :
Si du patin léger le pied n'est point esclave, —

(1) Expression de Mme de Salm.

Digitized by Google

Si l'imprudent coureur lui-même a relâché
Ce fer, de triples nœuds à grands soins attaché, —
Malheur à lui ! Sa chute, avec peine excusée,
Va d'un cirque nombreux éveiller la risée.
Mais, loin de rejeter, par fol instinct d'ennui,
Ces liens importuns, son sûr et ferme appui,
Que sa main, plus sensée, en resserre l'étreinte...
Bientôt, libre à la fois et de gêne et de crainte,
Il vole, et glorieux, aux yeux de la Beauté,
Fait briller sa souplesse et sa légèreté.

Ce n'est point qu'avant tout plaçant la symétrie,
Je prétende au lecteur donner pour théorie
Que des mots bien pareils, doctement agencés,
Tiennent lieu de mérite à des vers mal pensés.
Du bout-rimé frivole et du fade acrostiche
Autant vaudrait louer l'encadrement postiche.
Ces riens laborieux, dans Byzance inventés,
Jamais, malgré le prix de leurs difficultés,
N'ont de l'homme de goût obtenu le suffrage.
Que d'abord la Raison domine en notre ouvrage ;
Et, si pour respecter ses rigoureuses lois,
Entre elle et de vains sons il fallait faire un choix, —
Plutôt que d'altérer les termes véritables,
N'hésitons pas : prenons les rimes détestables,
Du nouveau *Charlemagne* (1), — ou du fameux refrain (2)
Qu'au faiseur de sonnets vante un esprit chagrin.

(1) Il s'agit ici d'une sorte d'épopée dont les journaux d'alors s'occupaient beaucoup : le *Charlemagne* du vicomte d'Arlincourt. Outre que les données de ce poème reposaient sur une conception légendaire fort bizarre, il était aussi mal rimé que mal écrit. (Note ajoutée en 1879.)

(2) Tout le monde a présentes à la mémoire les comiques

Digitized by Google

Mais il n'est pas besoin d'une telle ressource :
Pour qui sait LES CHERCHER les mots coulent de source.
Si pourtant quelquefois ils semblent s'éloigner,
C'est un motif de plus qui nous les fait soigner ;
Et cet obstacle heureux ne se rencontre guère
Sans qu'un tour plus brillant ne chasse un tour vulgaire.
Sachons donc de la rime admirer les bienfaits.

On insiste : « A quoi bon appesantir ce faix ?
« Français, votre Apollon n'est que trop monotone. »
— Peut-être. Toutefois, à bon droit je m'étonne
Qu'à ce riche ornement on prétende imputer
L'ennui... que mille auteurs ont su mal éviter.
D'hémistiches égaux la coupe trop sensible ;
D'un vers sur l'autre vers le passage impossible ;
L'uniforme retour des mots, un peu guindés,
A la langue des dieux par l'usage accordés :
Voilà quelle est chez nous sa cause la plus vraie.
— Mais d'un mal qu'on *peut* fuir faut-il que l'on s'effraie ?
Non. Le poète habile a cent moyens divers.
Ainsi que sa pensée il maîtrise son vers.
N'y craignez lieu commun, cheville ou redondance,
Il sait en ralentir, en presser la cadence,
Il l'isole ou l'enchaîne, il le coupe, — et son art
Trouve la liberté sans hasarder l'écart.

Fille de l'Orient, infidèle à l'Asie,
Aux âges fabuleux on vit la Poésie

boutades d'Alceste, qui, dans le *Misanthrope*, va jusqu'à préférer, à certaines productions ampoulées des beaux esprits de son temps, la fameuse chanson populaire : « *Si le roi m'avait donné* », couplets dont il dit lui-même :

« La rime n'est pas riche et le style en est vieux. »

(Note ajoutée en 1879.)

Digitized by Google

Sous le beau ciel d'Hellen établir son séjour.
Le dieu qu'elle adopta, ce fut le dieu du Jour.
Longtemps chez les seuls Grecs sa lyre enchanteresse
De l'amour et des arts sut ennoblir l'ivresse ;
Mais enfin la victoire, arbitre des destins,
Obtint d'elle un sourire aux enfants des Latins.
Eh bien, en ces beaux temps, — soumise à la mesure, —
C'est peu qu'elle observât le nombre et la césure :
Par des sons longs ou brefs en un ordre réglé,
Dans TOUS SES ÉLÉMENTS le vers fut modulé.
Les peuples cependant de Grèce et d'Ausonie
Jamais se sont-ils plaints d'un excès d'harmonie ?
Mais non, nous n'avons plus ces organes heureux...
Que parlons-nous de vers ? ils étaient faits pour eux.

Enfin tomba l'empire à qui les Destinées
Semblaient avoir promis d'éternelles années (1).
Les Goths du Capitole apprirent le chemin.
Horace, et toi Virgile, honneur du nom romain,
Votre langue, en oubli dans ces nouveaux royaumes,
Fit place à l'âpreté de vingt durs idiômes.
Mais, tant qu'il connaîtra le sourire et les pleurs,
L'homme voudra chanter sa joie ou ses douleurs.
Bientôt, de sons choisis la cadence pareille
Du vieux rythme effacé vint consoler l'oreille.
Ce charme à nos aïeux tenait lieu d'intérêt ;
Plus d'un rondeau sans art lui dut tout son attrait ;
Ronsard même y soumit son étrangère allure,
Et parfois, pour l'atteindre, oublia son enflure.

La scène allait changer, et d'informes essais
Ne pouvaient plus attendre un facile succès.

(1) *Imperium sine fine dedi.* (Æneid., X.)

Digitized by Google

Quand Malherbe parut, moderne Polymnie,
De la lyre française il fixa le génie ;
Mais s'il dota le vers d'un tour plus assuré,
Il ne crut pas devoir, négligeant à son gré
L'art de plier la langue aux objets qu'elle exprime,
Ce qu'il donnait au sens l'enlever à la rime.
Sur ses pas, Despréaux réduisit en leçon
La forme de nos vers et leur riche unisson.
Racine, après Corneille, aux pleurs de Melpomène,
Au langage imposant de la fierté romaine,
Aux élans plus qu'humains de l'amour maternel,
Prêta de sons pompeux l'ornement solennel.

D'Aristarques si sûrs, un grand maître, Voltaire,
Rejeta le premier l'exemple salutaire :
Esprit universel qui sut peindre et penser ;
Moins fait pour rien finir que pour tout embrasser ;
De vingt genres de gloire également avide.
« Tout fut vers », sous la main de ce nouvel Ovide (1).
— Heureux, si plus souvent, dans son style enchanteur,
La noble période entraînait le lecteur,
Et si, du faux tribut de sa rime indigente,
Il ne trompait sans cesse une oreille exigeante... !

Idole de son siècle, ivre d'un juste encens,
Lui seul servit d'exemple aux poètes naissants.
Ses beautés dépassaient l'empire de la mode :
Imiter ses défauts leur parut plus commode.
Un style large et doux devint hors de saison ;
On fut haché, concis ; une froide Raison
Voulut sur le Parnasse arracher notre hommage,
Et l'IDÉE usurpa la place de l'IMAGE.

(1) *Quidquid tentabam scribere versus erat.* (Ovid.)

Digitized by Google

Parmi ces novateurs et ces fougueux esprits
Qui d'un peu d'apparat méconnaissaient le prix,
Qui, fuyant à l'envi les traces de Malherbe,
Comptaient pour rien des sens (1) le jugement superbe,
— Mûri par le travail, les malheurs et le temps,
Chénier (2) sut réparer les torts de son printemps.
Oh ! qu'en ces derniers vers dont sa plume s'honore,
Roule avec majesté la tirade sonore..,
Soit qu'il parle à Voltaire aux rives du Léthé,
Soit que son âme en deuil pleure la Liberté,
Soit que du fouet vainqueur frappant la Calomnie,
Il la montre acharnée aux traces du génie... !
Le sort ne permit pas que par lui fût vengé
Ce Goût... que trop longtemps il avait outragé :
Il mourut... Après lui, rois en littérature,
Vous qui lui succédez, vous à qui la nature
A d'un esprit sublime accordé l'heureux don,
Vous laisseriez de l'Art les droits en abandon !
Eh bien ! s'il était vrai que (malgré l'Habitude,
Qui sait unir l'aisance avec la servitude),
Trop de soins quelquefois appesantît les vers, —
Faut-il tant signaler un si rare travers,
Quand l'excès opposé, juste sujet d'alarmes,
S'avance... Hélas, craignez de lui prêter des armes.

Vous surtout, vous m'offrez mon plus bel argument,
Princesse, — dont jamais le plaidoyer charmant,

(1) Des sens. A proprement parler, ce n'est que d'un seul de nos cinq sens : celui de l'ouïe. « *Superbissimum auris judicium* », a dit fort bien Cicéron.
(Note ajoutée en 1879.)

(2) Voir ci-dessus, relativement au grand Chénier, la note page 5.

Digitized by Google

— Asservi par caprice aux dures lois qu'il brave, —
Ne trahit la fatigue, ou l'ombre d'une entrave :
Pareil en son éclat aux marbres de Paros,
Sous la main de Scopas animés en héros,
Et qui, fixant les yeux de la foule ravie,
N'ont plus rien du ciseau qui leur donna la vie.
La Rime *vous servit :* cessez de l'accuser ;
Cessez de la flétrir, — et de vouloir peser
Ce qu'a perdu Racine en suivant sa *manie* (1).
Non, non, ne craignez pas d'accabler le génie !
Réservez tant de soins au vulgaire talent.

Lassé du moindre faix, Thersite chancelant
Succombe, — et la pitié se mêle au ridicule.

Sous le fardeau d'Atlas je vois sourire Hercule.

VI

Ces vers n'avaient été tirés qu'à petit nombre, et, laissés en libre distribution, ils n'avaient point été mis en vente. Comment un exemplaire en arriva-t-il entre les mains du chef de la Bibliothèque du Louvre ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, leur auteur, entrant un jour à ce riche dépôt public, — où il avait coutume d'aller souvent travailler, — aperçut l'opuscule sur une table, au milieu de diverses brochures de date toute récente. « Qu'est-ce que cela ? » demanda-t-il à M. Barbier père (2). —

(1) Expression de Mme de Salm.

(2) Le célèbre auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes ou pseudonymes.*

Digitized by Google

« Ah ! » répondit le vieux savant, « c'est une épître que vient de composer, dit-on, un jeune homme encore inconnu. Je vais envoyer cette bluette à la Princesse ; la chose la concerne, elle l'intéressera. »

L'habitué fit semblant de n'être là-dedans pour rien ; mais, prenant le petit imprimé comme s'il l'eût simplement emprunté pour le lire, il s'alla placer dans un coin au bout de la salle. Et là il imagina de composer pour M^me^ de Salm, et d'ajouter, à la main, sur l'exemplaire, les lignes rimées que voici :

Près du tombeau d'un couple malheureux,
Si l'on en croit le conteur de Ferrare (1),
Fier de sa force, un monarque barbare (2),
A le combattre appelant tous les preux,
Les contraignait d'entrer dans la carrière.

Il triomphait... Une aimable guerrière,
Que pour le vaincre amenait le Destin,
Osa répondre à ce défi hautain.
Du bon Astolphe, arrivé de la Lune,
La lance d'or, confiée à son bras,
Du premier coup mit l'Africain à bas,
Sans nul effort. — C'est chose assez commune,
Dans les romans, dans l'histoire, — et chez nous, —
Que des héros la gloire se démente ;
Et tel qui voit le monde à ses genoux,
Tombe aux genoux d'une femme charmante.

(1) L'Arioste, dans le *Roland furieux*.
(2) Rodomond (*ibidem*).

Digitized by Google

De Rodomond sans avoir la valeur,
J'ai, comme lui, trouvé ma Bradamante.
Mais, comme lui, je puis dans mon malheur,
En avouant ma chute méritée,
Dire : « Contre elle au moins j'ai combattu ;
Ce m'est assez. Comment aurais-je pu
Lui résister? Sa lance est enchantée. »

VII

C'est dans cet état que la brochure fut rapportée par l'emprunteur à M. Barbier, qui, fort surpris de l'addition manuscrite, n'en donna suite que plus vite, comme on pense, à son projet d'envoi à la grande dame (1).

Il fit, à ce qu'il paraît, connaître à la Bradamante le véritable nom du paladin un peu novice ; car celui-ci ne tarda pas à recevoir une belle dépêche armoriée où se trouvait la réponse suivante, tracée de la main de la Princesse :

« Unir l'éloge à la critique
Et la grâce au raisonnement,
C'est ce dont aujourd'hui rarement on se pique,
Et ce qui plaît dans la vive réplique
Qu'un jeune auteur m'offre si galamment.
Pourtant, je le dirai, son agréable ouvrage
Me laisse ferme en mon opinion.
D'avoir vécu longtemps j'ai le triste avantage ;
Alors l'expérience éclaire la raison,

(1) Elle habitait le château (alors encore assez historique) de Dyck, près de Juliers, dans la Prusse rhénane.

Digitized by Google

Et dans ses goûts, dans son langage,
On ne peut plus changer, — que l'on ait tort ou non.
Quoique la rime et sa rigueur extrême
Chez lui semble ajouter à l'inspiration,
Je pense donc toujours de même ;
Et dans son vers brillant (toute à mon vieux système),
Je ne vois... qu'une heureuse et rare EXCEPTION. »

Ainsi le champion de la Rime riche avait bien pu éviter de blesser la chevalière et même obtenir d'elle un jugement favorable, mais on voit qu'il n'avait pas réussi à la convaincre. Il eut d'ailleurs l'occasion, lorsqu'elle le reçut plus tard dans ses soirées à Paris, de s'assurer qu'elle avait gardé ses doctrines : elle mourut, en effet, voltairienne, dans toutes les acceptions du mot.

VIII

Mais d'autres salons se montrèrent plus convertissables à l'opulence rythmique ; ils accueillirent mieux la devise du jeune combattant qui s'était poliment dit renversé par une lance bradamantesque. Non-seulement le sourire des belles dames, de concert avec le suffrage des hommes à tête blanchie, l'encouragea gaiement à pousser sa pointe et à maintenir contre tout venant la réforme soutenue par lui en champ clos ; mais bientôt il ne resta pas seul. Le précepte devenait usage ; et diverses pièces de vers, lues par lui ou par d'autres à son exemple,

Digitized by Google

offraient le témoignage de l'autorité rapidement prise par la même Règle.

Où la chose, notamment, devint très-visible, ce fut dans les Loges : galeries dont à cette époque-là les brillantes et paisibles fêtes n'offraient aucune arrière-pensée militante; réunions qui, plus ou moins philosophiques et libérales, c'est vrai, mais non point exclusives, n'avaient rien du caractère anti-conservateur ou anti-religieux qu'elles ont pu prendre depuis. En particulier, à la Loge dite des *Artistes* (1), rendez-vous dont les « *travaux* » rassemblaient des gens de la meilleure compagnie, appartenant aux opinions les plus diverses (2), — la littérature *classique*, parfaitement correcte, occupait un rang distingué et tenait une intéressante partie de ses Assises parisiennes (3). Eh bien, comme spécimen du rétablissement usuel de rimes passablement

(1) Héritière de l'ancienne Loge des Neuf-Sœurs.

(2) On y voyait figurer, par exemple, à côté du baron Faucher, ancien préfet de Florence, ou de généraux notoirement tricolores, — le duc de Lorges, attaché à la Cour des Bourbons ; le vicomte de Bois-Denemetz, etc., etc., — tout cela fondu dans un monde de gens d'esprit et de philanthropes sérieux, hommes parfaitement polis et bien élevés, présentant l'exemple de ces généreuses fusions que la marche des choses a rendues rares.

(3) C'est là, par exemple, qu'ont débuté, par des lectures en vers, l'auteur de *Picciola* (Saintine) ; — celui de *Guido-Reni* (A. Béraud), etc. Le vieil académicien, grand-chancelier de la Légion d'honneur (Lacépède), y représentait les traditions, mariées, de deux siècles d'intelligence, de beau langage et de parfait savoir-vivre.

Digitized by Google

riches, citons l'un des morceaux débités là en 1819 : c'était le début du second chant d'un poème de circonstance empreint de la couleur locale (1).

Qui n'a pas quelquefois tenté de se connaître ?
Qui n'a voulu sonder les sources de son être ?
Étendre la Raison, son plus noble attribut ?
Saisir de l'Univers l'origine et le but ?
Et percer les secrets qu'un bandeau lui dérobe ?
— Trop grand pour son destin, prisonnier sur ce globe,
L'Homme brise ses fers par un sublime effort,
Interroge le temps et l'espace et la mort,
Des désordres du Monde ose explorer la cause,
Et, — roulant ses pensers quand la brute repose, —
Par delà les soleils, flambeaux du firmament,
Vers l'Azur infini s'élance avidement.

Avez-vous vu l'oiseau qu'une barbare envie,
Par la main du chasseur, dès le seuil de la vie,
A l'aile maternelle arracha demi-nu...,
Soupirer pour un bien qu'il n'a jamais connu,
Et, des souffles d'avril tourmenté dans sa cage,
Par un instinct secret deviner le bocage ?
Ainsi l'homme est pressé d'un aiguillon divin.
Vivre, connaître, aimer, telle est sa noble fin.
Insensible et distrait lorsqu'à ses vœux tout cède,
Au plaisir d'un moment le froid dégoût succède ;
Car les traits du bonheur, ces traits qu'il a conçus,
Gravés dans son esprit, sont toujours au-dessus.
Ainsi, las de désirs qu'il ne peut satisfaire,
Tout semble l'entraîner à sortir de sa sphère ;
Et le vague besoin de son cœur agité
Révèle tout son sort : faiblesse et dignité.

(1) *La Maçonnerie* (chant II).

Digitized by Google

IX

Un autre passage qui nous revient en mémoire est plus ancien encore, car c'est en 1818 qu'il fut déclamé devant un auditoire semblable. Et quand l'époque à laquelle remontent les vers ci-après ne serait pas constatée par tel feuillet d'Assemblée qu'on pourrait appeler un procès-verbal, ils portent pour ainsi dire leur date en eux-mêmes. A peine, en effet, s'il suffit de deux années d'intervalle, entre la situation des contrées du Levant dont ils nous font en si vives couleurs le tableau, et le mouvement de résurrection de la Grèce, dont les premiers symptômes n'apparurent qu'au printemps de 1821 (1):

Hélas ! que reste-t-il de la raison humaine,
Dans l'Égypte et la Grèce, autrefois son domaine ?
Qu'est devenu ce culte, où l'esprit enchanté
Sous des voiles discrets lisait la vérité,

(1) Ce n'est qu'au mois d'avril 1821, dans le discours de réception de quatre Grecs modernes (le prince Stirbey, le poète Piccolos, etc.) — fraternellement admis parmi les *Artistes*, — qu'avaient été faites des allusions à certains pronostics tout récents alors d'indépendance hellénique : sorte d'aurore d'un jour nouveau qui semblait se lever sur l'Athos.

Bientôt, il est vrai, l'idée en germe commença d'éclore ; car, dès le mois suivant, un jeune Français, — le même qui avait prononcé ces paroles inaugurales, — conçut l'idée, en

Digitized by Google

Quand la voix du Céryx ou de l'Hiérophante
Vengeait des préjugés la Raison triomphante... !
Où sont, ô Misraïm, tes prêtres vénérés !
Loin du peuple nombreux, qui, dans ses chœurs sacrés,
Suivant des premiers temps les pompes solennelles,
Chantait ses bienfaiteurs et les lois éternelles,
Quelques infortunés, spectres silencieux,
Végètent sur le sol qu'illustraient leurs aïeux.
Noble et triste sujet de profondes études !
Le glaive et l'ignorance ont fait ces solitudes ;
L'HOMME a changé..., les LIEUX conservent leur grandeur.
Comme aux jours de Mendès, l'astre générateur,
L'astre qui féconda ces plages désolées,
De Thèbe, en se levant, dore les propylées,
Et voit l'ibis du fleuve assiéger de ses cris
Les frontons orgueilleux des murs de Tentyris.
— Mais la Mort s'est assise aux rives de l'Égée :
Là tout a disparu ; la Grèce, ravagée,
N'a plus rien des honneurs de la terre d'Isis ;
Le voyageur distrait méconnaît Éleusis ;
Et muets et déserts, les bords de Samothrace
De leur pieux concours n'ont point gardé la trace.

trouvant sur le quai Malaquais une vieille brochure romaïque (le *Salpisma Polemisterion*), de l'interpréter mot à mot d'abord ; puis d'y joindre, en manière d'opportune préface, un ample et chaleureux morceau tout à fait sien, — lequel n'était rien moins qu'un appel direct et formel au monde civilisé tout entier. Ce ne fut donc qu'en juin 1821 que l'on publia cette brochure (chez Baudouin), et ce n'est qu'à l'automne (si vite que se soit propagée l'étincelle), que ces pages, — devenues soudain le manifeste des Philhellènes, — purent être traduites en grec, imprimées en *Peloponnêsô*, se répandre sur les bords de la Méditerranée et y servir d'étendard à la moderne croisade.

Digitized by Google

X

« Soit », — nous diront des écoliers, tout surpris d'entendre faire pour la première fois de tels redressements de ce qu'on leur avait raconté; — « passe pour de nobles tirades. Mais, dès qu'il ne s'agira plus de poèmes, vous avouerez... »

Nullement, mes chers amis; car, en dehors du pompeux alexandrin, c'était déjà la même chose. Rappelons-nous, par exemple, une charmante épigramme faite par le colonel Perrin de Brichambeau, l'un des hommes aimables et fins des salons d'alors (1).

Un des recueils politico-littéraires qui, à l'instar de la *Minerve,* commençait alors à faire de l'opposition au Gouvernement, — le *Miroir,* — venait d'être mis en jugement, et acquitté, à la suite d'une plaidoirie dans laquelle ses avocats avaient cité, de leurs clients, de longs et nombreux passages; tant de lectures avaient rempli bonne moitié de la durée de l'audience. Habile à tirer parti de ce fait, notre malicieux poète (auquel, en sa qualité

(1) Son père, le président Perrin, seigneur de Brichambeau (près de la Malgrange), appartenait à cette magistrature lorraine si lettrée alors, si riche en oracles du Goût, — où se développait notamment le talent multiforme de François de Neufchâteau, et cet esprit charmant, vif et varié, qu'on appelait « l'esprit des Sivry ».

Digitized by Google

de royaliste, la sentence rendue n'avait pu que déplaire), écrivit le délicieux neuvain suivant :

Thémis en vain sur la sellette
Les a forcés à comparoir :
Les scribes auteurs du *Miroir*
Ont obtenu grâce complète.
C'est bien juger à l'aveuglette !
Mais écoutez, féaux amis,
Ce qui sauva la bande hostile :
Pendant qu'on lisait de leur style,
Les juges s'étaient endormis.

« *De leur style !* » Quel admirable français, et combien il eût réjoui l'ombre de Boileau, de Gresset ou de M^me^ de Sévigné ! Mais laissons cela ; il ne s'agit pas du degré de pureté qu'avait conservé notre idiôme, alors encore si national et si vivace : il ne s'agit que des consonnances finales. Or, à coup sûr, quoique ceci fût antérieur au lever de l'astre de « l'*Enfant sublime* », la rime, — mérite accessoire et non cherché dans cette spirituelle saillie austrasienne, — y peut néanmoins défier tout ce que les plus exigeants romantiques se complairaient à rêver (1).

Que de choses nous aurions à dire si nous laissions couler, dans sa plénitude, le torrent des réalités

(1) Et certes l'épigrammatiste n'avait pu l'emprunter au commerce des jeunes novateurs, car il n'entretenait avec eux aucunes relations, bien s'en faut. Si même nous ne tenions pas ici à être bref avant tout, nous pourrions, par quelques citations piquantes, montrer combien il professait pour eux et leur École une aversion marquée.

Digitized by Google

victorieuses! Mais mieux vaut en rester là : brisons, quoiqu'il y ait une joie triomphale à fouler aux pieds les erreurs, surtout les erreurs insolentes. Quiconque est sage doit savoir s'arrêter : plus on a raison, plus il faut se refuser le plaisir d'avoir trop raison.

XI

En quelques mots d'une sobriété froide, résumons-nous donc. Bornons-nous à remplacer, par le simple croquis de CE QUI FUT, les tableaux imaginaires que l'on y avait substitués.

De quelque manière qu'on veuille apprécier le Romantisme, on ne saurait porter à la colonne de son *crédit* le mérite d'avoir songé à réintroduire la richesse des rimes. Que cette richesse (qu'il trouva heureusement rétablie), il l'ait excœptée des brisements et renversements par lui opérés; qu'il ait eu le mérite de la conserver dans le petit nombre des règles que son code consentit à épargner : à la bonne heure. Mais, dès avant qu'il ne fût question de lui, la chose était bel et bien ressuscitée, et elle faisait déjà couramment partie du domaine des faits accomplis.

Ce qui a pu rendre facile, soit aux naïfs enthousiastes de la nouvelle doctrine, soit surtout à d'habiles compères de ses prôneurs, de faire de tout cela un brouillamini, qui, au bout d'une couple

Digitized by Google

de générations, produit illusion sur les ignorants, — c'est que peu d'années, en effet, avaient séparé cette heureuse et noble réviviscence (toute classique) d'avec l'éruption du volcan qui vint bouleverser la face du monde des Belles-Lettres. Mais l'intervalle, bien que court, avait été significatif; ni chronologiquement, ni rationnellement, il n'est permis d'en faire abstraction : l'Histoire littéraire a pour devoir d'en tenir compte, grand compte.

Oui, convenons-en : mal entrevues dans les nuages d'un horizon lointain, les deux choses peuvent sembler presque contemporaines. Et cependant, quand même les deux phénomènes seraient allés jadis jusqu'à la coïncidence (ce qui n'est point), il n'en résulterait encore pas, en bonne logique, qu'ils eussent dû forcément avoir la même cause. (On sait quelle règle de saine philosophie repousse avec justice l'argument : « *Post hoc, ergò propter hoc* ».) A plus forte raison quand le prétendu effet, — bien loin d'être POSTÉRIEUR à la prétendue cause, — l'avait notoirement PRÉCÉDÉE, et cela de la manière la plus éclatante.

XII

Mais bah ! quelle est l'importance du débat ? Tout n'est-il pas vain et creux en ce monde ? et l'Histoire ne sera-t-elle pas toujours, comme on l'a si bien dit, *un tissu de fables convenues ?* Le public a-t-il

Digitized by Google

cessé d'être cette masse crédule « *toujours de feu pour les mensonges* », et qui a sans cesse besoin de se repaître de fictions ? On aura beau faire sortir de leur retraite quelques-uns de ces vétérans du *Véritisme,* — dont la parole claire et décisive tranche les ambages comme les trancherait une lame de Damas, — n'y aura-t-il pas toujours des Ponce-Pilate, qui, connaissant bien le faible des multitudes passionnées et gobe-mouches, diront au défenseur du Réel : « Eh ! mon ami, tu crois régner par la Vérité... ? Qu'est-ce que la Vérité ! »

Il est admis que le premier roi de France était un certain Pharamond, armé déjà d'un sceptre fleurdelisé ; et dès lors cette balourdise ne cessera guère d'être serinée aux perroquets. Il est reçu que Bélisaire, bien et dûment mort sur la soie dans son palais, parcourait au contraire les rues de Constantinople en demandant l'aumône ; aussi continuera-t-on de le peindre tendant aux passants sa main de mendiant aveugle. Eh bien ! il restera, de même, enseigné par tous les rapsodes du boulevard, et répété par les marmots criailleurs leurs élèves, que le rétablissement de la rime riche est dû aux prédications juvéniles des premiers apôtres du... (comment dirai-je pour être poli ?)... de l'Extranéïsme.

Amen ! ! !

« *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas* », disait,

Digitized by Google

chez les Hébreux, la vieille philosophie orientale. — A une exception près, qui reste la même au bout de 3,000 ans : « *Præter amare Deum, et illi soli servire* . »

DUMAST*.

(*) Le baron P. G. de Dumast, ancien officier supérieur ; correspondant de l'Institut ; président d'honneur à vie, de l'Académie de Stanislas ; ex-président du premier Congrès américaniste universel ; etc.

Digitized by Google

LE

DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET L'AGRICULTURE

Les mots doivent être les serviteurs des idées, prétendent les moralistes, bien que de notre temps il arrive trop souvent que, l'ordre étant interverti, les mots gouvernent les idées. En parcourant ce que l'on peut appeler la partie agricole du Dictionnaire dont l'Académie française vient de donner la septième édition, on peut voir que les idées de MM. les Académiciens sur les choses qui concernent l'agriculture semblent singulièrement incomplètes et arriérées.

En suivant l'ordre alphabétique, l'un des premiers termes agricoles que l'on rencontre est le mot : *amendement*. Ce mot est défini : « *Tout ce qui contribue à rendre un terrain meilleur et plus fertile* », et comme exemple on ajoute : « *Les labours, les sarclages, le mélange des terres, les engrais*, etc.,

Digitized by Google

sont *des amendements artificiels*. » Il y a, dans cette rédaction, une confusion complète entre les amendements, substances qui modifient la composition du sol, et les engrais.

Par suite de cette même confusion, au mot *engraisser*, on lit : « *Se dit souvent en parlant des terres et alors il signifie amender, fertiliser, améliorer.* Exemple : *engraisser des terres avec du fumier, avec de la marne.* » Suivant la définition du mot *marne*, cette substance étant une espèce de terre calcaire, l'engraissement au moyen de la marne ressemble fort à la classique soupe au caillou, qui n'est susceptible d'engraisser celui qui la consomme qu'à la condition d'entourer le caillou de substances culinaires plus nutritives.

Au mot *labourage*, on apprend que le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Une terre légère peut être cependant aussi grasse qu'une terre forte et compacte.

L'instrument le plus vulgaire, la charrue, est peu connu de MM. les Académiciens. La partie de cet instrument à l'aide de laquelle nous dirigeons sa marche, les mancherons, n'a pas été jugée digne de figurer au nombre des mots français. On doit dire le *manche* d'une charrue. Le soc est défini « *instrument de fer qui fait partie d'une charrue et qui sert à fendre et à renverser la terre d'un champ qu'on laboure.* » C'est là encore une erreur : c'est le versoir qui renverse la bande de terre fendue par le coutre

Digitized by Google

et par le soc; mais l'Académie n'a pas jugé utile d'admettre le mot *versoir*, non plus que le mot *oreille* qui lui est synonyme.

L'*araire*, la charrue sans *avant-train*, si répandue en Lorraine depuis Mathieu de Dombasle, n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'Académie, à plus forte raison la charrue *bissoc*, la *défonceuse* et la *piocheuse*.

La liste des termes qui n'ont pu trouver place dans les 1870 pages du Dictionnaire est longue; nous nous contenterons de citer: *déchaumage, engrangement, taurillon, compost, extirpateur, buttoir, rayonneur, concasseur, trieur, tarare, coupe-racines, provignage, marcaire, marcairie*, etc.

La *houe* et le *râteau* sont restés des instruments de jardinage.

Bien que la *moissonneuse* et la *faneuse* aient été accueillies, la *faucheuse* n'a pas été admise.

Pour nous conformer à la jurisprudence de l'Académie, nous ne pouvons ni *rouler* nos champs, ni employer les *balances* pour nos attelages, pas plus que cultiver les *plantes sarclées* ou utiliser les *pulpes* de nos distilleries.

En revanche, le Dictionnaire offre une foule de mots qui ont cessé depuis longtemps d'être en usage, tels que : *jachérer, biser, établer, abonir les terres, bretauder, charbouiller, chènevotter*.

Les moutons peuvent être gardés par les *bergères*, les *bergerettes* et les *bergeronnettes* qui recueilleront l'*agneline*.

Digitized by Google

Vous pouvez dire d'une plante qu'elle est *boiseuse*, vous pouvez *bornoyer* votre *boulaie*, votre *cannaie*, vos *champeaux*, votre *closeau*; attacher votre *bouvillon* avec un *chevêtre*, etc.

Si vous avez un fermier, gardez-vous de lui parler de son *canon*, ce mot n'est pas français dans cette acception.

Il y a un siècle, les auteurs de l'Encyclopédie n'avaient vu dans le *cadastre* qu'un terme du jargon des aides ou de la langue des finances. L'article entier n'a que six lignes et l'auteur de la table de l'Encyclopédie a trouvé ces détails si obscurs, si peu exacts, qu'il n'a pas même rappelé le mot *cadastre*. En 1878, le Dictionnaire de l'Académie donne du même mot une définition insuffisante. Le mot *parcelle* n'implique pas la nécessité de la possession par des propriétaires différents.

Le mot *saison*, pris dans la même acception que le mot *sole*, n'est pas plus autorisé que les verbes *assaisonner* et *dessaisonner*, que les mots *affouager*, *portion*, *versaine*.

Si, à l'époque de la *fauchaison* ou de la *fauche*, le *fauchage* est permis, à l'époque de la moisson, le *faucillage* est interdit; toutefois, après la moisson, le *glanage* est autorisé et les *glaneurs* peuvent ramasser les *glanes* et *glaner* la *glanure*.

Les termes de vénerie, ceux qui concernent l'équitation, les mots du répertoire forestier et du vieux droit féodal sont fort nombreux, mais l'art

Digitized by Google

vétérinaire, la chimie agricole et surtout la partie mécanique de l'agriculture sont traités d'une manière incomplète.

Si l'Académie a mis tant de parcimonie dans le choix des termes agricoles, on peut la trouver trop généreuse dans ses emprunts à la langue anglaise. Elle eût pu, ce semble, épuiser les moyens de rendre, en français, bien des idées, avant de donner droit d'entrée à *steeple-chase*, *turf*, *sport*, *rout*, et non *raout*, *toast*, *bill*, *carrick*, *claymore*, *keepsake*, *railway*, *rosbif* et cent autres de même origine.

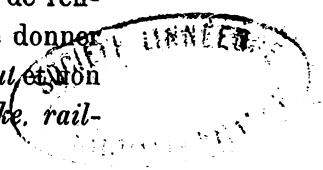

Je m'arrête; il me semble entendre retentir à mes oreilles le *Ne sutor ultra crepidam.* Toutefois, je ne terminerai pas sans émettre le vœu que, pour la huitième édition de son Dictionnaire, l'Académie fasse entrer dans ses rangs quelque habile agronome qui puisse mettre la technologie agricole au niveau des autres parties de ce magnifique ouvrage.

Digitized by Google

EX-VOTO

DU

DUC ANTOINE DE LORRAINE

EN RECONNAISSANCE

DES VICTOIRES QU'IL REMPORTA EN ALSACE SUR LES RUSTAUDS EN 1525

Il n'est pas de si petites découvertes artistiques ou archéologiques, se rattachant à l'ancienne histoire de Lorraine, qui n'offrent un intérêt majeur à notre Compagnie : c'est ainsi qu'un tableau retrouvé, il y a peu d'années, dans le grenier d'une maison de village, mérite à tous égards notre attention.

Ce tableau, à fond d'or, peint sur bois de sapin, a $1^{m},25$ de longueur sur $0^{m},54$ de hauteur; il ornait un autel dédié à sainte Barbe, dans une église située près de la route de Sainte-Marie-aux-Mines(1).

(1) M. Dolmaire, artiste peintre, domicilié à Saint-Dié, qui a vu ce tableau encore en place, nous a dit qu'il était fixé à

Digitized by Google

EX-VOTO DU DUC ANTOINE DE LORRAINE

Tableau peint sur bois en 1525.

Lith. Berger-Levrault et Cie à Nancy. 908.

Digitized by Google

Digitized by Google

Quelques personnes ont cru reconnaître, dans le sujet qu'il représente, un pèlerinage du duc Antoine; mais, après examen, on doit le considérer comme un *ex-voto* de ce prince, en reconnaissance des victoires qu'il remporta en 1525 sur les Rustauds.

Avant de faire l'analyse du sujet et des personnages de ce tableau, il importe de rappeler quelques faits historiques relatifs à cette époque.

Antoine dit *le Bon*, fils de René II, vainqueur de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, monta sur le trône en 1508. « Il était, dit Brantôme, un « très-homme de bien, d'honneur et de conscience, « beau de visage et d'âme. »

Ce prince, malgré sa grande bravoure, ne put parvenir à se mettre en possession de ses États légitimes : les couronnes d'Aragon, de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem.

Doué de prudence et de sagesse, il confirma les priviléges des villes de ses États et maintint la Lorraine tranquille au milieu des chaos redoutables dans lesquels s'agitaient alors la France et l'Allemagne : aussi, les puissances voisines le regardèrent-elles comme le génie de la paix; éloge

$0^{m},20$ au-dessus du gradin du petit autel de gauche, dédié à sainte Barbe.

L'autre petit autel, côté droit, dédié à la Vierge, était orné d'un tableau représentant le sommeil d'Adam, peint sur bois et du même temps.

Digitized by Google

d'autant plus mérité qu'il contribua à celle de Nice en 1537, qui lui valut le surnom de *Bon*.

Il sut encore préserver le pays de l'invasion des Rustauds, prêts à fondre sur la Lorraine. Après la victoire qu'il remporta sur eux en Alsace, le duc reçut grand nombre de félicitations et de présents. Ces témoignages du contentement général prouvent avec quelle appréhension on avait vu se former l'orage qui avait failli ravager la Lorraine, et quelle joie on éprouva quand on fut à l'abri du danger.

Antoine épousa, en 1514, Renée de Bourbon, fille de Gilbert, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague, sœur du fameux connétable de Bourbon qui fut tué devant Rome.

Claude, frère du duc Antoine, digne en tous points du courage et des vertus de son illustre famille, reçut en partage les comtés de Guise et d'Aumale, les baronnies de Joinville et d'Elbœuf. Ce prince était intrépide : sur le champ de bataille de Marignan, à la tête des lansquenets, il fit des prodiges de valeur et reçut vingt-deux blessures; laissé pour mort, il ne dut la vie qu'à la courageuse présence d'esprit de son écuyer qui le couvrit de son corps. A Fontarabie, après avoir mis les Espagnols en fuite, il s'empara de la ville; et devant Péronne, sa vaillance obligea l'empereur Charles-Quint à lever le siége; mais c'est surtout au combat de Chenonville contre les Rustauds qu'il fit, avec ses frères, des prodiges de valeur. C'est par recon-

Digitized by Google

naissance pour ce succès qu'il alla en pèlerinage à Saint-Nicolas, près Nancy, revêtu des armes dont il était couvert à Marignan, et qu'il fit mettre son effigie en pierre à genoux vers la droite du saint.

Dans la paix, Claude fut ami des arts, passionné pour la musique et pour la chasse, prodigue envers les malheureux. Il avait dans sa personne un air qui *sentait le grand* prince (1).

Attaqué subitement à Fontainebleau d'une maladie mortelle, ce qui fit croire qu'il était empoisonné, il expira peu de temps après, à l'âge de 55 ans, dans son château de Joinville (2). Marie-Antoinette, sa femme, lui fit construire un mausolée, dans l'église du château, avec cette inscription :

« A la mémoire de Claude de Lorraine, très-« bon prince, ayant acquis le nom de *père de la* « *patrie* par l'insigne victoire qu'il remporta sur les « hérétiques de Saverne, ville d'Allemagne ; qui « mourut de mort précipitée au grand deuil de « tous. »

Le jeune frère d'Antoine et de Claude, le comte

(1) Vatout, *le Château d'Eu*, p. 184 et 185.

(2) Avant de mourir, il appela près de lui sa femme et ses enfants : « Je ne sais, dit-il, si celui qui m'a donné le morceau pour mourir est grand ou petit, mais quand il seroit là présent, et que je saurois son nom, je ne le nommerois ni accuserois mie, ains je prierois pour lui et lui ferois bien, et lui pardonne ma mort d'aussi bon cœur que je prie mon Sauveur me pardonne mes péchés. »

Digitized by Google

de Vaudémont, n'était pas moins brave. Il les seconda merveilleusement à la bataille de Chenonville. Avant la mêlée, il voulut recevoir du duc de Guise l'accolade de chevalier, et pendant le combat il se conduisit en héros.

Au combat de Chenonville, à la tête des fantassins, il eut son casque tellement froissé qu'il en perdit presque l'œil, et sa pertuisane lui ayant fait tout à coup défaut, il allait peut-être périr, n'ayant plus d'armes que l'épée, lorsqu'un officier de lansquenets, Polonais de naissance, lui mit en main sa propre hallebarde (1).

Le duc Antoine était fort pieux; il tenait ses sentiments religieux de sa mère, Philippe de Gueldre, qui était d'une dévotion extrême(2). Le 10 avril

(1) P. G. de Dumast.

(2) Cette princesse se retira, après la mort de son mari, René II, dans le couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson. Elle y vécut dans la plus profonde humilité. Lorsqu'elle écrivait à ses supérieures ecclésiastiques, elle finissait ses lettres par ces mots : *Votre pauvre fille et sujette, sœur Philippe, petit ver de terre.* Elle portait les vêtements les plus grossiers, ne quittait jamais l'habit de l'ordre et ne mangeait que les mets du réfectoire.

A la cour, elle portait dans ses armoiries une feuille de chardon avec cette devise :

Ne me toquès, il point.

(Vatout, *Château d'Eu*, p. 189.)

Cet emblème et cette devise ont, comme on le voit, une grande analogie avec les armoiries de la ville de Nancy. Il est à croire que les unes dérivent de l'autre, sinon de celui des armoiries de Berthe de Souabe, femme de Mathieu Ier de Lorraine.

Digitized by Google

1510, ce prince publia une ordonnance contre les blasphémateurs; le 23 avril 1516, il se dirigea de Bar-le-Duc à pied jusqu'à Saint-Nicolas-de-Port, où il voulait, comme après la bataille d'Agnadel, remercier Dieu des grâces qu'il avait obtenues (1).

Après les victoires qu'il remporta sur les Rustauds, il se rendit en pèlerinage dans la même ville avec Renée de Bourbon, sa femme, et y fonda une messe quotidienne que l'on annonçait par seize coups de cloche, pour rappeler qu'il était resté seize heures à cheval pendant l'action. En 1523, le duc et la duchesse se rendirent à Sainte-Barbe, célèbre pèlerinage du val de Metz, pour accomplir un vœu. Si l'on ajoute à ces sentiments religieux naturels la crainte d'une invasion de 30,000 insurgés qui, révoltés contre certains dogmes de la religion catholique, mettaient, sur leur passage, tout à feu et à sang, on comprendra qu'il ait voulu, de toutes ses forces, épargner à son peuple de semblables calamités.

Des paysans alsaciens, entraînés par les déclamations de prédicateurs fanatiques, dit Auguste Digot (2), avaient pris les armes pour hâter l'avénement du règne de Dieu sur la terre; déjà avant 1525, ceux de plusieurs contrées de l'Allemagne avaient secoué le joug de leurs seigneurs; le Schult-

(1) Le duc Antoine et quarante gentilshommes lorrains combattirent vaillamment à la bataille d'Agnadel, le 14 mai 1510.

(2) *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 37.

Digitized by Google

heiss, ou maire de Rosheim, était à la tête des insurgés dans la plaine d'Altorf, près Molsheim, jurant de supprimer le servage et d'abolir les lois qui restreignaient l'usage des eaux et des bois et défendaient la chasse.

Effrayé de tant d'audace, le duc Antoine chargea ses frères Jean, évêque de Metz et de Verdun, et Louis, comte de Vaudémont, d'aller trouver le comte de Guise pour obtenir des secours d'autant plus pressants que déjà les Rustauds avaient failli surprendre la ville de Saint-Dié, qui n'eut que le temps de fermer ses portes.

Le 16 mai 1525, l'armée lorraine était à peine installée dans son camp appelé le Mont-des-Martyrs, lorsque l'un des religieux bénédictins expulsés de Marmoutier annonça qu'une troupe de paysans s'approchait avec l'intention d'entrer dans Saverne. Elle se trouvait alors dans le village de Lupstein, situé à deux lieues de la ville vers l'orient. Battus par les troupes lorraines, qui mirent le feu à leur retranchement, la plupart de ces paysans périrent dans l'incendie et par le fer, au nombre de 5,000 à 6,000 (1). Au sujet de la prise de Lupstein, G. Klein (2) nous dit : « Pour vaincre l'hésitation qui

(1) Auguste Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 56, 57 et 58.

(2) Ces insurgés formulaient leurs prétentions de la manière suivante :

1° Un prêtre qui prêche l'Évangile dans sa véritable acception ;

Digitized by Google

commençait à se faire remarquer parmi les assaillants, le comte de Vaudémont franchit le fossé et la haie; suivi alors de tous les Lorrains, il refoula les paysans, et pendant ce temps les obstacles furent enlevés et toute l'armée fit son entrée à Lupstein. Les paysans se retirèrent, toujours en combattant, dans le cimetière entouré d'un mur et ne voulurent entendre parler d'aucune soumission.

« Outrés de cette résistance, les Lorrains mirent le feu aux quatre coins du village. Le cimetière ayant été pris, les paysans se retirèrent dans l'église, dont ils ne furent délogés que par le feu qui gagna également cet édifice. Lorsque les flammes les entourèrent, ils crièrent : « *Merci et pardon* »; mais il était impossible de les sauver, lors même que l'on en aurait eu envie; l'intensité de la chaleur était trop forte pour permettre encore de s'appro-

2° Plus de dîmes;

3° Plus de redevances; vingt florins ne doivent porter qu'un florin d'intérêt;

4°, 5° et 6° La forêt, les rivières, la chasse et le bois doivent être à la disposition de tout le monde;

7° Abolition de la servitude;

8° Les princes et les seigneurs sont éligibles;

9° Maintien des juridictions et du droit;

10° Le paysan aura le droit de nomination des fonctionnaires;

11° Point de droit de succession à payer aux églises;

12° Restitution des communes.

(G. Klein, *Saverne et ses environs*, p. 54.)

Ces insurgés avaient baptisé leur révolution du nom de *Règne du Saint-Esprit*.

Digitized by Google

cher. Quelques-uns sautèrent par les croisées et trouvèrent dans leur chute la mort qu'ils voulaient éviter dans les flammes. Tout ce qui avait échappé à l'incendie fut mis à mort, même ceux qui n'avaient pas pris part à la lutte. »

La ville de Saverne, précédemment envahie par les Rustauds qui avaient pour général le corroyeur Érasme Gerber, dut encore se rendre après plusieurs défaites; un affreux massacre s'ensuivit; 18,000 paysans trouvèrent la mort dans cette circonstance.

G. Klein donne la description suivante de ce combat: « La duplicité et la mauvaise foi du chef des Rustauds, Gerber, reconnues par une dépêche qu'il adressait aux chefs des paysans des deux rives du Rhin, fit une impression défavorable sur l'esprit du duc. Pour augmenter cette défaveur, les paysans qui venaient de prêter le serment de retourner à l'Église catholique, se mirent à crier à plusieurs reprises: « *Vive Luther!* » Les lansquenets, qui les maintenaient en colonne, se moquèrent d'eux d'un autre côté, de sorte qu'une sourde rumeur se propagea comme précurseur de la catastrophe, lorsque retentit tout à coup le cri : « Tapez dessus, cela nous est permis! » Alors commença une boucherie affreuse, les paysans sans armes, entourés des lansquenets, tombèrent par centaines, les autres firent demi-tour pour courir reprendre les armes déposées dans Saverne; poursuivis dans leur fuite,

Digitized by Google

beaucoup perdirent la vie; la route était jonchée de cadavres. Les paysans et les lansquenets entrèrent pêle-mêle en ville, malgré la résistance des cavaliers du comte de Salm; et là, dans les rues, dans les maisons, partout, la fureur du soldat sema la mort, n'épargnant ni le paysan, ni l'habitant de Saverne, de sorte qu'en peu d'heures, dans les rues et dans les maisons, s'entassèrent des monceaux de cadavres et de mourants.

« Gerber et un autre chef, dont on n'a pas conservé le nom, furent étranglés, puis pendus à un saule. Son ancien barbier se fit son exécuteur pour avoir la vie sauve (1). »

Dans cette guerre de religion, le fanatisme faisait conduire à la mort ceux qui osaient prêcher les dogmes de Luther. On lit, dans la chronique en vers des antiquités de Metz, que deux luthériens

Qui prêchaient et lisaient assez
Puis se sont tout rebaptisés,
Ce qui leur fut en préjudice
Devant messieurs de la justice.
Sont été mis en prison ;
Ont confessé leur intention ;
En après sont été noyés
Dans l'eau où n'y avait pas piés (2).

Au sujet de la mémorable victoire de Scherweiler, qui mit fin à cette terrible guerre, nous ne pouvons mieux faire, pour en exposer les moindres détails,

(1) G. Klein, *Saverne et ses environs*, p. 63 et 65.
(2) Vatout, p. 186.

Digitized by Google

que de citer encore ce qu'en dit notre savant et consciencieux historien, A. Digot, dans son *Histoire de Lorraine :*

« Le 20 mai, à la pointe du jour, l'armée ducale se dirigea vers Saint-Hippolyte, avec le dessein de rentrer en Lorraine par la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. L'avant-garde, commandée par Nicolas de Ludres, eut à peine dépassé le village de Stotzheim qu'elle aperçut dans le lointain un nuage de poussière annonçant l'approche d'un grand nombre d'hommes ; elle eut le temps de gagner Scherweiler, village situé à peu de distance de Schelestadt. On n'est pas d'accord sur la quantité des Rustauds : Volcyr prétend qu'elle était de 24,000, et les moindres estimations l'évaluent à 16,000. L'armée lorraine était bien inférieure à ce chiffre (1) ; et cependant, quoique fatiguée par suite d'une longue marche et malgré l'heure avancée (6 heures du soir), elle attaqua les Rustauds, sur le conseil d'un capitaine allemand.

« Avant la bataille, on distribua du pain aux soldats, et l'on défonça plusieurs tonneaux de vin afin que chacun se désaltérât à son aise. Le sire de

(1) Elle se composait de 100 chevaux d'élite fournis par Louis, comte de Vaudémont ; Claude Ier, duc de Guise, amena de son gouvernement de Champagne le peu de gens de guerre qu'il y commandait pour la France, et 3,000 lansquenets, envoyés par le duc de Gueldre ; l'armée lorraine ainsi renforcée comptait à peine 10,000 à 12,000 hommes.

(P. G. de Dumast.)

Digitized by Google

Ludres, frère cadet de Nicolas, fut chargé d'attaquer, avec les volontaires lorrains et une bande italienne, le village de Scherweiler, au cri de : *Vive Dieu et la Lorraine!* Le village fut emporté en un instant. La bataille contre le gros de l'armée des Rustauds fut ensuite livrée, d'abord sans succès, mais les troupes lorraines, qui n'avaient pas encore donné, parurent alors à peu de distance, et les Rustauds, voyant que la bataille était perdue, tâchèrent de gagner les bois, à la faveur de la nuit qui commençait à tomber (1). On évalue le nombre des morts à 12,000. » Dom Calmet assure que de son temps on montrait encore aux environs de Scherweiler des amas d'ossements entassés dans des chapelles construites çà et là, au milieu de la campagne.

Le 24, le duc, ses frères et les principaux seigneurs qui l'accompagnaient, rentrèrent dans la ville de Nancy, où ils furent accueillis comme en triomphe.

On prescrivit des prières publiques pour remercier Dieu d'avoir épargné à la Lorraine cette nouvelle invasion de barbares. Antoine donna une tapisserie magnifique à la cathédrale de Toul, pour accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la bataille qui termina la guerre (2).

(1) Pierre de Haraucourt périt dans ce combat aux côtés du duc de Guise, en chargeant l'ennemi avec la cavalerie.

(2) Auguste Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 64, 66 et 69. Pour plus amples renseignements sur la guerre des

Digitized by Google

Il est à croire que c'est dans sa reconnaissance et pour perpétuer le souvenir de sa victoire qu'il fit placer dans une église, érigée sur le champ de bataille, le tableau que nous allons essayer de décrire.

Avant d'en exposer le sujet et le but, il importe essentiellement de porter son attention sur la date de 1522, tracée en couleur sur ce tableau.

Lorsqu'on en fit la découverte, il était très-détérioré, et aujourd'hui encore on ne peut le toucher sans que de petites parcelles de couleur viennent à s'en détacher; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'absence de toute couleur en plusieurs endroits. Il y a quelques années que feu M. Laurent, conservateur du musée d'Épinal, en entreprit la restauration; mais, malgré tous les soins qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait, il a pu commettre une erreur involontaire, d'autant plus facile qu'il suffit d'ajouter dans le haut ou dans le bas une petite barre à la forme d'un *c* renversé pour en faire un 2 ou un 5, ce qui donne les dates de 1522 ou de 1525. Si l'on admet la première de ces dates comme bonne, on doit en conclure que cet *ex-voto* se rapporte à la délivrance d'une maladie pestilentielle qui, s'étant déclarée

Rustauds, à part les auteurs que nous avons cités, nous renvoyons le lecteur à ce qui nous en a été laissé par Volcyr, Du Boulay, Pilladius, Boucher et Herculan, contemporains de cette guerre.

Digitized by Google

avec violence à Toul dans le cours de cette année, se répandit bientôt dans toute la Lorraine. Ce qui peut encore venir à l'appui de cette opinion, c'est le pèlerinage que firent le duc Antoine et sa femme à l'église Sainte-Barbe, près de Metz, en 1523, et l'image de saint Christophe sur le tableau; on sait que l'on avait recours à l'intercession de ce saint dans les grandes épidémies.

Mais, d'après ce que nous avons rapporté précédemment sur la guerre des Rustauds, leur soulèvement et leur défaite, d'abord le lieu où fut découverte cette peinture, qui était le principal ornement d'une chapelle dédiée à la Victoire, lieu témoin de cette terrible guerre engendrée par le fanatisme religieux uni à la fièvre de la liberté; d'après enfin le sujet du tableau, relatif à l'extinction de l'hérésie, il y a toute raison de croire que le restaurateur, en inscrivant la date de 1522 au lieu de celle de 1525, a commis une grave erreur, et qu'on doit désormais considérer cette peinture comme un *ex-voto* du duc Antoine et de ses frères, en reconnaissance des victoires qu'ils remportèrent sur les révoltés (1).

(1) D'après un examen plus attentif que nous avons fait depuis cet écrit, nous avons remarqué que la barre horizontale est très-séparée (2) de la partie courbe et n'a pu appartenir au chiffre; ceci vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise et ne peut laisser aucun doute sur le millésime de 1525.

Digitized by Google

DESCRIPTION DU TABLEAU

Peint sur bois, il se compose de seize personnages de 0^{m},40 de hauteur moyenne, représentés jusqu'aux genoux (1). Tous, excepté trois, ont la tête ceinte d'un nimbe, indice de sainteté, dans lequel étaient inscrits leurs noms, malheureusement effacés ou peu lisibles aujourd'hui, ce qui nous força, pour la plupart des figures, à recourir aux attributs dont elles sont ornées et qui pouvaient nous aider à les désigner en connaissance de cause.

Le premier personnage, en commençant par le côté gauche du tableau, est représenté de profil, les mains jointes, en costume semi-guerrier et la croix placée sur son bouclier : c'est évidemment saint Georges qui, selon les auteurs de la *Byzantine*, opéra un grand nombre de miracles, et auquel on est redevable du gain de beaucoup de batailles. Ajoutons que le culte de ce bienheureux est fort ancien et pour nous fort national. On assure qu'il apparut à l'armée des croisés avant la bataille d'Antioche, et que les infidèles furent défaits grâce à sa protection. On dit encore qu'il se fit voir

(1) Il est à croire que, dans l'origine, ils étaient montrés en entier.

Digitized by Google

à Richard Ier, roi d'Angleterre, lorsque ce roi vainquit les Sarrasins.

Ce saint, qui était très-vénéré des anciens princes lorrains, est ordinairement représenté à cheval, ayant un dragon sous les pieds, pour marquer qu'il a vaincu le démon par sa foi, et c'est ainsi qu'on le voit au sommet d'une porte de Nancy : placé à une grande hauteur au-dessus du sol, il semble protéger la ville et ses environs contre l'hérésie qui faillit pénétrer en Lorraine (1).

La seconde figure en suivant, placée sur le premier plan du tableau, est saint Hubert, très-reconnaissable au bois de cerf qu'il tient d'une main pendant qu'une biche est à ses pieds. Son costume consiste en une cotte de mailles avec un grand manteau rouge jeté sur ses épaules. On sait que ce saint aima la chasse avec passion dans sa jeunesse, mais qu'à ce goût succéda bientôt après une foi ardente, et qu'ayant appris que la forêt d'Ardenne servait encore de retraite aux païens en plusieurs endroits, il pénétra dans les lieux les plus éloignés et détruisit le culte des idoles dans ces contrées ; on n'ignore pas non plus qu'il délivra une femme possédée du démon, en formant sur elle le signe de la croix.

Entre les deux premiers personnages que nous venons de citer, est un saint martyr tenant dans ses

(1) On doit à Florent Drouin cette belle statue ainsi que les autres qui décorent cette porte.

Digitized by Google

mains une palme et un vase d'or; le coq placé sur son épaule semble une allusion aux paroles du Christ:

Quand trois fois le coq chantera,
Pierre me trahira.

D'après ces indices, il semble qu'on doive attribuer cette figure à ce prince des apôtres.

C'est sans doute en raison du repentir qu'il ne tarda pas à montrer d'avoir renié son maître, et de son retour à la religion du Christ, qu'il fut placé dans ce tableau.

La troisième figure placée sur le premier plan de notre peinture est le duc Antoine, dominant par sa haute taille les autres personnages. Vêtu d'une cotte de mailles, il est vu de trois quarts; sa chevelure et sa barbe sont épaisses; il est coiffé d'un chapeau rouge à larges bords, orné de plumes de diverses couleurs; sur sa cuirasse à gorgerin et sur son cœur on voit un petit écusson aux trois alérions de Lorraine, et à sa ceinture est suspendu, en forme de bouclier, l'écusson des armes pleines; sa main droite s'appuie sur le pommeau de son épée; de la gauche il tient sa bannière et l'extrémité de la queue d'un dragon terrassé qui expire aux pieds de sainte Marguerite, allusion aux victoires qu'il remporta sur les Rustauds.

En arrière-plan, à droite et à gauche du prince, sont deux saints évêques mitrés et crossés qu'on peut supposer être, le premier, saint Mansuy, pro-

Digitized by Google

tecteur des missionnaires qui, en son temps, prêchaient l'Évangile, et le second, saint Nicolas, ce dernier avec d'autant plus de raison que les lettres A S, visibles encore dans le nimbe qui le couronne, confirment cette opinion ; d'ailleurs les dons et les pèlerinages que fit Antoine à la cathédrale de Toul et à l'église Saint-Nicolas prouvent, avec sa piété, la confiance qu'il avait en ces deux saints patrons de la Lorraine.

Vient ensuite saint Christophe agenouillé, l'épée au côté, vêtu d'une robe bleue et d'un grand manteau rouge; s'appuyant de la main droite sur un tronc d'arbre, symbole de sa haute taille et de sa force, il porte sur ses épaules l'enfant Jésus qui tient la boule du monde surmontée d'une croix, et qui montre le ciel, source de toute grâce et d'espérance.

Saint Christophe était pour le peuple une reproduction religieuse de l'Hercule pantophage de la Gaule. On croyait qu'on ne pouvait mourir dans la journée si l'on avait vu l'image de ce saint.

On lit dans l'auréole qui couronne la tête de ce martyr une partie de son nom, ... STOFE. Le peuple implorait sa protection dans les grandes calamités, particulièrement en temps de peste.

Derrière saint Christophe, sur le premier plan du tableau, est agenouillée, les mains jointes, la Vierge miraculeuse ou des batailles, invoquant l'Enfant Jésus qu'elle regarde avec humilité et con-

Digitized by Google

trition. Elle tient sous son bras, contre son cœur, une longue épée; sa tête est ceinte d'une couronne d'or; à son col sont suspendus de riches colliers, ornés de médaillons; sa figure se voit de trois quarts; de grands cheveux blonds, séparés en plusieurs tresses, descendent sur ses épaules; un manteau de couleur verte recouvre en partie sa robe de couleur rouge.

L'histoire nous a conservé le souvenir du culte tout particulier que les princes de Lorraine professaient pour cette Vierge des batailles, dont l'image était peinte sur leurs bannières; sa statue en pierre était autrefois conservée religieusement dans l'église Saint-Georges de Nancy. Lors de la démolition de cette église, elle fut transportée dans la cathédrale de ladite ville et placée dans la chapelle du transept de droite de cet édifice.

Au second plan, entre saint Christophe et la Vierge, se trouve le buste de sainte Marguerite, dont le regard semble implorer la protection de l'Enfant Jésus. Elle tient de la main droite une grande croix et de la gauche la palme du martyre. Sa tête est ornée d'un double rang de perles. Le dragon terrassé se relève à ses pieds et semble la menacer en ouvrant une gueule formidable.

A la suite de la Vierge des victoires est sainte Barbe, à laquelle l'autel orné de notre peinture était consacré. Ses regards sont également tournés, comme ceux des figures précédentes, vers l'Enfant Jésus.

Digitized by Google

Elle tient de ses deux mains et contre son cœur un calice d'or surmonté d'une hostie, sur laquelle se voient la sainte Vierge et Marie-Madeleine aux pieds du Christ en croix. Les longs cheveux blonds relevés de filets d'or de cette image sont tressés et posés de manière à former une couronne sur le sommet de sa tête ; de nombreuses tresses tombent sur ses épaules ; son costume est d'une grande richesse. Au bas de cette figure, on voit, suivant la coutume, le sommet d'une tour surmontée d'un toit de forme pyramidale, et dans le nimbe qui ceint la tête de la sainte est écrit : SANCTA ARBAR + (*Sancta Barbara*).

Cette vierge martyre était, selon la légende, fille d'un riche païen de Nicomédie.

On assure que son père, n'ayant pu lui faire renier sa foi, lui trancha lui-même la tête.

Le sanctuaire de cette sainte de prédilection des Messins était regardé par eux comme le palladium chrétien de la république messine.

Derrière la Vierge des victoires est une tête couronnée d'un nimbe dans lequel est écrit : S. PANTAIE (saint Pancrace). Ses deux mains sont croisées sur le sommet de la tête, d'où découlent sur son front des gouttes de sang ; sa physionomie exprime la douleur. Ce martyr était médecin de l'empereur Galère-Maximien. Après avoir professé le christianisme, il renonça à sa religion ; mais plus tard, ayant écouté les cris de sa conscience réveillée par

Digitized by Google

Hermolaiès, il détesta son apostasie et rentra dans le sein de l'Église. Il souffrit d'abord diverses tortures et fut enfin décapité.

Apparaît ensuite saint Dominique : la fin du nom, . . . ACUS, écrit dans le nimbe de la tête, les cheveux taillés en couronne et le costume de l'ordre de Saint-Augustin ne laissent aucun doute sur l'authenticité de ce personnage. Toutefois, on ne se rendrait pas bien compte de la couleur verte de son costume, si l'on ne savait que c'est celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont il suivait la règle. La conversion des Albigeois est regardée comme le plus grand des miracles que saint Dominique ait opérés. Son principal but fut d'instituer des prédicateurs zélés qui, par leurs discours et leurs exemples, fussent en état de répandre les lumières de la foi, le feu de la divine charité, de venir en aide aux pasteurs pour guérir les plaies que le vice et l'hérésie avaient faites à leurs troupeaux (1).

Aux pieds de saint Dominique est une jeune fille agenouillée ; sa tête est ceinte d'une couronne d'or, emblème sans doute de la conversion de la province du Languedoc. De sa bouche s'échappe un petit diable ailé, allusion à la délivrance qu'obtenait quiconque rentrait dans le sein de l'Église, grâce aux prédicateurs dominicains. C'est, au

(1) Alban Butler, *la Vie des saints*.

Digitized by Google

reste, ce qu'indique l'écharpe placée autour du col de la jeune fille et que le saint tient d'une main pour la guider dans la bonne voie.

Près de saint Dominique se voit la tête d'un évêque sans nimbe. Il est à présumer que ce personnage est le frère du duc Antoine, Jean, évêque de Metz et de Verdun, qui l'aida dans la guerre des Rustauds. S'il en est ainsi, on s'étonnera peut-être de l'absence, dans ce tableau, de ses frères Claude et le comte de Vaudémont.

Enfin, la dernière figure représente saint Gilles, dont le nom, EGIDIVS, se lit dans le nimbe qui le couronne. Il tient une crosse de la main droite et de la gauche il donne des feuilles à manger à une biche.

Ce saint suivit la règle de Saint-Benoît. Il resta plusieurs années dans une forêt près de Nîmes, n'ayant pour nourriture que de l'eau et des herbes, et fut nourri pendant quelque temps par le lait d'une biche de la forêt, allusion à la privation de nourriture de l'armée lorraine devant Scherweiler (ou Chenonville), à tel point que le duc Antoine, après la bataille, put seulement manger un œuf que le commissaire apostolique lui envoya.

D'après l'exposé des faits relatifs à la guerre dite des Rustauds, des personnages qui y prirent part, des saints représentés dans cette peinture, de tous ceux enfin qui, dans le cours de leur vie, combattirent l'hérésie, on ne peut mettre en doute que le

Digitized by Google

sujet de ce tableau ne se rapporte à ce grand fait de notre histoire et ne doive être désormais considéré comme un *ex-voto* du duc Antoine, placé dans une chapelle élevée dans les environs du lieu même où se livrèrent les batailles, en reconnaissance des victoires qu'il remporta sur les paysans révoltés.

La répression qui mit fin à cette guerre sanglante, causée par les dogmes de Luther et les abus qui alors ruinaient le peuple allemand et l'astreignaient au joug de l'esclavage, fut blâmée depuis par quelques historiens, non-seulement à cause de tant de victimes, mais encore en raison des crimes et des rapines que commirent en Alsace les troupes à la solde du duc Antoine. Cependant ne doit-on pas considérer que ces révoltés, dont quelques-uns agirent selon leur foi et la louable intention de s'affranchir de l'esclavage, étaient suivis d'une foule insubordonnée, mettant tout à feu, à sang et au pillage dans leur pays et sur leur passage, désastres qu'Antoine, par son courage et ses brillantes victoires, sut épargner à ses sujets, qui, à son retour dans sa capitale, le bénirent et l'acclamèrent comme ils l'avaient fait déjà pour sa belle conduite à la fameuse bataille de Marignan, en lui décernant le titre de *brave et franc chevalier*.

Le nom du peintre de notre tableau n'est pas connu (1), mais on peut admettre que la simplicité

(1) Parmi les peintres de cette époque en Lorraine, on cite Pierre Garnier, qualifié de peintre de René II ; Bernard, de

Digitized by Google

et la pureté des formes et du dessin, les élégants costumes et le riche coloris sur fond d'or ont une grande similitude avec les œuvres des maîtres de la Renaissance italienne et rappellent, en certains endroits, les chefs-d'œuvre des Giotto, des Cimabué et la première manière de Raphaël. Cette analogie peut faire croire qu'Antoine, à l'imitation de François Ier à son retour d'Italie, aurait comme lui amené à sa cour quelque Primatice marquant de ce pays. On regrette que plusieurs figures aient été maladroitement restaurées et que la détérioration de cette peinture s'aggrave de plus en plus par le soulèvement de la couleur qui se détache et tombe du tableau.

En sus de cet *ex-voto,* on peut encore citer d'autres preuves de la dévotion du duc Antoine et de sa femme, Renée de Bourbon; c'est ainsi qu'on les voit agenouillés aux deux extrémités de la cène du réfectoire des Cordeliers de Nancy, du pinceau d'Hugues de la Faye; dans les trois grandes verrières aux armes de Lorraine du chœur de la cathédrale de Metz (1), ainsi que dans les verrières

Lunéville; Hugues de la Faye, peintre du duc Antoine, qui commença à peindre la galerie des Cerfs du palais ducal de Nancy, vers les années 1523 et 1524, et y travaillait encore en 1536; enfin Valentin Bousch. Ce peintre, originaire de Strasbourg, mourut à Metz en 1541; on le dit disciple de Michel-Ange. (H. Lepage.)

(1) C'est à Valentin Bousch qu'on est redevable de ces verrières, où il a représenté: 1° La jeune duchesse Renée de Bour-

Digitized by Google

des églises de Saint-Nicolas-de-Port et de Vézelise. Une belle peinture à fresque, retrouvée sous le badigeon du mur du fond de la salle des Cerfs, au palais ducal de Nancy, et détruite peu de temps après sa découverte, les représentait de grandeur naturelle dans un nimbe, agenouillés aux pieds de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus; le duc était couvert d'un manteau bleu fleurdelisé (1).

bon, de profil, à genoux, les mains jointes avec la date et la devise :

MDXXIII
ESPE
RANCE

en lettres d'or sur fond de pourpre ;

2° Le duc Antoine, en costume de guerre, à genoux, les mains jointes, la couronne ducale sur la tête. Il porte une cuirasse à gorgerin, ciselée de la croix de Jérusalem, et sur sa cotte de mailles les armes de Bar. Un casque panaché jaune est à ses pieds.

Au-dessus de lui est l'inscription :

1523
IESPERE
AVOIR

3° Enfin, le cardinal de Lorraine, son frère.

(Bégin, *la Cathédrale de Metz.*)

(1) La salle des Cerfs a conservé, sur les parois des embrasures de ses fenêtres, côté de la rue, son ancienne décoration, qui se compose de charmants dessins où se trouvent, au milieu de riches compartiments :

1° Les armoiries de Lorraine; 2° celles de Bar et d'Aragon ; 3° d'Anjou ; 4° de Hongrie et de Gueldre ; 5° enfin, celles des Deux-Siciles et de Jérusalem. Le plafond, légèrement cintré d'une de ces embrasures de fenêtre, conserve encore une

Digitized by Google

Mentionnons encore d'autres peintures à fresque qui subirent le même sort que la précédente et qui, quoique plus modernes (1586), paraissent se rapporter à certains personnages de la guerre des Rustauds.

Ces peintures, au nombre de trois, furent découvertes dans le cours de l'année 1876, sous le badigeon de trois piliers de la cathédrale de Saint-Dié des Vosges; elles représentaient saint Basile, saint Adrien en costume de guerre, portant étendard et épée, et saint Dominique, évêque; aux pieds de saint Adrien était un chanoine agenouillé implorant sa protection. Malheureusement, ces peintures furent recouvertes, presque immédiatement après leur découverte, d'un nouveau badigeon.

On rapporte que le chapitre de Saint-Dié, voulant perpétuer le souvenir de la grâce qu'il avait obtenue d'avoir été préservé de l'invasion des paysans révoltés, institua une cérémonie à la fois religieuse et militaire qui se célébrait tous les ans,

peinture sur fond bleu représentant, au centre, la croix de Lorraine entourée de deux palmes posées en couronne, flanquée de deux génies ailés dont le bas du corps se termine par des feuilles d'acanthe, de rinceaux sur lesquels, ainsi que sur les banderoles tenues par ces génies, on lit la devise du duc Antoine: *J'espère avoir,* répétée jusqu'à dix fois. Du côté de la cour, les embrasures plus étroites des fenêtres ne se composaient que de branches d'olivier enlacées, montant de fond.

Digitized by Google

de cinq à huit heures du soir. La garde bourgeoise sortait suivie des magistrats et des notables, tous à cheval, pour faire trois fois le tour des murailles et se rendre ensuite à l'église Notre-Dame (1).

Cette grâce était due spécialement à Girard d'Haraucourt, seigneur d'Ubexy, envoyé au secours de la ville par le comte de Guise; à Jean Boyer; à Nicolas de Ludres, qui parvint encore, lors de la prise de Saverne, à faire éteindre le feu mis en plusieurs endroits de cette ville, etc. Il y a donc tout lieu de penser que lesdites peintures se rapportaient aux saints et à ces personnages, dont on voulait honorer et conserver la mémoire (2).

Aujourd'hui, Scherweiler, que nous avons récemment visité, n'offre plus d'autre intérêt que celui des souvenirs sanglants qui se rattachent à son histoire. Tout ce qui était ancien a péri par suite des guerres des Rustauds et des Suédois, excepté son château féodal, situé sur le sommet d'une côte voisine, et une petite chapelle placée à peu de distance de la gare du chemin de fer de Châtenois, et portant sur la clef d'une arcade en maçonnerie le millésime de 1519. Ces édifices encore debout sont à présent les seuls témoins de ces combats affreux mentionnés dans nos annales. On ne voit plus, comme le vit Dom Calmet, des monceaux d'osse-

(1) Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, p. 211.

(2) Nous devons à notre savant et regretté collègue Fontaine le dessin de deux de ces peintures.

Digitized by Google

ments ; mais, au dire des habitants, on ne peut remuer le sol sans en trouver un grand nombre, dont ils ignorent la provenance ! C'est ainsi que tout s'oublie et s'efface avec le temps ; aujourd'hui le cours d'eau, *rouge du sang des morts*, a repris sa limpidité naturelle, les vignes qui couvrent le sol refleurissent comme avant ; le cœur seul des habitants est attristé au souvenir de la mère-patrie perdue.

P. MOREY.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL BIGARRÉ

AIDE DE CAMP DE JOSEPH BONAPARTE

D'APRÈS SES MÉMOIRES INÉDITS

PAR M. DEBIDOUR

L'histoire ne dira pas de longtemps son dernier mot sur la Révolution et le premier Empire. Beaucoup de témoins, dignes de foi, nous ont déjà fait connaître les grands événements qui ont agité ce quart de siècle. Mais combien d'autres, qui méritent d'être appelés, n'ont pas encore été entendus ! Que de détails nouveaux sur les hommes et sur les choses nous aurions à apprendre dans leurs dépositions ! Que d'obscurités et d'erreurs à dissiper ! Chaque jour, il est vrai, d'intéressantes découvertes nous donnent quelques parcelles de plus d'une vérité que nous avons tant d'intérêt à posséder tout entière. Il semble que quiconque détient ou retrouve des documents originaux et inédits sur la crise politique et militaire d'où est sortie la France nouvelle commence à sentir qu'il en est redevable au public. Tout récem-

Digitized by Google

ment, M. le baron du Casse, en imprimant dans la *Revue historique* quelques lettres intimes de Joseph Bonaparte (1), a ramené l'attention sur ce triste personnage et éclairé l'histoire de ses rapports avec Napoléon, surtout pendant les guerres d'Espagne. Les *Mémoires* de Metternich, récemment publiés, nous aident à mieux connaître la diplomatie impériale. Les ravissants *Mémoires* de Mme de Rémusat, édités depuis peu, nous font pénétrer dans la maison du premier consul, entendre les conversations familières de l'empereur et assister aux querelles domestiques dont il ne se pouvait préserver. Il y a quelques mois, enfin, M. Jean Destrem se faisait un devoir de révéler les *Mémoires* de Laréveillère-Lépeaux, imprimés, mais jusqu'à nos jours tenus sous clef et qui, grâce à ses indications, pourront être désormais facilement consultés et reproduits.

Les publications de ce genre se succèdent rapidement sans lasser jamais la curiosité des lecteurs. Nous venons donc à notre tour offrir aux historiens de la Révolution et de l'Empire quelques matériaux neufs, dont ils pourront faire leur profit. En tirant de l'oubli le nom du général Bigarré, en retraçant, d'après ses récits, la vie trop ignorée d'un personnage qui tint une place distinguée dans les armées de la République et dans l'entourage de Napoléon

(1) Ces lettres peuvent servir de supplément aux *Mémoires du roi Joseph* publiés par le même auteur.

Digitized by Google

et du roi Joseph, nous mettrons en lumière certaines particularités peu connues d'un passé qui nous réserve encore bien des découvertes et des surprises. Nous pourrons aussi corroborer ou infirmer quelques témoignages acquis à l'histoire par l'autorité d'un homme qui a vu tout ce dont il parle, et dont la sincérité est au-dessus de tout soupçon.

Le général Bigarré, soldat de la Révolution, devint, après maintes actions d'éclat, aide de camp de Joseph Bonaparte à Naples et en Espagne. Il a laissé sur sa vie et sur les événements auxquels il avait été mêlé deux ouvrages inédits, d'importance très-inégale. L'un et l'autre font partie de la bibliothèque municipale d'Angers, où l'on ne s'est guère avisé jusqu'à présent d'aller les chercher. A peine ont-ils été cités une ou deux fois. Personne peut-être ne les a lus en entier. Nul, à coup sûr, n'a songé, je ne dis pas à les publier, mais à les mettre en lumière par une simple analyse. Ils appartiennent à la section des manuscrits et portent les numéros 1063 et 1064. Ce dernier, de beaucoup le moins considérable, n'est qu'une sorte de *Memento*, sur lequel le général consignait ses impressions et ses souvenirs anecdotiques pendant les années 1817 et 1818. Il est intitulé : *Recueil de notes, pensées, désirs, remarques et anecdoctes, pour servir à l'intelligence de mon peu de mémoire*. L'auteur était alors, comme beaucoup de vieux serviteurs de la Révolution et de l'Empire, en disgrâce et réduit à la demi-

Digitized by Google

solde. Aussi trouve-t-on dans ce cahier beaucoup plus de diatribes contre les émigrés et la Restauration que de souvenirs vraiment historiques. Le second ouvrage, qui forme un gros volume en trois paginations et porte le titre de *Mémoires*, est le récit très-détaillé que le général a écrit de sa vie.

Il ressort de plusieurs passages du livre, qu'il l'a commencé en 1827. Quoiqu'il fût encore dans la force de l'âge, il avait été, quelque temps auparavant, mis à la retraite malgré lui par son ancien compagnon d'armes Clermont-Tonnerre, devenu ministre de la guerre. Il crut devoir employer ses loisirs forcés à raconter ses campagnes, ainsi que ses missions militaires et politiques. Le temps lui manqua sans doute pour aller jusqu'au bout. Il est à croire que la révolution de 1830, grâce à laquelle il rentra en activité de service, ne lui permit pas d'achever ce travail. Le fait est que ses *Mémoires*, qui partent de l'année 1775, date de sa naissance, s'arrêtent brusquement aux premiers mois de 1813. Il est regrettable que Bigarré n'ait pu retracer la part considérable qu'il eut en cette dernière année à la guerre d'Espagne, et celle qu'il prit ensuite aux campagnes d'Allemagne et de France (1813-1814), ainsi qu'à la campagne de l'Ouest pendant les Cent Jours. Sur cette importante partie de sa vie, nous n'avons guère d'autre source d'informations que la compilation des *Victoires et Conquêtes des Français*, où il est plusieurs fois fait mention

Digitized by Google

de lui. C'est vraiment peu de chose. Les archives du ministère de la guerre renferment peut-être des pièces qui permettraient de compléter cette curieuse biographie. Nous n'avons pu encore nous en assurer. Aussi, sans laisser tout à fait de côté les dernières années du général Bigarré, nous attacherons-nous principalement à la portion de son existence qu'il a pris soin lui-même de nous faire connaître avec un luxe de détails et d'anecdoctes parfois embarrassant.

Hâtons-nous de dire, avant d'entrer dans le récit, que ces *Mémoires* laissent un peu à désirer quant au fond et sont loin d'être irréprochables quant à la forme. L'auteur, qui écrivait de souvenir à 52 ans, a omis bien des faits dont le temps avait effacé les traces dans son esprit. Il a commis des erreurs de dates, défiguré des noms propres. Il lui est arrivé aussi de rapprocher et de confondre des époques différentes. Son orthographe, pour être supérieure à celle du maréchal Lefebvre et de tant d'illustres batailleurs du premier Empire, n'en est pas moins un peu barbare. Son style n'est pas celui d'un écrivain de profession, tant s'en faut. Sous la plume de Bigarré, la simplicité tourne quelquefois à la trivialité et la noblesse à l'emphase. Le pauvre général déplore souvent son ignorance ; et ce n'est pas tout à fait sans raison. Nous verrons en passant que l'antiquité ne lui était guère familière. On peut enfin lui reprocher d'avoir abusé des descriptions

Digitized by Google

banales et surtout d'avoir trop insisté sur l'histoire de ses galanteries. Il raconte ses aventures d'amour avec autant de fierté que ses faits d'armes. Il n'en omet aucune particularité. Alors même qu'il a été malheureux, il raconte encore en soldat qui sait mal farder la vérité. Aussi devons-nous avouer que ses *Mémoires*, dans leur crudité toute gauloise, ne sont pas lecture de jeunes filles.

Ces réserves faites, ajoutons que l'ouvrage du général Bigarré se recommande par de sérieux mérites. Les anachronismes et autres erreurs qu'on y rencontre portent presque tous sur des détails de faible importance. Il est facile, d'ailleurs, de les corriger par des rapprochements avec d'autres sources historiques. C'est ce que nous ferons dans le cours de ce travail. Les grandes lignes de la narration sont généralement exactes. Si l'auteur, qui n'était ni un grand politique ni un grand capitaine, n'a jamais vu de très-haut, il a, du moins, toujours vu de très-près les hommes et les choses dont il parle. Sa loyauté éclate à chaque page. Quelles que soient ses préférences et ses haines, il ne dissimule ni le mal ni le bien qu'il pense des autres. Pour lui-même, sa franchise n'est pas moins expansive. S'il écrit souvent une langue incorrecte et commune, il est juste de dire qu'il tire parfois de son cœur, sans en avoir conscience, une fermeté et une éloquence que de grands écrivains pourraient lui envier. Son style devient passionné chaque fois

Digitized by Google

qu'il parle de la France, de cette patrie qu'il aime, dit-il, comme sa femme. La trahir ou la combattre est un crime qu'il ne pardonne pas à des Français. S'il réprouve la Révolution dans ses excès, il n'oublie pas qu'elle a délivré notre pays des priviléges et qu'elle l'a préservé de l'invasion et du démembrement. Il est et reste toujours, sous la Restauration comme sous l'Empire et sous la Terreur, fils de 89. Et l'on se laisse aller à une virile et fortifiante émotion à la lecture du manuscrit jauni où cet honnête homme, ce soldat généreux, ce patriote sans reproche, semble avoir laissé toute son âme.

I

Auguste Bigarré vint au monde le 1er janvier 1775, à Belle-Ile-en-Mer, où son père exerçait les très-modestes fonctions de sénéchal et de subdélégué d'intendant. Ce pauvre magistrat, qui avait douze ou treize enfants, avait fort à faire pour empêcher tous les siens de mourir de faim. Il craignait, du reste, sans cesse de perdre sa place. Le gouverneur de l'île, M. de Béhague, un de ces tyranneaux rogues et intraitables qui rendirent la Révolution nécessaire, ne lui épargnait ni les tracasseries, ni les menaces. Ce gentilhomme forçait ouvriers et paysans à venir travailler par corvée à son jardin anglais. S'ils refusaient, il les emprisonnait ou les rouait de coups.

Digitized by Google

L'humble sénéchal protestait contre ces violences. Mais on ne l'écoutait guère. Malgré la bonne envie qu'ils en avaient, les parents de Bigarré ne purent lui faire donner une instruction très-étendue. L'enfant, du reste, n'aimait guère l'étude. Bruyant, indiscipliné, brisant tout, s'échappant sans cesse pour suivre les soldats et courir avec eux, il avait les livres en horreur. La vue d'un rudiment lui donnait, dit-il, « des coliques affreuses ». Aussi l'abbé Karadec, son maître, ne put-il jamais lui apprendre le latin. Ce mauvais écolier ne lisait avec plaisir que les *Vies* de Plutarque et *Robinson Crusoé*. Mais c'était pour lui la Bible. Il y prit de très-bonne heure le goût des aventures, des entreprises hardies, des coups de main. A douze ans, jugeant qu'il en savait assez pour courir le monde, il déclara qu'il voulait être marin; bon gré mal gré, ses parents durent le laisser partir. On l'embarqua sur un chasse-marée et, de 1787 à 1788, il visita divers ports, La Rochelle, Bordeaux, Brest et Cherbourg entre autres. Il admira fort toutes ces villes et y vécut, à l'occasion, avec toute la licence d'un vieux matelot. Quand il rentra à Belle-Ile, après un an d'épreuve, il ne trouva plus aucun charme à la maison paternelle. Il lui fallait le grand air, l'imprévu, les hasards. Tout ce que son père put obtenir de lui, c'est qu'avant de reprendre le cours de ses voyages, il irait à Lorient apprendre l'hydrographie.

Digitized by Google

Il y alla, et nous l'y voyons établi au mois de mars 1789, plus turbulent et moins studieux que jamais. Son professeur, le P. Daniel, ne put jamais obtenir de lui ni assiduité ni obéissance. A ce moment, du reste, la jeunesse avait autre chose en tête que l'amour de la science. La Révolution, depuis si longtemps annoncée, allait éclater enfin. Les États généraux étaient sur le point de se réunir. Les élections avaient lieu dans toutes les provinces.

Toute la France avait la fièvre. Comment les enfants fussent-ils restés froids ? La nation espérait qu'un coup de baguette allait suffire pour faire disparaître l'ancien régime et lui substituer un gouvernement sans défaut. « Pour moi, dit Bigarré, je « crus, comme beaucoup d'autres polissons de mon « âge, que les alouettes tomberaient dorénavant « toutes rôties et que bientôt il pleuvrait des oublies « et des tartelettes. » Aussi passait-il beaucoup plus de temps à lire des pamphlets et à chanter des couplets patriotiques qu'à étudier ses cartes marines. La rue l'attirait. Les manifestations militaires et politiques étaient pour lui le dernier terme du bonheur. Quand Paris, en prenant la Bastille, eut donné le signal des soulèvements populaires, il ne se contint plus. Il fut, à Lorient, de toutes les fêtes civiques. On le voyait partout, montrant avec orgueil la cocarde tricolore, dont il n'avait pas été des derniers à se parer. Il était là quand le 8e régiment d'artillerie vint fraterniser avec le régiment

Digitized by Google

de Bassigny. Il l'accompagna dans toute la ville, criant plus fort que personne : « Vive la nation ! « Vive la garde nationale ! Vivent les bons enfants « du 8e régiment d'artillerie ! » Et comment son enthousiasme pour les lois nouvelles n'eût-il pas éclaté ? Le peuple était fou de joie. Tout le monde paraissait heureux. « Les curés eux-mêmes étaient « les premiers à crier : Vive la nation ! Vive « l'Assemblée nationale ! » Les religieuses sortaient avec empressement des monastères. Il n'y avait guère à Lorient que le pauvre P. Daniel que la Révolution affligeât. Elle lui faisait perdre ses élèves, et l'infortuné moine ne cessait de maudire un temps si funeste à l'étude de l'hydrographie. Un jour, il vit entrer Bigarré, en habit de garde national, d'un air si belliqueux qu'il ne put s'empêcher de lui demander s'il prétendait arrêter le soleil dans sa course. L'enfant n'avait pas eu de repos qu'il ne se fût fait admettre dans la milice civique de Lorient. On ne voulut de lui qu'à titre de « surnuméraire ». Il put du moins avoir un sabre et porter un bel uniforme bleu à revers roses. C'était assez pour le moment. Et il fut bientôt si fier de son costume qu'il retourna à Belle-Ile pour le faire admirer. Sa mère s'attendrit ; et l'élève du P. Daniel se crut appelé à commander des armées.

En attendant, comme il fallait bien qu'il prît un métier et que la mer ne l'effrayait pas, son père le

Digitized by Google

fit partir pour Nantes, où il s'embarqua comme pilotin sur un navire appelé *le Raisonnable*. Peu après, il faisait voile vers l'île de Saint-Domingue, dont une partie appartenait alors à la France. Il y aborda au mois de décembre 1790, et son capitaine lui ayant permis de descendre à terre, il mangea quarante-huit oranges et douze sapotilles et but une bouteille de tafia, le tout en une seule journée. Cet excès faillit le tuer. On le soigna, mais on le punit durement; et Bigarré revint en France (février 1791) parfaitement guéri de la gourmandise et de tout penchant pour les liqueurs fortes.

Le moment approchait où il allait se montrer vraiment homme et servir utilement son pays. Pendant son séjour à Saint-Domingue, il avait vu commencer la révolte des noirs, qui devait bientôt embraser l'île tout entière et amener d'effroyables représailles. Ce soulèvement, si menaçant pour les colons français, ne tarda pas à alarmer Louis XVI et l'Assemblée constituante. Une expédition, destinée à soutenir les blancs et à rétablir l'ordre dans la colonie, fut organisée à Lorient dans les premiers mois de 1791. Les préparatifs furent longs. Les officiers des régiments désignés pour cette campagne se regardaient comme exilés ou même sacrifiés. Ils se faisaient attendre au port d'embarquement. Quelques-uns, pour colorer leur mécontentement, alléguaient les violences de la Révolution et émigraient. Dans la marine, c'était pis encore. La plupart des

Digitized by Google

chefs désertaient leur poste. Ils aimaient mieux « aller offrir aux Anglais leurs services que de « monter sur des vaisseaux où des plébéiens pou- « vaient parvenir comme eux aux emplois décernés « au mérite. » Bref, l'escadre partit trop tard. Les noirs eurent le temps de saccager ou brûler presque toutes les plantations de Saint-Domingue ; et le corps expéditionnaire, en arrivant, se trouva insuffisant pour les combattre et même pour les contenir. Il fallut, pour le renforcer, former dans la colonie une petite armée de volontaires.

Juste à ce moment, le jeune Bigarré, qui n'avait pas tardé à reprendre la mer, débarquait pour la seconde fois, comme pilotin, aux Cayes-Saint-Louis, port assez fréquenté, situé dans la partie française de l'île. Il n'avait pas encore seize ans. Mais il avait le courage d'un vieux soldat. Nos généraux ne pouvaient, du reste, être fort difficiles sur le choix des hommes. Cette fois du moins, l'ancien élève du P. Daniel ne fut pas compté comme *surnuméraire*. Il avait bien, il est vrai, quelque honte à prendre parti dans le Nouveau-Monde contre ces principes de la Révolution, qu'il avait tant acclamés en France. « Les blancs, dit-il dans ses Mé- « moires, se battaient pour ravir la liberté aux « nègres et j'aurais voulu la leur donner. » Mais au bruit du canon, l'on n'a guère le temps de peser le pour et le contre. Là, du reste, où étaient les Français, là était la France. Le pilotin du *Raison-*

Digitized by Google

nable fit vaillamment ses premières armes dans le bataillon des volontaires marins commandé par M. de Gubian.

Les habitants des Cayes, qui avaient tout à redouter de l'insurrection servile et en avaient déjà tant souffert, formèrent de leur côté plusieurs petits corps qui, joints aux troupes régulières, se répandirent autour de la ville. Les noirs reculèrent tout d'abord. Mais ils ne tardèrent pas à reparaître, en bandes nombreuses, aguerries, pliées par leurs chefs à une discipline de fer. La lutte, qui, dès le début, avait été cruelle, prit un caractère vraiment atroce. C'était une guerre d'embuscades et de surprises, où l'on ne faisait quartier ni d'un côté ni de l'autre. On brûlait maisons et moissons, sans souci du lendemain. Les blancs, cantonnés dans divers camps retranchés, ne s'aventuraient qu'avec mille précautions en rase campagne. Un jour, plusieurs soldats s'étaient hasardés dans une plantation de cannes à sucre. Les nègres y mirent le feu et les malheureux Français « furent rôtis comme si on les avait mis « à la broche ». Les insurgés massacraient sans pitié leurs prisonniers, après leur avoir fait subir les tortures les plus raffinées. Ils n'épargnaient ni les femmes ni les enfants. C'étaient des bêtes féroces. Aussi les blancs, lorsqu'ils parvenaient à en prendre quelques-uns, ne se montraient-ils pas moins cruels à leur égard. Qu'on en juge par l'exemple du mulâtre Bleck. C'était un des chefs

Digitized by Google

les plus redoutés de la révolte. Après avoir vu son camp pris d'assaut par les troupes coloniales, il s'enfuit dans la campagne et se cacha dans une haie. Mais on ne tarda pas à l'y découvrir. « On le con-« duisit, les mains liées derrière le dos, aux Cayes-« Saint-Louis, où il fut jugé comme chef de brigands « et condamné à être rompu vif et brûlé sans avoir « reçu le coup de grâce. En allant au supplice, il « marcha avec une contenance héroïque, répondit « à tous les flibustiers qui lui disaient : « Ah ! co-« quin de Bleck, nous allons manger ton cœur sur « le gril ! — Puisse-t-il vous empoisonner tous, tant « que vous êtes, et la race des noirs exterminer « celle des blancs! »..... Cet homme qui avait été « la terreur des colons, qui avait massacré de sa « main son bienfaiteur et grand nombre de femmes « enceintes, mourut sans se plaindre des horreurs de « son supplice. Plusieurs de ces monstres qu'on voit « dans tous les pays déshonorer l'espèce humaine, « mirent à exécution les menaces qu'ils lui firent, « malgré tout ce qu'on fit pour les en empêcher.... »

De pareils traits font frémir. Mais ceux des anciens esclaves qui avaient pris parti pour leurs maîtres poussaient encore bien plus loin la férocité. « Nous avions à notre camp, dit Bigarré, six cents « nègres esclaves qui, reconnaissants des bontés « qu'avaient toujours eues leurs maîtres pour eux, « avaient refusé de se battre contre les blancs. Ces « nègres, que par précaution on tenait baraqués en

Digitized by Google

« dehors du camp, étaient chargés de faire des pa-
« trouilles de nuit et de veiller à la conservation
« des habitations Schiel et Bourdet. On les avait
« armés de mousquetons et de sabres et ils avaient
« pour chef un des leurs, nommé Couacou, qui était
« reconnu pour le nègre le plus intrépide de toute
« la partie du sud de Saint-Domingue. Ce diable
« d'homme qui, de lui-même, avait pris le titre de
« général, portait ordinairement un vieil habit de
« ce grade, que je ne sais comment il s'était pro-
« curé, n'ayant dessous ni chemise, ni culotte, ni
« bas, ni souliers. Il avait sur la tête un grand
« chapeau à trois cornes surmonté de panaches
« énormes aux trois couleurs, puis une large cein-
« ture autour de la taille et une montre d'argent
« pendue au col. Son armement consistait en une
« forte espingole et un grand sabre suspendu à un
« baudrier tricolore, en deux paires de pistolets et
« un poignard. Il était de race mandingue. Il ser-
« vait avec un tel dévouement la race des blancs
« qu'on lui avait donné carte blanche. Chaque nuit
« il allait attaquer les camps ennemis, et, presque
« toujours, il rentrait au nôtre vainqueur. Un cer-
« tain soir qu'il aperçut des incendiaires dans la
« plaine, il fut avec quatre des siens les arrêter et
« les conduisit à son camp particulier. Lorsque ces
« deux misérables furent rendus devant sa baraque,
« il leur arracha lui-même les dents et les yeux,
« puis les fit goudronner de la tête aux pieds, en-

Digitized by Google

« suite les empala avec des pieux, et après cela « les fit brûler avec de la paille de canne à sucre. « Ces misérables crièrent si fort au secours que tout « notre camp en fut alarmé. Lorsqu'on fut s'infor- « mer auprès de lui de ce qui se passait, il répondit « froidement : « *Ça rien, moi flambé zozos qui voulé* « *flambé zotres* (ce n'est rien, je viens de flamber « des oiseaux qui voulaient nous flamber). »

Ces monstruosités, qu'il eut sous les yeux pendant quatre mois, auraient dégoûté du métier des armes un volontaire moins résolu que Bigarré. Le jeune pilotin, dont la vocation militaire se manifestait de plus en plus, demeura bon soldat. Mais une guerre sans gloire, où on ne luttait que de ruse et de cruauté, n'était pas pour lui plaire. Aussi, le navire qui l'avait amené aux Cayes étant en partance, demanda-t-il son congé et s'embarqua-t-il pour la France, où il rentra au mois de décembre 1791. Il savait la Révolution menacée, la coalition prête à envahir nos frontières, et il avait hâte de se montrer sur des champs de bataille dignes de son patriotisme et de son ambition. L'année 1792, à sa grande joie, s'ouvrit au bruit des armes. Pendant plusieurs mois ce ne furent, dans tout le pays, que préparatifs de défense, réparations de places fortes, fabrications de piques et de fusils. Tous les patriotes, tous les partisans du nouveau régime, bourgeois, ouvriers et paysans, qui allaient jouer leur va-tout, se serraient et voulaient combattre au

Digitized by Google

premier rang. L'entraînement populaire se communiqua à l'Assemblée nationale et le roi, incapable de résister au torrent, dut, en avril, déclarer la guerre à l'Autriche. L'enthousiasme belliqueux de la nation continua de s'exalter. La guerre devenait une croisade. « De tous les points de la France, dit Bigarré, les Français accouraient aux armes. Le « drapeau tricolore, emblème de la victoire, jalon- « nait toutes les routes qui conduisaient à l'en- « nemi. Les peuples, toujours disposés en faveur « de la liberté, nous appelaient de leurs vœux; et « du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, le « bronze vengeur des insultes nationales roulait « majestueusement vers les frontières où le sang « qu'il allait répandre devait cimenter nos droits à « vivre libres. »

Puis vinrent, pour aviver encore cette ardeur guerrière, les revers de Belgique dus à la trahison, les tergiversations coupables du roi, la déclaration de la Prusse et le manifeste de Brunswick « lancé « comme une torche incendiaire dans le moment où « Louis XVI protestait par serment de son attache- « ment à la constitution de 1791 ». A ce défi, la Révolution répondit, on le sait, par Valmy et Jemmapes.

Bigarré, qui ressentait plus que personne les injures de la France, dut souffrir cruellement à cette époque de ne pouvoir contribuer à les venger. S'il eût été libre, il eût sans doute, lui aussi, couru en

Digitized by Google

Champagne et se fût jeté dans l'armée de Kellermann ou de Dumouriez. Mais juste à ce moment, le fils du maréchal de Rochambeau, chargé de conduire une nouvelle expédition à Saint-Domingue, mettait en réquisition les navires marchands de Bretagne et leurs équipages. Plein de tristesse, le pauvre pilotin dut reprendre la mer et s'éloigner de la patrie qu'il voulait défendre. Il ne devait d'ailleurs rapporter de la campagne dans laquelle il s'engageait que déceptions et douleurs. L'escadre sur laquelle il servait voulut, en septembre, relâcher à la Martinique; elle fut reçue à coups de canon par M. de Béhague (l'ancien gouverneur de Belle-Ile), qui commandait aux Antilles françaises et qui haïssait furieusement la Révolution. A la Guadeloupe, elle ne trouva pas meilleur accueil. A peine parvint-elle à jeter un bataillon au Cap français de Saint-Domingue et à protéger la fuite des colons des Cayes, qui, ne pouvant plus tenir devant les noirs, émigrèrent en masse aux États-Unis. En décembre, après bien des combats obscurs, dans l'un desquels il perdit un de ses frères, volontaire de 16 ans, Bigarré put enfin quitter cette terre qu'il maudissait. Il ne devait jamais la revoir. La vie de marin ne le tentait plus. En rentrant en France, il n'avait plus d'autre désir que de s'enrôler dans quelque régiment et d'aller chercher la gloire et les honneurs sur les frontières d'Allemagne ou de Belgique.

Digitized by Google

II

Cette fois encore, ses plus chères espérances furent trompées. On était en janvier 1793. La Convention provoquait toute l'Europe. Le roi venait d'être jugé. Il fut mis à mort. Bientôt des troubles graves, préparés depuis longtemps par les prêtres réfractaires et par les nobles, éclatèrent dans les départements de l'Ouest. Des bandes de paysans fanatisés, qui formèrent en peu de jours de véritables armées, se montrèrent dès le mois de mars dans l'Anjou et le Bas-Poitou. Des seigneurs, comme Bonchamp, Larochejacquelein, Charette, des roturiers comme Cathelineau et Stofflet, se mirent à leur tête. Saumur tomba en leur pouvoir. Angers et Nantes furent menacées. La Bretagne, que La Rouarie avait l'année précédente essayé de soulever, prit feu de son côté. D'anciens contrebandiers ou faux-sauniers, comme les frères Cottereau, donnèrent dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan le signal de la *Chouannerie*, massacrant les prêtres assermentés et les fonctionnaires républicains, rançonnant les acquéreurs de biens nationaux, pillant les caisses publiques, forçant les villages à arborer le drapeau blanc, contraignant les paysans à les suivre et brûlant les maisons des récalcitrants. La Convention dut faire converger vers le siége de cette insurrection toutes les forces que la guerre étrangère laissait disponi-

Digitized by Google

bles. Ce n'était guère au début. Quelques bataillons mal armés de garde nationale et des bandes indisciplinées de volontaires, voilà tout ce qu'elle put opposer durant les premiers mois au soulèvement des royalistes. Il fallut, pour terminer la grande guerre en Vendée, l'ancienne garnison de Mayence, avec Kléber. L'insurrection fut vaincue à Cholet, au Mans, à Savenay. Mais si, à partir de décembre 1793, elle demeura incapable de livrer une bataille rangée, elle eut assez de vitalité pour prolonger plus de deux ans une guerre de partisans dont la Bretagne eut surtout à souffrir. Le département d'Ille-et-Vilaine et en particulier les environs de Rennes et de Fougères furent le théâtre d'une lutte horrible, dans laquelle chouans et républicains montraient un acharnement presque semblable à celui des blancs et des noirs de Saint-Domingue.

C'est dans cette triste guerre que Bigarré fut appelé à servir la République. « J'aurais volontiers, dit-il, fait le sacrifice d'un bras pour obtenir d'aller aux frontières. » Cette satisfaction lui fut longtemps encore refusée. En arrivant à Belle-Ile, il s'était fait admettre, à titre de sous-lieutenant, dans le régiment de Normandie, qui devint peu après la 9e, puis la 17e demi-brigade d'infanterie. Il lui fallut d'abord tenir quelque temps garnison, ce qui ne lui plut guère, malgré les amourettes auxquelles il se livrait pour se désennuyer. Et lorsqu'enfin il fut appelé à l'ennemi, c'est contre des

Digitized by Google

Français qu'il eut à combattre. En octobre 1793, il était près de Fougères avec sa compagnie, battant les bois et les buissons, protégeant les convois et sans cesse en alerte. Il y resta plus d'une année, et ce fut peut-être la plus laborieuse de toute sa vie. Ce fut aussi celle dont il devait conserver le souvenir le plus douloureux. On était alors en pleine Terreur. Les représentants de la Convention, qui suivaient nos armées dans l'Ouest, traînaient partout avec eux la guillotine. La tête d'un La Trémoille était exposée sur le château de Laval. Des tribunaux révolutionnaires ambulants ensanglantaient de pauvres villages coupables seulement d'avoir arboré un drapeau blanc ou d'avoir donné quelque argent aux chouans pour éviter d'être brûlés. A Rennes comme à Paris, on dénonçait, on emprisonnait, on exécutait de prétendus conspirateurs dont le plus grand crime était de n'avoir pas su tenir leur langue ou d'avoir reçu des lettres de quelque parent émigré. Bigarré vit son père incarcéré, son ami le plus intime, Laplanche-Mortière, sur le point de l'être. Un moment la pensée lui vint de s'expatrier, mais il la rejeta bientôt comme une lâcheté. « S'il m'a fallu, écrivait-il longtemps après, « souffrir comme tant d'autres pour le triomphe de « la liberté, je n'ai pas du moins à me reprocher « d'avoir été mendier l'hospitalité chez les plus « cruels ennemis de la France. »

Il resta donc, malgré tout, fidèle à ses devoirs de

Digitized by Google

soldat, mais il sut aussi rester humain et généreux, en quoi il eut d'autant plus de mérite qu'autour de lui, dans l'armée républicaine, les mœurs militaires étaient devenues féroces. La garde nationale soldée, qu'on avait appelée à côté des troupes régulières, dévastait la campagne à plaisir et commettait mille cruautés. La ligne, l'infanterie légère, la cavalerie ne se comportaient guère mieux. Beaucoup d'officiers n'étaient que des orateurs de clubs, terroristes à bonnets rouges, peu braves au feu, mais excellents pour dénoncer des suspects et faire fusiller des prisonniers. Le général Canuel qui, sous la Restauration, devait faire jouer la guillotine pour les Bourbons, se signalait alors en Bretagne par le jacobinisme le plus sanguinaire. L'adjudant-général Bernard, « coupe-jarret de premier ordre » et grand délateur, au demeurant sabreur intrépide, mutilait les vaincus et voulait que ses soldats fissent de même. Un jour « il rentra à Fougères couvert « des habits sacerdotaux d'un curé et précédé de la « croix... à laquelle étaient pendues quarante paires « d'oreilles ». Une autre fois, il tua de sa main quatre chouans et rapporta triomphalement leurs têtes.

Il faut, d'autre part, reconnaître que les royalistes n'étaient pas moins cruels et que, dès le début de la guerre, ils avaient commis les violences les plus inutiles et les plus exécrables. Un de leurs chefs, Piquet du Bois-Guy, qui tenait la campagne près de Fougères, avait acquis une célébrité

Digitized by Google

sinistre par le grand nombre des assassinats et coups de main criminels qu'il avait accomplis. Il n'épargnait ni femmes ni enfants. Lui aussi coupait des oreilles et des têtes. Il en vint à massacrer les blessés et les malades. Bigarré fut un jour surpris et cerné par lui dans l'église de Parigné. Heureusement on vint à son secours, au moment où du Bois-Guy s'apprêtait à le brûler avec tous ses hommes.

Après le 9 thermidor, la terreur n'étant plus à l'ordre du jour, la guerre, de part et d'autre, se ralentit et perdit peu à peu le caractère sauvage qu'elle avait eu pendant 18 mois. Hoche, placé à la tête de l'armée des Côtes de Brest, disciplina les troupes républicaines. Le soldat, sans cesser d'être brave, devint docile et redevint généreux. De leur côté, les Chouans, réduits à une poignée de brigands, se virent contraints à négocier, au moins pour gagner du temps. Les Vendéens prenaient à cette époque la même attitude. Les faux engagements de l'aventurier Cormatin trompèrent, aux premiers mois de 1795, les généraux républicains. Pendant quelques semaines on put croire la guerre civile de l'Ouest complétement étouffée. Mais on sait que les traités signés par Cormatin et par Charette n'étaient qu'une feinte. Les royalistes attendaient, pour reprendre les armes, le secours de l'Angleterre. En juillet, une escadre britannique jeta dans la presqu'île de Quiberon, avec un amas

Digitized by Google

énorme de fusils et de munitions, le chef suprême de la chouannerie, Puisaye, et plusieurs régiments d'émigrés. Aussitôt des milliers de paysans vinrent se joindre à cette petite armée. Mais une troupe sans cohésion et sans discipline ne pouvait tenir devant Hoche, qui, accourant de Rennes avec 18,000 hommes et 18 canons, balaya en quelques jours tout le Morbihan et accula les royalistes au fond de la presqu'île. Plusieurs centaines d'entre eux, qui ne purent gagner les vaisseaux anglais, furent pris les armes à la main et réservés au supplice. Bigarré s'était comporté dans cette courte campagne avec sa bravoure accoutumée. Il avait emporté à la baïonnette le Pont-de-Sal, Auray; le général en chef l'avait fait lieutenant et se l'était attaché comme officier d'ordonnance. Blessé à l'attaque de Landol, il fut transporté à l'hôpital d'Auray. C'est là qu'il vit Sombreuil qui, avec les autres émigrés prisonniers, attendait son arrêt de mort. Ces malheureux étaient plaints de Hoche et de toute l'armée, qui eussent voulu les sauver. Les soldats disaient qu'on leur avait promis grâce de la vie. Le général en chef n'avait point pris sur lui une aussi grave infraction aux lois de la République. Mais il espérait que la Convention les épargnerait. Il se trompait. Tous furent fusillés pour l'exemple. En apprenant leur exécution, Bigarré, comme beaucoup de ses compagnons d'armes, éprouva le plus pénible étonnement. « Je regrettai,

Digitized by Google

« dit-il, le sang que j'avais répandu pour le « triomphe d'une cause qui fut empoisonnée par le « plus horrible forfait. »

En descendant à Quiberon, les royalistes avaient pour ainsi dire joué leur va-tout. Ils avaient espéré soulever toute la Bretagne et n'avaient épargné pour cela aucun moyen de séduction. Les promesses, l'argent, les spiritueux avaient été prodigués dans tout le pays. D'énormes ballots de faux assignats, arme de guerre déloyale s'il en fut, avaient été apportés d'Angleterre. Après la victoire, les républicains les trouvèrent épars à terre; « on aurait pu en charger une corvette ». Tout fut inutile. La Bretagne, aussi bien que l'Anjou, était lasse d'une guerre civile dont bénéficiaient seulement quelques brigands.

Les émigrés, terrifiés par l'exécution de Sombreuil, renonçaient à l'idée d'une descente nouvelle. Le comte d'Artois, qui avait promis tant de fois de venir combattre au milieu des siens, s'arrêta prudemment à l'île Dieu, où il demeura plusieurs semaines. « Il y passait une partie de ses jours à « chasser des lapins et l'autre à s'entretenir avec « ceux qui l'avaient suivi. » Rien ne put le déterminer à mettre le pied en France. Il feignait de délibérer. Irait-il en Bretagne? Irait-il en Vendée? Finalement, il n'alla nulle part et supplia l'amiral anglais qui l'avait amené de le reconduire en Grande-Bretagne. Il partit en novembre et Cha-

Digitized by Google

rette, qui n'avait plus qu'à se faire tuer, écrivit à Louis XVIII *que la lâcheté de son frère avait tout perdu.*

Les départements de l'Ouest ne furent entièrement désarmés et pacifiés qu'après la mort de ce chef intrépide, qui, fait prisonnier par le général Travot, fut conduit à Nantes et fusillé en mars 1796. Stofflet avait subi le même sort à Angers un mois auparavant. Les chouans de Bretagne se soumirent ou se cachèrent. Les plus obstinés passèrent peut-être dans le centre de la France pour y provoquer un soulèvement. C'est du moins ce que l'on peut supposer en remarquant que la fin des troubles de l'Ouest coïncide avec le commencement de l'insurrection royaliste dans le Berry et le Nivernais. C'est vers le milieu de 1796 qu'eut lieu ce dernier mouvement.

Bigarré, qui contribua sans doute à réprimer cette révolte, l'a racontée avec quelque détail. A un signal donné on ne sait d'où, 8,000 royalistes s'étaient assemblés en armes sous divers chefs, dont les plus connus étaient Phélipeaux, Hyde de Neuville et Rochecotte. Ils prirent Sancerre et quelques autres villes. Mais les généraux Canuel et Désenfant, envoyés par Hoche en toute hâte, n'eurent pas de peine à les disperser. Une autre bande, commandée par un certain Dupin, résista énergiquement, mais finit aussi par être battue. Cette fois la République fut clémente aux vaincus

Digitized by Google

et le calme ne tarda pas à être rétabli dans le centre, comme il l'avait été dans l'ouest de la France.

C'est alors que le général Hoche tenta de réaliser le projet depuis longtemps conçu d'employer contre les ennemis du dehors cette armée *des Côtes de l'Océan* qui, depuis trop longtemps, ne combattait que des Français.

La coalition, disloquée par la République, ne comptait plus que deux têtes : l'Autriche et l'Angleterre. La première allait être abattue par Bonaparte. Hoche se chargea de la seconde. Son plan consistait à conduire ses meilleures troupes en Irlande, à soulever cette île opprimée et qui attendait de nous sa délivrance, à la soustraire enfin à la domination britannique. C'était une digne revanche de la descente de Quiberon. Le ministre de la marine, Truguet, et le Directoire approuvèrent fort cette entreprise et firent, vers la fin de 1796, de grands efforts pour en assurer le succès.

Quant au général, son premier soin fut de former des corps d'élite, à l'épreuve de la fatigue, des privations et du découragement. Il en voulait faire les principaux instruments de la conquête qu'il méditait et, plus tard, des modèles pour toutes nos armées. Dès le mois de mai, il tira de son infanterie tout ce qu'elle avait de plus brave et de plus solide et créa deux fortes troupes qui portèrent le titre de *légions des Francs*. Les hommes qui les

Digitized by Google

composèrent étaient tous de vieux soldats, joignant le sang-froid à l'audace, aussi propres à combattre en ligne qu'à faire la guerre de tirailleurs, bons pour l'attaque, bons pour la résistance, et enfants perdus au besoin. Bigarré, distingué depuis longtemps par ses chefs, et qui avait le tempérament d'un volontaire, entra comme capitaine dans la 1re *légion des Francs*, commandée par son ami Laplanche-Mortière. Ses vœux, il le pensait du moins, étaient enfin comblés. Il allait, sous les yeux d'un grand général, combattre les étrangers. La part qu'il prendrait à des victoires retentissantes lui vaudrait sans doute le rapide et glorieux avancement que tant de soldats de la Révolution avaient déjà gagné dans d'autres campagnes.

Cette fois encore, ses espérances furent déçues. L'expédition d'Irlande avorta misérablement. Des lenteurs d'organisation, peut-être inévitables, permirent à l'Angleterre de tout prévoir et de se mettre sur ses gardes. L'hiver et le mauvais temps arrivèrent. La flotte française portant l'armée de débarquement ne partit de Brest que le 16 décembre 1796. L'appareillage, beaucoup trop long, ne lui permit pas de quitter la rade avant le milieu de la journée. Arrivés au passage du Raz, où il était si imprudent de s'engager pendant la nuit, nos vaisseaux se dispersèrent. L'un d'eux, le *Séduisant*, sombra avec plus de 500 hommes. La mer devenant mauvaise, tous les autres subirent de graves ava-

Digitized by Google

ries. La frégate *la Fraternité*, qui portait le général en chef et l'amiral Morard de Galles, fut, dès les premières heures, séparée du gros de la flotte et ne le retrouva plus. Le contre-amiral Bouvet, qui parvint, les jours suivants, à rallier un certain nombre de navires, les conduisit en Irlande et entra le 21 décembre dans la baie de Bantry, rendez-vous assigné à l'expédition. Les habitants du pays, contenus par les Anglais, ne firent presque rien pour lui faciliter un débarquement que l'état de l'Océan rendait déjà fort périlleux. Aussi, ne voyant point arriver le chef de l'armée, prit-il le parti de remettre à la voile le 25 décembre, après avoir perdu plusieurs vaisseaux et frégates et plus de 2,500 hommes. A peine avait-il repris la direction de Brest, que Morard de Galles et Hoche arrivèrent à leur tour dans la baie de Bantry. Plusieurs jours d'attente vaine les convainquirent qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes, et, à travers mille dangers, ne pouvant rentrer à Brest, ils regagnèrent la Rochelle, désespérés de l'insuccès d'un armement sur lequel ils avaient fondé tant d'espérances.

Divers navires appartenant à l'expédition errèrent plusieurs semaines sur une mer furieuse. De ce nombre fut le vaisseau *les Droits de l'homme*, sur lequel se trouvait le capitaine Bigarré avec une bonne partie de la 1re légion des Francs. Ce magnifique bâtiment, après avoir attendu jusqu'au 7 jan-

Digitized by Google

vier le reste de la flotte près des côtes d'Irlande, se dirigeait vers la France et était près de l'atteindre, lorsqu'il fut attaqué par une frégate et un vaisseau anglais. Après un combat violent qui dura toute une journée et recommença le lendemain, le navire français, ne pouvant continuer sa route, alla échouer entre des rochers où ses ennemis n'osèrent le suivre. Désemparé, faisant eau, immobilisé à une assez grande distance de la terre de Bretagne, dont le séparait un bras de mer toujours agité, le vaisseau *les Droits de l'homme* ne pouvait plus être sauvé ; son équipage était menacé de périr avec lui.

Pendant quatre jours, on attendit vainement du secours. La côte était déserte. On en vint à désespérer. Beaucoup de marins et de soldats périrent pour avoir voulu franchir le détroit sur de mauvais radeaux ou sur de simples planches. D'autres se noyèrent de désespoir. Bigarré, qui avait conservé toute sa vigueur et sa présence d'esprit, finit par se jeter à l'eau, traversa sans accident, mais non sans peine, le bras de mer à la nage, et, parvenu sur le rivage, presque nu, mourant de froid et de faim, courut à Quimper, la ville la plus voisine, d'où il fit expédier des secours aux naufragés. Ainsi se termina pour lui l'expédition d'Irlande.

Quelques semaines lui suffirent pour se remettre de ses fatigues. Nous le retrouvons, en février 1797, plus ardent et plus confiant que jamais, dans

Digitized by Google

la 1re légion des Francs, que Hoche dirigeait alors vers le Rhin. On sait que ce général, dégoûté des campagnes maritimes, venait d'obtenir le commandement de l'armée de *Sambre-et-Meuse*. Il s'apprêtait alors à envahir l'Allemagne par le centre, pendant que Moreau l'attaquerait par le sud et que Bonaparte, débouchant d'Italie, refoulerait les Autrichiens jusqu'au Danube. Il emmenait avec lui ses meilleures troupes de Bretagne et se réjouissait de pouvoir enfin faire la grande guerre, sur un théâtre digne de ses talents. Les officiers et les soldats qui le suivaient n'étaient pas moins fiers que lui de leur nouvelle mission.

Le capitaine Bigarré ne se possédait pas de joie. Le voyage qu'il fit du fond du Finistère aux confins de l'Allemagne ne fut qu'une suite rapide de fêtes, de banquets, de bals et d'amourettes où il apporta toute la fougue de ses 22 ans. Bien longtemps après, en écrivant ses Mémoires, il s'attendrissait presque au souvenir des bons traitements qu'il avait reçus alors des bourgeois et de leurs femmes, dans le nord de la France et en Belgique. « Dans ce bon temps, dit-il, les jésuites ne visaient « pas à faire des capucins des officiers...., les bour- « geois vous recevaient bien parce que vous viviez « avec eux comme des frères. Jamais nos baïon- « nettes ne les menaçaient et jamais aussi ils ne « nous regardaient comme des étrangers ou comme « des agents de police. »

Digitized by Google

Les plaisirs, du reste, n'affaiblissaient point son ardeur guerrière. Il lui tardait de se mesurer avec les impériaux. « Je craignais tellement, dit-il, que la paix vînt à se faire avant que je le passasse (le Rhin), que, le soir même de mon arrivée à Cologne, je le « traversai dans une nacelle. » Aussi se trouva-t-il à l'avant-garde, en avril, lorsque les opérations commencèrent. Il culbuta les avant-postes autrichiens à Andernach et prit part au glorieux engagement de Neuwied, qui ouvrit le bassin du Mein à l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais il semblait vraiment qu'un sort jaloux s'obstinât à lui refuser, aussi bien qu'à son général, l'occasion de donner toute sa mesure. Hoche avait à peine débuté en Allemagne par ce coup de maître, qui lui présageait de retentissantes victoires, que la nouvelle de l'armistice conclu à Léoben par Bonaparte l'arrêta net dans sa marche. Soit que le chef de l'armée d'Italie se fût senti trop isolé en Styrie pour continuer son mouvement sur Vienne, soit (ce qui est plus probable) qu'il voulût ravir à son collègue la gloire d'imposer la paix à l'Autriche, il avait cru devoir stipuler une suspension d'armes s'étendant au théâtre entier des opérations. Les soldats de Sambre-et-Meuse, qui venaient à peine d'entrer en ligne, ne pouvaient croire à ce contre-temps.

Bigarré, qui le déplorait, faillit payer cher la fougue aventureuse qui le porta, quelques jours après l'armistice, à franchir les limites assignées

Digitized by Google

aux cantonnements français. Fait prisonnier par les *manteaux-rouges* (déserteurs turcs qui servaient comme éclaireurs dans l'armée autrichienne), il fut conduit à Mayence et sur le point d'être fusillé. Heureusement, Hoche, qui l'aimait fort, écrivit à temps pour lui et le fit relâcher.

Le hardi capitaine fut rendu à la liberté. Mais l'avenir de gloire qu'il avait rêvé semblait s'éloigner chaque jour davantage. Logé à Marxheim, chez un curé allemand (qui du reste l'hébergeait de son mieux), Bigarré fut réduit, pour se consoler de ses déceptions, à courir les amours de village. C'était pour lui remède à tous les maux. Un peu plus tard, quand le Directoire, préparant le coup d'État du 18 fructidor, demanda des troupes à Hoche, la 1re légion des Francs fit partie de la colonne que ce général envoya vers Paris. Bigarré, craignant d'avoir une fois de plus à combattre ses concitoyens, ne marchait qu'à contre-cœur. Aussi, pour s'étourdir sans doute, redoublait-il de galanterie auprès des femmes dans toutes les villes qu'il traversait. Une nuit, son audace, dans une hôtellerie de Charleville, faillit lui coûter cher. Il en fut quitte pour un peu de ridicule. Prit-il part aux dispositions militaires qui assurèrent le triomphe du Directoire sur les deux Conseils? C'est ce qu'il ne dit point dans ses Mémoires. Mais satisfait apparemment que cette petite révolution se fût terminée sans effusion de sang, et heureux que les royalistes

Digitized by Google

eussent eu le dessous, il applaudit de grand cœur à la victoire « du parti républicain sur celui des irrésolus et des inconstants ».

Il n'eut d'ailleurs guère le temps de se mêler aux luttes des partis. Car son séjour à Paris fut de courte durée. Hoche mourut en septembre 1797 et la paix avec l'Autriche fut conclue peu après. C'étaient là pour notre batailleur deux événements funestes. Il perdait dans le chef de l'armée de Sambre-et-Meuse un protecteur puissant, qui l'eût sans doute rapidement poussé aux premiers grades. Pour comble de malheur, le traité de Campo-Formio semblait le condamner au repos. Mais la guerre, à peine éteinte en Allemagne, se ralluma en Suisse et, sur ce nouveau théâtre, Bigarré trouva bientôt des occasions de se distinguer.

Le Directoire venait de créer en Italie les républiques cisalpine et ligurienne, sur le modèle de la Constitution de l'an III. Il n'était pas fâché que le gouvernement démocratique s'établît encore dans d'autres États voisins de la France et dont il espérait se faire des satellites. C'est ainsi qu'il favorisa, aux premiers mois de 1798, l'établissement de la république romaine et l'abolition du régime fédératif en Hollande. Dans le même temps, il fut appelé en Suisse par les Vaudois, que Berne opprimait, et par tout le parti populaire. Il trouva le prétexte bon pour occuper ce pays, excellente position stratégique, ainsi que pour y abolir l'aristocratie

Digitized by Google

et y établir l'unité de gouvernement. Deux divisions françaises envahirent l'Helvétie et formèrent une armée dont le général Brune prit le commandement. L'une venait d'Italie, l'autre d'Alsace. Cette dernière, sous les ordres de Schauembourg, renfermait l'ancienne 1re légion des Francs, qui, depuis la dissolution de l'armée de Sambre-et-Meuse, était devenue la 14e demi-brigade d'infanterie légère. Bigarré marcha donc contre *Messieurs de Berne*, non sans quelque dédain pour ces *oligarques*. Ceux-ci, de leur côté, affectaient pour nos troupes un mépris assez ridicule. Chaque soldat bernois était, disaient-ils, bon pour quatre Français. Ces rodomontades et une valeur très-réelle ne les empêchèrent pas d'être battus en toute rencontre et bientôt réduits à se soumettre. En cinq jours la campagne fut terminée. La 14e demi-brigade se distingua fort à l'attaque de Fraubrunnen, qui décida de la reddition de Berne (2 mars 1798). Bigarré y prit pour sa part un canon et contribua ainsi au rapide triomphe de la cause française en Suisse.

Nous ne nous arrêterons pas au récit des petites missions dont il fut chargé et des promenades d'agrément qu'il fit en ce pays après la victoire. Tout lui paraissait beau dans cette contrée, jusqu'à la moindre vallée et au plus petit ruisseau. Trente ans après, il en parlait encore et s'attendrissait au souvenir de ses douces relations avec les habitants

Digitized by Google

de ces pittoresques cantons. Il vit un jour sur le lac de Bienne un vieux batelier qui avait autrefois servi J. J. Rousseau. Cet homme simple lui dit que les Français n'avaient sans doute voulu la guerre que pour l'argent des Suisses. Un pareil reproche pouvait faire rire. Il n'en est pas moins vrai que les généraux et les commissaires du Directoire se comportaient à Berne tout à fait comme en pays conquis et s'emparaient sans façon des caisses publiques.

Bigarré, qui commençait à trouver la paix bien longue, eut un instant, vers le mois d'avril 1798, l'espoir d'être emmené en Égypte par Bonaparte. Il eût été bien aise dès ce moment de s'attacher à la fortune de ce général, sur lequel l'armée et la France tout entière avaient les yeux. Il se trouvait à Besançon, où il avait été envoyé pour faire des achats, lorsqu'on lui dit que la 14e demi-brigade venait de partir pour rejoindre le corps expéditionnaire en formation à Toulon. Sans en demander davantage il se mit lui-même en route et, pour rattraper ses soldats, courut jusqu'à Turin, puis à Milan. C'est là seulement qu'il apprit que sa demi-brigade était restée et demeurerait en Suisse. Il rentrait fort tristement dans ce pays par les bailliages italiens, lorsque la guerre lui offrit une compensation imprévue.

L'occupation prolongée de l'Helvétie par les Français, leurs exactions et, plus encore, les prédi-

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

cations furieuses du clergé catholique, qui haïssait le Directoire, avaient amené le soulèvement des cantons montagneux du centre. Les paysans ignorants et fanatiques de Schwytz et d'Unterwald avaient pris les armes pour défendre leur indépendance locale.

Peu nombreux, mais résolus, maîtres de défilés redoutables que quelques hommes suffisaient à défendre, ils opposèrent à la division Schauembourg, chargée de les réduire, la plus opiniâtre résistance. Il fallut, au prix de rudes fatigues et de pertes énormes, les débusquer de leurs rochers et des villes dont ils s'étaient emparés. Bigarré, qui entrait à Altorf au moment même où l'insurrection se préparait, fut arrêté et ne se fit relâcher qu'à grand'peine.

Il put enfin rejoindre son corps et donna, avec son entrain accoutumé, dans les principales actions de cette laborieuse campagne. Il était, le 7 septembre, à l'attaque de Stanz (chef-lieu d'Unterwald), d'où les Français ne purent déloger l'ennemi qu'en y mettant le feu. Une balle lui fracassa la mâchoire. Condamné pour quelque temps au repos, le bouillant capitaine se consola en apprenant que la guerre était terminée. Il passa quarante jours au lit et reçut les soins les plus touchants d'une jeune dame de Stanz, chez laquelle on l'avait transporté. Il en fut si touché que sa garde-malade devint bientôt pour lui un peu plus qu'une amie. Il y

Digitized by Google

avait, il est vrai, dans la maison un mari ombrageux qui, une nuit, lui tira à bout portant un coup de pistolet, heureusement sans le voir. Bigarré en fut quitte pour avoir les cheveux brûlés. Nous ne nous rappelons plus trop comment il expliqua sa présence, à une heure indue, dans une chambre qui n'était pas la sienne. Le fait est que le mari, en larmes, lui fit des excuses et se déclara son meilleur ami.

Bigarré, qui devait se ressentir longtemps de sa blessure, fut, en décembre 1798, chargé du commandement peu pénible de la ville de Berne. Il l'exerça huit mois, non sans regretter amèrement que son état ne lui permît pas de prendre part aux belles opérations de l'armée d'Helvétie, contre les Impériaux et contre les Russes. On sait que, dès le commencement de 1799, la France, qui venait de terrasser la première coalition, dut combattre la seconde, et que, ses armes ayant été malheureuses en Italie et en Allemagne, son salut dépendit de la conservation de la Suisse. On n'ignore pas que Masséna, suprême espoir de la République, après avoir, pied à pied, disputé le terrain à l'archiduc Charles, prit l'avantage sur Souvarow et, par une série de manœuvres aussi profondes que hardies, parvint à rejeter l'ennemi hors de la Suisse. Pendant que le canon tonnait à Zurich, Bigarré n'avait guère à Berne d'autre mission que de préparer des convois et recevoir des blessés. Triste occupation

Digitized by Google

pour un batailleur comme lui ! Il est vrai qu'il n'était pas d'un naturel mélancolique et qu'il faisait de son mieux pour se distraire. Les Bernois aimaient les réunions, les fêtes, la danse. Leur gouverneur, qui appréciait fort ces plaisirs, se fit parmi eux beaucoup d'amis. L'austérité des Bernoises, qu'on lui avait vantée, n'était pas sans avoir parfois ses défaillances. Les mœurs s'étaient, paraît-il, quelque peu relâchées en Suisse depuis le séjour qu'y avaient fait des émigrés français. C'est du moins ce que disaient les Suisses. Les dames commençaient à vivre assez librement ; quant aux femmes de chambre, elles demandaient « tant par an et deux « nuits par semaine pour en disposer à leur fantai- « sie ». C'est ainsi, du moins, que les choses se passaient à Berne ; et, s'il faut en croire Bigarré, qui s'y connaissait, cette ville était la moins corrompue de toute l'Helvétie.

Un grand événement venait de se produire en France. Bonaparte était rentré à l'improviste et avait renversé le Directoire. Les armées, très-dévouées en général à la République, applaudirent pourtant au coup d'État du 18 brumaire, parce qu'elles n'en prévoyaient pas les conséquences. Elles n'avaient jamais aimé le *gouvernement des avocats*. Elles étaient fières de voir le plus illustre de leurs chefs exercer le pouvoir suprême. Bonaparte n'était-il pas du reste, comme Masséna, comme Brune, enfant de la Révolution ? Ne l'avait-il pas bien servie ?

Digitized by Google

Ne jurait-il pas en toute occasion de la défendre et de maintenir la République?... Personne ne se doutait alors, du moins aux avant-postes, d'où l'on ne voyait les hommes et les choses que de très-loin, que la liberté fût dès ce moment confisquée et que l'empire fût si près de naître.

On continua d'applaudir quand on vit le premier consul accorder toute sa faveur à Moreau, son rival de gloire et, après lui, le plus populaire des généraux de la République. On vit dans l'union de ces deux grands capitaines un gage de stabilité pour les institutions nouvelles. On y vit aussi le présage d'un triomphe complet et définitif sur la coalition.

Au commencement de l'année 1800, Moreau reçut le commandement de l'armée du Rhin qui, renforcée de presque toute l'armée d'Helvétie, compta près de 100,000 hommes. Il eut pour mission de se frayer un chemin à travers l'Allemagne, par le bassin du Danube, et de menacer Vienne, pendant que le premier consul, traversant les Alpes, irait prendre en queue l'armée autrichienne de Mélas. Ce double plan fut réalisé de point en point. Si Bonaparte, après Montebello et Marengo, fut maître du Piémont et du Milanais, Moreau dut aux brillants combats de Stockach, d'Engen, de Mœsskirch, de Biberach, de Neubourg, etc...., l'occupation de la Souabe et de la Bavière. Dès la fin de juin, les Français tenaient la ligne de l'Isar et menaçaient l'Inn.

Digitized by Google

Munich leur ouvrit ses portes. L'Autriche consternée implora un armistice, qui fut conclu à Parsdorf le 15 juillet.

Le capitaine Bigarré qui était entré dans l'armée du Rhin, avait fait toute cette campagne à l'avant-garde sous le général Delmas. Il avait été de toutes les actions importantes et s'était fait remarquer en divers endroits et principalement à Neubourg, où il combattit non loin du brave et modeste La Tour d'Auvergne. La suspension des hostilités lui permit d'apprécier la cordialité des Bavarois qui, heureux de nos succès, recevaient les Français en libérateurs. La haine de l'Autriche et la sympathie pour les principes de la Révolution se manifestaient à Munich de toutes façons et sous toutes les formes. « On vit « alors, dit Bigarré, les chanoinesses du grand cha- « pitre noble laisser leurs trente-deux quartiers de « côté pour s'attacher à de jeunes plébéiens fran- « çais par les liens d'une amitié qui ressemblait « beaucoup à de l'amour. Dans les bals, aux pro- « menades, au spectacle, une femme du bon ton ne « paraissait pas sans avoir à ses côtés un officier « français. On tourmentait le général Moreau pour « faire de la Bavière une République ; et le cri des « Bavarois était de chasser les Impériaux de l'autre « côté de l'Inn. » Notre auteur n'était pas des moins empressés à courtiser les dames de Munich. Il savait aussi les défendre; et un officier autrichien, qui était venu en cette ville, s'étant permis de les

Digitized by Google

railler, il le chercha partout pour le châtier; le *Kayserlick* averti s'esquiva et ne reparut plus.

Bientôt, du reste, il dut s'arracher à cette Capoue. Il ne parut pas qu'il s'y fût trop amolli. Dès la reprise des hostilités, à la fin de novembre, il se retrouvait en première ligne. Dans la journée de Hohenlinden, il prit part, sous Richepanse, au mouvement tournant qui, dirigé par Saint-Christophe et Mattenboet contre l'aile gauche de l'armée autrichienne, valut la victoire aux Français. Cette belle marche avait été conçue et ordonnée la veille par le général en chef. Vainement Napoléon, pour rabaisser Moreau, l'a-t-il nié et a-t-il attribué à la fortune le succès de Hohenlinden. Les *Mémoires* du général Decaen, aussi bien que ceux du capitaine d'avant-garde dont nous racontons la vie, rétablissent la vérité et restituent au chef de l'armée du Rhin tout le mérite de sa victoire. Bigarré, dans cette grande journée, prit de sa main un obusier et une pièce de 8. Blessé au bras, il n'en continua pas moins à combattre. L'acharnement était fort grand de part et d'autre. « Je vis, dit-il, des Polonais au service « de la France se prendre aux cheveux avec des Po- « lonais au service de l'Autriche. » Le soir, au bivouac, il reçut une lettre lui annonçant la mort de sa mère; mais, quoiqu'il la regrettât fort, il n'eut guère le temps de la pleurer, car dès le lendemain il dut se remettre en marche et livrer de nouveaux combats. Les Autrichiens, quoique battus, dispu-

Digitized by Google

taient encore la route de Vienne ; mais l'avant-garde française les refoulait sans relâche. Quand ils eurent franchi la Traun, ils mirent le feu au pont pour retarder la marche de Moreau. Ce fut Bigarré qui, s'élançant avec sa compagnie et arrivant le premier sous le feu de la mousqueterie et sous la mitraille, mit l'ennemi en fuite, éteignit l'incendie et assura le passage au reste de l'armée. C'est avec la même fougue qu'il força l'Enns et plusieurs autres rivières. Le 20 décembre, il était à Kremsmünster, à quelques étapes de Vienne; mais il ne put entrer dans cette capitale. La cour d'Autriche, qui ne s'était pas avouée vaincue après Marengo, s'humilia et conclut (25 décembre) un armistice, pendant lequel des négociations sérieuses furent ouvertes pour la paix.

Il était temps que l'empereur François II donnât un peu de repos à ses sujets; ceux-ci étaient épuisés par neuf ans de guerre presque sans relâche ; ils commençaient à comprendre que depuis 1792, en combattant la France, ils luttaient contre leurs propres intérêts et pour le despotisme et les priviléges. Ils en venaient à aimer les Français, et on le vit bien après l'armistice de décembre. Partout, dans la Styrie, la Carinthie et la Haute-Autriche, les populations fraternisèrent avec les soldats de Moreau. On leur donna des bals et des spectacles, on organisa en leur honneur des cavalcades. Bigarré, pour sa part, eut peine à quitter ces Alle-

Digitized by Google

mands d'Autriche qui, de leur côté, ne se séparèrent des Français qu'à regret. Rentré à Munich, il y retrouva les amis qu'il s'y était faits l'été précédent, et, en attendant la signature de la paix, employa vaillamment ses loisirs auprès des dames. Une de ses victimes, qu'il avait vengée publiquement, par un placard aristophanesque, des médisances d'une Anglaise jalouse et méchante, tomba malade et, malgré tous ses soins, mourut entre ses bras. Cette scène lui « déchira le cœur » ; mais une dame de K...., qu'il se hâta de prendre pour confidente, lui prodigua de telles consolations que son chagrin ne dura guère.

Le traité de Lunéville (février 1801) le ramena bientôt en France. Il n'y fut pas plus sage qu'en Bavière. Ses aventures de garnison, à Huningue, à Neuf-Brisach et ailleurs, seraient dignes de figurer dans les romans de Pigault-Lebrun. Il faut croire que la vie par trop libre qu'il menait en temps de paix et son éloignement bien connu pour l'étude, lui faisaient perdre les chances d'avancement qu'il avait acquises dans les combats ; car, après tant d'exploits et de blessures, il demeurait capitaine. Peut-être même le fût-il demeuré longtemps encore si, en lui procurant une haute protection, la destinée ne l'eût enfin dédommagé de toutes ses déceptions.

Pendant l'été de 1801, Bigarré, qui avait obtenu un congé pour cause de maladie, était allé le passer aux eaux de Luxeuil. Juste dans le même temps,

Digitized by Google

Mme Bonaparte était à Plombières, où, paraît-il, elle ne trouvait que peu de distractions. La proximité de cette dernière ville engagea le jeune officier à s'y rendre et à se faire présenter à l'épouse du premier consul, dont tout le monde vantait la grâce et la bienveillance. Joséphine l'accueillit bien. Bigarré était bien fait, aimable, peu timide. Il revint, fut assidu chez Mme Bonaparte, la fit danser, organisa pour elle des fêtes de campagne. Bref, il la charma si bien qu'elle l'encouragea à demander son admission dans la garde consulaire et lui promit formellement son appui.

De retour à Luxeuil, notre auteur conta sa bonne fortune à plusieurs de ses camarades qui s'y trouvaient aussi et qui ne firent qu'en rire. Les officiers de l'armée du Rhin étaient fort mécontents de Bonaparte qui, brouillé depuis quelque temps avec leur ancien chef Moreau, les négligeait systématiquement et ne leur accordait aucune faveur. Ils se disaient sacrifiés, et l'étaient en effet, à l'armée d'Italie. Leur républicanisme très-sincère s'indignait contre la tyrannie naissante du premier consul. Bigarré, qui partageait leurs sentiments et leur liberté de langage, comptait cependant sur la réalisation des promesses qu'il avait reçues à Plombières. Ses amis n'y croyaient guère. On le mit au défi d'écrire au premier consul pour lui demander d'entrer dans sa garde. Piqué au vif, il prit la plume et composa la lettre qu'on va lire. Nous la rappor-

Digitized by Google

tons tout entière pour donner une idée de l'attitude que les officiers de l'armée du Rhin gardaient alors devant Bonaparte.

Luxeuil, ce 7 thermidor.

Auguste Bigarré, capitaine de carabiniers au 1er bataillon de la 14e demi-brigade d'infanterie légère,

Au Citoyen Bonaparte, premier Consul de la République.

Citoyen Consul,

Je n'ai jamais eu l'honneur de servir sous tes ordres ni en Italie ni en Égypte; mais si les services rendus à la République dans les armées de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de l'Helvétie et du Rhin ne sont pas auprès de toi des titres de réprobation, permets-moi de solliciter comme une faveur, maintenant que la paix est faite, d'être admis à l'honneur de veiller dans ta garde à la sûreté de l'État, en veillant à celle de ta personne.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Citoyen Consul....., etc.

Ajoutons que l'épître était sur papier rose. « Par-« dieu, dit Bonaparte après l'avoir lue, voilà un « singulier original qui m'écrit. » La lettre était cavalière. Mais il y avait tant de loyauté dans ces quelques lignes que le premier consul voulut en connaître l'auteur. Il fit rechercher ses états de services, en fut satisfait et reçut sans doute de Joséphine quelques renseignements supplémentaires qui ne gâtèrent pas la cause de Bigarré. Ce dernier était retourné à Neuf-Brisach, où, déplorant sa hardiesse, il s'attendait à toute heure à être arrêté par les gendarmes, lorsqu'un avis du général Davout lui apprit sa nomination, à titre de capitaine,

Digitized by Google

dans les chasseurs à pied de la garde. La surprise était agréable et les préparatifs de départ furent bientôt faits. Bigarré ne se sépara pas sans regret de la 14e demi-brigade et surtout d'une compagnie de carabiniers avec laquelle il serait allé, dit-il, attaquer Pluton sur son trône. Mais la gloire et la fortune l'attendaient. Aussi ne prolongea-t-il pas trop ses adieux.

Quelques jours après, il était à Rueil, où il devait tenir garnison. Davout, devant la garde, le présenta au premier consul. « Ah! ah! dit Bona-« parte, eh bien, Monsieur le Capitaine de carabi-« niers, vous voyez que je sais découvrir les bons « officiers partout où ils se trouvent. Qu'ils aient « servi leur patrie au Nord, au Midi, à l'Orient « ou à l'Occident, j'aime à les avoir près de moi « pour les récompenser. Allons, comportez-vous dans « ma garde comme vous l'avez fait aux armées, et « vous verrez que vous n'aurez plus besoin de m'é-« crire sur papier rose pour mériter ma bienveil-« lance. » Bigarré, d'ordinaire si peu timide, n'eut la force de rien répondre à ce discours. A l'approche du consul, il avait été pris d'un malaise dont il ne fut débarrassé « qu'après avoir passé la revue « de cet homme si grand et si extraordinaire ».

Il n'en était pas moins dans la garde et sur le chemin des honneurs. Il est à croire qu'il ne tarda guère à retrouver son aplomb et sa liberté d'esprit.

Digitized by Google

III.

Bigarré, capitaine dans la garde consulaire, chevalier de la Légion d'honneur dès la création de l'ordre en 1802, marié dans le même temps à une jeune personne que Mme Bonaparte connaissait et protégeait, vécut plusieurs années dans l'entourage immédiat du chef de l'État. Il vit de très-près le futur empereur et s'éprit pour lui d'une affection admirative qui devait résister à toutes les épreuves. Il assista aux premières transformations de cette société militaire, quelque peu gauche et commune, qui s'essayait à la vie de cour dans les jardins de la Malmaison ou les salons des Tuileries. Ses *Mémoires*, curieux à rapprocher — pour cette époque — de ceux de Mme Rémusat, abondent en détails curieux sur le caractère du premier consul et ses habitudes journalières.

Bigarré, optimiste et bienveillant de sa nature, nous représente le Napoléon d'alors comme le modèle des fils et des époux. Toujours respectueux pour sa mère, le premier consul était, s'il faut l'en croire, toujours prévenant et obligeant pour sa femme ainsi que pour toute sa famille. Notre capitaine ne loue point, il est vrai, sa fidélité conjugale. Il n'ignorait point sans doute les caprices de Bonaparte pour des dames de son entourage et

Digitized by Google

même pour des actrices, comme Mlle Georges. Mais c'étaient évidemment à ses yeux péchés véniels. Du reste, Bonaparte sauvait encore à peu près les apparences, avait pour sa femme des égards — en public, — et affectait le plus souvent dans sa tenue, dans ses manières, dans son langage une bonhomie que l'enthousiaste Bigarré prenait tout à fait au sérieux. Qu'on en juge par l'extrait suivant des mémoires que nous étudions :

« Le premier consul, à la Malmaison, était d'une « accessibilité qui permettait à toutes les personnes « admises à se présenter à ce château de l'approcher « et de lui adresser la parole. Il dînait avec Mme Bo- « naparte et ses enfants dans une grande pièce au « rez-de-chaussée, et à un des bouts de cette pièce, « qui était divisée par des colonnes, on servait la « table du général Duroc, avec lequel mangeaient « les officiers de service.

« En sortant de table, le consul, sa famille et les « personnes qui avaient eu l'honneur de dîner avec « lui allaient se promener dans le jardin anglais. « Il arrivait souvent que le premier consul invitait « les dames de la société de sa femme à courir après « lui ou à s'amuser à jouer à divers jeux dont il se « mettait presque toujours.

« Si le temps ne permettait pas la promenade, « alors on entrait au salon, où le premier consul « faisait une partie de whist avec les princes et prin- « cesses étrangers qui venaient faire leur cour à la

Digitized by Google

« Malmaison, ou bien avec les ambassadeurs et « ambassadrices.

« Mme Bonaparte faisait aussi une semblable par- « tie. Lorsque le théâtre que fit bâtir le premier con- « sul à côté du château fut achevé, Mlle Hortense « de Beauharnais, fille de Mme Bonaparte, composa « une société pour jouer la comédie à ce théâtre.... « Les actrices principales furent Mlle Hortense « Beauharnais, Mlle Caroline Bonaparte, Mme Sa- « vary, Mme Duchâtel, etc.

« Dans le nombre des acteurs les plus distingués « on remarquait le colonel Eugène Beauharnais, « Bourrienne, qui jouait les bourrus dans la perfec- « tion et au besoin les financiers fripons; Savary, « les valets impertinents; Lauriston, les fourbes et « les inconstants; Lemarois, les braves; Marmont, « les traîtres, et Laplanche-Mortière, les étourdis... »

On voit par ce qui précède que le premier consul savait être aimable pour ses hôtes. Pour ses serviteurs, c'était un maître généralement bon, récompensant chacun suivant son mérite. Mais il exerçait sur toute sa maison une surveillance incessante. Sa vigilance n'était jamais en défaut, ne négligeait pas les plus petits objets. Il savait, dit Bigarré, ce qui se passait dans ses caves et dans ses cuisines. Il avait des habitudes réglées et s'en départait rarement. A Paris, il donnait audience le matin à 9 heures. A 9 heures et demie, il prenait un premier repas, fort court. A 10 heures, il travaillait avec ses ministres.

Digitized by Google

A midi, plusieurs fois par semaine, il présidait le Conseil d'État, parlant beaucoup, apostrophant rudement les orateurs et coupant avec un canif les bras de son fauteuil, « lorsque les choses n'allaient « pas à son gré ». Tous les jours il prenait un bain, pendant lequel il lisait les journaux ou s'en faisait rendre compte. Le soir, il dînait en famille, mais parlait beaucoup plus qu'il ne mangeait, car il était d'une grande sobriété. Il se retirait de bonne heure dans son cabinet et y causait fréquemment d'affaires jusqu'à minuit avec des ministres, des généraux ou avec les agents de ses diverses polices.

On sait qu'il dormait peu, à cette époque du moins (trois ou quatre heures par nuit, dit Bigarré). Plus tard, il s'alourdit et dormit la moitié du jour. Au temps du consulat, il passait, avant de fermer les yeux, plusieurs heures à étudier par le menu les cadres de l'armée. Il apprenait par cœur les noms des officiers, non-seulement de sa garde, mais de tous les autres corps. Il recherchait leurs services, apprenait quelles étaient leurs charges de famille. Aussi, les jours de revue, pouvait-il appeler par son nom le plus obscur lieutenant, lui parler de ses campagnes. Ce procédé, avec beaucoup d'autres, l'avait rendu très-cher à l'armée. Sa façon d'interroger, vive et brusque, n'était pas pour déplaire à des soldats. « Il avait, dit Bigarré, le ton « qui convenait pour parler à des hommes portant « moustaches. » Sa voix était forte et sonore, et si

Digitized by Google

sa tournure n'avait rien de remarquable, « son re-« gard était celui de l'aigle ».

Ces derniers mots montrent quelle fascination il exerçait en ce temps-là sur les officiers de son entourage et sur l'armée en général. Il y avait pourtant, même à cette époque, des personnalités militaires qu'il n'avait pu séduire. Quelques généraux et un certain nombre d'officiers supérieurs, les uns par attachement à la République que Bonaparte était en train de détruire, les autres par des motifs moins honorables, boudaient, se tenaient à l'écart et tournaient les institutions consulaires en ridicule. Peut-être était-ce l'un d'eux que Bigarré souffleta pour l'avoir regardé de trop près le jour où pour la première fois il parut en public avec la croix de la Légion d'honneur. Quand il allait chez Masséna, le bouillant capitaine était bien obligé de se contenir. Mais il lui en coûtait d'entendre les railleries de son ancien général contre le premier consul. Le vainqueur de Zurich, qui avait fait au Sénat une assez vive opposition à Bonaparte, habitait à Rueil une belle maison de campagne, où ce dernier avait fini par le « consigner ». Là, « il « affectait de vivre retiré du monde et ne paraissait « s'occuper d'autre chose que de donner à manger à « cinq cents volailles qu'il avait dans sa basse-cour et « à tirer des lapins dans son parc. » Mais il était au fond de très-mauvaise humeur et le faisait sentir à ses gens. Un plat n'était-il pas cuit à son gré, il le

Digitized by Google

jetait sans façon à la tête de son cuisinier. Bigarré, qui tenait garnison à Rueil, l'allait voir, au risque de déplaire au premier consul. Masséna lui avait fait d'abord mauvaise mine, le prenant peut-être pour un espion. Mais il se calma bien vite et se contenta de demander à l'ancien gouverneur de Berne *depuis quand il était entré aux janissaires et ce que faisait le sultan Bonaparte.* Il l'accueillit ensuite fort amicalement et l'invita même à dîner. Mais il ne laissait guère échapper une occasion de railler le premier consul. Il n'en perdait non plus aucune de le contrarier, jusque dans les plus petites choses. C'est ainsi qu'ayant de l'eau dans son parc, qui avoisinait la Malmaison, il refusait d'en vendre au premier consul, qui en manquait. Bourrienne conseillait à ce dernier de l'exproprier. Mais Masséna se déclarait prêt à soutenir un siége plutôt que de céder.

Si ce général boudait, du moins il ne conspirait pas. Il n'en était pas tout à fait de même d'un autre mécontent, plus illustre encore, et avec lequel Bigarré entretenait aussi d'affectueux rapports.

Le général Moreau, qui avait eu le tort de seconder Bonaparte dans la journée du 18 brumaire, n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il avait été pris pour dupe. Peu après le coup d'État, le premier consul, pour l'enchaîner à sa fortune, avait voulu lui faire épouser Hortense Beauharnais, dont la

Digitized by Google

réputation, dès cette époque, avait eu à souffrir de quelque médisance. Moreau avait refusé net et n'avait pas craint de répéter publiquement *qu'on avait voulu le faire entrer dans cette f..... famille, mais qu'il avait bien su s'en débarrasser*. Il avait ensuite épousé une créole ambitieuse, qui rêvait une fortune égale à celle de M^me^ Bonaparte et dont la mère ne cessait de l'exciter contre le premier consul. L'influence de ces deux femmes fut très-funeste au général, qui n'avait dans la vie privée ni la même énergie ni le même bon sens que sur le champ de bataille. Bonaparte affectait de rabaisser son mérite et ne parlait de Hohenlinden qu'avec mépris. Moreau ne traita pas mieux Marengo. Dès 1802, les deux rivaux cessèrent de se voir. L'ancien chef de l'armée du Rhin vivait retiré dans sa maison de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, où il tenait une petite cour de mécontents. Là, on se gênait moins encore qu'à Rueil pour railler le *sultan* et sa cour. On critiquait amèrement toutes ses entreprises. En 1803, la guerre, interrompue l'année précédente par le traité d'Amiens, s'alluma de nouveau entre la France et l'Angleterre. Le premier consul ordonna la formation d'un camp près de Boulogne, réunit dans ce port un grand nombre de vaisseaux de transport et annonça hautement l'intention d'opérer une descente en Grande-Bretagne. A Paris, il institua une école-modèle de marine. Bigarré, qui avait servi sur mer, en fit

Digitized by Google

partie et fut chargé de dresser des officiers et des soldats à traverser la Seine, soit en bateau, soit à la nage, avec armes et bagages. Bonaparte venait souvent assister à ces exercices et y prenait un grand intérêt. Il ne souffrait pas que l'on émît le moindre doute sur le succès final de son entreprise. Il voulait qu'on se tût ou qu'on admirât. Bigarré, pour avoir un soir, au théâtre, parlé sans penser à mal à son voisin Laplanche-Mortière d'un léger accident survenu à Boulogne, fut vertement morigéné par le général Bessières et par Cambacérès, à qui le fait avait été rapporté.

Si le Gouvernement attachait tant d'importance aux propos d'un officier subalterne, on comprend l'inquiétude et l'irritation que lui donnait le langage caustique d'un général illustre et populaire, dont les moindres paroles étaient commentées partout. Or, Moreau ne prenait pas la peine de dissimuler le peu de cas qu'il faisait du projet de descente conçu par Bonaparte. Bigarré qui, Breton comme lui et ayant servi sous ses ordres, avait conservé pour lui une respectueuse affection, alla le voir à cette époque. Il le trouva en conférence intime avec un personnage qui s'esquiva mystérieusement et qu'il reconnut pour être le général Lajolais, royaliste déterminé et complice de Pichegru. Moreau accueillit d'abord assez brusquement son compatriote, qui se présentait en uniforme des chasseurs de la garde. Mais il se radoucit

Digitized by Google

bientôt et le retint à table. « Pendant le déjeuner, « le général parla beaucoup de l'expédition que le « premier consul préparait contre l'Angleterre. Il « tourna en ridicule les moyens dont on voulait « faire usage pour traverser la Manche. Il appe- « lait les bateaux plats qu'on construisait partout « des baignoires à soldats et le camp de Bou- « logne l'école des plongeurs. Il me demanda si les « Gascons de la garde comptaient bientôt aller « à Londres et quels progrès ils comptaient faire « dans leurs simulacres de descente sur les rives de « la Seine..... »

Si Moreau s'en fût tenu à des propos désobligeants dans son opposition à Bonaparte, il n'eût pas été possible à ce dernier de le poursuivre devant les tribunaux et de le perdre. Malheureusement, il eut le tort d'écouter les propositions qui lui furent faites par Pichegru et d'autres agents de l'émigration. Ses rapports, pendant l'hiver de 1803 à 1804, avec des conspirateurs qui se proposaient de tuer ou tout au moins de renverser le premier consul ne furent que trop prouvés. Le vainqueur de Hohenlinden, qui avait si glorieusement servi la République, avait-il fini par devenir royaliste? Jouait-il les émigrés et songeait-il à profiter du mouvement pour s'emparer du pouvoir? Ou ne voyait-il dans cette intrigue que le moyen de se débarrasser de son ennemi, quoi qu'il pût arriver ensuite pour la France et pour la République? On

Digitized by Google

ne sait. Moreau évitait, du reste, de trop s'engager et ne promettait son concours que pour le moment où le coup de main contre Bonaparte serait un fait accompli. Mais l'assurer même à cette condition, c'était encourager les conspirateurs à tenter l'affaire.

Le premier consul, très-soupçonneux de sa nature, suivait depuis longtemps avec vigilance les menées des royalistes. Il n'ignorait, au commencement de 1804, ni la présence de Georges Cadoudal et de Pichegru à Paris, ni les relations de ce dernier avec Moreau. Il avait organisé quatre ou cinq polices différentes dont les chefs venaient l'entretenir presque chaque soir et qui se complétaient et au besoin se surveillaient les unes les autres. Ce qu'il ne savait pas par Dubois ou par Savary, il l'apprenait ainsi par Fouché, par Duroc, Maret, Sémonville et peut-être bien d'autres. Ces divers agents, pour faire valoir leur zèle, ne manquaient pas d'exagérer la gravité des complots dont ils lui rendaient compte. Aussi Bonaparte, fort inquiet, croyait-il voir partout des conspirateurs qui en voulaient à ses jours. Il ne sortait plus que sous bonne garde. S'il allait à la chasse, il cherchait surtout les lieux « d'où il pouvait découvrir l'horizon tout entier ».

Cette préoccupation constante, l'irritation qui en résultait et une animosité de vieille date contre Moreau le portèrent, au mois de février 1804, à

Digitized by Google

faire arrêter ce général, qu'il déféra aussitôt à la justice. Quelques jours après, Georges Cadoudal et Pichegru furent aussi incarcérés. Le public s'intéressait peu à ces deux personnages, agents avérés de l'émigration. Mais que le vainqueur de Hohenlinden, dont la gloire jusqu'alors avait été si pure, se fût associé aux sicaires du comte d'Artois, voilà ce que Paris et la France ne pouvaient croire. La surprise fut grande à la nouvelle de son arrestation. Les nombreux amis du général et même les indifférents ne voulaient pas admettre qu'il fût coupable. On pensait qu'il avait été tout au plus imprudent. On blâmait Bonaparte de l'acharnement qu'il mettait à le déshonorer et à le perdre. N'était-ce pas assez de l'avoir exclu du pouvoir et réduit à une retraite presque humiliante? Telles étaient les réflexions de la foule. Le premier consul n'ignorait pas qu'en frappant son rival, il allait compromettre sa propre popularité. Il n'était même pas bien sûr que les républicains, qui regardaient toujours Moreau comme leur chef, ne fussent disposés à se soulever en sa faveur. On peut juger de son inquiétude par la peine qu'il se donna en cette circonstance pour gagner un ancien membre du Directoire, Rewbell, personnage influent de ce parti. Cet honnête homme, qui avait ouvertement blâmé le 18 brumaire et le consulat à vie, fut mandé par Bonaparte qui, tantôt le flattant, tantôt l'insultant, lui demanda son concours et ne put

Digitized by Google

l'obtenir. Bigarré, qui avait épousé une nièce de Rewbell, apprit de lui ce curieux entretien. Il l'a rapporté en ces termes dans ses *Mémoires*.

« Bonaparte fut dans une très-grande agitation « le jour où l'on arrêta Moreau..... Il envoya cher- « cher par le général Lefebvre l'ex-directeur Rew- « bell, qui vivait retiré dans sa campagne d'Ar- « cueil, et lui demanda s'il avait à craindre quelque « mouvement de la part des républicains. Rewbell, « homme de tête et de cœur, lui répondit que, si « Moreau n'était pas coupable, il devait s'attendre « à un mouvement d'indignation générale qui pour- « rait amener de grands événements ; que quant à « Pichegru, il était depuis longtemps condamné « par l'opinion publique et que personne n'était « étonné de le trouver une seconde fois dans une « conspiration contre la République.

« Le premier consul demanda encore à Rewbell « si, dans le cas où il surviendrait des troubles à « Paris, il devait le compter au nombre de ses amis. « Rewbell, qui n'aimait pas le premier consul, lui « déclara franchement qu'il ne pouvait se mettre de « son bord, mais qu'il pouvait compter sur sa neu- « tralité en cas d'événements extraordinaires.

« Le premier Consul, satisfait de cette réponse, « profita de la circonstance pour demander à l'ancien « directeur s'il était vrai qu'il eût des millions de « placés dans les banques de France et de Ham- « bourg. Rewbell l'interpella à son tour pour lui

Digitized by Google

« faire la question s'il ajoutait foi à ces méchants « propos. Sur ce que le premier consul répliqua : « Pourquoi pas ? Rewbell lui dit : Eh bien, Citoyen « Consul, je vais, si vous voulez, vous abandonner « tous mes droits sur ces prétendus millions, moyen- « nant que vous consentiez à me faire accorder « cinq cent mille francs sur votre trésor.

« Le premier consul refusa de souscrire à ce « marché. Il fit des reproches à Rewbell de s'être « éloigné de lui, alla jusqu'à lui dire qu'il pour- « rait encore lui donner un emploi digne de son « mérite, s'il voulait se présenter aux Tuileries. « Rewbell le remercia en lui rappelant qu'il était « républicain honnête homme et par conséquent « incapable d'être courtisan.... »

On voit, par l'estime qu'il montre à Rewbell dans ce passage, que Bigarré, malgré son admiration profonde pour Bonaparte, n'était pas non plus devenu courtisan. Il devait le prouver avec éclat un peu plus tard. Tout en servant et aimant le maître, il savait le juger. Lui aussi s'indigna en apprenant l'arrestation de Moreau. Il ne voulut croire à sa culpabilité qu'après avoir suivi attentivement tout le procès. Encore partagea-t-il l'opinion commune, à savoir que le premier consul se fût fait plus d'honneur en épargnant son rival et essayant de le ramener qu'en lui infligeant pour une simple velléité de complot la flétrissure d'un jugement public.

Digitized by Google

L'exécution du duc d'Enghien, véritable assassinat, qui eut lieu dans le même temps, affligea davantage encore le loyal et généreux officier. « Il « était infâme, dit-il, de le faire périr d'une ma- « nière aussi arbitraire.... Toute la France fut in- « dignée d'un attentat aussi atroce. Le premier « consul ne put jamais se laver de cette tache, et « quand il a rejeté sur le prince de Talleyrand tout « l'odieux de ce crime d'État, c'est parce que sa « conscience lui reprochait encore à l'île Sainte- « Hélène une action qui fit le désespoir de ceux qui « y prirent part.... »

Cette honorable indignation n'empêcha pas Bigarré d'applaudir à l'institution de l'empire, qui eut lieu fort peu après. Tant d'éclat environnait la nouvelle monarchie qu'il en fut ébloui, lui comme tant d'autres. N'ayant pris aucune part ni aux usurpations ni aux crimes de Napoléon, il croyait pouvoir sans déshonneur continuer à le servir. La France entière, du reste, oubliait à ce moment le meurtre du duc d'Enghien pour s'incliner devant César.

Caulaincourt, déshonoré par l'arrestation du prince, dont il s'était chargé sans prévoir le drame de Vincennes, avait noblement protesté contre cette exécution; puis il avait boudé. En fin de compte, l'empire étant fait, il demeurait aide de camp de Bonaparte, et il allait devenir un de ses plus intimes confidents. C'était pourtant un honnête

Digitized by Google

homme. La force et le génie triomphants exercent parfois sur les âmes les plus fermes et les plus droites une regrettable fascination. On perd de vue le droit, pour ne plus envisager qu'une fausse gloire. Le goût des dignités étouffe dans les cœurs tout autre sentiment. Et chacun se hâte de servir pour n'être pas devancé par les autres dans l'obtention des honneurs. Quand Bonaparte se fut fait sire, comme dit P. L. Courier, beaucoup de généraux qui, la veille encore raillaient le consul, s'inclinèrent devant l'empereur. Ney, ancien lieutenant de Moreau, salua plus bas que personne la puissance nouvelle. Masséna lui-même accepta les faveurs du maître; et seize maréchaux de fraîche date, tous fils de la Révolution, chamarrés d'or et de broderies, troublèrent les réceptions impériales de leurs disputes sur la préséance.

L'humble capitaine aux chasseurs de la garde ne s'abaissa jamais autant que ces grands personnages. On peut même dire qu'il ne sacrifia jamais à l'ambition la moindre parcelle de sa dignité. Aussi nous paraît-il excusable, même après les tristes événements dont il avait été témoin, d'avoir cédé à l'enthousiasme que la France et une bonne partie de l'Europe éprouvaient alors pour Napoléon. Le jour du sacre, il gardait les portes de Notre-Dame. Il revint émerveillé des splendeurs de la cérémonie. Peu s'en fallait même qu'il ne crût avoir assisté au triomphe de la Révolution, parce que l'Empereur

Digitized by Google

avait fait taire l'archevêque de Paris qui le haranguait trop longuement et qu'il s'était posé lui-même la couronne sur la tête au lieu de la recevoir du pape.

A quelque temps de là, en janvier 1805, notre auteur eut occasion de prouver à Napoléon son dévouement au péril de ses jours. Il se trouvait un jour de garde aux Tuileries, lorsqu'un homme entra très-fièrement et le chapeau sur la tête dans la salle où il se tenait. Bigarré lui ayant fait observer l'incorrection de son attitude, cet inconnu tira brusquement un sabre de dessous ses vêtements et lui en porta un coup. Le capitaine le cloua au mur d'un coup d'épée, ce qui ne l'empêcha pas de se débattre. La garde accourut. L'homme, lardé de coups de baïonnette, puis arrêté, déclara qu'il était venu pour assassiner l'Empereur.

C'était un ancien maréchal des logis des chasseurs à cheval de la garde, bien connu de Napoléon, et qui, ayant à se plaindre d'un passe-droit, avait résolu de s'en venger. On envoya ce malheureux à Bicêtre. Bigarré ne sut jamais ce qu'il était devenu. Du reste, Duroc, qui lui transmit peu après les compliments de l'Empereur sur son énergie, l'engagea très-impérieusement « à ne point donner de « publicité à une affaire qu'il disait être de famille ». De fait, rien ne transpira de cet attentat, qui serait tout à fait ignoré si Bigarré n'avait pas pris soin de le rapporter dans ses *Mémoires*.

Digitized by Google

L'attachement qu'il avait pour Napoléon et la fierté qu'il éprouvait à le servir augmentèrent encore, lorsque, l'ayant suivi en Italie où le nouveau Charlemagne allait ceindre la couronne de fer, il fut témoin de l'enthousiasme inouï avec lequel les Piémontais et les Lombards accueillirent ce maître étranger. A Milan, l'exaltation populaire toucha de bien près à la folie. « Les femmes, les enfants pleu-« raient de joie dans les rues. Le délire était à son « comble. Les plus grands seigneurs de l'Italie se « disputaient à qui lui baiserait les mains le pre-« mier à sa descente de voiture. Enfin j'ajouterai « pour dernier trait, sans crainte d'être démenti, « qu'il y eut des Italiens du peuple qui se mirent à « plat-ventre dans une des rues où passa sa voiture, « briguant l'honneur d'être écrasés par elle, afin de « terminer leur existence après avoir eu le bonheur « de le voir.

« Je ne crois pas, dit après cela Bigarré, qu'il « arrive jamais qu'on fasse une pareille réception à « un prince autrichien. »

C'est au cours même de ce voyage que Napoléon crut enfin devoir donner à ce dévoué capitaine un avancement qu'il aurait eu peut-être plus tôt sans ses visites à Masséna et à Moreau. L'Empereur le fit un jour appeler à Milan et lui ordonna de partir pour Boulogne, où il devait prendre à titre de *major* la direction effective du 4e régiment d'infanterie de ligne. C'était là une mission de confiance et une

Digitized by Google

haute distinction. Le 4e de ligne avait en effet pour colonel nominal le prince Joseph Bonaparte qui, destiné par son frère à porter une couronne, avait jugé bon de faire à 36 ans l'apprentissage du commandement militaire. Passer sous ses ordres pour lui servir en réalité de mentor était une bonne fortune pour Bigarré, qui, grâce à sa connaissance parfaite du métier et à son caractère aimable, allait se faire bientôt un nouvel et puissant protecteur. Joseph avait été, du reste, prévenu en sa faveur par le maréchal Soult, qui commandait à Boulogne et connaissait de longue date le nouveau major. Aussi ce dernier fut-il très-bien reçu du prince, qu'il vit à Paris, avant de se rendre au camp, où il arriva le 8 juin 1805.

En peu de jours, il se fit connaître et aimer de son régiment. Ses beaux faits d'armes et la faveur dont il jouissait à la Cour le mettaient au-dessus de la plupart des officiers de son grade. Il se fit, d'ailleurs, avec la meilleure grâce du monde, l'intermédiaire de tous les solliciteurs auprès de son colonel, qui, étant venu quelque temps après à Boulogne, admira fort l'aisance et la régularité qu'il portait dans l'exercice de ses fonctions et ne crut pouvoir lui rien refuser. Bigarré, pour être devenu un personnage, ne s'exemptait d'aucun des devoirs de sa charge. La vie un peu désœuvrée qu'il avait menée pendant quatre ans ne lui avait point fait perdre le goût des exercices et des manœuvres de guerre. Il

Digitized by Google

se retrouvait du reste avec bonheur au milieu d'une grande armée prête à entrer en campagne, avec ses camarades d'Helvétie et de Sambre-et-Meuse. Ce qui le charmait à l'aspect de ces belles troupes, que Soult, le grand *manœuvrier*, savait si bien faire mouvoir, c'était la parfaite discipline, c'étaient la bonne humeur et l'entrain des officiers, des soldats, c'étaient aussi l'oubli de tout préjugé de caste et la loyale émulation des fils de nobles et des fils de paysans dans l'accomplissement du devoir. « Les « Caraman, les Lameth, les Narbonne s'estimaient « heureux d'être les égaux des Merlin, des Tholozé, « des Petiet, des Montbrun et des Mouton. Les jeu- « nes gens des meilleures et des plus anciennes fa- « milles de l'aristocratie française s'attachaient aux « généraux plébéiens en qualité d'aides de camp et « n'ambitionnaient autre chose que de parvenir « comme eux à se faire des réputations honorables. »

Le moment approchait où cette *Grande Armée*, la plus solide et la mieux organisée que la France eût jamais eue, allait montrer ce qu'elle savait faire. « Dites aux Gascons du 4e, avait dit Napoléon à Bigarré en le congédiant, que je les mènerai « bientôt en Angleterre. » Pourtant la descente dont toute l'Europe parlait depuis deux ans ne devait pas avoir lieu. L'Empereur le savait mieux que personne et depuis bien longtemps (il le dit un jour au conseiller d'État Miot), son parti était pris de tourner contre l'Autriche l'armement qu'il feignait

Digitized by Google

de diriger contre l'Angleterre. La cour de Vienne ayant formé avec le cabinet de Saint-James une nouvelle coalition, c'était elle avant tout qu'il voulait frapper; mais, son dessein étant de la surprendre, il affectait encore, au milieu de 1805, de donner tous ses soins au camp de Boulogne, concentrait sur ce point ses meilleures troupes et voulait que l'on crût, comme il le disait sans cesse, qu'il ne songeait qu'à passer la Manche. Quand il fut prêt, l'Autriche et son alliée la Russie étant encore fort loin d'avoir terminé leurs préparatifs de guerre, il ordonna la levée du camp. En 15 jours, plus de 150,000 Français, avec un matériel immense, furent transportés au cœur de l'Allemagne. En septembre, Napoléon quittait Paris; en octobre il prenait Ulm, en novembre il entrait à Vienne.

Le prince Joseph, chargé du gouvernement en l'absence de l'Empereur, ne prit point part à cette campagne. Mais le 4e de ligne la fit tout entière, sous les ordres de Bigarré. Cet officier, toujours brave et fougueux, brilla dans tous les engagements auxquels fut appelée la division Vandamme, à laquelle il appartenait. Il revit, après de beaux succès, cette ville de Munich, où il avait été si bien reçu cinq ans auparavant; s'il faut l'en croire, les Bavarois n'accueillirent pas moins cordialement les Français en 1805 qu'en 1800. Il affirme même que les Autrichiens, dans les diverses villes qu'il traversa, ne témoignèrent point d'aversion à leurs

Digitized by Google

vainqueurs. A Vienne, nous dit-il, la population fit la haie pour voir passer la Grande Armée ; et, qui plus est, « les femmes les plus élégantes offrirent « à nos officiers des lauriers et des rafraîchisse- « ments ».

Le repos dans la capitale des Habsbourg ne fut pas de longue durée. Cette première campagne était à peine terminée que Napoléon dut en commencer une autre. Les Russes avaient fait leur jonction avec les Autrichiens et occupaient en Moravie de fortes positions. Il s'agissait d'aller les en déloger. L'opération, on le sait, ne fut pas longue. Le 2 décembre, Autrichiens et Russes furent écrasés à Austerlitz.

Dans la soirée qui précéda cette bataille décisive, l'Empereur avait parcouru les bivouacs, tant pour encourager les troupes que pour se rendre compte de leurs dispositions. On a raconté bien souvent la scène curieuse à laquelle donna lieu cette promenade. Bigarré, qui en fut témoin, devait se la rappeler mieux que personne, puisqu'elle eut lieu dans son cantonnement. Il la rapporte en ces termes dans ses Mémoires :

« ..... Arrivé à la 1re compagnie des grenadiers du « 4e de ligne, il (l'Empereur) dit aux grenadiers de « cette compagnie : « Eh bien, Gascons du 4e, êtes- « vous bien préparés à vous battre demain matin ? « — Oui, sacredieu, répondit un soldat de cette « compagnie, car voyez, Sire (en montrant à l'Em- « pereur des pommes de terre en robe de chambre),

Digitized by Google

« on n'engraisse pas les soldats français en cam-
« pagne avec une aussi mauvaise cuisine ! — Allons,
« répliqua l'Empereur, j'espère que demain au soir
« les choses iront mieux. — Et nous aussi, dirent
« presque tous les grenadiers, car nous sommes
« bien disposés à faire danser les Russes. »

« Le bivouac de cette compagnie était entouré,
« comme tous ceux du camp, de bois de démoli-
« tion, destinés à alimenter le feu pendant la nuit.
« Quand l'Empereur fut pour sortir de ce bivouac,
« il ne trouva point d'issue pour franchir ce bois
« jeté circulairement autour du feu. Ce fut alors
« que le capitaine de grenadiers Boucault alluma
« une torche de paille pour éclairer l'Empereur.
« Tout aussitôt, les grenadiers en mirent au bout
« des perches de démolition qui entouraient leur
« bivouac, et dans moins de deux minutes, tous
« les bivouacs de l'armée furent illuminés de la
« même façon. »

Le lendemain, le 4e de ligne ne faillit point à ses promesses. Nul de nos régiments ne combattit plus vaillamment et ne souffrit davantage. Les historiens et M. Thiers lui-même n'ont pas assez rendu justice à ce brave corps, suivant en cela l'exemple de Napoléon, qui, durant quelques jours au moins, méconnut si durement ses services. Bigarré a raconté avec une émotion que son récit fait passer dans l'âme du lecteur la part que lui et ses hommes prirent à la bataille d'Austerlitz. Dès le matin, engagé

Digitized by Google

par le maréchal Soult, le 4e de ligne avait concouru, non sans perdre beaucoup de monde, à l'occupation du plateau de Pratzen. La position conquise, il fallut la garder. De la conservation de ce plateau dépendait le succès de la journée. Les Russes firent des efforts inouïs pour le reprendre, soit de front, soit à revers. Les charges se succédaient sans relâche contre le corps d'armée de Soult et en particulier la division Vandamme. A un certain moment, le maréchal craignant d'être tourné, détache vers sa gauche le major Bigarré avec un de ses bataillons. Cet officier y court : il est aussitôt chargé par presque toute la cavalerie de la garde impériale russe et couvert de mitraille. Une mêlée affreuse s'engage ; le bataillon, vainement renforcé par le 24e de ligne, est enfoncé; le commandant est tué, dix officiers sont tués, Bigarré reçoit 25 coups de sabre; le porte-aigle périt, atteint de 12 blessures; le drapeau disparaît sans que, dans cette confusion, personne s'en puisse apercevoir. Bref, le bataillon est pour ainsi dire anéanti. Bigarré, survivant par miracle, retourne aussitôt à son régiment et, avec ce qui lui en restait, venge ses soldats par une attaque brillante du côté de Dangerd, fait prisonniers une compagnie de grenadiers et tout le régiment russe de Solimath, conquiert deux drapeaux et termine sa journée en coopérant à la manœuvre énergique de Vandamme qui rejette sur les étangs de Melnitz et de Telnitz les débris du corps d'armée de Buxhœw-

Digitized by Google

den. La bataille était gagnée et, certes, il y avait contribué pour une bonne part.

Tout était fini. La nuit était venue. Bigarré, toujours généreux, prenait la peine de consoler le colonel Solimath, son prisonnier, lorsqu'on vint lui apprendre la perte de son drapeau. Pour lui, c'était bien pis qu'une défaite. Éperdu, il courut par tout le champ de bataille et passa une partie de la nuit à chercher son aigle. Ce fut en vain. Il rentra « la « mort dans l'âme ». Pour comble de malheur, l'ennemi le railla. Le grand-duc Constantin, frère du Czar, lui fit dire qu'il avait son aigle « et qu'il en « ferait la flèche de son lit lorsqu'il serait à Saint-« Pétersbourg ». Et il tint parole. Le souvenir de cette perte et d'une humiliation si peu méritée devait être pour Bigarré une éternelle blessure. Plus de 20 ans après, en retraçant cet épisode douloureux de sa vie, il ne pouvait s'empêcher d'écrire : « Si ce brave 4e de ligne existait encore, le grand-« duc Constantin ne pourrait trouver mauvais que « je conservasse l'espoir d'aller un jour à Saint-Pé-« tersbourg, comme il est venu à Paris, lui demander « mon aigle, ainsi qu'il a réclamé celles de son frère « Alexandre..... Il me faut renoncer à réaliser un « rêve dont je suis souvent tourmenté.....»

Les amis et les chefs de ce brave officier, sachant comment il s'était comporté pendant la bataille, firent de leur mieux pour le consoler. Mais Bigarré était inconsolable. Ce qui l'affligeait et l'irritait le plus,

Digitized by Google

c'est que l'Empereur, mal renseigné, jugeait mal sa conduite et lui imputait, comme s'il en eût été responsable, la déroute de son bataillon et la perte de son aigle. Plusieurs semaines s'étaient écoulées; on était au 25 décembre, et cet incident paraissait oublié lorsque, dans une revue, Napoléon crut devoir apostropher durement le 4e de ligne : « Soldats, « leur dit-il, qu'avez-vous fait de l'aigle que je « vous avais confiée? Vous aviez juré qu'elle vous « servirait de point de ralliement et que vous la dé- « fendriez au péril de votre vie. Comment avez- « vous tenu votre promesse? » En entendant ces injustes reproches, Bigarré ne put se contenir : « Sire, s'écria-t-il, le 4e de ligne a fait son devoir « à la bataille d'Austerlitz, comme il l'a rempli à « Arcole sous les yeux de Votre Majesté et dans « toutes les autres circonstances où il s'est battu « pour la patrie et pour la gloire. Un événement « malheureux a privé son premier bataillon de « l'aigle que vous lui aviez confiée. Dans une mêlée « contre trois régiments de cavalerie de la garde « impériale russe et contre six bouches à feu qui « le couvraient de mitraille, deux porte-drapeaux « ont été tués, et c'est dans les mains du troi- « sième, qui a reçu douze coups de sabre, que cette « aigle a été enlevée. Je puis vous jurer sur ma « parole d'honneur, Sire, que qui que ce soit de « ce bataillon ne s'est aperçu de la perte de cette « aigle.... Demandez aux généraux Vandamme et

Digitized by Google

« Candras si le 4e de ligne ne s'est pas courageuse-«ment battu à Austerlitz. Que Votre Majesté dai-« gne se rappeler qu'il a enlevé à la baïonnette « une batterie ennemie sur le plateau de Pratzen, «fait prisonnier un régiment russe, avec son colo-« nel, dont voici les deux drapeaux, que j'offre à « Votre Majesté au nom du régiment de son frère. « — En ce cas, dit l'Empereur en souriant, je vous « rendrai votre aigle. »

Ces accents d'honnête homme indigné avaient touché Napoléon, qui, après la revue, voulut donner à Bigarré une réparation éclatante en même temps qu'une marque de son amitié. Il le fit inviter à sa table. Mais l'outrage que ce brave officier avait reçu avait été si public et il l'avait ressenti si profondément qu'il ne put se déterminer à accepter. L'Empereur insista. Bigarré refusa de nouveau. « J'étais si courroucé, dit-il, que je sentis un be-« soin de me venger qui me mit un instant hors de « moi. » Ses amis furent obligés de le retenir. Le lendemain, Napoléon, qui se sentait décidément dans son tort, le nomma officier de la Légion d'honneur. Le général Vandamme, sous lequel il servait, lui prodigua, tant en son nom qu'au nom du maître, les témoignages d'estime et d'amitié. Rien ne put le décider à faire sa paix avec l'Empereur. Les gens d'honneur ont des délicatesses que ni réparations ni dédommagements ne peuvent consoler. Bigarré conserva pour Napoléon toute son admiration.

Digitized by Google

Il continua même, chose étrange, à l'aimer ; ses Mémoires en font foi à chaque page. Mais il ne voulut plus vivre près de lui, et tout en étant prêt à le servir comme par le passé, il se montra désireux de ne plus le servir que de loin.

Cette attitude, que les maréchaux même n'eussent pas osé prendre, finit sans doute par mécontenter Bonaparte. Bigarré tomba bientôt dans une véritable disgrâce. Le prince Joseph ayant été envoyé, au commencement de 1806, à Naples, où il allait être roi, le commandement en titre du 4e de ligne devint disponible. Qui l'avait mieux mérité que lui ? Pourtant il ne l'eut pas. On le confia au colonel Boieldieu. Le pauvre major dut quitter l'armée d'Allemagne. On l'envoya à Strasbourg. On fit de lui un officier de dépôt et de recrutement. Pendant que se préparait la guerre de Prusse, à laquelle il ne devait pas prendre part, on le chargeait de lever la conscription dans le département de Lot-et-Garonne.

Écarté du service actif et mourant pourtant d'envie de se battre, il eut l'idée d'écrire à son ancien protecteur, le prince Joseph, qui, à ce moment même, devenait roi de Naples. Ce souverain de fraîche date avait presque tout son royaume à conquérir. Il y avait donc, en le servant, quelque gloire à gagner. Du reste, les monarchies feudataires que Napoléon venait de créer étaient si étroitement liées à l'Empire qu'en s'attachant à elles on ne cessait pas

Digitized by Google

d'être lié à la France. Bigarré sollicita donc, dès le mois de juin, un poste dans l'armée napolitaine ou dans la maison militaire du nouveau roi. Joseph, qui l'aimait beaucoup, accueillit avec empressement sa demande. L'Empereur ne voulut pas refuser à son frère la satisfaction de faire venir à lui un officier si méritant et qui lui était si sympathique ; et en septembre, l'ancien major du 4e de ligne eut l'autorisation d'entrer au service du roi de Naples.

Avant de partir, il crut devoir aller prendre les ordres de l'Empereur. « Eh bien, Major, lui dit ce « dernier, d'un ton de regret, vous avez donc de la « rancune que vous quittez mon service? — Sire, ré- « pondit Bigarré, je prie Votre Majesté de n'en rien « croire. En allant à Naples, j'espère la servir plus « activement qu'en France. — Allons, répliqua Napo- « léon, dites à votre roi de ma part qu'il vous donne « un régiment de sa garde à commander, et soyez « toujours un brave homme et un bon Français. »

Cette dernière recommandation était superflue, et la suite de ce récit montrera que le nouveau colonel ne servit pas moins bien la France en Italie et en Espagne qu'il n'avait fait jadis en Suisse, en Allemagne et ailleurs.

IV.

Pendant que la Grande Armée marchait sur la Prusse, Bigarré, impatient d'arriver à Naples, tra-

Digitized by Google

versait rapidement la Suisse et entrait en Italie. La beauté de ce dernier pays, qu'il n'avait fait qu'entrevoir en 1798, le charma si bien que sa course en fut quelque peu retardée. Il s'arrêta d'abord à Milan, où il admira l'ordre et le calme que le vice-roi Eugène faisait régner en Lombardie. Ce prince, qui le connaissait et faisait cas de lui, le reçut affectueusement et, en le quittant, lui donna une lettre pour « le très-saint père le pape ». C'était, lui dit-il, afin qu'il pût recevoir des indulgences pour ses péchés passés, avant d'en aller commettre d'autres dans le royaume de Naples. Muni de cette recommandation, le peu dévot et peu érudit colonel partit pour Rome et passa par Bologne et Florence, admirant tout, les paysages, l'architecture, les habitants, et parlant d'art et de littérature, comme il le fait dans ses Mémoires, à tort et travers. La ville éternelle excita au plus haut point son admiration. C'étaient à chaque pas des sensations nouvelles. Il nous dit, par exemple, qu'il fut oppressé « en passant ce pont où Bélisaire « fut réduit à demander « l'aumône ». Par contre, il éprouva « une sensa- « tion agréable en touchant la chaise curule sur « laquelle Auguste prononça le décret qui repous- « sait du Sénat les sénateurs d'Enfer..... »

Quand il eut tout vu, sauf le pape, il se rappela la lettre du prince Eugène et se fit présenter au souverain pontife. Mais la vue de Pie VII, au fond d'un appartement fort sombre, le toucha beaucoup

Digitized by Google

moins que celle des chaises curules. Il remarqua seulement que le saint-père avait l'air malade. Un cicérone lui dit « qu'on croyait bien qu'il avait « été empoisonné à son retour de Paris ». Bigarré ne s'en inquiéta pas davantage. Avant de quitter Rome, il alla voir également Lucien Bonaparte, qui s'y était retiré depuis deux ans. Ce frère de Napoléon s'était marié en 1803 contre le gré du premier consul. Aussi n'était-il pas devenu prince en 1804. Complétement brouillé avec l'Empereur, il avait pris le parti d'aller vivre en Italie comme un simple particulier. Il parlait en républicain, bien qu'il eût coopéré plus que personne au coup d'État de brumaire, et, quoiqu'il fût au fond très-disposé à accepter un trône à la condition de garder sa femme, il critiquait amèrement ceux des membres de sa famille qui se laissaient faire rois par Napoléon. Il ne manqua pas de dire à son visiteur qu'il voyait avec peine Joseph « sous le poids « d'une couronne si pesante pour un homme ennemi « du sang et de la tyrannie ». L'État napolitain, d'après lui, était loin d'être soumis et ne le serait jamais que par la terreur. Les soulèvements, les complots, le brigandage y renaissaient sans cesse, et les Français, redoutés et haïs, n'y étaient en sûreté que là où ils étaient les plus forts.

Ce discours n'était guère encourageant, mais Bigarré n'était pas homme à s'effrayer pour si peu. En continuant sa route il vérifia, sans en être trou-

Digitized by Google

blé davantage, l'exactitude du tableau tracé par Lucien Bonaparte. A Fondi, il aperçut sur des poteaux une douzaine de têtes exposées dans des pots de fer. C'étaient celles de douze brigands de la bande de Fra-Diavolo, qui avaient peu auparavant, sur cette route, participé au meurtre d'un officier français en mission. Un peu plus loin, au milieu du chemin, étaient les cadavres de deux dragons assassinés, puis une voiture pillée, puis d'autres traces encore du désordre qui régnait dans le pays. Le nouveau colonel n'y entrait pas, on le voit, sous des auspices bien rassurants. « Mais comme je ve-« nais, dit-il, d'avoir la bénédiction de N. T. S. P. « le pape, je hasardai de continuer ma route, et il « ne m'arriva rien de fâcheux. »

A Naples, où il arriva à la fin d'octobre, l'entourage du roi ne lui fit pas tout d'abord grand accueil. On lui donna le commandement du 1er régiment de ligne napolitain, qui n'était guère enviable. Ce corps ne comprenait en effet que quatre ou cinq cents hommes de la lie du peuple, déguenillés, sans discipline et sans mœurs, n'obéissant qu'au fouet et toujours prêts à la désertion. Mais Joseph, qui aimait Bigarré, eut bientôt regret qu'il n'eût pas mieux été traité ; et, peu de jours après, sans lui enlever son régiment, il l'attacha à sa personne en qualité d'aide de camp.

Notre auteur vécut dès lors dans l'intimité du roi de Naples et conçut pour lui une affection qui

Digitized by Google

devait le porter à parler de lui dans ses Mémoires avec une excessive indulgence. Ce frère de Napoléon, si faible et irrésolu dans la vie publique, et qui, parlant toujours de sa dignité, en eut si peu dans ses rapports avec l'Empereur, était, paraît-il, dans la vie privée, un homme de quelque mérite. Il avait une instruction variée, parlait bien et montrait du bon sens dans la discussion. Il était en outre, rapporte Bigarré, d'un naturel doux et bienfaisant, très-accessible aux pauvres gens, simple d'ordinaire dans ses propos, et sachant au besoin être imposant. Il aimait par-dessus tout la justice et déplorait souvent dans l'intimité les violences que ses sujets avaient chaque jour à subir de la part de ses troupes. Quand on lui présentait les ordonnances fiscales, il ne les signait qu'avec douleur. Il avait un grand fond de libéralisme, n'aimait ni les moines ni les prêtres et souhaitait que le peuple napolitain fût plus instruit pour être moins fanatique. De sa personne, il était bien fait, se présentait avec grâce et plaisait aux femmes.

« Il est vrai, dit son aide de camp, qu'il avait « toute la galanterie de Henri IV, mais il est faux « qu'il perdît dans les délices de la société du beau « sexe une seule heure qu'aurait pu réclamer son « Conseil d'État ou son Conseil des ministres. »

Il y a certainement du vrai dans les éloges que Bigarré donne au roi Joseph. Mais ce qu'il ne dit pas et ce qui a été mis en lumière par d'autres au-

Digitized by Google

teurs et surtout par Joseph lui-même dans sa correspondance, c'est que toutes ces qualités étaient annihilées par une vanité ridicule si elle n'eût été féroce et qui, de cet honnête homme, fit vraiment un criminel. Ce souverain de hasard, qui, sans Napoléon, n'eût jamais été qu'un avocat obscur, croyait presque ne devoir qu'à lui-même sa haute fortune. Il prenait au sérieux non-seulement son rang, mais ses talents et surtout ses droits de roi. Il prétendait traiter d'égal à égal avec Napoléon, parlait de *ses peuples*, de sa mission providentielle, de l'intérêt de ses États, qu'il opposait à ceux de l'empire. Il oubliait d'une part qu'il n'avait consenti à partir pour Naples qu'à la condition de rester prince français et de garder ses droits à la succession impériale; de l'autre, qu'il ne pouvait rester sur le trône que grâce à l'argent et aux armées de la France. Aussi son frère, dont il contrariait sans cesse les vues, était-il fondé à lui écrire : « J'ai droit de commander un peu où j'ai « 40,000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus « de troupes françaises dans votre royaume pour « donner des ordres contradictoires aux miens, et « je ne vous conseille pas de le faire souvent. »

Joseph recevait souvent de pareilles lettres. L'honneur lui commandait d'y répondre par une abdication. Mais la vanité le déterminait à rester roi. Les généraux de Napoléon méprisaient ses ordres, le bravaient jusque dans son palais, met-

Digitized by Google

taient cyniquement ses provinces au pillage, brûlaient ses villes, lui faisaient signer l'ordre monstrueux de détruire des villages et de passer au fil de l'épée des paysans qui défendaient leur patrie. Joseph protestait, larmoyait, dénonçait les coupables à l'Empereur, mais en somme supportait tout, signait tout, pour être roi. Ce philanthrope trouvait naturel que l'Italie fût, pour lui, mise à feu et à sang. Plus tard, en Espagne, 500,000 hommes périrent parce qu'il voulait porter la couronne de Charles-Quint. Il les vit tomber, pleura et, toujours parlant de se retirer, se cramponna à son trône. Finalement il en fut chassé, mais il fallut que l'Empire croulât pour qu'il voulût bien renoncer au titre de roi.

Joseph Bonaparte n'avait pas seulement la prétention de régner. Il avait aussi celle d'être aimé de sujets qu'il avait pris par force. Napoléon la trouvait fort ridicule et il faut bien convenir qu'il avait raison. Le roi de Naples, peu après son arrivée, avait fait un petit voyage en Calabre. Mais depuis, il ne sortit de sa capitale que pour aller à très-peu de distance passer agréablement son temps dans des maisons de campagne. Il ne voyait autour de lui, dans son palais ou dans ses villas, que des satisfaits dont les basses flatteries l'enivraient. C'étaient, pour la plupart, de ces nobles ruinés et corrompus qui, avec quelque bravoure et de l'esprit, n'avaient pas, dit Bigarré, le même point

Digitized by Google

d'honneur que les Français. Beaucoup vendaient leurs femmes. Pas un ne payait ses dettes. Ils accablaient de serments et de protestations le crédule Joseph, qui, de son côté, leur prodiguait les titres et les pensions, au mécontentement des officiers et fonctionnaires français. C'étaient aussi quelques magistrats et quelques bourgeois toujours prêts à saluer le soleil levant. Enfin, quand il sortait, le peuple l'acclamait parfois dans la rue de Tolède. Les lazzaroni ont toujours eu l'enthousiasme facile pour les souverains qui flattaient leurs passions et leurs préjugés. Comment n'eussent-ils pas applaudi par politesse un roi qui venait si dévotement assister au miracle de saint Janvier?

Il est vrai qu'il s'en moquait à huis clos. Mais il est certain, d'autre part, que la plèbe de Naples, aussi bien que la population des provinces, n'avait au fond du cœur qu'une assez médiocre affection pour le frère de Napoléon. Fort peu après son arrivée, le colonel Bigarré put assister à une petite émeute populaire qui montrait quel fond Joseph Bonaparte devait faire sur l'affection de ses sujets. Un grand seigneur dévoué aux Bourbons, le marquis Palmieri, avait voulu tuer le roi à la chasse. Arrêté, jugé, condamné à mort, il fut conduit au supplice et monta sans trembler sur l'échafaud dressé en face du palais. Mais un capucin qui l'assistait, s'étant mis à haranguer le peuple en sa faveur, les troupes chargées de protéger l'exécution

Digitized by Google

furent bousculées ; le patient, arraché au bourreau, prit la fuite. Malheureusement pour lui, il eut l'idée d'entrer dans une maison ; il y trouva un corps de garde. On le reprit et il fut pendu quelques heures après. Les conspirations contre la vie du roi ne s'en renouvelèrent pas moins. Les cérémonies religieuses devinrent des prétextes à rassemblements séditieux et à prises d'armes. La procession de la Fête-Dieu, en 1807, faillit amener le soulèvement des lazzaroni et le massacre des Français qui se trouvaient à Naples. Malgré tant de symptômes d'hostilité, Joseph persistait à se croire chéri des Napolitains. Il accusait son ministre de la police, Salicetti, d'inventer des complots pour lui faire peur et se donner de l'importance. Une nuit, au commencement de 1808, la maison de ce dignitaire, minée par des conspirateurs, sauta en l'air. Le roi fut bien obligé de convenir que ses ministres au moins avaient des ennemis. Il ne s'en crut pas moins populaire.

S'il eût pris la peine de parcourir toutes les provinces, il eût sans doute été détrompé. Il ne serait peut-être pas revenu vivant à Naples. Il avait bien pu faire prendre Gaëte par Masséna, faire battre par Reynier l'armée de Ferdinand et ses auxiliaires anglais à Campo-Tanese, reprendre même Reggio. Mais si les grandes villes lui obéissaient, la campagne et les routes n'étaient pas à lui. Des bandes nombreuses, aguerries, bien discipli-

Digitized by Google

nées, à la solde de la cour de Palerme et de l'Angleterre, tenaient les montagnes, les défilés, les bois, arrêtaient les convois, massacraient des détachements français et ne laissaient aucun répit aux généraux de Joseph Bonaparte. Le maréchal Jourdan, qui dirigeait les opérations militaires au nom du roi, ne savait faire que la grande guerre et perdait la tête en face d'une insurrection insaisissable, qui s'évanouissait tous les jours et tous les jours renaissait. On avait beau brûler des villages, fusiller des paysans par centaines. Les *brigands* (comme on appelait les patriotes napolitains) trouvaient asile partout, et battus sur un point, se reformaient sur un autre. Bigarré poursuivit une de ces bandes en mars et avril 1807. Après bien des marches et des contre-marches, il parvint à la surprendre. Elle comptait 500 hommes. Il en prit 122, en tua 86, fit exposer la tête du chef pour l'exemple et crut tout fini. Dès qu'il fut parti, la troupe se reconstitua et trouva un autre capitaine. Un peu plus tard, en mai, il lui fallut plusieurs centaines de soldats pour protéger 15,000 fr. qu'il portait au général Reynier en Calabre; et, au retour, il dut prendre un bataillon de renfort.

Si les fonctions d'aide de camp étaient périlleuses, celles de colonel du 1er régiment de la ligne napolitain étaient au plus haut point rebutantes. Ce corps, à l'arrivée de Bigarré, ne comptait que 500 hommes, mal vêtus, mal armés, peu nourris,

Digitized by Google

point soldés. Le colonel demanda longtemps en vain de l'argent pour le mettre en bon état. A la fin, le ministère lui abandonna un magasin de laine qui avait été confisqué à Foggia. Bigarré, qui l'estimait 100,000 fr., en fit un merveilleux usage. Car, en moins de trois mois, il porta son effectif à 1,800 hommes, habilla, arma ses soldats et put présenter à Joseph émerveillé une troupe napolitaine qui, d'extérieur, ne différait pas sensiblement des régiments français.

Il est vrai qu'il lui fallait toujours surveiller ses hommes de très-près pour les empêcher de déserter. L'amour du drapeau ne retenait guère les Napolitains. Il ne fallait guère songer à les faire servir dans leur pays et à les employer contre leurs compatriotes. Napoléon, en échange des troupes qu'il fournissait à son frère, lui demandait des soldats italiens pour les envoyer en Portugal et en Espagne, pays dont il méditait alors la conquête. Aussi, vers le milieu de 1807, Bigarré fut-il envoyé par Joseph, avec son 1er de ligne, à Mantoue, où il devait achever de former son régiment et le tenir à la disposition de l'Empereur.

Le colonel se rendit avec plaisir dans une partie de l'Italie où les Français étaient plus aimés qu'à Naples et où, tout en remplissant ses devoirs, il trouva des distractions mondaines dont le mariage n'avait point chez lui affaibli le goût. Il fut reçu et fêté partout, donna des bals et, comme au temps

Digitized by Google

de sa verte jeunesse, courtisa indifféremment les marquises et les actrices. Le roi et la reine de Bavière, qui visitèrent Mantoue à cette époque, furent charmés de sa bonne grâce. Bref, en cette ville, comme en d'autres, Bigarré ne se fit que des amis. Mais ce bonheur pour lui ne tenait pas lieu de la guerre, qu'il aimait par-dessus tout.

L'espoir de prendre part à de grandes opérations militaires lui revint lorsque, vers la fin de 1807, il reçut l'ordre de conduire aux Pyrénées son régiment, qui était enfin sur le pied de guerre. Ce n'était pas sans peine qu'il avait fait du 1er de ligne napolitain une troupe à peu près présentable. Ce n'était pas non plus sans mérite, vu la mauvaise qualité des éléments dont ce corps était composé. Les soldats qu'il avait amenés de Naples étaient pour la plupart des vagabonds arrêtés sur les routes ou des forçats tirés des bagnes. Ceux qu'on lui avait envoyés à Mantoue ne valaient pas mieux. Ils lui avaient été conduits enchaînés, et à coups de bâton. A l'exercice, ils volaient les montres et l'argent de leurs officiers. Dans les casernes, le colonel avait dû faire suspendre les sacs aux plafonds et placer partout des factionnaires pour empêcher les soldats de se détrousser les uns les autres. Enfin, ces Italiens étaient si corrompus, que la nuit, dans les chambres, il fallait, pour maintenir l'ordre, entretenir des lumières et donner toutes les heures des *tournées* de nerf de bœuf.

Digitized by Google

En novembre 1807, Bigarré traversait les Alpes avec ce triste régiment, lorsqu'il rencontra l'Empereur, qui se rendait en Italie. Napoléon passa en revue le 1er de ligne napolitain et s'en montra fort satisfait. Comme il aimait à parler aux soldats, il demanda à un de ces vauriens s'il n'était pas volontaire. « *No, signor,* répondit naïvement l'Italien, *ma pigliato per force.* » L'Empereur rit beaucoup de la franchise de cet homme et dit : « C'est égal, « mon ami, tu n'en feras pas moins un bon soldat, « n'est-il pas vrai ? » *Si, signor,* repartit le pauvre diable, qui reçut aussitôt une pièce d'or. Après la revue, tout le monde cria *vive Napoléon,* et la troupe, d'une allure très-martiale, continua sa route. Il est vrai qu'à mesure qu'on approcha des Pyrénées, c'est-à-dire du théâtre de la guerre prochaine, les désertions devinrent nombreuses. Le colonel dut, pour y remédier, se faire suivre de plusieurs brigades de gendarmerie. Le moyen lui réussit. Mais ce qu'il ne put jamais empêcher, malgré l'emploi du nerf de bœuf, ce fut le vol des poules dans les villages, que ses Napolitains pillèrent partout sur leur passage. Par ce qu'ils faisaient en France, on pouvait juger dès lors de ce qu'ils se permettraient en pays ennemi.

Bigarré avait à peine terminé sa mission qu'il reçut à son grand désespoir une lettre, très-flatteuse d'ailleurs, du roi Joseph, lui ordonnant de retourner à Mantoue pour organiser le 2e régiment

Digitized by Google

de ligne comme il avait formé le 1er. Il obéit; mais cette fois son séjour en Italie fut de courte durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que le frère de Napoléon, qui avait quitté Naples et était devenu roi d'Espagne par la grâce de l'Empereur, lui écrivait de Bayonne, pour l'inviter à venir reprendre son service d'aide de camp. Il lui faisait savoir en même temps qu'il avait obtenu pour lui de Napoléon le grade de général de brigade. Bigarré se remit en route plein de joie. La fortune enfin le favorisait, mais il ne se doutait pas qu'en coopérant à la guerre d'Espagne il allait travailler à la ruine de l'Empire.

V.

Quand il arriva à Bayonne (juillet 1808), Joseph, pressé de prendre possession de son nouveau trône, avait déjà quitté cette ville. Il n'y trouva que Napoléon, qui le reçut bien et lui donna mission de conduire à Madrid une batterie d'artillerie et 6 millions avec 1,200 hommes d'escorte. L'Empereur, à ce moment, paraissait soucieux; sa mauvaise humeur éclatait sans mesure contre les fournisseurs de l'armée et même contre Berthier, son chef d'état-major, qu'il accusait de négligence. Il reprit bientôt la route de Paris, et Bigarré entra en Espagne. Dès ses premiers pas en ce pays, le nouveau géné-

Digitized by Google

ral dut reconnaître que, si le roi Joseph avait eu de la peine à se faire obéir des Napolitains, il en aurait bien davantage à obtenir la soumission des Espagnols. La plus grande partie du pays, secondée par les Anglais, venait de se soulever au nom de l'indépendance. Le roi français n'était maître que des villes occupées par nos troupes. Les populations que nos armes empêchaient de s'insurger gardaient une attitude farouche, menaçante et semblaient n'attendre qu'une occasion pour se mêler à la guerre nationale. Peu de jours auparavant, le frère de Napoléon, en se rendant à Madrid, n'avait pas entendu un seul vivat; les habitants des villes qu'il avait traversées avaient fermé leurs fenêtres, ceux des villages avaient détruit ou caché leurs charrettes pour qu'il ne pût s'en servir. Témoin de cette réprobation, il en avait gémi, suivant sa coutume, mais n'en avait pas moins continué d'avancer. Ne pouvant pas douter de l'horreur qu'il inspirait au peuple espagnol, il n'en avait pas moins persisté à s'imposer à lui, et il était entré dans *sa* capitale pendant que de toutes parts le sang coulait pour la satisfaction de son ambitieuse vanité.

On sait que ce triste roi ne se jugea pas longtemps en sûreté à Madrid. Il y était à peine depuis dix jours, que, craignant d'y être pris par Castaños, qui venait de faire capituler Dupont à Baylen, il s'enfuit précipitamment et reprit la direction de la France. Bigarré, fort surpris, le rencontra à Burgos

Digitized by Google

dans les premiers jours d'août et dut rétrograder avec lui jusqu'à Vittoria. Joseph s'établit dans cette dernière ville, concentra sur l'Èbre le peu de troupes dont il disposait et appela à grands cris l'Empereur, qu'il contrecarrait dans la bonne fortune et dont il ne pouvait se passer dans la mauvaise.

Notre auteur qui, dans ce péril pressant, avait pris le commandement d'une brigade de la garde, fut peu après envoyé au-devant de Napoléon, qui arrivait du fond de l'Allemagne avec ses meilleures troupes, pour relever la fortune de son frère. Il le trouva à Tolosa, au commencement de novembre. L'Empereur était, cette fois, plus sombre et plus irrité encore qu'en juillet. Il ne comprenait rien aux continuelles lamentations de Joseph, disait qu'au lieu de se plaindre il fallait agir, sans faiblesse et sans pitié, et ne parlait que de fusiller ou pendre les insurgés espagnols. Il invectivait surtout contre le clergé, qui armait dans toute la Péninsule les populations contre les Français au nom de la religion. Le général l'entendit apostropher en ces termes des religieux qui étaient venus le saluer : « Messieurs les moines, si vous vous « avisez de vous mêler de nos affaires militaires, « je vous ferai couper les oreilles. » L'Empereur n'était guère tendre non plus pour ses lieutenants, qu'il accusait sans cesse d'impéritie ou d'insubordination. L'un d'eux, et des plus méritants, Lefebvre, ayant ordonné de son chef un mouve-

Digitized by Google

ment qui lui avait déplu, il dit fort rudement devant son état-major « que si un maréchal se per- « mettait sous son commandement de prendre une « pareille responsabilité, il le renverrait sur-le- « champ sur les derrières de l'armée. »

Ces sévérités surexcitèrent à tel point le zèle et l'ardeur belliqueuse de Bigarré que, chargé d'une mission à Pampelune, il s'y rendit à franc étrier, sans s'arrêter même pour dormir. Une nuit qu'il sommeillait à moitié sur son cheval, il se crut tout à coup attaqué, s'éveilla en sursaut et tomba à coups de sabre sur un troupeau de porcs qui passait. Sa mission remplie, il courut rejoindre le roi, que Napoléon, grâce aux victoires de Burgos et de Somo-Sierra, avait ramené jusqu'à Madrid. Il s'agissait de rentrer de vive force dans cette capitale, qui s'était mise en état de défense et menaçait de faire une résistance meurtrière. Le 3 décembre au matin, l'attaque de la ville commença. Joseph, qui ne voulait pas avoir l'air de combattre lui-même ses propres sujets, avait défendu aux officiers de sa maison de prendre part à cette affaire. « Mais, dit « Bigarré, quand j'entendis le canon ronfler de « toutes parts, que je vis l'infanterie de la garde « impériale se mettre en mouvement, j'oubliai la « défense et ne fus pas le seul. » Accompagné de Clermont-Tonnerre, autre aide de camp du roi, on le vit se diriger vers le Prado, dont il fit enfoncer la grille à coups de canon. De là, il dirigea une

Digitized by Google

batterie sur la *plaza del sol,* un des points stratégiques de la résistance; puis, se glissant sous un feu terrible, avec le chef d'escadron Daumesnil et un trompette, jusqu'aux retranchements, il alla sommer le chef des patriotes madrilènes, M. de Morla, de rendre la ville. Ce dernier, le prenant pour un parlementaire autorisé, se montra disposé à capituler, ajouta qu'il était dominé par le peuple, et finalement envoya le général vers l'Empereur. Bigarré trouva Napoléon dans la plus violente colère. « Voyez-vous ce général Morla? il a contribué à « faire mettre au peuple les armes à la main, et main- « tenant il n'a pas le courage de les lui ôter. Allez « lui dire de ma part que si dans deux heures il ne « m'apporte pas les clefs de la ville, je vais y faire « mettre le feu aux quatre coins et faire passer au « fil de l'épée tout ce qui s'y trouvera renfermé au « moment où on y entrera de vive force. » Bigarré repartit en toute hâte pour transmettre à qui de droit ce terrible ultimatum. Mais déjà Morla s'était décidé à poser les armes.

Les Français entrèrent donc à Madrid. Napoléon tint à s'y établir en vainqueur, pendant que Joseph, fort méprisé des généraux, attendait à la campagne qu'il lui fût permis d'y reparaître en roi. Mais l'attitude de la population était si peu rassurante qu'il ne tarda pas à en sortir pour se transporter dans un château des environs. Bientôt même, désireux d'atteindre les Anglais qui avaient débarqué

Digitized by Google

dans le nord de la Péninsule, il quitta la Castille et se dirigea vers la Galice. Puis, des nouvelles inquiétantes lui étant venues d'Autriche, il partit brusquement pour la France en janvier 1809. L'Espagne ne devait plus le revoir.

Pendant ce temps, Joseph faisait tristement sa rentrée dans Madrid terrifiée. Quelques grands seigneurs, traîtres à leur pays, et qui l'avaient trahi lui-même après Baylen, revenaient à lui et lui constituaient un semblant de cour. Mais tout le reste de la population le fuyait. En vain se montrait-il affable, familier. En vain parlait-il de constitution et de liberté. La nation espagnole ne voulait rien de lui. Ce peuple pieux, fanatisé par les prêtres, ne voyait en lui qu'un athée et un suppôt du diable. On lui attribuait tous les défauts; on le disait ivrogne, quoiqu'en réalité il ne bût que de l'eau. On le représentait dans toute l'Espagne, et même à Madrid, « la figure enluminée, le corps gros, les jam-« bes de travers, tenant dans chacune de ses mains « une bouteille pleine, et sous ses pieds le crucifix. » Dans les campagnes surtout, rien ne pouvait détruire les idées ridicules qu'on se faisait de son caractère et de sa personne. La vue du roi aurait dû détromper les paysans; mais quand il s'était montré dans un village, les moines affirmaient que ce n'était pas lui, et on les croyait.

Joseph Bonaparte était rentré à Madrid de vive force, mais il n'en avait pas moins les trois quarts

Digitized by Google

de l'Espagne à conquérir. La junte nationale, établie à Séville, régnait sans partage dans l'Andalousie et les provinces de Grenade, de Murcie, de Valence. De hardies guérillas se montraient jusque dans la Manche et l'Estramadure. Les environs même de la capitale n'étaient pas sûrs. Des soldats, des détachements français y étaient fréquemment massacrés. Dans l'Aragon, Lannes s'épuisait devant Saragosse, qu'il allait être obligé de prendre maison par maison. Mais ce qui inquiétait le plus le roi et le maréchal Jourdan, son chef d'état-major, c'était l'armée anglaise qui, maîtresse du Portugal, s'était avancée jusque dans la province de Léon et avait un instant menacé de couper Madrid de ses communications avec la France. L'Empereur, il est vrai, l'avait fait reculer; mais le maréchal Soult, qu'il avait en partant chargé de poursuivre cet avantage, réussirait-il à jeter les Anglais hors de la Péninsule? Grave question. Si Moore et Wellington restaient en Galice ou seulement conservaient le Portugal, les Français avaient toujours à craindre une nouvelle attaque; l'Espagne n'était pas à eux. Soult, il est vrai, savait manœuvrer; c'était, après Napoléon et Masséna, le tacticien le plus habile de nos armées. Mais il commandait à des troupes déjà fatiguées. Il faut ajouter que, succédant à l'Empereur dans la direction d'une grande armée, et possédant toute sa confiance, il ne voulait agir qu'à sa tête, méprisait les instructions de Joseph et de

Digitized by Google

Jourdan, ne prenait même pas la peine de leur rendre compte de ses opérations. Sa mission consistait à dégager toute la Galice et à se rabattre ensuite sur le Portugal pour l'occuper solidement. Où en était-il de cette tâche? voudrait-il ou pourrait-il l'accomplir jusqu'au bout?

Pour avoir des nouvelles de cette importante expédition et sans doute aussi pour faire parvenir à Soult de nouveaux ordres, le roi chargea Bigarré d'aller rejoindre ce maréchal et de le suivre dans sa campagne jusqu'à Lisbonne. Le général, heureux d'être rejeté en pleine guerre, quitta Madrid le 18 janvier 1809 et courut jusqu'en Galice. Il n'y parvint pas sans peine. Plus il en approchait, plus il avait d'efforts à faire pour se défendre des insurgés (ou des brigands, comme il les appelle). Aux frontières de cette province, son escorte, attaquée, périt presque tout entière. Lui-même perdit son cheval et continua sa route en portant sur le dos sa selle qu'il ne voulait pas abandonner. D'Astora à Santiago, il ne vit que villages brûlés, hommes et chevaux morts et mutilés, caissons renversés et pillés. Tous les habitants avaient fui. A un certain endroit, il trouva 4,000 chevaux anglais, auxquels on avait coupé les jarrets. Enfin, il rejoignit le maréchal qui, peu auparavant, avait culbuté l'ennemi et, après un combat violent devant la Corogne, l'avait contraint à se rembarquer. C'était là un grand succès. Mais il ne répondait pas tout à fait aux

Digitized by Google

espérances de Joseph et de Napoléon, qui comptaient que l'armée de Moore et de Wellington serait non-seulement battue, mais faite prisonnière. Elle était, il est vrai, chassée et fort diminuée. Mais la mer lui restait pour regagner Lisbonne.

Il fallait au moins, avant qu'elle pût rentrer en campagne, se hâter d'attaquer le Portugal. Peut-être la capitale de ce pays serait-elle emportée avant que les vaincus de la Corogne y eussent reparu. Soult, qui semblait à ce moment comprendre la nécessité d'aller vite, se porta donc, dès la fin de janvier, sur les provinces de Tras-os-Montes et de Minho-et-Douro et refoula vivement les postes portugais qui lui barraient la route. Il y eut ainsi, au nord d'Oporto, une série de petits combats, très-vifs, auxquels prit part l'aide de camp de Joseph, qui, n'ayant aucun commandement, s'était jeté à l'avant-garde comme volontaire. Mais arrivée devant Oporto, ville grande et populeuse, près de l'embouchure du Douro, l'armée française dut livrer une vraie bataille. La place n'était pas régulièrement fortifiée. Mais le fleuve, fort large et profond, la protégeait en partie; les hauteurs avoisinantes étaient garnies de deux cents bouches à feu. Enfin, vingt mille soldats et trente mille paysans bien armés défendaient toutes les approches. Les Portugais ne voulaient point entendre parler de se rendre. Le général Foy, qui, dans une reconnaissance, s'était trop approché de la ville, fut fait prisonnier. Il ne le demeura pas

Digitized by Google

longtemps. Peu d'heures après, le maréchal faisait donner l'assaut à Oporto. Bigarré s'y précipita des premiers. Il courut d'abord à la prison délivrer les Français qui y étaient retenus. Puis, il se porta sur un autre point où le spectacle du combat était horrible. Soult, maître de presque toute la ville, refoulait vers le fleuve les défenseurs et une bonne partie de la population d'Oporto. Cette masse affolée se pressait sur un pont de bateaux, unique moyen qui lui restât de passer le Douro et de trouver quelque abri. « Imaginez-vous voir, dit le général, « douze à quinze mille âmes amoncelées au bord « d'une rivière traversée par un pont de bateaux, « dont une partie, moitié armée et moitié d'habi- « tants des deux sexes, se pressait pour passer le « Douro sur ce pont, dont le centre s'était déjà en- « foncé sous la rivière ! Voyez ces malheureux se « précipiter dans ce gouffre, qu'ils ne voyaient qu'en « y arrivant ! Voyez-les s'entasser les uns sur les « autres pour former un pont de leurs corps à ceux « qui venaient derrière eux. Voyez la mitraille des « canons portugais, placés sur les hauteurs de la « rive gauche du Douro, les exterminer sur la « rive droite et les Français sur les talons les lar- « dant à coups de baïonnette, parce qu'ils refu- « saient de se rendre ! Cette scène de carnage ne « dura heureusement qu'une demi-heure..... Le « Douro, qui a 15 à 18 pieds de profondeur, reçut « plus de deux mille personnes qui se noyèrent en

Digitized by Google

« voulant le traverser. Pendant huit jours consé-
« cutifs, on vit des marins, des pères, des frères
« draguer leurs femmes, leurs enfants, leurs parents
« et leurs amis. Cet horrible spectacle arrachait des
« larmes à tous les Français, qui donnèrent la
« main à ces malheureux pour tirer de l'eau les
« restes de leurs familles. »

La bataille d'Oporto, qui coûta la vie à vingt mille Portugais, semblait avoir ouvert à Soult la route de Lisbonne. Comment donc un mois après cette victoire (qui avait eu lieu le 29 mars) se trouvait-il encore sur les bords du Douro? A ceux qui s'étonnaient de son inaction, le maréchal répondait qu'il ne pouvait s'engager plus avant en Portugal, tant que les corps d'armée de Victor et de Sébastiani ne seraient pas en mesure de l'appuyer dans l'Alemtejo. Or, ces deux généraux, qui venaient de livrer, de leur côté, les combats heureux de Ciudad-Réal (27 février) et de Médellin (27 mars), n'en étaient pas moins fort occupés au fond de la Manche et de l'Estramadure, où les armées espagnoles, toujours battues, se reformaient sans cesse avec une étonnante rapidité. Soult avait donc un excellent prétexte pour ne pas bouger. Au fond, la guerre l'occupait beaucoup moins que certain projet d'établissement royal dans lequel se complaisait son ambition. Il s'était mis en tête d'obtenir de Napoléon l'érection à son profit d'une monarchie feudataire qui eût compris les provinces

Digitized by Google

septentrionales du Portugal. Il perdit à se créer un parti dans cette contrée un temps qu'il eût employé plus utilement à marcher sur le Tage. Parce que l'évêque de Braga se prêtait ou feignait de se prêter à ses desseins, il crut avoir tout le clergé du pays pour lui. Parce que quelques habitants d'Oporto, qu'il avait préservés du pillage, lui témoignaient de la reconnaissance, il jugeait que les Portugais ne feraient pas difficulté de le demander pour roi à l'Empereur. Il n'épargnait rien, du reste, pour se créer une popularité, même factice. Pendant huit jours, il fit jeter de l'argent au peuple par ses aides de camp, qui excitaient la foule à crier : *Viva el rey Nicolas!* Le résultat le plus clair de ces menées fut de jeter sur le maréchal de la déconsidération et du ridicule. Les troupes françaises, qui n'étaient déjà pas très-satisfaites de se battre pour le roi Joseph, commencèrent à murmurer à la pensée qu'elles auraient encore à lutter et à souffrir pour faire asseoir Soult sur un trône. L'indiscipline de l'état-major descendit jusqu'aux soldats. Des officiers mécontents, comme Donadieu et Lafitte, tinrent des conciliabules secrets. Un capitaine, nommé Argenton, poussa même l'oubli de ses devoirs jusqu'à nouer des relations avec les Anglais et leur offrit de traiter avec eux au nom, disait-il, d'un grand nombre de généraux et de colonels de l'armée française.

Pendant ce temps, ce qui restait dans le pays de troupes portugaises s'était rallié, et, marchant au

Digitized by Google

nord par Braga, menaçait de couper les communications des Français avec la Galice. Wellington, arrivé à Lisbonne, avait remis son armée sur un bon pied et n'avait pas tardé à reprendre la campagne. Dans les premiers jours de mai, son avant-garde approchait d'Oporto. Soult, menacé d'être pris entre deux feux, jugea avec raison qu'il n'était que temps de battre en retraite. Il lui fallait quitter précipitamment en fugitif cette ville si péniblement conquise et dont il avait espéré faire sa capitale. Le temps pressait si fort qu'il dut abandonner douze cents blessés et faire sauter ses bagages et presque toutes ses munitions, qu'il ne pouvait emmener. Au moment de partir, dans la nuit du 11 au 12 mai, il crut devoir charger deux officiers de passer en bateau la barre du Douro pour prendre la mer et porter de ses nouvelles à l'Empereur. L'un des deux était Bigarré. L'aide de camp du roi Joseph et son compagnon s'embarquèrent. Mais la mer était si mauvaise qu'après de laborieux efforts pour franchir la passe, ils durent rebrousser chemin. Quand ils rentrèrent à Oporto, le 12 au matin, ils trouvèrent l'armée dans la plus grande confusion. Un corps anglais venait de traverser le Douro pour la tourner. Le reste des troupes de Wellington l'attaquait de face. Dans cette position critique, le maréchal ne crut même pas devoir disputer le terrain. Il rallia ses forces tant bien que mal et commença une retraite qui, en quelques jours, se changea pres-

Digitized by Google

que en déroute. Prise en tête et en flanc par des forces supérieures, dans un pays ruiné, au milieu de populations hostiles qui massacraient les traînards, notre armée, déjà fort démoralisée, faillit être anéantie. C'étaient à chaque pas des embuscades à éviter, des combats à soutenir. Les soldats n'avaient pas de souliers. Ils mouraient de froid et de faim. Enfin, après sept ou huit jours de cette pénible marche, Soult parvint avec le peu qui lui restait de troupes à joindre en Galice le maréchal Ney, qui le croyait perdu. Ainsi se termina cette campagne de Portugal, sur laquelle le roi Joseph avait fondé tant d'espérances.

Le général Bigarré, qui n'avait plus rien à faire dans le nord de l'Espagne, partit de Lugo, le 5 juin. Il emmenait une colonne de blessés et de malades qu'il était chargé de conduire à Madrid. Mais il n'y parvint pas sans encombres. Il lui fallut enfoncer une bande de 800 Espagnols qui lui barraient la route. L'action fut si chaude qu'il y faillit laisser la vie. Enveloppé, près de périr, il ne dut son salut qu'au dévouement de son ami le colonel Alexandre de Girardin.

A peine de retour à Madrid, où longtemps on l'avait cru mort, il lui fallut, ce qui ne lui déplut pas, remonter à cheval et prendre part à une nouvelle campagne. Deux armées ennemies menaçaient la capitale. L'une, composée d'Espagnols et commandée par Vanégas, arrivait par la Manche et ap-

Digitized by Google

prochait de Tolède. L'autre était celle de Wellington qui, au lieu de poursuivre Soult en Galice, s'était rabattu sur l'Estramadure et remontait le Tage. Cette dernière s'établit en juillet dans de fortes positions, à Talavera-de-la-Reyna. Joseph et Jourdan, laissant quelques régiments pour observer Vanégas, marchèrent aussitôt sur cette ville pour attaquer Wellington de front. Soult, qui s'était reformé une armée dans la province de Léon, devait descendre par Plasencia et couper la retraite au général anglais. Si ce plan eût réussi, le Portugal était reconquis. Mais le roi, tremblant que Vanégas n'emportât Madrid en son absence, se hâta trop de livrer bataille et vint, le 27 et le 28 juillet, se heurter contre Wellington, que Soult, trop éloigné, ne menaçait pas encore. Ce choc de deux jours, très-meurtrier pour les deux armées, n'eut aucun résultat. Les Anglais restèrent fermes dans leurs positions et les chefs de l'armée française rejetèrent les uns sur les autres la responsabilité de leur demi-défaite. Le maréchal Victor se plaignit vivement de Joseph à l'Empereur. Pourtant, s'il faut en croire Bigarré, lui-même avait commis des fautes et le roi n'avait point eu tous les torts. « Témoin oculaire et action-« naire, dit l'aide de camp, je dois à la vérité de « dire que l'armée française fut très-mal engagée à « la bataille de Talavera dans les journées des 27 « et 28 juillet. Le maréchal Victor et le général « Sébastiani attaquèrent l'ennemi sans disposition

Digitized by Google

« et sans ordre. Le maréchal Jourdan n'osa point « prendre sur lui une responsabilité douteuse et le « roi Joseph, qui ne demandait pas mieux que de « marcher la baïonnette en avant, eut son ardeur « paralysée par des conseils peut-être sages, mais « peu du goût d'une armée toujours disposée à se « battre et habituée à ne point compter ses enne- « mis. Le roi Joseph demandant, le 29, au géné- « ral Zénarmont, officier d'un courage héroïque, ce « qu'il ferait s'il était à sa place : Sire, répondit « Zénarmont, je mettrais l'épée à la main, et, à « la tête de ma réserve, j'enfoncerais les Anglais. « C'était aussi l'avis du roi ; mais d'autres conseils « prévalurent. »

Le roi Joseph tenait, au fond, un peu moins à se faire tuer que ne le croit son aide de camp. Ce qu'il voulait, avant tout, c'était se ménager une ligne de retraite tout à fait sûre. Il avait, depuis plusieurs jours, fait emballer ses objets les plus précieux à Madrid, et après la bataille il écrivit à ses ministres de se retirer à San-Ildefonso. Les choses tournèrent pourtant mieux qu'il ne l'espérait. Vanégas n'atteignit pas la capitale. Joseph, toujours accompagné de Bigarré, eut le temps de marcher sur lui avec le corps de Sébastiani qui, par la victoire d'Almonacid (août 1809), dégagea pour un temps la Nouvelle-Castille. D'autre part, Wellington, craignant d'être tourné par Soult qui approchait, se décida à quitter ses retranchements

Digitized by Google

de Talavera et rentra en Portugal. C'eût été le moment de le suivre. On n'osa pas. Du reste, la Junte de Séville, sans se laisser décourager par l'échec de Vanégas, faisait à ce moment même un effort désespéré pour reprendre l'offensive dans la Nouvelle-Castille. Une armée formidable se formait sous Areizaga, derrière la Sierra-Morena. A la fin d'octobre et au commencement de novembre, 50,000 Espagnols menaçèrent Aranjuez et, par conséquent, Madrid. Mais ils trouvèrent devant eux le maréchal Soult, qui, par ordre de l'Empereur, venait de succéder comme major général à Jourdan disgracié et dirigeait toutes les opérations des armées françaises. Ce tacticien prit de si habiles dispositions que la bataille d'Ocana, qu'il livra le 19 novembre, fut pour Areizaga un véritable désastre. Bigarré, qui y assista, dit que Soult se surpassa en cette journée. Il agit du moins de manière à faire oublier ses menées singulières et ses malheurs en Portugal. Grâce à lui, la dernière armée de la Junte était anéantie, la Nouvelle-Castille était pour longtemps à l'abri d'un coup de main et Joseph pouvait enfin goûter à Madrid quelque sécurité.

Ce pauvre roi, qui aimait par-dessus tout son repos et ses plaisirs, se donnait l'illusion d'une cour et s'efforçait, dans son palais et dans ses villas, de vivre vraiment en souverain. Il avait des maîtresses, comme Henri IV, à qui Bigarré trouvait qu'il ressemblait si fort. Il lui arrivait même de

Digitized by Google

séduire celles de ses aides de camp. C'est ainsi que notre général, à son retour de Portugal, trouva sa place prise par son maître dans le cœur d'une actrice italienne nommée la Fineschi, qu'il espérait revoir fidèle. Il n'en garda point, du reste, rancune à Joseph. Quant à ce dernier, on voit qu'il se consolait aisément de l'absence de sa femme, la reine Julie, qu'il ne put jamais déterminer à venir en Espagne. Il est à croire qu'il ne l'en pressa jamais bien sincèrement. Quoi qu'il en soit, il tenait seul sa cour, donnait des bals, invitait ses intimes (O'Farril, Saligny, Merlin, Miot de Mélito, Ferri-Pisani, Deslandes, etc.) à des dîners où l'on riait fort. « Rien « n'était plus aimable, dit Bigarré, que le roi Jo« seph dans ce qu'il appelait ses comités de famille. » Il aimait à causer d'art et de littérature, déclamait Corneille, Racine, Voltaire. Mais cette familiarité n'était que pour les favoris. En représentation, le frère de Napoléon s'efforçait d'être majestueux de langage et d'attitude. Il s'attachait, plus encore que l'Empereur, aux minuties du cérémonial et de l'étiquette. Il avait, comme lui, des habitudes réglées pour les audiences, le travail, les promenades. Aux réceptions du palais, les dames ne pouvaient venir qu'en robes courtes, les hommes qu'en uniforme et en bas de soie. Il avait une *maison* très-nombreuse. Il eut jusqu'à douze aides de camp, à chacun desquels il donna un jour un million de réaux pour s'acheter des maisons. Les colonels-généraux de sa garde

Digitized by Google

eurent deux millions de réaux. Les autres officiers de la cour reçurent pour le même objet des gratifications proportionnées à leur rang. Plusieurs n'achetèrent rien et gardèrent l'argent.

Si Joseph prodiguait l'argent à son entourage, il est juste de dire qu'il cherchait aussi à gagner le peuple de Madrid par quelques générosités bien placées. Il secourait les malheureux, ordonnait des distributions de vivres aux indigents. Les femmes, malgré leurs confesseurs, commençaient à lui trouver bonne mine. Les artisans le voyaient avec plaisir assister aux fêtes religieuses et honorer de sa présence les combats de taureaux.

Les bourgeois appréciaient ses travaux législatifs, qui tendaient à l'abolition des priviléges, à l'établissement de l'égalité civile, à la restriction de l'autorité exorbitante de l'Église. Il n'était pas jusqu'au clergé qui ne fût un peu ébranlé, du moins dans la capitale. Des curés même en venaient à demander la suppression des couvents. « Plusieurs d'entre eux, ajoute Bigarré, « assistaient à tous les spectacles, et beaucoup « d'autres se firent recevoir francs-maçons pendant « le séjour des Français à Madrid. »

On voit qu'à Madrid, si Joseph n'était pas aimé, du moins il n'était plus universellement haï. Dans les provinces, beaucoup d'Espagnols, sans se rallier à l'usurpation, étaient presque disposés à se soumettre aux faits accomplis. La fortune toujours

Digitized by Google

croissante de la France semblait faire perdre à la Junte et au parti national leurs dernières chances de succès. Napoléon venait de triompher à Wagram et de démembrer l'Autriche. La moitié de l'Europe était à lui. La guerre semblait toucher à son terme dans la Péninsule. Les forteresses de la Catalogne et de l'Aragon tombaient devant Gouvion-Saint-Cyr et Suchet. On annonçait que Masséna, envoyé par l'Empereur, allait venir avec 80,000 hommes reconquérir le Portugal. Wellington n'allait-il pas succomber devant ce général jusqu'alors invincible? Restaient les provinces du Midi qui, jusqu'alors, s'étaient maintenues libres. Mais on les disait lasses de sacrifices. Les populations de l'Andalousie étaient d'ailleurs, rapportait-on, moins hostiles à Joseph que celles du reste du royaume. En tout cas, il était temps d'en finir avec la Junte et d'occuper Séville et Cadix. C'était l'avis du maréchal Soult. C'était aussi celui du roi. Joseph se décida donc, en janvier 1810, à partir avec son major général et toutes les troupes disponibles pour aller recevoir la soumission de l'Espagne méridionale.

A l'approche de l'armée francaise, qui franchit sans peine la Sierra-Morena, la Junte nationale quitta précipitamment Séville et se retira à Cadix. Si Joseph eût aussitôt attaqué cette dernière ville, il y fût probablement entré sans coup férir. Car dans ce moment de confusion la Junte n'avait pas d'ar-

Digitized by Google

mée pour défendre ce suprême refuge. Il en eut l'intention. Mais Soult lui représenta qu'il fallait avant tout s'assurer de Séville, déclarant que, cette place prise, il répondait de Cadix. Bigarré affirme, *comme témoin,* que cette énorme faute vint bien du maréchal et non du roi. C'est ce que tous les auteurs sérieux ont établi. Soult était-il de bonne foi et ne voyait-il pas que l'occupation d'une grande place de guerre, d'un grand port maritime, dernier espoir des patriotes espagnols, devait être recherchée plutôt que celle d'une ville d'intérieur, sans importance stratégique, et pouvait amener en un seul jour la fin de la guerre? N'avait-il pas, en donnant à Cadix le temps de se mettre en état de défense, l'idée qu'un long siége serait nécessaire et que, pour le mener à bonne fin, le roi, pressé de rentrer à Madrid, devrait le laisser seul en Andalousie, où il serait vraiment souverain ? Si ce machiavélisme n'est pas prouvé, la conduite ultérieure du maréchal permit de l'en accuser. Toujours est-il que Joseph, malgré lui, marcha d'abord sur Séville. Il est juste de dire qu'il perdit à prendre cette place et à y faire une entrée triomphale un temps précieux, que la Junte mit à profit pour se fortifier. Il fallut entreprendre, dans les règles, le blocus de Cadix. Soult, qui correspondait directement avec l'Empereur, obtint de lui le commandement suprême de l'armée d'Andalousie, avec mission d'appuyer le mouvement de Masséna en Portugal. Quant au roi,

Digitized by Google

il dut, avec fort peu de troupes, achever sa tournée dans les provinces du Midi, où, du reste, il ne trouva presque aucune résistance.

Bigarré, qui l'accompagnait, nous parle même des acclamations qui l'accueillirent dans plusieurs villes, de l'affection enthousiaste que lui témoignèrent ses nouveaux sujets. Nous serions tenté de croire qu'il exagère, si le fait n'était attesté par d'autres auteurs, et notamment par Miot de Mélito qui, lui aussi, fut témoin oculaire. Doit-on attribuer ces explosions bruyantes d'une éphémère sympathie à la mobilité de ce peuple andalou si expansif, si amoureux des pompes théâtrales, si prompt aux ovations comme aux émeutes? Obéissait-il à un mot d'ordre et cherchait-il par de trompeuses manifestations à affaiblir et désarmer les Français trop confiants? On ne sait. *Patiença*, répétaient tout bas les moines. Tout haut, ils appelaient Joseph l'envoyé de Dieu et invectivaient contre la maison de Bourbon. Partout où passait le roi, la foule se pressait pour lui baiser la main. A Cordoue, il y avait eu des vivats. A Séville, des députés de toutes les provinces méridionales vinrent rendre hommage au frère de Napoléon. Les nobles « ne savaient « qu'inventer », dit Bigarré, pour lui prouver leur servilité. Ils lui envoyaient en présent des taureaux et des chevaux. Ils mettaient à sa disposition tout ce qui leur appartenait. Le peuple « se vautrait « devant lui, dès qu'il l'apercevait, soit à cheval,

Digitized by Google

« soit à son balcon ». Les femmes l'admiraient. Plus il avança vers le Sud, mieux il fut reçu. Dans toutes les villes, « la noblesse, formée en gardes d'honneur, « vint à plus d'une lieue au-devant de lui le féliciter « de son heureuse arrivée et lui jurer un dévoue- « ment sans bornes ». C'était à qui embrasserait le premier ses mains, ses genoux, ses habits et ses bottes.

Le peuple, imitant cet exemple, baisait son cheval et se roulait par terre en criant : *Vive le roi Joseph !* « J'ai vu, ajoute l'aide de camp, des femmes « de toute classe s'étendre le ventre à terre au-de- « vant du cheval de Sa Majesté et la supplier de « leur faire l'honneur de leur passer sur le corps. « Il faut avoir été témoin d'un enthousiasme aussi « extraordinaire pour en rendre un fidèle compte. « Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous ve- « naient à leur tour pour contempler les traits de « celui qu'ils appelaient leur sauveur. Les grands « seigneurs le comblaient de cadeaux, le fatiguaient « de protestations d'attachement et d'amour, et la « populace lui demandait un regard et sa béné- « diction. » Le soir des fêtes, on ne se contentait pas d'illuminer les rues. On exposait partout des transparents chargés d'inscriptions flatteuses pour le nouveau roi et d'injures pour la dynastie déchue. Les officiers de la suite de Joseph étaient conviés à des banquets et à des parties de campagne. Bigarré dut prendre part à une chasse au

Digitized by Google

taureau où il faillit périr. Quelquefois on faisait aussi la chasse à l'homme, et notre auteur poursuivit une bande de brigands par monts et par vaux, jusqu'à Gibraltar. A Malaga, l'entrée des Français fut plus brillante que partout ailleurs. A Grenade, la population entière était *attendrie*. « Une des « plus jolies femmes de la ville, appartenant à une « des meilleures familles du royaume, poussa le « délire de son enthousiasme pour le nouveau roi « jusqu'à le supplier par écrit de vouloir lui accor- « der l'insigne faveur d'aller le visiter au lit. » On avouera qu'il était difficile de pousser plus loin l'enthousiasme. « La postérité, dit notre auteur, se « refusera à croire que le frère de Napoléon a été, « en 1810, l'idole des peuples d'Andalousie et de « Grenade, et c'est pourtant l'exacte vérité. »

Ce voyage triomphal dura trois mois. Au retour, dans les villages de la Manche et de la Nouvelle-Castille, le roi Joseph trouva partout les curés et les alcades à genoux, qui l'attendaient pour l'encenser. Aussi rentra-t-il à Madrid tout à fait convaincu que sa personne était chère à l'Espagne et bien disposé à parler à Napoléon en roi aussi jaloux de son indépendance que fort de l'amour de ses sujets.

Cette indépendance, l'Empereur était moins que jamais d'humeur à la respecter. Il faisait la loi à l'Europe. Il venait pour la quatrième fois d'abattre l'Autriche. Il allait épouser Marie-Louise. Il s'ap-

Digitized by Google

prêtait à enlever la Hollande à son frère Louis, le Hanovre à Jérôme. Comment eût-il eu plus d'égards pour les États de Joseph? l'Espagne lui coûtait fort cher. Depuis deux ans, il y envoyait sans cesse des hommes et de l'argent. Rien n'en revenait. Il était persuadé, non sans quelque raison, que Joseph n'entendait rien à la guerre, qu'il se faisait illusion sur sa popularité, et que, sans les armées et les généraux français, il ne pourrait ni pacifier son royaume, ni seulement se maintenir à Madrid. Du reste, s'il s'était engagé en 1808 à ne point porter atteinte à l'intégrité du territoire espagnol, il disait que l'insurrection nationale qui avait eu lieu depuis, l'avait délié de sa promesse. Il avait dû franchir les Pyrénées, livrer des batailles, forcer les portes de la capitale; aussi regardait-il et prétendait-il traiter l'Espagne comme un pays conquis. Ses lieutenants, dans la Péninsule, le savaient et agissaient en conséquence. Il en vint, au commencement de 1810, à vouloir incorporer à l'Empire les provinces de l'Èbre, c'est-à-dire la Catalogne, l'Aragon, la Navarre et les pays basques. Pour préparer cette annexion, il porta le 8 février, de sa simple autorité, un décret par lequel ces territoires devaient former quatre grands commandements, où l'autorité civile aussi bien que militaire serait exercée par ses généraux. Il y envoya aussitôt des préfets, des percepteurs, et y institua des tribunaux français. Peu après, il prit aussi sur lui de conférer

Digitized by Google

tous les pouvoirs administratifs à ceux de ses lieutenants qui commandaient entre l'Èbre et le Douro. Plus d'un tiers de l'Espagne fut ainsi soustrait à l'autorité du roi. Quant à la direction des troupes, Joseph ne l'avait, de fait, jamais eue nulle part. Si les généraux étaient censés prendre ses ordres, ils n'en correspondaient pas moins directement avec l'Empereur, avec Berthier ou avec le duc de Feltre, ministre de la guerre de l'Empire. Ils ne prenaient guère la peine de dissimuler leur dédain pour le roi, leur mépris pour ses instructions. Ils le laissaient sans nouvelles, entreprenaient des opérations sans le consulter, affectaient enfin, à son égard, une indépendance presque absolue. En 1810, Napoléon ne laissa même pas à son frère la suprématie nominale qu'il avait sur les chefs de corps. Masséna eut pleins pouvoirs sur l'armée de Portugal, sans avoir à rendre compte à la cour de Madrid. Autant en eurent Suchet sur l'armée de Catalogne et Soult sur celle du Midi. Joseph ne conserva d'autre commandement que celui de l'armée dite du Centre, qui gardait Madrid et ne comptait pas 20,000 hommes. Encore son autorité, même sur ce corps, n'était-elle que fictive. Enfin, au milieu même de sa capitale, il se vit les mains liées par l'ambassadeur de France, M. de Laforêt, qui le contrariait sans cesse et instruisait l'Empereur de ses actes et de ses discours.

Joseph Bonaparte, roi de nom et, de fait, moins puissant qu'un préfet, ressentait cruellement la

Digitized by Google

honte que les procédés autoritaires de Napoléon lui infligeaient chaque jour. Depuis longtemps, il ne cessait de se plaindre à son frère de l'arrogance des généraux et de leurs empiétements toujours impunis sur son autorité. Il les accusait aussi, non sans raison, d'une rapacité scandaleuse, répétant que leurs pilleries et leurs exactions étaient la principale raison qui empêchait le peuple espagnol de se rallier au nouveau régime. Il est certain que les chefs de corps et, à leur exemple, beaucoup d'officiers supérieurs de l'armée française songeaient à la gloire beaucoup moins qu'à l'argent et se comportaient dans les provinces de la Péninsule en véritables brigands. Ils levaient des impôts pour leur compte, réquisitionnaient bestiaux et denrées pour les vendre, dépouillaient les églises, volaient les tableaux et les statues, mettaient les villes à sac. Ils expédiaient en France fort soigneusement le produit de leurs rapines. Quelques-uns faisaient à leurs femmes, restées de l'autre côté des Pyrénées, des cadeaux qui ne leur coûtaient pas cher. Les femmes, du reste, ne se laissaient pas oublier. Bigarré cite l'exemple de la comtesse D..... demandant à son mari, qui commandait quelque part en Espagne, un diamant des tombeaux de Burgos. Cette dame s'intéressait aussi beaucoup, paraît-il, à la vente d'une énorme quantité de laine que son époux avait capturée. Bref, le royaume presque tout entier était en proie aux voleurs. Rien ne contribuait davantage,

Digitized by Google

on le comprend, à entretenir l'esprit de résistance dans les provinces non soumises, à faire renaître l'esprit d'insurrection dans les autres. Kellermann et Ney, écrivait Joseph, n'exportent pas d'Espagne un écu qu'il n'en coûte la vie à un homme. Aux plaintes incessantes du roi, les généraux répondaient que, ne recevant pas d'argent pour l'entretien de leurs troupes, ils étaient bien obligés d'en prendre où ils en trouvaient. Pour l'Empereur, qui trouvait que la royauté de son frère lui coûtait bien cher, il était d'avis que ses armées devaient, le plus possible, vivre de la guerre. Si ses lieutenants trouvaient aussi le moyen de s'y enrichir, il fermait les yeux, les ayant lui-même et de longue date habitués au pillage. Il les surveillait en tout cas fort peu, et, malgré les réclamations de Joseph, ne réprimait presque jamais leurs exactions.

Lorsque Napoléon manifesta la prétention d'annexer les provinces de l'Èbre à la France, le roi, sentant bien que les Espagnols ne lui pardonneraient jamais d'avoir consenti au démembrement de leur pays, montra contre son frère une violente irritation. Abreuvé de dégoûts, il n'aurait dû prendre conseil que de sa conscience. Depuis qu'il était en Espagne, le sang ne cessait de couler, les villes brûlaient, les champs étaient en friche. Tous ces maux, le royaume les souffrait pour la satisfaction de sa vaniteuse ambition. Cette couronne, qu'il avait acquise au prix de tant d'humiliations sans

Digitized by Google

cesse renouvelées, n'était-ce pas un devoir d'honneur pour lui de la déposer et de suivre l'exemple que lui donnait à ce moment même son frère Louis, de Hollande? C'était l'avis de quelques honnêtes gens de son entourage. Miot de Mélito, par exemple, en qui il avait toute confiance et qu'il consulta sur ce qu'il avait à faire, l'engagea vivement à résigner un titre qu'il ne pouvait plus porter avec dignité. Joseph le laissa dire, lui et d'autres sans doute, mais il demeura roi. Ce n'est pas qu'il ne parlât bien haut d'abdiquer si l'Empereur persistait à vouloir le dépouiller. Il ne perdait aucune occasion de faire connaître son détachement des grandeurs et de protester contre la *tyrannie* de l'Empereur. Le 15 août 1810, jour de grande fête, Bigarré nous raconte qu'il se répandit publiquement en propos fort peu mesurés sur la situation qui lui était faite, disant que si on voulait « le traiter comme un préfet, il « était prêt à déposer la couronne plutôt que de « consentir à laisser dévorer et démembrer l'Espa- « gne. Il alla jusqu'à parler de résistance à l'op- « pression avec des baïonnettes et ajouta avec une « véhémence qui surprit...., qu'il voulait être roi « indépendant ou redevenir citoyen français. » Le soir de ce même jour, Joseph, s'éloignant de la foule, fit entrer son aide de camp dans un petit salon et, lui montrant les diamants dont il était couvert (il en avait pour huit millions), lui dit : « Tenez, Bigarré, vous voyez toutes ces richesses.

Digitized by Google

« Eh bien, j'abandonnerais volontiers cela, ce beau « palais et tous les trésors qu'il renferme, pour « aller vivre à Morfontaine comme prince fran- « çais, avec ma femme et mes enfants, plutôt que « d'être roi d'Espagne sans indépendance. »

Il tenait, du reste, à peu près le même langage à l'Empereur et lui faisait savoir qu'il allait acheter une terre en Bourgogne pour s'y retirer. Ses protestations et ses menaces n'émouvaient guère Napoléon, qui ne prenait même pas la peine d'y répondre. Au fond, Joseph eût été bien fâché qu'on le prît au mot. La preuve, c'est qu'il passa plus d'un an à négocier avec son frère, qu'il n'obtint pas de lui la moindre concession et qu'il n'abdiqua pas. L'Empereur lui fit savoir, en janvier 1811, qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il quittât le trône et se retirât à Morfontaine. S'il voulait rester roi, il fallait qu'il acceptât des conditions qu'il trouvait intolérables ou ridicules. Napoléon voulait commander dans toute l'Espagne par l'intermédiaire de ses généraux et incorporer à la France le nord du royaume; il offrait, en échange des provinces qu'il convoitait, le Portugal, qui n'était pas conquis; mais il voulait bien renoncer à l'annexion si Joseph parvenait à traiter avec la Junte de Cadix, c'est-à-dire à se faire reconnaître roi par la nation espagnole. L'ironie mortifiante de cette dernière proposition n'échappa point à Joseph. Il n'en resta pas moins à Madrid. Il y était encore en avril 1811,

Digitized by Google

méprisé, misérable, se plaignant par-dessus tout de manquer d'argent et de n'avoir pas dans son palais assez de gens pour le servir. Il finit pourtant par se décider à partir, non pour aller vivre dans la retraite, mais pour aller exposer verbalement sa pénurie à l'Empereur et tirer de lui quelques subsides. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se mettre à l'abri du danger qui, de nouveau, le menaçait à Madrid. La guerre, qui lui avait été quelque temps favorable, tournait décidément à son désavantage. Plus la lutte se prolongeait dans la Péninsule, plus les Français, chefs et soldats, éprouvaient de dégoût et de lassitude. Les généraux agissaient en souverains à la tête de leurs armées. Chacun opérait pour son compte et comme bon lui semblait. Tous se jalousaient. Nul ne voulait s'associer aux travaux de ses collègues. Cette démoralisation et ce défaut d'entente perdirent nos armées en Espagne. Le corps de Suchet, qui opérait dans la Catalogne et la province de Valence, fut le seul qui, en en 1810 et 1811, obtint des succès durables. Joseph et Napoléon avaient fondé de grandes espérances sur l'expédition de Masséna en Portugal. Ce chef renommé, après beaucoup de temps perdu, arriva fort près de Lisbonne. Mais là, il se heurta aux lignes de Torres-Vedras, défendues par Wellington, reconnut l'impossibilité de les forcer à lui seul et attendit six mois des secours. Soult, qui aurait dû marcher à son aide, resta le plus qu'il put en An-

Digitized by Google

dalousie, puis vint lentement faire les siéges d'Olivença et de Badajoz. Quand il eut pris cette dernière place (mars 1811), il était trop tard pour seconder Masséna, qui avait dû battre en retraite. Soult se rejeta en Andalousie, où les Anglais venaient de reparaître ; les débris de l'armée de Portugal se retirèrent péniblement vers la province de Léon, et Wellington put reprendre l'offensive.

C'est à ce moment (fin d'avril 1811) que le roi Joseph jugea à propos de quitter l'Espagne et de se rendre à Paris, où Napoléon était fort loin de l'attendre. Il n'emmena pas dans ce voyage le général Bigarré, qui eût sans doute bien voulu l'y suivre. Pendant l'absence du roi, l'aide de camp remplit diverses missions militaires sur lesquelles ses *Mémoires* ne nous donnent que des détails un peu confus. Il assista probablement à la bataille meurtrière de l'Albuera (16 mai), où le maréchal Soult, qui voulait faire lever aux Anglais le siége de Badajoz, fut à moitié vaincu. Nous savons, d'autre part, qu'il fut à cette époque gouverneur d'Aranjuez et qu'il dut pourchasser, dans la Nouvelle-Castille, les guérillas qui se reformaient et reparaissaient de toutes parts. Il eut notamment affaire à un chef de bande fort redouté, l'*Abuelo*, qu'il mit souvent en fuite, mais qu'il ne put jamais prendre. Un jour, à Uclès, il se crut bien près de le tenir ; il n'arrêta que sa femme.

Ce qui faisait la force des guérillas et ce qui

Digitized by Google

désespérait les officiers chargés de les détruire, c'est qu'elles étaient presque insaisissables. Formées de contrebandiers, de sbires, d'anciens soldats, de paysans qui connaissaient le pays à merveille, sans cesse en mouvement, toujours en alerte, sachant, en cas de déroute, le point où elles devaient se rallier, ces petites troupes faisaient plus de mal aux Français que des armées régulières. Elles les harcelaient et, ne leur laissant aucun repos, ne contribuaient pas peu à la démoralisation dont ils étaient atteints. Bigarré croit qu'il y avait bien 150,000 guérilleros courant la campagne, détruisant les moissons pour affamer nos armées, massacrant les traînards, s'emparant des convois, arrêtant les estafettes. La Junte de Cadix les employait surtout à troubler et couper les communications de l'ennemi. A Séville, Joseph trouva 200,000 lettres interceptées, que divers chefs y avaient fait parvenir.

A partir de 1810 surtout, les routes furent des coupe-gorges. Les courriers du roi et des généraux ne purent voyager que sous la protection de puissantes escortes. Il fallut aussi faire sans cesse de gros détachements pour défendre des partisans les convois d'argent, de vivres, de munitions, ainsi que les colonnes de blessés et de malades que l'on dirigeait sur les hôpitaux. Il n'y eut plus enfin, hors de quelques grandes villes, de sécurité nulle part pour les Français. Des bandes se montraient parfois jusque dans les faubourgs de Madrid.

Digitized by Google

Le mal n'avait fait qu'empirer lorsque Joseph, en juillet 1811, reparut en Espagne. Napoléon, pour colorer le voyage de son frère aux yeux du public, avait fait tenir à ce prince le roi de Rome sur les fonts baptismaux. Il l'avait, du reste, assez mal reçu. Il ne lui avait épargné ni les reproches ni les avanies. Il avait défendu les Tuileries à ses officiers. Mais finalement il lui avait promis un subside de 500,000 francs par mois, lui avait permis de reprendre Jourdan pour major général et avait ordonné à ses lieutenants en Espagne de lui rendre des honneurs à son retour. Il n'en avait pas fallu davantage pour faire oublier à ce triste roi toutes les humiliations qu'il avait subies. Il rentrait donc dans ce qu'il appelait encore ses États plein de joie et de confiance.

Mais, dès les premiers pas, il se retrouva aux prises avec le désordre, la misère et l'impopularité. Les généraux lui donnèrent quelques marques extérieures de respect, mais ne lui obéirent pas plus que par le passé. Leurs jalousies et leurs querelles achevèrent de démoraliser les troupes. Les armées d'Espagne, loin d'être renforcées, furent affaiblies par Napoléon qui, pour grossir celle qu'il allait emmener en Russie, leur prit leurs meilleurs officiers et leurs meilleurs soldats. L'argent, malgré le secours promis à Joseph, continua de manquer pour la solde des troupes aussi bien que pour l'entretien de la maison royale et des services adminis-

Digitized by Google

tratifs. Le roi, qui s'était cru cher à ses sujets en 1810, les retrouva sombres et irrités, comme en 1808. Malgré toute la peine qu'il se donnait pour faire croire à son indépendance et à un dévouement exclusif aux intérêts de l'Espagne, la nation ne voyait en lui qu'un fonctionnaire de Napoléon prêt à toutes les concessions, à tous les sacrifices pour conserver sa place. On lui imputait, non sans raison, la continuation de la guerre, la ruine de presque toutes les provinces et l'accroissement de la misère publique. Grâce aux déprédations des Français et aux ravages des guérilleros, le blé manqua à la fin de 1811. La famine, qui régnait depuis longtemps dans les campagnes, gagna les villes. Dans la capitale, 1,500 personnes moururent littéralement d'inanition en quelques semaines. Vainement le général Belliard, gouverneur de Madrid, aida-t-il les malheureux de sa bourse. Vainement le roi et les officiers de sa maison les secoururent-ils de leur mieux. Le peuple n'en continua pas moins à souffrir et recommença à maudire l'usurpateur.

C'est peut-être pour fuir le spectacle de ces misères que le général Bigarré demanda un congé de six mois, qu'il obtint en février 1812 et qu'il alla passer en France. Le séjour de Madrid lui était, du reste, devenu odieux depuis qu'il avait acquis en cette ville la preuve de l'infidélité depuis longtemps soupçonnée de sa femme. Ce malheur domes-

Digitized by Google

tique, bien que par ses escapades extra-conjugales il eût tout fait pour le mériter, lui avait été fort sensible. Il s'était séparé de Mme Bigarré et avait grièvement blessé en duel son complice. Mais, dès qu'il fut à Paris, son chagrin ne dura guère. Il raconte, dans ses *Mémoires*, qu'il employa fort gaîment son congé. Il crut pouvoir, sans scrupule, mener la vie de garçon et ne s'en fit pas faute. Aussi, nous parle-t-il, sans le moindre embarras, non-seulement des bons dîners qu'il fit et des spectacles qu'il vit à cette époque, mais des actrices dont il obtint les bonnes grâces et surtout d'une certaine Thérèse Bourgoin que l'Empereur, dit-il, avait surnommée *la déesse de la joie et du plaisir*.

Il fréquenta pourtant, à ses moments perdus, un monde plus sérieux. Car il conte qu'il alla plusieurs fois dans les salons de Mmes de Souza, de Crawford, de Schwartzenberg et de Bourke, qui attiraient alors la plus haute société de Paris. Ce qu'il vit et entendit, là et ailleurs, ne lui donna pas grande confiance dans la durée de l'Empire. L'ébranlement du grand édifice politique élevé par Napoléon était déjà sensible pour une bonne partie du public. On commençait à parler librement du despotisme de l'Empereur, tandis qu'autrefois on ne parlait que de sa gloire. Le faubourg Saint-Germain s'agitait, sentant venir la Restauration. Les « boudeurs diplomatiques », comme Talleyrand, intriguaient dans l'ombre. Le peuple voyait avec tristesse les prépa-

Digitized by Google

ratifs formidables de l'expédition de Russie. Quelques grandes dames applaudissaient à l'idée d'une entreprise qui pouvait amener la chute du gouvernement établi et le rétablissement des Bourbons. Elles recevaient Czernicheff, aide de camp du Czar, envoyé pour négocier avec Napoléon et qui aurait pu conjurer la guerre. Elles l'exhortaient à ne rien céder. Cet officier, qui avait des intelligences dans nos ministères, corrompit un chef de bureau, se fit livrer des pièces importantes et ne se gêna pas pour dire « qu'il tenait en main les torches de la « guerre et qu'il ne dépendrait pas de lui que l'or- « gueil de Napoléon ne fût bientôt châtié ».

Au milieu de cette hostilité sourde et d'une désaffection chaque jour croissante, l'Empereur, entraîné, pour ainsi dire, par une fatalité qui l'empêchait de voir et d'entendre, poursuivait ses préparatifs et, plus que personne, voulait la guerre. A certains moments, il est vrai, il semblait se rendre compte de quelques-uns des embarras qu'il allait laisser derrière lui. L'interminable guerre d'Espagne l'inquiétait. Il en parla longuement à Bigarré, qui était allé lui remettre des dépêches du roi Joseph. « Il tonna, rapporte notre auteur, contre « le général Montbrun, qui n'avait fait, dit-il, que « lever des contributions dans la province d'Ali- « cante. Il n'y a que Suchet, ajouta-t-il avec hu- « meur, qui soit bien à son affaire. Si j'avais eu « deux autres généraux en chef comme lui, cette

Digitized by Google

« guerre serait déjà terminée. Mais chacun veut y « faire ses affaires et non les miennes... »

Malheureusement, à d'autres heures, Napoléon perdait de vue ces difficultés, qui eussent dû le retenir en France. Son imagination exubérante lui représentait comme possibles les entreprises les plus chimériques. Comme il ne souffrait, depuis longtemps, ni remontrances, ni conseils, il n'avait autour de lui que des sots et des flatteurs, qui n'étaient jamais las, les uns de l'admirer, les autres de le louer. Rien ne le retenait sur la pente où il allait s'engager. Au mois de mai 1812, il partit en conquérant; six mois après, il devait rentrer en fugitif; et, en 1814, ce maître de l'Europe allait avoir à défendre son propre pays contre l'invasion.

Avant même que la fortune l'eût abandonné en Russie, elle se déclara contre lui en Espagne. Le maréchal Marmont, vaniteux personnage et tacticien médiocre dont il s'était engoué, avait succédé à Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal. Menacé par Wellington qui, n'ayant pas réussi, en 1811, dans l'Estramadure, s'était jeté, en 1812, sur la province de Léon, il avait d'abord demandé des renforts à Joseph. Mais, apprenant que le roi venait en personne à son secours et ne voulant pas partager avec lui l'honneur d'une victoire, il attaqua témérairement, en avant de Salamanque, les Anglais, qui avaient sur lui l'avantage du nombre et des positions. Il fut complétement

Digitized by Google

défait et si grièvement blessé qu'il lui fallut renoncer au commandement. Cette funeste bataille des Arapiles, qui avait eu lieu le 22 juillet, eut pour conséquence presque immédiate l'évacuation de Madrid par les troupes françaises. Joseph, craignant d'être attaqué dans sa capitale, ne pouvant, d'autre part, gagner les provinces du Nord, puisque les Anglais lui barraient la route, courut, au mois d'août, s'enfermer à Valence, où le maréchal Suchet le reçut en fugitif et ne le traita guère en roi.

Ce qui rendait sa position plus critique, c'est que la France épuisée ne pouvait plus lui fournir aucun secours. Le duc de Feltre, ministre de la guerre à Paris, dut se borner à lui envoyer des instructions et des conseils. Il choisit, du moins, pour les porter, Bigarré, dont le concours pouvait être fort utile au roi. L'aide de camp, dont le congé, du reste, était près d'expirer, partit en toute hâte, dans le courant d'août, pour retourner en Espagne. Il se dirigeait vers Madrid. Mais, apprenant à Bordeaux que cette ville était évacuée et que Joseph était à Valence, il changea de route et, à partir d'Oloron, courut à franc étrier, sans escorte, jusqu'à sa destination. Il n'y parvint pas sans peine. Il lui fallut éviter bien des piéges, franchir bien des obstacles. Vingt fois il faillit périr et n'échappa aux guérilleros que par miracle. Il allait, dit-il, *à la bonne aventure*. Aussi, mit-il à atteindre Valence plus de temps

Digitized by Google

qu'il n'aurait voulu. Quand il y entra, le roi ne s'y trouvait plus. Mais le maréchal Suchet lui prêta sa voiture, et il put enfin, le 1er octobre, rejoindre Joseph qui, de concert avec le maréchal Soult, appelé d'Andalousie, venait de reprendre la route de Madrid.

Les Français rentrèrent peu après (2 novembre) dans cette ville, où les Anglais n'avaient pas osé les attendre. Bientôt même, le roi qui, en réunissant à l'armée du Centre les deux armées d'Andalousie et de Portugal, était en force pour attaquer et écraser Wellington, concentra ses troupes pour le chasser de ses positions. Un moment il put espérer l'anéantissement de l'armée anglaise qui, postée près d'Alba de Tormès, dans cette même plaine des Arapiles où elle avait triomphé de Marmont, était déjà débordée par le maréchal Soult. Mais quand il fallut livrer bataille, le 15 novembre, ce dernier demeura immobile. Wellington put faire défiler devant lui, sans être inquiété, toutes ses troupes pour rentrer en Portugal. Aux reproches violents qu'il reçut du roi sur son incompréhensible inaction, le duc de Dalmatie répondit simplement en invoquant le mauvais temps, qui ne lui avait pas permis, disait-il, d'apercevoir l'ennemi. Mais toute l'armée pouvait affirmer, avec Bigarré, que la brume n'avait point empêché « de « voir défiler les Anglais à portée de canon ». En faisant manquer au roi cette occasion unique de

Digitized by Google

relever sa fortune, Soult avait sans doute obéi à la haine que, depuis longtemps, il portait au frère de Napoléon. Non content de mépriser l'autorité de Joseph en Andalousie, où il avait longtemps vécu en souverain, ce maréchal avait refusé, pendant plusieurs semaines, de venir se joindre au roi dans la province de Valence. Puis, il avait écrit à l'Empereur pour accuser ce prince de vouloir traiter de son chef avec l'Angleterre et trahir la France. Joseph avait intercepté la lettre et s'était plaint amèrement du duc de Dalmatie à Napoléon. Après la journée d'Alba de Tormès, il dut croire Soult capable de tout pour le perdre. Aussi, fort désireux de l'éloigner, se hâta-t-il d'envoyer un courrier spécial à son frère pour le bien instruire de ce qui venait de se passer et demander le rappel du maréchal. Ce courrier était son aide de camp Bigarré.

En quelques jours ce général gagna la frontière de France, non sans avoir fait plusieurs fois le coup de pistolet. A Paris, où il arriva bientôt, il lui fut prescrit d'attendre l'Empereur. Ce dernier revenait de Russie sans armée, après un désastre dont le public, qui avait lu le 29e bulletin de la Grande-Armée, soupçonnait déjà l'effroyable étendue. Le mécontentement était général dans le peuple, dans la bourgeoisie, dans l'aristocratie et même dans l'administration. Le sabre avait perdu tout prestige. On ravalait l'armée, dit Bigarré. Les Talleyrand, les Dalberg conspiraient presque ouvertement. Tout

Digitized by Google

récemment, l'affaire Malet avait montré combien la fidélité des hauts fonctionnaires était chancelante. Aussi l'Empereur était-il revenu fort affaissé, fort découragé. Il n'avait plus de confiance dans l'avenir. C'est vers cette époque qu'il dit à son chambellan Rambuteau en lui montrant le roi de Rome : « Vous voyez bien cet enfant, il donne « de belles espérances, eh bien, rappelez-vous qu'il « ne régnera jamais sur la France. » L'aide de camp de Joseph lui trouva la mine sombre et sévère. Napoléon témoigna le plus vif mécontentement de ce qui avait eu lieu à Alba de Tormès. « Croyez-« vous, s'écria-t-il, que je serais aujourd'hui de « retour si j'avais attendu le beau temps? Je vois, « ajouta-t-il avec amertume, que MM. les géné-« raux qui sont en Espagne n'en veulent plus et « qu'ils ont trop de quadruples pour faire la guerre « avec vigueur. »

La réflexion était malheureusement fort juste. L'expulsion des Français d'Espagne n'était plus, à cette époque, qu'une question de temps. Napoléon n'en pouvait douter. Et pourtant, loin de renoncer à l'occupation de ce pays, dont il ne tenait plus que quelques lambeaux, il renvoya Bigarré en le chargeant de dire à Joseph qu'il eût à tenir ferme. Il voulait que son frère reprît l'avantage et il ne pouvait lui envoyer ni un homme ni un écu. Il le laissait en face de Soult, son mortel ennemi, tout en désapprouvant la conduite de ce dernier. Enfin,

Digitized by Google

non content de ne pas vouloir se dessaisir des provinces de l'Èbre, il parlait encore de les incorporer à l'Empire. Et cela, en janvier 1813, après la retraite de Russie, à la veille de la campagne de Saxe. C'était presque de la folie. Quand Bigarré rapporta au roi les paroles de l'Empereur, Joseph entra dans une violente colère et s'écria que, s'il croyait Napoléon capable de persister dans ses projets d'annexion, il partirait à l'instant même pour aller vivre en France en simple particulier. Il ne pouvait pourtant guère douter que telle ne fût la volonté de son frère. L'aide de camp crut-il, cette fois encore, à la sincérité des déclarations du roi ? Nous ne savons, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Joseph était, à cette époque, fort peu disposé à abdiquer. Il ne le fut même pas plus tard, après Vittoria, quand il n'eut plus un pouce de territoire espagnol.

VI.

Comme nous l'avons dit au début de ce travail, les *Mémoires* de Bigarré s'arrêtent au commencement de l'année 1813. A partir du moment où, chargé des instructions de l'Empereur, il retourna en Espagne, nous ne pouvons guère le suivre dans l'histoire que par conjecture. Il ne quitta probablement pas Joseph pendant la courte campagne d'été que termina le désastre de Vittoria. Nous sa-

Digitized by Google

vons, par ses *Notes*, qu'il prit part à cette bataille malheureuse et que, dans la déroute, il perdit, comme la plupart des officiers attachés à la personne du roi, ses bagages, ses papiers et son argent. Il rentra en France dénué de tout. Joseph lui-même n'était guère plus riche à ce moment, puisqu'en arrivant à Saint-Jean-de-Luz, il n'avait que vingt francs dans sa poche. Il n'était guère d'humeur à s'inquiéter du sort de ses aides de camp. Napoléon, à la nouvelle de sa défaite et de son entrée en France, lui avait retiré tout commandement et lui avait enjoint de se rendre incognito à Morfontaine, sans passer par Paris. Joseph persistait bien à s'intituler roi d'Espagne, mais il n'avait apparemment plus besoin d'une maison militaire. Bigarré laisse entendre quelque part que son maître le congédia sans trop d'égards. Cette ingratitude ne l'a pas empêché, comme on l'a vu, de dire beaucoup de bien de ce triste personnage. N'ayant point été de ceux qui l'avaient « encensé » quand il portait la couronne, il n'a pas voulu imiter, dit-il, « ceux « qui l'ont calomnié depuis qu'il est redevenu « simple citoyen ».

L'ancien aide de camp ne passa pas dans le repos les derniers mois de 1813. Ses états de service, qui nous ont été fournis par l'administration de Belle-Ile, nous le montrent, en septembre, attaché, comme général de brigade, au corps d'armée du maréchal Macdonald, d'où il passa (en février

Digitized by Google

1814) au corps du maréchal Mortier. Le même document et plusieurs passages des *Victoires et conquêtes des Français* nous apprennent qu'il prit une part brillante à la campagne de France, pendant laquelle il fut nommé général de division, et qu'il fut grièvement blessé à la bataille de la Fère-Champenoise. La Restauration ne l'écarta pas tout d'abord du service. Pendant les Cent-Jours, nous le retrouvons en possession du grade que lui avaient valu ses derniers exploits. A cette époque, il fut chargé avec les généraux Travot et Lamarque de réprimer l'insurrection royaliste dans les départements de l'Ouest. Il eût mieux aimé, sans doute, aller en Belgique avec l'Empereur. Il s'acquitta, du reste, fort heureusement de sa tâche; et le prompt apaisement de la guerre civile de 1815 fut dû en grande partie à la victoire d'Auray, qu'il remporta sur les rebelles (non sans recevoir une nouvelle blessure).

Mais, après Waterloo, les Bourbons, rétablis pour la seconde fois, ne pouvaient lui pardonner d'avoir, avec tant de succès, combattu le drapeau blanc. Privé de tout commandement, réduit à la demi-solde comme tant d'autres vieux soldats de la République et de l'Empire, il se retira à Belle-Ile, où il retrouva sans doute quelques-uns de ses frères et de ses sœurs. Après avoir, grâce au divorce, rompu les liens qui l'attachaient à sa première femme, il épousa une jeune personne qu'il avait connue à Paris en 1812, et qui lui inspirait,

Digitized by Google

à ce qu'il semble, d'après ses *Notes,* plus d'amour que de confiance. Pourtant, rien ne prouve qu'il ait eu à se repentir de cette seconde union. Sa préoccupation principale, et c'en fut une grave pour lui pendant plusieurs années, fut de payer ses dettes, qui s'élevaient à un chiffre considérable. Il avait toujours dépensé sans compter. Aussi dut-il s'imposer de grandes privations pour satisfaire peu à peu ses créanciers.

Il dut faire, à diverses reprises, des démarches pour rentrer en activité de service. Mais il voulait rentrer sans se courber et ne reniait rien de son passé. Le spectacle de certaines palinodies lui soulevait le cœur. En 1793, il avait vu des hommes « qui ne trouvaient pas que la guillotine abattît « assez de têtes et qui, montés sur des ânes, venaient « abjurer aux pieds de la statue de la liberté leurs « titres et leur noblesse, en demandant au ciel de « faire en sorte que leurs enfants ne servissent ja- « mais sous des rois. — Ces mêmes hommes, dit-il, « dans ses *Notes,* ont fait ce qu'ils ont pu en 1815 « et 1816 pour faire exterminer les défenseurs de « la patrie. »

En 1817, Bigarré vint passer quelque temps à Paris, peut-être pour obtenir ce qu'il souhaitait le plus au monde, c'est-à-dire de sortir du repos. Il y vit la plupart de ses anciens compagnons de gloire et de ses anciens chefs. Mais les uns étaient disgraciés et ne pouvaient rien pour lui, les autres eussent

Digitized by Google

craint de se compromettre en le servant. Ce n'est pas sans une certaine tristesse que, passant en revue les maréchaux de l'Empire, il écrivait, à cette époque, les lignes suivantes : « L'amour de la pa-« trie a conduit le maréchal Ney à l'échafaud. L'a-« mour-propre offensé a fait faire au duc de Raguse « un pas en arrière. Le véritable honneur a nui à « la fortune du maréchal Moncey. Le maréchal « Macdonald a détruit sa réputation par un acte « de complaisance ou de faiblesse. Le duc de Bel-« lune a fait ce qu'on a voulu pour seconder les en-« nemis de son pays. Le duc de Feltre a tout sacri-« fié aux Anglais. Le maréchal Masséna est mort « de chagrin, le maréchal Augereau de jalousie. « Le maréchal Jourdan souffre et se tait. Le duc de « Reggio est le bouffe de la cour. Le duc de Valmy « en est le don Quichotte. Le maréchal Lefebvre « regrette le sang qu'il a perdu inutilement. Le ma-« réchal Pérignon dit comme on veut. Le maréchal « Serrurier redemande les Invalides. Le duc de « Trévise console les malheureux et le maréchal « Suchet les soutient. Le maréchal Saint-Cyr passe « en revue les éléments, mais comme il est tout de « glace, on attend qu'il dégèle. »

Bigarré retourna à Belle-Ile sans avoir rien obtenu. Non-seulement la Restauration ne voulait rien faire pour lui, mais elle lui réservait une nouvelle disgrâce. En 1823, à 48 ans, dans toute la force de l'âge, il fut mis d'office à la retraite. Beau-

Digitized by Google

coup de ses compagnons d'armes subirent le même sort sans l'avoir mérité davantage. Ne fallait-il pas faire place aux émigrés ou à leurs enfants et récompenser les gens qui avaient « guidé les Cosaques « chez nous » ? Ce coup lui fut d'autant plus sensible qu'il lui était porté par un homme qui avait servi longtemps à ses côtés, ayant été, comme lui, plusieurs années, aide de camp de Joseph Bonaparte. C'était le marquis de Clermont-Tonnerre qui, devenu ministre de la guerre dans le cabinet Villèle, semblait, dit Bigarré, avoir pris à tâche non-seulement de réduire les anciens soldats à la misère, mais de leur ôter toute sorte de considération.

La gêne, le repos forcé, l'indifférence ou l'ingratitude des uns, l'injustice des autres n'eurent point, cependant, pour effet d'aigrir cette âme généreuse. Condamné à vieillir dans le désœuvrement et l'obscurité, Bigarré fut certainement un mécontent, mais ne fut ni un insurgé ni un conspirateur. Rien ne prouve, du moins, qu'il ait cherché en tentant des révolutions, comme tant d'autres militaires arrêtés par la Restauration dans leur carrière, la récompense de ses services et la satisfaction de sa légitime ambition. En écrivant ses *Mémoires,* il ne s'exprimait qu'avec respect sur le compte du roi et de sa famille. Il souhaitait seulement que les Bourbons rendissent plus de justice aux vieux soldats. « Puisse, disait-il en parlant de Charles X, le

Digitized by Google

« prince qui gouverne les Français, protéger da-
« vantage les vétérans d'une armée qui a rendu
« tant de services à la patrie, et son auguste fils,
« qui a pu les apprécier, continuer à les pro-
« téger !... »

Au fond, c'était bien moins de lui que des intérêts généraux de l'armée et du pays qu'il se préoccupait sans cesse. En vieux libéral qu'il était, il ne pouvait souffrir que nos soldats devinssent les instruments du parti de l'Église, qu'il redoutait et avait en forte aversion.

Les militaires, écrivait-il avec indignation, « n'as-
« sistent plus qu'à des *Libera*, des sermons, des pro-
« cessions. Bientôt, peut-être, les spectacles et les
« bals leur seront interdits. Aussi, combien sont
« dégoûtés de leur noble état ! »

Il voyait, avec peine, l'institution de la garde nationale, à laquelle il avait si fort applaudi au temps de la Révolution, tomber dans le décri. « En 1789, s'écriait-il tristement, chacun voulait « en être ; en 1828, c'est à qui n'en sera pas. » Il faisait, enfin, chaque fois qu'il songeait à la France et aux meilleurs moyens de la défendre et de la venger, complète abstraction de ses préférences ou de ses antipathies pour les personnes. On ne peut supposer, après ce qu'il avait vu en Portugal et en Espagne, qu'il eût beaucoup d'attachement pour le maréchal Soult. Il n'en désirait pas moins de tout son cœur que ce grand homme de guerre fût

Digitized by Google

appelé aux affaires. C'était, d'après lui, de tous nos généraux, « le plus capable de faire mouvoir « de grandes masses ». — « Les Anglais, ajoutait-il, « les Russes, les Autrichiens, qui le savent bien, « font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher le ma- « réchal de reprendre du crédit à la cour de France. « Ils n'ignorent pas que si, pendant deux années, « le duc de Dalmatie était ministre de la guerre, « l'armée française serait bientôt formidable et que « les ambassadeurs de ces mêmes puissances ne s'a- « viseraient plus d'insulter nos maréchaux dans « leur palais. »

On n'aura pas de peine à croire, d'après ce qui précède, que le général Bigarré applaudit de toutes ses forces aux événements de 1830.

C'était, pour ce vieil enfant de la Révolution, la revanche de la liberté; pour ce soldat fidèle et vaillant des trois couleurs, c'était la revanche de l'honneur national. Le gouvernement de Juillet n'oublia pas ce vétéran, dont la Restauration avait dédaigné les loyaux services. Bigarré put enfin reprendre du service. Il reçut le commandement de la division militaire de Rennes. Le souvenir de ses exploits et sa ferme attitude continrent, dans cette partie de la Bretagne où il avait jadis combattu les chouans, les légitimistes assez disposés à attaquer la monarchie nouvelle. L'ancien aide de camp du roi Joseph, qui ne désespérait peut-être pas de gagner quelque jour le bâton de maré-

Digitized by Google

chal, ne trouva pas malheureusement de nouvelles occasions de se distinguer. Il mourut en 1838, après une vie glorieuse et agitée au début, calme et obscure à la fin, honorable toujours. Quelques amis, sans doute, le pleurèrent. Aujourd'hui, la France, qu'il avait aimée et servie si passionnément, ignore son nom. Puisse le travail qu'on vient de lire, en ajoutant quelques traits à l'histoire de la Révolution et de l'Empire, venger de l'oubli la mémoire de ce brave soldat, qui fut, en même temps, un si bon citoyen et un si honnête homme !

Digitized by Google

LA CÉRAMIQUE PÉRUVIENNE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES AMÉRICAINES

FONDÉE A NANCY

NOTICE DESCRIPTIVE AVEC PLANCHES

PAR JULES RENAULD

Malgré la faveur qui s'attache chaque jour davantage aux études américaines, les antiquités péruviennes sont encore chose rare dans les collections ethnographiques de l'Europe. L'ancien Pérou, cependant, est l'une des régions les plus fécondes en découvertes sur les premiers essais de l'industrie et les arts dans le Nouveau-Monde, et tout spécialement la céramique y a fourni, à l'observateur, les plus curieux sujets d'étude.

En dehors du musée national de Lima, décrit par son conservateur Mariano de Rivero (1), et de

(1) *Antiquedades peruanas,* par Mariano de Rivero. Lima, 1841, petit in-4°.

Digitized by Google

la riche collection du Dr Macedo de la même ville (1), on ne signale que les musées de Saint-Pétersbourg et de Leyde, comme pouvant compter quelques spécimens de la poterie précolombienne. Encore, dans le premier de ces musées, huit vases seulement, découverts non loin de Lima, ont mérité une intéressante description de la part de M. Schœbel (2); tous les autres, suivant l'expression de cet auteur, n'en valent pas la peine. Quant au musée néerlandais, il ne posséderait, d'après M. le Dr Leemans, que douze vases péruviens « remarquables d'ailleurs par leur forme, la beauté du travail et leur excellent état de conservation (3) ».

En 1875, il a paru, à Berlin, une notice descriptive, longuement détaillée, sur un vase trouvé aux environs de Truxillo (4). L'importance attachée à ce don du consul prussien, Dr Lührssen, de Lima donne lieu de croire qu'avec un autre vase reçu en 1872, il constitue le principal souvenir de la civilisation incasique, recueilli au musée ethnographique de l'empire d'Allemagne.

(1) *Sud-Amérique,* par Charles d'Ursel. In-12. Paris, Plon, 1879.

(2) *Congrès des Américanistes,* 1re session tenue à Nancy en 1875, t. II, p. 271.

(3) *Congrès des Américanistes,* 2e session tenue à Luxembourg en 1877, t. II, p. 283.

(4) *Ueber eine im Kgl. Ethnologischen Museum zu Berlin peruanische Vase mit Figürchen.* Brochure in-8°. Berlin, décembre 1875.

Digitized by Google

Que peut-on rencontrer sur les antiquités américaines dans les magnifiques galeries du Louvre? — Absolument rien en ce moment; et, cependant, en 1850, M. A. de Longpérier a publié une notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines à Paris, et l'énumération des vases du Pérou comprend environ 80 numéros. Ces curiosités, depuis longtemps déjà, ont été retirées des salles accessibles au public; elles restent en dépôt dans les dépendances de l'administration des musées nationaux, jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un nouveau classement (1).

Il a semblé, dans ces circonstances, qu'il y avait intérêt à faire connaître les séries de vases péruviens exposés, pour la première fois, en 1874, à Nancy, dans l'ancien palais de René II, ce duc-roi auquel avait été dédiée, il y a bientôt quatre siècles, la première relation de la découverte du Nouveau-Monde, par Américic Vespuce (2). La collection est nombreuse, bien conservée, et forme un des éléments

(1) *Notice des antiquités américaines du Louvre*, par M. A. de Longpérier. Brochure in-8°. Paris, Vinchon, 1850.

Grâce à la courtoisie de M. L. Heuzey, conservateur actuel des antiquités, il nous a été permis de jeter un rapide coup d'œil sur les objets catalogués par M. de Longpérier et donnés à l'État, pour la majeure partie, par M. Angrand, consul de France à Lima. — Nous y avons reconnu plusieurs spécimens de poterie, semblables à ceux décrits ci-après, ce qui est indiqué aux articles qui les concernent.

(2) *Cosmographiæ introductio. Insuper quatuor Americi Vespucii navigationes.* In-4°, 54 feuillets. Saint-Dié, 1507.

Digitized by Google

du musée créé pendant *la session inaugurale du Congrès des Américanistes*.

Cette description rappellera surtout que Nancy, d'abord berceau de cette institution, en est devenu, pour l'avenir, le centre honorifique, destiné à recueillir, conserver et vulgariser tout ce qui se rattache aux études américaines (1).

Due en grande partie à la générosité de M. Henri Cernuschi, de Paris (2), la collection de Nancy s'est successivement accrue de dons particuliers, notamment d'un envoi de la Société d'ethnographie ; ce qu'on doit consigner ici, en témoignage de reconnaissance pour toutes les personnes qui ont encouragé les efforts des Américanistes lorrains.

Avant de m'aventurer dans cette excursion aux côtes lointaines du Pacifique, j'ai dû consulter un certain nombre d'écrits que je citerai à l'occasion ; je me suis servi surtout de l'*Histoire des Incas* de

(1) Sous le nom de *Société d'études américaines*, un groupe de travailleurs s'est appliqué à continuer l'œuvre du Congrès de 1875. — La Société a été autorisée par arrêté préfectoral du 16 juin 1877. — A sa tête se trouvent deux éminents promoteurs de l'idée américaine, M. le baron de Dumast, correspondant de l'Institut, et M. Lucien Adam, conseiller à la Cour de Nancy, président de l'Académie de Stanislas ; et ses collections ont été provisoirement déposées au Musée lorrain, par les soins de l'auteur, secrétaire général de cette Société.

(2) M. Cernuschi a détaché ce lot de l'ancien *musée Cavelleri* par lui acquis à Milan. — Une étiquette d'écriture ancienne et en espagnol, appliquée sur chaque objet, en indique la provenance, ce que nous avons reproduit dans notre catalogue.

Digitized by Google

Garcilasso de la Véga, ce curieux gentilhomme, qui réunit en lui le sang des deux mondes, comme fils d'un grand d'Espagne et d'une princesse de la famille des Incas. Je lui ai fait des emprunts, d'autant plus volontiers qu'il m'a semblé un commentaire saisissant des plus originaux objets que je me propose de passer en revue.

Ces vases ont été, pour la plupart, trouvés dans ces anciens lieux de sépulture de l'ère incasique (1006-1525), désignés par les indigènes sous le nom générique de HUACAS.

« Les Huacas, dit un auteur anglais (1), sont des fosses revêtues d'une construction en pierres ou en briques, dans lesquelles les corps embaumés, ou plutôt desséchés, se trouvent encore enveloppés dans leurs vêtements de laine ou de coton. De ces huacas, on tire nombre d'objets curieux : ce sont des hachettes de bronze, des miroirs de pierre polie et de métal, des pointes de lance en pierre et une quantité de bijoux en or, tels que colliers, bracelets, pendants pour le nez et les oreilles, des idoles en or et en argent et surtout un grand nombre de vases en terre, habilement façonnés, destinés à contenir des liquides ou des aliments. »

Les premiers objets, c'est-à-dire les bijoux, les vases d'or, les idoles d'argent, constituaient, en raison de leur valeur, une petite fortune pour l'*in-*

(1) *Antiquarian researches*, par Bollaert.

Digitized by Google

ventador de huaca, dont la profession était considérée comme très-lucrative, et ils trouvaient leur placement chez le fondeur bien plutôt que chez l'antiquaire. Le prix de ces trouvailles était donc le plus souvent la cause de leur destruction ; mais la poterie, n'ayant pas, par sa nature, éveillé la rapacité, la céramique indigène a pu léguer une quantité d'ustensiles conservés par curiosité ou pour leur utilité domestique.

Le talent du potier péruvien s'est surtout appliqué à la fabrication des vases sacrés destinés à contenir la *chicha* ou liqueur du sacrifice aux jours de fête, vases toujours déposés près du défunt auquel ils avaient appartenu. Ces vases étaient appelés *huacas,* comme les tombeaux eux-mêmes ; d'ailleurs, Garcilasso nous avertit que le mot *huaca* avait plusieurs significations et qu'il servait à désigner tout lieu ou toute chose qui avait un caractère sacré.

Suivant Rivero (1), la matière employée était une terre de couleur et une argile noirâtre dont l'artisan formait un corps d'une solidité telle qu'il résistait parfaitement au feu, sans laisser échapper le liquide. Différant essentiellement de la terre cuite, ces vases étaient simplement séchés au soleil, après avoir subi une préparation dont on n'a pas découvert le secret. « Dans plusieurs maisons », ajoute

(1) *Antiquedades peruanas,* etc.

Digitized by Google

Rivero, « il existe encore aujourd'hui des cruches, des jarres, des marmites de cette substance, et on les préfère, en général, pour leur solidité, aux objets fabriqués par les potiers modernes. »

La collection de Nancy peut se diviser en six séries distinctes que nous analyserons successivement, avec les dimensions de chaque objet et l'indication de provenance telle qu'elle se trouve mentionnée en espagnol. Enfin, les types les plus remarquables seront reproduits par des figures portant le numéro du vase inventorié.

PREMIÈRE SÉRIE. — *Vases simples avec anse tubulaire, terre noire, légère, sonore et brillante sur les saillies.*

1. Vase à panse sphérique, au sommet strié, surmonté d'une anse tubulaire, au centre de laquelle s'élève le goulot ; de chaque côté de l'anse, un petit appendice strié. C'est le type élémentaire du vase péruvien ; on en voit plusieurs exemplaires dans la collection du Louvre ; c'est la forme du vase de Berlin mentionné plus haut.

Hauteur 25 centimètres, largeur 16, provenance *Huaca de Lloco*, province de *Pacasmayo*. — Pérù, figure I, planche 1.

2. Même forme que le vase précédent. La panse décorée de pélicans et oiseaux fantastiques, en demi-relief sur un grènetis divisé en quatre compartiments.

Haut. 20, larg. 18, *Huaca de Pinan*, prov. de *Pacasmayo*, fig. II, pl. 1.

3. Forme sphérique, anse tubulaire ; du sommet de la panse, six glands suspendus par un ligament.

Haut. 22, larg. 12, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

Digitized by Google

I N°1

V N°12

II N°2

IV N°8

III N°6

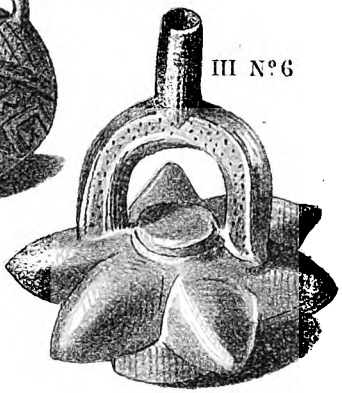

IX N°22

VIII N°19

X N°26

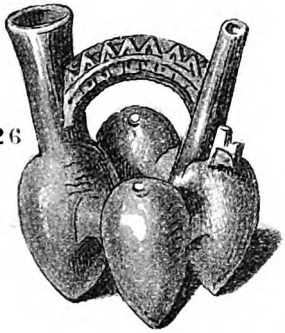

Lith. H. Christophe. Nancy.

N.B. Le second N° en chiffres arabes indique

Google

Digitized by Google

4. Même forme que le n° 1, deux têtes de lézard de chaque côté de l'anse.

Haut. 24, larg. 15, *Huaca de Lloco, Pacasmayo.*

5. Panse unie, au centre, un petit animal avec nageoires et tête d'oiseau.

Haut. 16, larg. 12.

6. Panse en forme d'étoile à six branches, l'anse tubulaire ornée d'un grènetis ; — travail d'une élégante originalité.

Haut. 17, larg 14, *Huaca de Masmela,* prov. de *Chota.* Voir la fig. III, pl. 1.

7. Même forme, de dimension réduite ; — la panse représente un serpent roulé sur lui-même, la tête joignant un des côtés de l'anse, la queue cachée sous la base.

Haut. 13, larg. 8, *Huaca de Folin, Pacasmayo.*

DEUXIÈME SÉRIE. — *Vases à suspendre.*

8. Panse ovoïde, au flanc de laquelle est un goulot court et évasé. De chaque côté, deux petites anses destinées à la suspension, la surface ornée de dessins symétriques tracés à la pointe, losanges au sommet et au centre, carrés, crénelés sur grènetis.

Haut. 18, larg. 19, *Huaca de Taclo, Pacasmayo,* fig. IV, pl. 1.

9. Petite gourde couverte d'arabesques et de grecques alternées et tracées à la pointe. Une anse latérale au col.

Haut. 16, larg. 12, *Huaca de l'Inca,* prov. de *Trusillo.*

10. Panse ornée d'oiseaux espèce pélican, sur quatre compartiments semés de grènetis ; décoration analogue à celle du vase n° 2, fig. II.

Haut. 18, larg. 17, *Huaca de Lloco, Pacasmayo.*

11. Petite gourde légèrement aplatie ; de chaque côté, trois pélicans sur grènetis comme sur le vase précédent.

Haut. 15, larg. 10, *Huaca de Moro,* prov. de *Casma.*

12. Pot sphérique, large ouverture avec anses à suspendre. Ornements à la partie supérieure composés de galons et animaux sur grènetis.

Haut. 9, larg. 10, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

Digitized by Google

13. Petit pot semblable au précédent. Sur la panse, un personnage ouvrant les bras et un pélican dévorant une proie.

Haut. 8, larg. 9, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

14. Fiole en terre rouge peinte, col évasé sur une panse en forme de cloche, fond conique et deux anses latérales. Peinture rouge, brillante; divers ornements symétriques composés de croix et losanges encadrés d'un trait brun sur un fond jaune clair et laiteux.

Haut. 19, larg. 14, *Huaca de Templo de Jaquetepeque,* prov. de *Pacasmayo,* fig. VI, pl. 3.

Il existe, dans la collection du Louvre, un vase identique, donné en 1850 par M. Angrand, consul de France à Lima.

TROISIÈME SÉRIE. — *Imitation de fruits.*

15. Une pastèque au naturel, à usage de carafe; col élevé avec double anneau, terre rouge et brillante dans les parties en saillie.

Haut. 25, larg. 22, *Huaca de Chepen,* prov. de *Pacasmayo,* fig. VII, pl. 3.

16. Cabosse ou fruit du cacaoyer au naturel ; ouverture large et cylindrique sur le côté ; terre noire.

Haut. 10, larg. 16.

17. Noix de coco au naturel, goulot évasé; terre brune.

Haut. 16, larg. 18, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

18. Noix de coco terre noire, col assez élevé; pour anse, une grenouille saisissant le col et s'appuyant sur le fruit.

Haut. 18, larg. 15.

QUATRIÈME SÉRIE. — *Vases doubles, quadruples, etc.*

Il semble que, dans ce genre, l'artiste péruvien a redoublé ses efforts pour étonner les yeux et les oreilles à la fois. « Beaucoup de ces vases » dit Rivero, « sont doubles et si nombreux que c'était, faut-il croire, la forme favorite; d'autres sont quadruples, sextuples et octuples. Dans ces différents cas, le vase principal avait des appendices réguliers communiquant entre eux et avec le vase même. Les vases doubles étaient faits avec tant de perfection, qu'en les emplissant de liquide,

Digitized by Google

l'air, en s'échappant par un petit trou, produit des sons mélodieux qui imitent parfois la voix de l'animal représenté (1). »

Le comte d'Ursel, après avoir visité le musée Macedo, ajoute simplement dans le récit de son voyage au Pérou : « La plupart des huacas sont, malgré leurs formes les plus bizarres, des récipients destinés à contenir des liquides. Un ingénieux système de sifflets y est adapté et permet à l'air de s'échapper quand l'eau monte ou descend, en produisant des sons tantôt aigus, tantôt sourds et plaintifs (2). »

Notre série comprend sept vases doubles et deux quadruples, sur l'un d'eux seulement, n° 22 ci-après, il a été possible d'essayer utilement l'expérience du sifflet.

19. Deux burettes parallèles, sphériques, communiquant ensemble par le centre. La première, surmontée d'un col droit servant d'ouverture, la seconde, présentant à la naissance du col, une figurine à tête allongée et les mains jointes. Au bas du ventre, se voit le petit trou d'où l'air s'échappe. Une élégante galerie creuse et à jour, tient aux deux cols et sert d'anse. A la partie supérieure des deux panses, des oiseaux fantastiques tracés à la pointe sur grènetis.

Haut. 19, larg. 22, *Huaca de Taclo,* prov. de *Pacasmayo,* voir la fig. VIII, pl. 1.

20. Deux burettes parallèles, panses lisses, réunies par un appendice, cols droits, reliés par une galerie à jour; l'un des cols formé par un oiseau au pied duquel se trouve le trou siffleur.

Haut. 15, larg. 21, *Huaca del Morro,* prov. de *Casma.*

21. Vase double, semblable au précédent. Une courroie réunit les deux cols ; le premier sert d'ouverture, le second est surmonté par un petit renard, sous la queue duquel se trouve le trou siffleur.

Haut. 16, larg. 20, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

22. Même système que dans les vases précédents ; burettes unies, reliées à la panse par un appendice et aux cols par une courroie plate. Le côté opposé à l'ouverture représente un personnage à formes massives, portant la main droite à la

(1) *Antiquidades peruanas.*
(2) *Sud-Amérique,* p. 266.

Digitized by Google

bouche comme un crieur; derrière la nuque, le petit trou siffleur.

La première burette remplie, produit un léger sifflement dès qu'on l'incline de manière à précipiter le liquide dans la seconde; renversez dans l'autre sens, le vide se fait et l'introduction de l'air produit un glouglou prononcé. Terre grise polie, brillante, aspect du plomb.

Haut. 11, larg. 16, *Huaca de Taclo, Pacasmayo*, fig. IX, pl. 1.

23. Deux têtes de moutons reliées par la nuque avec une anse tubulaire, système de la 1re série.

Haut. 20, larg. 23, *Huaca del Templo, de Jaquetepeque, Pacasmayo.*

24. Deux récipients cylindriques réunis par une anse tubulaire et soudés sur un petit cône.

Haut. 17, larg. 14, *Huaca de Taclo, Pacasmayo.*

25. Deux gros œufs réunis par le flanc ; une courroie partant du col de l'un d'eux sert d'anse.

Haut. 15, larg. 18, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

26. Quatre œufs dressés sur la pointe, réunis par des appendices creux; col évasé sur le premier œuf, ouverture allongée et rétrécie sur le troisième ; entre ces deux cols, une anse courbe, ornée et à jour. Un vase identique est décrit et représenté dans l'ouvrage de Hubert Bancroft : *The natives races of the pacific states*, t. IV, p. 796.

Haut. 17, larg. 16, fig. X, pl. 1.

27. Quatre boules creuses, communiquant entre elles ; deux complétement closes, les deux autres, avec de larges ouvertures.

Fig. XI, pl. 2.

Il y a tout lieu de croire que ce vase servait à boire dans certaines solennités décrites par Garcilasso, liv. VI, ch. 23 (t. II, p. 261 de la 2e édition : *De leurs Festins et de l'ordre qu'ils observaient à boire les uns aux autres*) :

« Dans ces festins, les capitaines et les curacas de toutes les nations attaquaient à boire, les uns l'Inca même, et les autres, ses proches parents, dans le même ordre qu'on les avait attaqués eux-mêmes. Le complément ordinaire qu'ils

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

observaient en cela était de s'approcher de l'Inca sans lui dire aucune parole, ils donnaient seulement des baisers à l'air pour une marque d'adoration.

« L'Inca recevait alors avec beaucoup de douceur et de civilité, puis il prenait en main les vases qui lui étaient présentés. Et parce qu'il ne pouvait pas tout boire par bienséance, et que même cela ne lui était pas permis, il les portait à la bouche, et en buvait plus ou moins, selon la faveur méritée. Cela fait, il commandait à ses gentilshommes, tous Incas privilégiés, de boire pour lui avec ses capitaines et ses curacas, auxquels ils rendaient leurs vases après avoir bu. Les curacas les avaient en grande vénération comme une chose sacrée, parce que le Capa Inca les avait touchés de ses lèvres et de sa main ; ils n'y buvaient jamais plus et les mettaient en de certains lieux où ils les adoraient comme des idoles, en mémoire de ce que l'Inca les avait maniés. »

Avant la conquête espagnole, la vigne et l'usage du vin étaient inconnus au Pérou ; la boisson habituelle consistait en une infusion de farine de maïs qu'on laissait ensuite fermenter. Une espèce particulière de cette graminée, désignée sous le nom de Çara, était surtout recherchée par des Indiens amis des liqueurs fortes. Citons encore Garcilasso : « Ces Indiens, sujets à l'ivrognerie, font tremper la Çara dans l'eau jusqu'à ce qu'elle commence à germer, alors, ils la moulent et la font bouillir ensuite dans la même eau avec quelques autres ingrédients, et la gardent après l'avoir bien coulée. Cette boisson, appelée *vinnapu* et *cora,* est si forte qu'ellee nivre sur-le-champ.

« Aussi les Incas en interdisent l'usage, mais les plus débauchés ne laissent pas de s'en abreuver aujourd'hui. » (Liv. VIII, ch. 9, t. III, p. 199.)

CINQUIÈME SÉRIE. — *Reproduction d'animaux.*

28. Ballon creux formant la panse du vase ; le goulot, sur le côté, représente une gueule ouverte, oreilles pointues, des yeux en saillie ; quatre pattes grêles appliquées à l'avant et à l'arrière du corps. Cet animal fantastique ressemble à une grenouille qui cherche à s'enfler.

Haut. 20, larg. 21, *Huaca del Moro,* prov. de *Casma,* fig XII, pl. 2.

Digitized by Google

29. Vase semblable au précédent; le corps de forme ovoïde et à l'arrière une sorte de queue ou appendice en guise d'anse.

Haut. 16, larg. 15, *Huaca de Quispicanchu*, prov. de *Contumosa*.

30. Une sorte de phoque, corps ballonné, les pattes appliquées aux flancs, oreilles saillantes, les yeux et les dents en relief. Sur le dos, une tête d'oiseau forme le goulot aux côtés duquel deux petites anses pour suspendre le vase.

Haut. 18, larg. 34, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

31. Bouteille terre noire représentant le corps d'un oiseau avec une tête de tortue, goulot fixé à une anse tubulaire; au point d'intersection, un singe microscopique. Sur chaque côté de la panse, deux écussons en forme de blasons.

Haut. 25, larg. 24, *Huaca del Chumbe*, prov. de *Zana*.

32. Un crocodile courbé sur lui-même et mordant sa queue. Le goulot ouvert sur le flanc.

Haut. 14, larg. 17, fig. XVI, pl. 2.

33. Tête de Llama bridé par une lanière, le goulot au sommet avec une petite anse.

Haut. 17, larg. 17, *Huaca del Inca*, prov. de *Trusillo*.

34. Un Llama courbé sur une panse en forme de carré oblong. A l'angle formé par le goulot sur l'anse tubulaire, un singe microscopique accroupi.

Haut. 25, larg. 17, *Huaca del Chumbe*, prov. de *Zana*, fig. XIII, pl. 2.

35 et 36. Deux vases identiques, têtes de sangliers, gueule béante, goulot sur le front.

Haut. 18, larg. 17, *Huaca de Masmela*, prov. de *Chota*.

37. Un tigre au repos, les yeux, dents et narines en saillie. Anse tubulaire, un petit perroquet à l'angle du goulot.

Ce vase rappelle les anciens bronzes chinois de l'ère chrétienne.

Haut. 15, larg. 15, fig. XIV, pl. 2.

38. Un petit perroquet, le goulot ouvert sur le dos avec une anse.

Haut. 11, larg. 13, *Cerro de Pitura*, prov. de *Casamarca*.

Digitized by Google

39. Une sarcelle surmontée d'une anse tubulaire ; terre rouge.

Haut. 19, larg. 20, *Huaca de Jaquetepeque,* prov. de *Pacasmayo.*

40. Un chien à tête de singe grimaçant ; une anse tubulaire soudée à la tête et aux reins de l'animal. Terre rouge et brillante.

Haut. 16, larg. 20, *Huaca de Chepen, Pacasmayo,* fig. XV, pl. 3.

41. Vase en terre rouge, couvert d'une peinture mate d'un blanc laiteux, avec alternance de bandes brun-rouge et ornements symétriques du même ton. Le corps du vase est un carré oblong. D'un bout, un perroquet tient un serpent écrasé sous ses griffes; à l'autre bout, le goulot se relie au corps de l'oiseau par une anse plate.

Haut. 16, larg. 15, *Huaca del Templo de Jaquetepeque, Pacasmayo.*

SIXIÈME SÉRIE. — *Vases à figure humaine.*

42. Un pot terre noire représentant une tête avec expression menaçante : gros yeux ronds, bouche ouverte, montrant les dents, moustaches formées de stries et oreilles de chien dressées.

Haut. 17, larg. 15, *Huaca de Huira, Pongo, Banos del Inca,* prov. de *Casamarca,* fig. XVII, pl. 2.

43. Vase en terre grise, mate et rugueuse, goulot effilé ; sur la panse, un personnage couronné de plumes, tenant une massue de chaque main.

Haut. 22, larg. 18.

44. Gourde terre rouge demi-plate. Sur chaque côté de la panse et au milieu d'un grènetis, un personnage hideux, tête énorme ornée de plumes, corps minuscule.

Haut. 25, larg. 17, *Huaca del Templo de Jaquetepeque,* prov. de *Pacasmayo.*

Les trois spécimens qui précèdent sont d'un travail primitif, peut-être l'œuvre des Aymaras ; en tout cas, les numéros suivants sont d'une exécution plus soignée.

45. Gourde en terre noire représentant une tête humaine, bouche montrant les dents, oreilles petites, les cheveux en

Digitized by Google

tresses menues et serrées, enveloppant les côtés et le derrière de la tête dont le sommet est couvert d'une calotte à galons. Fig. XVIII, pl. 4.

Haut. 23, larg. 15, *Huaca de Huira, Pongo, Banos del Inca,* prov. de *Casamarca.*

46. Même sujet, même provenance que le précédent, dans des proportions réduites, terre brun clair.

Haut. 15, larg. 9.

47. Amphore, terre brune à l'intérieur, noire et brillante au dehors sur les parties saillantes. L'ouverture représente une tête humaine : les yeux fendus, nez gros et busqué, bouche lippue, deux bras grêles sortent de la panse et joignent les deux côtés de la bouche en forme d'anse.

Haut. 21, larg. 15.

48. Petite cruche cylindrique, anse tubulaire, au-devant de laquelle un personnage nu, assis les mains jointes, la tête couverte d'un bonnet conique.

Haut. 18, larg. 10, *Huaca de Chapan, Pacasmayo,* fig. XIX, pl. 4.

49. Haut. 20, larg. 11, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

50. Haut. 15, larg. 11, *Huaca de Taclo, Pacasmayo.*

51. Haut. 11, larg. 10, trois petites cruches à anse, décorées de figure humaine ; terre noire.

52. Une femme accroupie, type de laideur difforme ; sur la tête, une sorte de turban avec cordons noués sous le menton. Une corde enroulée en guise de ceinture, la figure et le corps couverts de boutons et pustules, les jambes grêles, tronquées et repliées ; enfin, les bras, contournés, semblentagités par une cuisante démangeaison.

Haut. 30, larg. 17, fig. XX, pl. 3.

Ce vase, d'un aspect pénible et rebutant, est un démenti donné au vers de Boileau :

> Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux ;

et l'on ne s'expliquerait pas le caprice qui a inspiré le potier péruvien, si l'on n'y voyait un commentaire expressif des récits

Digitized by Google

Digitized by Google

XXI N°53

XXII N°54

XX N°52

XXIII N°55

XXIV N°56

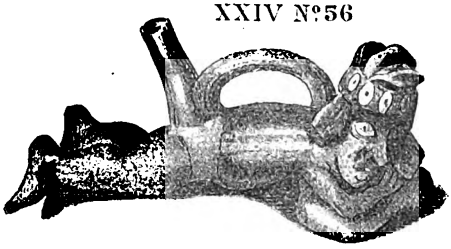

VI N°14

XV N°40

VII N° 15

Lith. H. Christophe Nancy.

N^a Le second N° en chiffres arabes indique celui des articles du même ...

J. Renauld del.

Digitized by Google

de Garcilasso parlant des races primitives qui peuplèrent le Pérou avant la domination des Incas.

« Plusieurs d'entre ces habitants, dit-il, n'avaient sur le corps qu'une grosse ceinture de filasse, de laquelle ils se croyaient suffisamment couverts.

« Les femmes allaient aussi toutes nues comme les hommes, si ce n'est que les mariées portaient, attaché à un fil grossier, un méchant haillon de coton fait en carré, qui leur servait comme de tablier.

« Parmi ces peuples encore, il se trouvait des hommes et des femmes qui faisaient métier d'empoisonner. Ils se servaient diversement du poison, soit qu'il fût question de mourir soudainement ou d'une mort lente.

« Aux uns ils ôtaient l'usage de la raison, et aux autres les principaux traits du visage qu'ils rendaient hideux et difformes à voir, outre qu'ils leur faisaient venir par tout le corps certaines pustules noires et blanches et les rendaient estropiés de tous leurs membres. » (Liv. I, ch. 14, t. I, p. 75.)

53. Sur un vase carré oblong, un personnage assis, tenant de la main gauche le bâton de commandement, de larges pendants aux oreilles, coiffure conique avec appendices en forme de chevrons. Une anse tubulaire surmontée d'un goulot joint la panse du vase au dos du sujet.

Haut. 18, larg. 12, *Huaca de Chepen*, prov. de *Pacasmayo*. Terre brun-rouge, fig. XXI, pl. 3.

54. Un personnage assis sur les talons, les mains posées sur les genoux, la tête ceinte d'un bandeau surmonté d'une coiffure ronde et élevée ; les oreilles proéminentes, ornées de pendants ronds.

Cette figure doit représenter un chef Inca. Son attitude est celle qui est spécialement attribuée aux caciques dans les peintures. Terre rouge. La figure, la coiffure et l'anse tubulaire en rouge vif et brillant, les jambes et les bras en brun mat, le dos jaune clair avec trois doubles raies rouges.

Haut. 21, larg. 16, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*, fig. XXII, pl. 3.

55. Un singe accroupi, tenant un vase entre ses pattes, la tête couverte d'un bonnet à mentonnière, la figure et les mem-

Digitized by Google

bres couverts d'une peinture rouge et brillante, le reste en jaune.

Haut. 20, larg. 20 (propriété du Musée lorrain), fig. XXIII, pl. 3.

56. Un personnage étendu sur le ventre, les bras accoudés sur un coussin; terre rouge avec ornements couleur blanche sur la tête aplatie. Des raies blanches sur le tronc simulent un maillot. Anse tubulaire et ouverture effilée partant des reins.

Haut. 14, larg. 20, fig. XXIV, pl. 3.

Il est certain que l'artiste a voulu représenter ici le type de ces races primitives dont Garcilasso parle en ces termes (au chapitre 8 du livre IX, t. III, p. 323):

« Les hommes et les femmes avaient la tête presque difforme. Voici comment ils s'y prenaient : aussitôt que les enfants étaient nés, ils leur appliquaient sur le front et sur le chignon du cou deux petites tablettes, entre lesquelles ils leur pressaient tous les jours la tête jusqu'à l'âge de cinq ans, et par ce moyen elle devenait plate et fort longue. »

57. Un vase en forme d'amphore, régulièrement fait au tour ; au sommet, une anse avec deux goulots, l'un à ouverture évasée pour l'introduction du liquide, l'autre effilé et étroit pour aider au buveur. Terre légère, sonore, presque noire, multiplicité d'ornements à la pointe faits dans la terre tendre. Travail essentiellement différent de tout ce qui précède.

Pas d'indication de provenance. Haut. 27, larg. 15.

58. Une moyenne marmite en terre rouge, avec un double fond communiquant à la partie supérieure par six trous symétriques. Ce vase, dépourvu de base plane, est muni de quatre petites anses destinées à la suspension. Il est décoré à la partie supérieure de crosses et enroulements peints en couleur brune.

Usage inconnu. Haut. 10, larg. 16, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

Ici s'arrête l'énumération des poteries incasiques. Nous y ajouterons cependant la description de deux objets se rattachant à l'art péruvien, et qui, pour ainsi dire, marquent le point de départ et la limite extrême de notre collection : l'idole de Cagnarès,

Digitized by Google

n° 59 ci-après, me semblant d'un travail antérieur aux vases de poterie, et la figurine de Lima, n° 60, devant être d'une époque postérieure à raison de l'habileté et de la patience qu'elle a exigées de son auteur.

59. Idole en terre grise et rugueuse. Travail grossier, primitif. Un large nimbe entoure la tête de la divinité, qui est du sexe féminin. Un collier à gros grains sur la poitrine ; les bras repliés et appliqués au corps. Il existe un objet identique au Louvre.

Haut. 14, larg. 10, fig. XXX, pl. 4 ; prov., ancienne région habitée par les Cagnarès ou Canarins.

Garcilasso raconte que « ces tribus, avant la domination des Incas, adoraient la lune comme leur principale divinité et en second lieu, les grands arbres, les pierres extraordinaires et particulièrement celles qui étaient jaspées » (1).

Le culte du soleil n'aurait été introduit chez eux que par les trois derniers Incas, dont les conquêtes avaient toujours le caractère d'une prédication armée. De grandes ruines de forteresses et de palais ont conservé le nom de cet ancien peuple, et témoignent qu'il était arrivé par lui-même et avant la période incasique á un certain degré de civilisation et de puissance.

Malgré quatre siècles de prédications par des milliers de moines et de missionnaires, l'Indien du Pérou est resté superstitieux comme les enfants. Plus d'un possède encore une idole semblable à celle que nous représentons ; il en a fait l'image du saint qu'il a choisi et qui, pour lui, représente toutes les puissances célestes. Il vit avec son idole dans une grande familiarité, suivant qu'elle favorise ses vœux; il la prie, la fête, l'entoure de cierges et de miroirs. Mais gare à elle s'il se croit en droit de l'accuser d'ingratitude ou de mauvaise volonté ! Dans ce cas, on la frappe, on la met derrière la porte, ou bien on la place la tête en bas dans un seau d'eau (2).

(1) Garcilasso, liv. VIII, ch. 5.
(2) Note de M. Ber, de Lima (1re session des Américanistes. Nancy, 1875, t. I, p. 452).

Digitized by Google

60. Figurine en jade avec des yeux d'émeraude, trouvée dans un tombeau des environs de Cuzco. Expression souriante. De chaque côté des joues, deux trous pour fixer cet ornement comme plaque de poitrine, sur le vêtement aux jours de fêtes. Don de la Société d'ethnographie.

Haut. 57 millim., larg. 42 millim., fig. XXVI, pl. 4.

Ce masque, aveuglé par des pierres vertes, n'est point une fantaisie ; Garcilasso explique en effet, dans les termes suivants, le culte consacré aux émeraudes (liv. XI, ch. 8): « Huyana Capac continua son voyage vers la côte de la mer, et il se rendit à la frontière de la province de Manta, où l'on voit ce fameux pont appelé par les Espagnols Puerto-Viejo (Répub. de l'Équateur). Dans une grande partie de cette côte, les habitants adoraient la mer et les poissons dont ils se nourrissaient. Dans la ville de Manta, une émeraude aussi grosse qu'un œuf d'autruche était, à l'époque des grandes fêtes, exposée dans un temple. Les Indiens venaient de fort loin pour l'adorer et lui offrir quantité de choses. Par exemple, ils lui présentaient d'autres émeraudes plus petites, sur ce que les prêtres et les caciques de Manta leur faisaient entendre que la déesse Émeraude recevait ses filles avec beaucoup de plaisir. Cependant, ils les gardaient pour eux-mêmes, etc. »

Quelqu'imparfait que soit ce travail, on se demande comment il a pu être exécuté, quand on sait que l'artisan péruvien, avant l'invasion espagnole, n'avait aucun outil d'acier ou de fer. Quelques ciseaux formés avec un alliage de cuivre et d'étain composaient tous ses outils, et devaient s'émousser rapidement sur le jade et les autres pierres dures. Les nombreux ustensiles, coupes ou statuettes, qu'on retrouve encore n'avaient été façonnés que par la longue et pénible opération du frottement avec d'autres morceaux de pierre, ou par l'emploi de poudre de ces pierres. Enfin, c'est par l'usage des herbes contenant de la silice qu'était obtenue une surface brillante et polie. « *Gutta cavat lapidem.* » C'est bien le cas, dit Rivero (1), d'appliquer ici ce vieux proverbe au naturel calme et patient des Indiens habitués à recommencer chaque jour la même tâche. » Ce procédé si

(1) *Antiquedades peruanas*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

simple, mais si lent ne les décourageait pas, et pendant des années entières, ils recommençaient avec indolence le travail le plus monotone.

La notice que nous venons de terminer ne s'adresse point aux artistes, c'est un simple document destiné à l'ethnographe, puisque l'archéologie, comme la linguistique, est un puissant auxiliaire de l'histoire, quand on veut déterminer l'origine, les variations et les développements de certaines races humaines.

Ce n'est pas que nos curieux huacas ajoutent un argument de plus au système de l'origine asiatique des anciens Quichas. A l'exception d'un seul vase, n° 37 (fig. XIV, pl. 2) de la collection, qui peut offrir quelque analogie avec les bronzes chinois des premiers siècles de l'ère chrétienne, nous n'avons pas, comme M. de Longpérier, relevé des similitudes entre les poteries péruviennes et les produits de la céramique italienne (1). Mais revoyez les diverses figures de la 6e série, de 42 à 52, notamment n° 42, pl. 2, ne dirait-on pas l'œuvre de l'écolier, qui, sur les marges de son cahier, vient de tracer deux yeux, un nez et une bouche, encadrés dans un rond plus ou moins régulier ? Eh bien, tous ces visages grimaçants, gravés sur l'argile par une main primitive, me semblent rappeler que l'unité de la nature

(1) Dans son catalogue cité plus haut, M. de Longpérier signale une similitude frappante entre les vases nos 678, 680, 703, 710, etc., et les vases étrusques de Chiusi, ou des vases de terre grossière découverts dans la Gaule.

Digitized by Google

humaine ne se montre nulle part mieux que dans les imaginations du premier âge, de même que toutes les langues se confondent dans les premiers sons que prononce instinctivement l'enfant qui s'exerce à parler.

Resterait à expliquer l'absence de progrès, le défaut d'élévation, et la négation absolue du sentiment du beau, dans les œuvres d'une des races les mieux douées, placée sur un sol fertile où la nature répond toujours au moindre appel du travail. C'est dans l'organisation sociale du gouvernement des Incas, qu'il faut chercher la solution du problème. La réponse dépasserait les limites que nous nous sommes tracées, et nous renverrons à l'important ouvrage, récemment publié par M. Ch. Wiener, sur les institutions des Incas (1), en désirant que nos croquis et nos notes servent à confirmer, dans une modeste mesure, quelques-unes des théories émises, sur les arts des Quichas, par le docte et judicieux professeur.

(1) *Essai sur les institutions politiques des Incas,* par Ch. Wiener. In-4° Paris, Maisonneuve, 1874.

Digitized by Google

POUILLÉ SCOLAIRE

OU

INVENTAIRE DES ÉCOLES

DANS LES

PAROISSES ET ANNEXES DU DIOCÈSE DE TOUL

AVANT 1789 — DE 1789 A 1833

PAR M. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

En 1710, un capucin de la province de Lorraine, François-Benoît Picart, « pour obéir aux ordres de son évêque, pour compléter sa grande histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul », publie « un pouillié ecclésiastique et civil » de ce diocèse « dans lequel on a eu soin de bannir l'ignorance ». Il expose sa méthode, « les fondements solides sur lesquels il a travaillé...., il a feuilleté et lu avec attention les procès-verbaux des visites pastorales, de 1610 à 1618, de 1680 à 1705; — l'état des visites des doyens ruraux, leurs mémoires authentiques, signés des curés, attestés par les plus notables habitants et rectifiés souvent par des pièces irréprochables, qu'on ne peut rejeter sans témérité.... Il s'est servi très-utilement des feuilles imprimées, adressées, en 1650, à tous les curés, par le promoteur

Digitized by Google

général...., il a confronté les documents recueillis avec les anciens et les nouveaux pouilliés. »

En l'an de grâce 1880, j'entreprends, sous le titre de *Pouillé scolaire*, la publication d'un catalogue ou inventaire, aussi exact, aussi complet que possible, des pièces d'archives relatives aux écoles de ce vaste diocèse, qui comprenait « 33 villes ou bourgs, 2 duchés, 2 principautés, 4 comtés, 5 marquisats, plusieurs baronies ou fiefs nobles, plus de 1,100 paroisses ou annexes et un nombre considérable de chapitres, d'abayes, de prieurés, de monastères d'hommes et de femmes ».

Je donnerai pour chacune de ces paroisses et annexes le nombre des écoles, la date de leur existence, les noms, souvent la série des recteurs, régents, maîtres et maîtresses, leurs salaires, leurs priviléges, les charges imposées à leurs fonctions, le chiffre des conjoints qui, à diverses époques, ont signé l'acte de leur mariage, et j'indiquerai, en quelques mots, les fondements sur lesquels j'ai travaillé, les sources principales où j'ai puisé mes renseignements.

Comme le laborieux et patient capucin de la province de Lorraine, j'ai feuilleté, lu, analysé, étudié, avec attention et persévérance :

1° Les deux volumes du pouillé du Père Benoît, condamnés par un arrêt du 31 mars 1712. — Ce jour-là, sur la requête du Procureur général, la Cour souveraine « fait défense à tous libraires et

Digitized by Google

marchands d'acheter, vendre ou débiter ledit pouillié..., même d'en tenir aucun exemplaire en leurs boutiques, à peine de confiscation d'iceux et de 1,000 fr. d'amende ». Cependant, *ledit pouillié* était publié par ordre de l'évêque, avec privilége du roi, registré à Versailles le 6 avril 1710; il avait été approuvé, à Rome, par le général des capucins, 22 décembre 1709; à Nancy, par le provincial, 8 mars 1710; « tout y est conforme à la foy et aux mœurs », mais « l'auteur s'est ingéré de décider de son autorité, comme s'il avait caractère pour ce faire, sur les droits de seigneurie, de patronage, de collation de bénéfices, de dixmes tant ecclésiastiques qu'inféodées de chaque ville ou village de la souveraineté de S. A. R. ».

2° L'État du temporel des paroisses rédigé, de 1702 à 1713, par l'abbé Rice, chargé par lettres patentes du duc Léopold (21 août 1702 et 7 août 1703) de « visiter les villes et les villages, de dresser des dénombrements exacts et spécifiques du temporel des paroisses et des bénéfices ». Ce travail, plus complet que le pouillé de Benoît Picart, puisqu'il comprend toutes les paroisses du duché de Lorraine et de Bar, m'a fourni, avec le chiffre de la population, des notes historiques d'autant plus précieuses, qu'elles sont certifiées par la signature des notables. Il se compose de 11 registres in-folio, déposés en 1737, au trésor des chartes de Lorraine, par M. Janicot, secrétaire de l'intendance,

Digitized by Google

et enrichis, en 1740, de tables très-amples et très-utiles par Antoine Lancelot, inspecteur du collége royal de Nancy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3° Les ouvrages de Durival, greffier en chef de la chancellerie de Lorraine, en 1750. Ses mémoires sur la Lorraine et le Barrois sont, au point de vue de l'histoire et de la géographie, ce que nous avons de plus exact et de meilleur sur les villes, bourgs et bailliages du pays.

4° Les œuvres de l'infatigable Dom Calmet (Notice, Bibliothèque, *Histoire de Lorraine*), où j'ai trouvé, comme l'avait fait notre regretté et docte confrère, M. Digot, les renseignements les plus sérieux sur l'origine, l'importance, les programmes des écoles établies dans les abbayes, les monastères et les municipalités.

5° Les comptes des trésoriers et receveurs généraux, les délibérations des assemblées, les papiers des maisons religieuses, les liasses de pièces relatives à l'instruction, de 1790 à 1810, en un mot, les richesses de nos archives départementales confiées à l'intelligente direction du savant M. H. Lepage.

6° La collection des pouillés, dont voici la liste complète : *Registrum beneficiorum diocesis tullinsis, anno* 1402; in-fol. M. H. Lepage, en 1863, a publié ce manuscrit, en y ajoutant la nomenclature des paroisses et annexes au XVIII^e^ siècle. — Recueil des bénéfices, qui sont ez duchés de Lor-

Digitized by Google

raine et de Bar, terres et seigneuries y annexées, manuscrit de la fin du XVI^e^ siècle, aux archives de la Meurthe. — Pouillié manuscrit du diocèse de Toul, copié par Matthieu et Desprez, notaires apostoliques, transcrit de nouveau par Silvestre, docteur en droit et not. apost. en 1644. — *Poleum universale diocesis tullensis*, manuscrit à M. Desnoyers, auteur d'une topographie ecclésiastique de France (continué jusqu'en 1742). — Pouillié de Louis Machon, archidiacre de Toul, manuscrit souvent cité dans l'*Histoire du diocèse de Verdun*, imprimée à Paris, in-12, 1645. — Dom Calmet, qui « a beaucoup profité du travail de fr. Picart », complète la liste des pouillés qu'il a vus, qu'il a fait copier, ou qu'on « lui a fait la grâce de lui communiquer », en citant « les mémoires alphabétiques pour servir au pouillié du barrois, imprimés à Bar-le-Duc, in-12, 1749, dont M. de Maillet, conseiller, passe pour auteur ». En 1768, M. l'abbé Chatrian, vicaire de St-Clément, compose une nouvelle édition du pouillé de P. Benoist, corrigée et considérablement augmentée. Elle est restée manuscrite.

7° Enfin, j'ai visité les archives de 30 villes ou bourgs et de plus de 300 villages du diocèse, et j'ai reçu de chacun de MM. les instituteurs, avec lesquels j'entretiens une active et cordiale correspondance, des notices souvent remarquables, toujours instructives, car elles reproduisent des chiffres

Digitized by Google

et des faits consignés dans les registres des actes de l'état civil, des fabriques ou des assemblées d'habitants.

Il y a là une mine, la plus riche peut-être et la moins explorée; j'y ai découvert et j'y découvre, chaque jour, sur le passé des écoles et des maîtres, des documents inédits pour cette collection, que j'appelle, avec complaisance, *mon trésor scolaire,* qui comprend, en nombre considérable, des pièces d'archives classées dans l'ordre suivant :

1° Lettres patentes des ducs de Lorraine et des rois de France, ordonnances et arrêts des parlements, des cours souveraines, des conseils d'État, des intendants;

Mandements, règlements, statuts des évêques, des synodes, des écolâtres concernant les grandes et les petites écoles.

2° Négociations et correspondances des évêques, des écolâtres, des intendants, des subdélégués, des curés, des syndics, officiers municipaux, notables des communautés pour la création, l'entretien, la surveillance des écoles, principalement des écoles de filles.

3° Droits, obligations, exigences, plaintes des curés et vicaires, des maires, des notables et habitants en ce qui regarde les écoles, les maîtres et maîtresses. — Requêtes, réclamations, doléances des maîtres et maîtresses contre les curés ou les communautés. — Intervention des intendants et de

Digitized by Google

leurs subdélégués. — Discussions, discords, débats, procès entre les communautés, les écolâtres et les régents, maîtres ou maîtresses d'école.

4° États nominatifs de recteurs, régents, maîtres ou maîtresses d'école, du XVI^e^ au XIX^e^ siècle. — Formules, informations, actes de nomination, d'installation, de révocation. — Concours *ou disputes des écoles.* — Élection par les assemblées d'habitants. — Mémoires et quittances pour gages annuels ou casuels, engagements de châteliers, d'échevins d'église, de chantres, de marguilliers.

5° Contrats, traités, baux ou conventions entre, d'une part : les prévôts et chapitres, — les abbés et prieurs, — les maires, syndics, commis de ville, bourgeois, manants et habitants ; et de l'autre : les régents, recteurs, maîtres, maîtresses d'école, congrégations religieuses, en ce qui concerne le règlement de leurs droits et obligations réciproques.

6° Délibérations des communautés en faveur ou à l'occasion des écoles, — du personnel, — des gages et salaires, — des programmes, des méthodes d'enseignement, — des constructions, achat et réparations des *chambres d'école,* maisons, mobiliers, meix, jardins et usuaires.

7° Fondations, dons, legs en faveur des écoles de charité, de garçons, de filles, — distribution de prix, de pain, de vêtements, de livres et fournitures de classe.

8° Statistique. — Signatures apposées, à diver-

Digitized by Google

ses époques, par les comparants ou témoins, aux actes consignés dans les registres de l'état civil, des confréries, des fabriques, des délibérations d'assemblées. — Moyennes des parrains, marraines, conjoints, déclarants aux actes de décès, — des syndics, notables, manants, miliciens qui ont signé : les procès-verbaux du tirage, de 1750 à 1789, — l'état du temporel, de 1703 à 1713, — les *rolles* des habitants des communautés, cotisables ou non cotisables, avec les titres et qualités des exempts, parmi lesquels figure presque toujours le maître d'école ; — fac-simile de signatures, etc., etc.

Ces documents si nombreux, si variés, la plupart inédits, je les ai classés, répartis, résumés en autant de tableaux ou chapitres qu'il y avait de doyennés, et j'ai consacré à quelques communautés des notices qui présentent, sous un aspect nouveau, avec une exactitude mathématique, l'histoire de nos écoles à trois époques différentes, avant 1789, durant la Révolution, de 1803 à 1833.

Mon but est connu, ma méthode aussi ; j'étudie le passé pour mesurer les progrès accomplis, pour éclairer le présent, pour préparer l'avenir ; je repousse les théories, les hypothèses, j'interroge les faits, sans me préoccuper ni d'un principe, ni d'une conséquence, ni d'une conclusion ; les conséquences, les conclusions s'imposeront avec une autorité d'autant plus irrésistible, que les faits seuls les auront produites.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE TOUL.

Il comprend « une catédrale — une collégiale — le petit chapitre de Saint-Gérard, 33 cures, 14 annexes, 6 hopitaux, 3 abayes, 5 prieurés, 4 couvents de religieux, 4 de religieuses, une maison de la mission, où est le séminaire » (1).

TOUL.	(1686-1690)	(1786-1790)	
1. Paroisse Saint-Jean-Baptiste	54 — 44 — 33 (2)	71 — 68 — 54	
2. Paroisse Sainte-Geneviève.	18 — 8 — 9	35 — 33 — 25	
3. Paroisse Saint-Amant . . .	99 — 66 — 27	95 — 85 — 77	
4. Paroisse Saint-Aignan . . .	47 — 41 — 32	18 — 16 — 13	
5. Paroisse Saint-Maximin. . .	3 — 1 — 0	84 — 78 — 68	
6. Saint-Pierre et Saint-Mansuy	29 — 28 — 20	19 — 18 — 16	
PAROISSES DU DOMAINE DE L'ÉVÊQUE.		(1786-1790)	
7. Blénod		66 — 62 — 57	1649(3)
Annexe Bulligny		32 — 31 — 25	1694
8. Béquilley (Bicqueley)		18 — 13 — 11	1683
Annexe Pierre		8 — 4 — 3	1760
9. Chaudeney.		14 — 12 — 8	1765
10. Écrouves.		19 — 15 — 12	1640
11. Bouvron		8 — 6 — 4	1788
PAROISSES DU DOMAINE DU CHAPITRE DE TOUL.			
12. Dommartin (4)		4 — 4 — 4	1709
Annexe Villey-le-Sec		18 — 18 — 11	1695

(1) *Pouillé du diocèse de Toul*, 1711. T. Ier, p. 112. — On compte 10,000 âmes dans ce doyenné.

(2) Le premier chiffre indique le nombre de mariages, le second le nombre des époux, le troisième le nombre des épouses qui ont signé, aux années indiquées entre parenthèses.

(3) La date à la suite des conjoints indique l'époque où un document officiel permet d'affirmer l'existence d'une école.

(4) A Dommartin, comme dans plus de 100 autres communes, j'ai vérifié les chiffres de 1789 à 1798 ; je n'ai trouvé, sur les registres de délibérations, que deux croix sur plus de 500 signatures, dont plusieurs très-belles.

Digitized by Google

13. Villey-Saint-Étienne	24	— 24	— 24	1674
14. Francheville	14	— 14	— 12	1675
15. Lucey	25	— 23	— 16	1736
16. Lagney	20	— 16	— 15	1714
17. Ménilot	13	— 13	— 11	1696
Paroisses du domaine de l'église de Saint-Gengoul.				
18. Bagneux	10	— 7	— 6	1685
19. Crésilles	8	— 7	— 6	1680
Paroisses du domaine de l'abaye de Saint-Evre.				
20. Colombey	38	— 36	— 29	1789
Annexe Allain	15	— 15	— 12	1664
21. Moutrot	9	— 9	— 5	1777
Paroisses de Lorraine.				
22. Gondreville	40	— 38	— 38	1590
23. Fontenois [1]	12	— 12	— 9	1695
Annexe Velaines-aux-Bois [2]	15	— 13	— 9	1698
24. Sexey-aux-Bois	16	— 14	— 13	1678
Annexe Aingerez [3]	13	— 13	— 10	1695
25. Chaligny	33	— 31	— 29	1671
Annexe Chavigny	16	— 14	— 14	1690
Annexe Messein	14	— 13	— 12	1741
26. Maron	29	— 26	— 20	1761
27. Andilly	6	— 6	— 6	1683
Annexe Royaumeix	10	— 9	— 8	1701
Annexe Ménil-la-Tour	6	— 6	— 5	1741
28. Mont-le-Vignoble	12	— 12	— 11	1695
Annexe Gye.	»	— »	— »	»
29. Domgermain	40	— 38	— 34	1599
Annexe Charmes-la-Côte	25	— 21	— 19	1660
30. Choloy	17	— 13	— 9	1724
31. Bruley	12	— 12	— 12	1718
Annexe Pargney-derr.-Barine	19	— 19	— 18	1670
32. Ochey	12	— 9	— 6	1701
Annexe Tuilley	11	— 11	— 6	1699
33. Sanzey	10	— 10	— 8	1701

En résumé : 1,053 mariages ; moyenne des époux ayant signé, 91,8 ; des épouses, 77,9 ; des conjoints, 84,85.

[1] Les registres ont été brûlés, avec le village, le 22 janvier 1871. — J'ai trouvé le chiffre des mariages (1782 à 1788) aux archives du greffe du tribunal de Toul.

[2] En 1703, 27 habitants, y compris le maître de poste, le pâtre, le maître d'école. (État du temp.)

[3] 1702, l'État du temporel signale à Molzey, dépendance d'Aingerez, l'existence d'un maître d'école, châtelier d'église.

Digitized by Google

VILLE DE TOUL. — NOTICE. AVANT 1789.

I. — Du v^e^ au XVIII^e^ siècle, la ville épiscopale est célèbre par le nombre et la valeur de ses institutions scolaires; c'est dans la paroisse de Toul, *in parochia Tullensi*, que se réunissent les pères des conciles de Tuzey et de Savonnières. A l'école épiscopale, chez les bénédictins de Saint-Èvre (595), de Saint-Mansuy (993), à l'abbaye de Saint-Léon (1094), on enseigne aux enfants « admis dès l'âge de 5 ans, la lecture, le psaultier, le comput, le chant et l'écriture ». — Les écolâtres, les scholastiques Firmin, Frotaire devenus évêques, Brunon (Léon IX) (1040), Ludolf, Udon (1052), Hezelin, Hunald, Odon, Ticelin, Arnauld, Rupert, Gauthier Waltier ou Vatier (1267), enseignent à de nombreux disciples le trivium (la grammaire, la rhétorique, la dialectique), — le quadrivium (l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique), les saintes Écritures, — la philosophie, — la théologie, — la science du droit.

825 à 1240. — Écoles presbytérales, dans chacune des paroisses de la ville, des faubourgs et à la Charité.

1040. — Écolâtrerie prébendée. — « L'écolâtre est le maître des écoles, et cette dignité a été autrefois très-honorable dans l'église de Toul, parce que

Digitized by Google

les écoles y ont été très-célèbres. » En 1789, l'écolâtre recevait encore de la mense capitulaire, 54 resaux de blé, orge et avoine, — en argent, 254[l]11[s]; sur la caisse du chapitre, 24[l]; — 5 jours 1 hommée 11 verges de vignes.

1245. — Frères prêcheurs. — 1270, Cordeliers. — 1596. Maître des écoles. (Arch. reg. G. 117). — 1613, 3 juin. Ordonnances de M. Jean de Porcelet, publiées à Rosières-aux-Salines. — « Deffendons à tous maîtres d'école d'enseigner la jeunesse, sinon après avoir fait profession de foy ès mains du curé à peine d'interdit. » — 1629. Ordonnances générales du vicaire général du cardinal de Lorraine. « Les curés et vicaires feront le catéchisme aux enfants les fêtes et dimanches, sous peine d'une amende; — ils exigeront une profession de foi de la part des maîtres; — ils tiendront registres des baptêmes, mariages et mortuaires. »

1629. — Règlement touchant les droits d'autel et les devoirs des maîtres et marguilliers. « — Pour les baptêmes, ce que les parrains et marraines voudront donner; — le Saint Viatique, rien; — l'extrême-onction, rien; — fiançailles et mariage, 1 fr.; — femme qui relève après ses couches, 2 petits sols; — messe chantée, 6 gros; — matines extraordinaires, 9 gros; — vêpres extra, 6 gros; — enterrements d'adultes, 1 fr., — d'enfants, 6 gros; — services solennels, 1 fr.; — un nocturne, 18 gros; — pour chaque trait sonné, 3 gros; — ouverture des

Digitized by Google

fosses, 1 fr. ; — si la terre est gelée, 1 fr. 8 gros. — — Ce règlement n'aura lieu que s'il n'y a pas de conventions spéciales entre les paroisses et les maîtres. »

1633. Religieuses du premier ordre de Saint-Dominique. — 1634. Religieuses du père Fourrier. — 1634 à 1637. — Établissement d'un grand et d'un petit séminaire. On y enseigne la philosophie, la physique, les mathématiques. On y reçoit des externes. — 1654, 24 octobre. Le chapitre commet un régent des grandes écoles à 200[l] barrois sur la recette. — (G. reg. 1650, fol. 134.) 1656. Défense d'enseigner dans la ville la langue latine au préjudice des grandes écoles. — 5 juin 1658. Synode général. Statuts relatifs à l'enseignement et à la tenue des registres. — 1659, 1[er] mars. Le sacristain de Saint-Gengoul, « lequel enseigne à la jeunesse la langue latine au préjudice de la régence des grandes écoles, sera admonesté de cesser ». (Reg. 1668.)

14 juillet 1634. — Certificat donné à un chanoine de Verdun portant que : la vacance de l'écolâtrerie de cette église de Toul arrivant, le chapitre y nommera en tout temps, étant une charge qui doit être remplie de personne connue, et qu'il y a nommé en 1630. (Reg. 1632, f[os] 73 et 74, v°.)

27 octobre 1650. — Le sieur Delly, comme écolâtre, a été averti de faire le devoir de sa charge et de s'informer bien exactement si les écoliers de

Digitized by Google

cette ville (Toul) sont instruits en la religion catholique, apostolique et romaine. (Reg. 1650, f° 4.)

29 octobre 1652. — Les grandes écoles seront visitées une fois le mois par les sieurs Delly, écolâtre, F. Caillier et J. Legan, chanoines, pour reconnaître si la *méthode* d'enseigner des régens est bonne, tant pour les lettres que pour les mœurs. (Reg. 1650, f° 59.)

12 mai 1654. — Élection d'un écolâtre à charge de ne pouvoir disposer de l'écolâtrerie par permutation, résignation ou autrement, que du consentement de Messieurs. (Reg. 1650, f° 120.)

29 janvier 1655. — Le sieur de la Vallée, chanoine, aura le grain de son canonicat, et le sieur Grenetier retiendra celui de son écolâtrerie. (Reg. 1650, f° 139 v°.)

9 septembre 1658. — Serment de M. l'écolâtre de ne jamais faire démission de son personat qu'entre les mains de Messieurs, auxquels appartient seuls en corps d'en conférer. (Reg. 1650, f° 225.)

29 novembre 1658. — Il est ordonné au sieur écolâtre de faire deffense à « toutes sortes de per-« sonnes d'enseigner au préjudice des grandes écoles « et de voir si ceux qui enseignent font profession « de religion catholique, apostolique et romaine. » (Reg. 1658, f° 4.)

1659, 7 novembre. — Deffenses à qui que ce soit d'enseigner la langue latine, au préjudice des grandes écoles. (Reg. 1658, 31.)

Digitized by Google

1661, 3 mars. — Le maître des grandes écoles sera averti d'enseigner le catéchisme à ses écoliers, le samedi au soir de chaque semaine et le dimanche matin. (R. 1658, 78.)

1663, 8 février. — Le sieur Menget, chanoine, « est prié de vouloir bien enseigner les écoliers jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelqu'un capable de la régence des grandes écoles. »

1663, 16 avril. — Le sieur Gaspard, « nommé pour la régence des grandes écoles aux mêmes gages et conditions que le sieur Bourguignon et jusques au bon plaisir de ces Messieurs. » (R. 1661, 55.)

1664, 14 novembre. — Les écoliers ne sortiront pas des grandes écoles de la cathédrale sans un exeat et certificat de MM. les examinateurs. Même règlement le 21 février 1670. (R. 1661 et 1669.)

1664, 14 novembre. — Le sieur Vitry, reçu à la régence des grandes écoles, a commencé l'ouverture des classes le 5 novembre 1664, aux gages de deux cents francs par an. (R. 1661, 101.)

1664. — Religieuses bénédictines. — 1665. Statuts synodaux. Visite des églises et écoles des paroisses. — 1667. 50 fr. alloués par paroisse, à l'archidiacre ou écolâtre, « autorisé par arrêt du parlement de Metz ». — 13 juillet. Le sieur écolâtre averti de chercher un maître pour les écoles, attendu que le sieur Vitry est sorti. M. Menget est prié de régenter *par intérim*. (Reg. 1667, f° 13.) — 1669. 8 may. Ordonnance de M^gr André du

Digitized by Google

Saussay : « En chaque paroisse, il y aura un maître d'école pour chanter et servir à l'église, avec le sieur curé, comme aussi pour enseigner les enfans. » — 20 septembre. Régent des écoles reçu à 200 fr. par an, 4 gros par semaine de chaque écolier et son logement.

29 janvier 1670. — Le sieur Vincent, écolâtre, a été commis pour voir le prieur de Saint-Léon et s'informer de lui s'il est vrai qu'ils tiennent école. (Reg. 1669, f° 116.)

15 novembre 1672. — Jour pris pour nommer à l'écolâtrerie. Les huissiers capitulaires avertissent MM. Ostiatini, etc. Le lendemain on députe un chanoine et le secrétaire pour aller prendre la voix des malades. M. Mathurin Auffroy est nommé *écolâtre*. Il prend possession le 16 novembre 1672.

9 janvier 1673. — Les maîtres proposés par les religieux de Saint-Léon n'enseignant pas les enfants qui sont ez-écoles, *avec une bonne méthode*, M. Auffroy, écolâtre, ira les entendre expliquer les leçons et corriger les thèmes des écoliers, pour ensuite être pourvu à ce désordre. (Reg. 1669, 179, v°.)

10 mars 1673. — M. Petit-Maire obtient du Roi l'écolâtrerie. Il est refusé en chapitre. (Reg. 1669, 187, v°.)

1675. 7 novembre. — MM. de la ville « ont reçu le déport fait par le prieur et religieux de

Digitized by Google

Saint-Léon de la maison des écoles et contiguë à icelles ». (R. 1675.)

1678. — Statuts synodaux relatifs aux écoles. — 1686, 3 mars. François Gérard, maître d'école de la paroisse Saint-Pierre, signe comme témoin. — 1686, 9 décembre. Liste publiée par l'évêque « des 48 cas les plus ordinaires et dont la connaissance appartient à l'église, à l'exception des *juges* séculiers, la nomination, examen, réception et interdiction des maîtres d'école ». (45e cas.)

11 mars 1686. — Les maîtres d'école examinés par l'écolâtre. « Toutes les écoles de cette ville étant soumises à notre autorité et à l'écolâtre de notre église, etc.... ; nous ordonnons à tous les maîtres d'école de cette ville de se retirer dans la huitaine, pour tout délay du jour de la publication des présentes, par devers le sieur *Auffroy*, chanoine et écolâtre pour être par lui examinés. Défendons en outre très-expressément à toutes sortes de personnes d'enseigner le latin, en cette ville, qui ne doit être enseigné en autre lieu qu'en nos grandes écoles, exercées présentement sous notre autorité et de l'écolâtre de notre église, par les RR. PP. chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon de cette ville. » (Reg. 1686.)

1686, 24 avril. — Mandement. Article 8 : « Enjoignons à tous les curés d'aller une fois au moins chaque semaine, pendant l'hiver, dans les écoles de leur paroisse, afin de voir comment les maîtres enseignent les enfants. Et chaque fois qu'ils y man-

Digitized by Google

queront, nous voulons qu'ils soient condamnés à une aumône de 30 sous, dont nos officiaux feront l'application. »

11 octobre 1690. — Permutation de l'écolâtrerie avec la chapelle *épiscopalle*. (Reg. 1695.)

1690. — Ordonnances du synode : après avoir blâmé les défauts des ecclésiastiques, on rappelle ceux des maîtres d'école : « Quelques-uns jouent du violon aux fêtes de village et aux noces; — ils exercent des fonctions qui détournent de l'école; — ils n'ont pas une tenue décente, surtout à l'église; — ils font chanter tout ce qu'ils s'avisent dans les fêtes sacrées; — ils fréquentent les cabarets; jouent aux cartes, peu retenus en paroles. »

1692, 27 septembre. — MM. de ville « ont commis les sieurs..... chanoines, pour traiter avec MM. les prieur et religieux de l'abaye de Saint-Léon, qui se porteront forts de leur congrégation pour tenir et gouverner les écoles pendant 9 ans, sous les honoraires et reconnaissance de 400 fr. barrois par an, au lieu de 250 fr. et de 40 fr. pour le loyer de la maison servant auxdites écoles, qu'ils seront obligés de fournir. »

1692, 17 octobre. — La maison des écoles, ensemble les grandes et petites écoles ont été adjugées pour 9 ans pour 200 fr. — Le dernier octobre 1704, laissée pour 9 ans au sous-chantre. — 1709, 25 janvier. Bail de la maison des écoles à un musicien, pour 9 ans. (R. 1686, 1700, 1707.)

Digitized by Google

1695, 10 mars. — Mandement de Mgr de Thiard de Bissy sur l'éducation chrétienne et l'instruction des enfants. « Les plus grands évêques y ont toujours donné leurs soins, les rois et les princes ont vu qu'il y allait du bien de leurs États..... Nous avons souvent pensé aux moyens de n'en point avoir, dans nos paroisses, qui ne soient capables, par leur vertu et leur science, de se bien acquitter de ces deux importantes fonctions, c'est-à-dire de bien élever les enfants et d'aider les curés et vicaires. » — Ce document très-curieux, très-complet, renferme 15 articles : — le choix, la nomination, la direction, la dignité des maîtres et des maîtresses, les méthodes, les livres, les matières de l'enseignement, la discipline, la durée des classes, tout y est l'objet de prescriptions sages et pratiques. —Suit une ordonnance de visites pastorales; « l'époque en sera annoncée en plein prône et ensuite affichée à la porte de l'église; les maîtres y seront interrogés, ils devront y amener leurs élèves. » « Ordonnons aux pères et mères, sous peine d'être privés des sacremens, même au temps de Pâques, d'envoyer exactement leurs enfans, garçons et filles à l'école, de la Toussaint à Pâques au moins, et pendant le reste de l'année le plus exactement possible; et afin que personne ne s'excuse, nous voulons que les pauvres soient enseignés aux dépens de la fabrique, ou sur d'autres fonds s'il se peut, ou gratis. » — Ces statuts et ceux des années

Digitized by Google

1678 et 1686 relatifs aux maîtres d'école seront publiés et lus au prône de 3 en 3 mois. »

11 décembre 1700. — Permis de convertir en terre trois jours de vigne, à la pointe en Vachevigne, dépendante de l'écolâtrerie. (Reg. 1700.)

1701. — Exercice de la *veille* qui doit être inviolablement observé dans les ouvroirs, que MM. les curés pourront permettre aux femmes et aux filles de leurs paroisses. — Règlement très-curieux, très-complet, en 18 articles, imprimé à Toul, par ordre de Monseigneur, chez Alexis Laurent, imprimeur de l'évêché. « Art. VI. — La lectrice fera le catéchisme ; elle interrogera premièrement les petites filles qui vont à l'école. Art. XI. — La lectrice ou une de ses compagnes lira deux ou trois articles du petit livre *Des Devoirs des femmes et des filles*, imprimé à Toul, et que M. le curé leur aura donné, et si l'une ou l'autre des maîtresses d'école s'y rencontre, ce qu'elles feront le plus assidûment qu'elles pourront, elle expliquera ces deux ou trois articles, familièrement et en peu de mots. »

1702 à 1770. — Méthode familière pour les petites écoles (3 éditions successives, revues, augmentées, publiées par l'évêque). — 1re partie. Devoirs des maîtres et maîtresses d'école, 13 chapitres. — Marques de la vocation : estime, affection, zèle, exactitude, que le maître doit avoir pour son emploi ; science, capacité, méthode. — 2e partie, 15 chapitres. « On doit parler raison aux enfans ; châti-

Digitized by Google

mens et réprimandes. Comment en user? Discipline exacte. Ameublement des écoles. — Distinction des classes. — Ordre des exercices. — Manière d'enseigner les diverses matières.

Un traité de prononciation, d'orthographe et une instruction sur l'écriture, enrichie d'exemples en taille-douce (1 vol. in-12, 162 pages), imprimé, en 1770, par ordre de l'évêque, fait partie de la méthode familière ; il est enjoint à chaque maître et maîtresse d'école « d'avoir un exemplaire de ce livre, de le lire attentivement, et de se conformer aux règles qui y sont contenues, et aux curés et vicaires d'y veiller attentivement ».

21 et 28 juillet 1709. — Jour pris pour l'élection d'un écolâtre. M. le président écrit aux chanoines absents pour les affaires du chapitre ou pour maladie.

24 octobre 1711. — La rétribution de la table du chœur doit être payée par l'écolâtre. (Reg. 1707, f° 105, v°.)

1712. — Statuts synodaux. Droits et devoirs du maître d'école comme marguillier, chantre, sonneur. — 1717. Règlements pour le synode, 26 articles. — « Les curés doivent employer tous leurs soins afin qu'il y ait dans leur paroisse des maîtres sages, vertueux, savants et appliqués. Jamais nous n'aurons d'estime ni de confiance pour un curé que nous trouverons négligent pour cette « partie essentielle de son devoir ». Art. 23. — Défense expresse, sous

Digitized by Google

peine de suspension, *ipso facto*, à tous curez ou vicaires d'emploier les maîtresses d'école chez eux à aucun ouvrage, ni de les y faire coucher ou manger, à moins qu'elles ne soient leurs sœurs, nièces, ou âgées de 40 ans, — n'y d'avoir aucune conversation particulière avec elles autres que sur l'école et l'instruction des filles. Nous leur défendons aussi d'aller dans ces écoles que pour les visiter et lorsque les petites filles y sont assemblées. »

9 août 1719. — On procède à l'élection de l'écolâtre, à la pluralité des voix, non au scrutin. Un député va avec le secrétaire chez les chanoines infirmes pour avoir leurs suffrages, lesquels sont lus au rang des chanoines. M. Bouillon est nommé écolâtre.

19 et 24 décembre 1729. — Élection de M. Martel, écolâtre par scrutin, jusqu'à trois fois, parce que la pluralité des voix n'était pas en faveur d'une personne. Il y avait 32 chanoines, il fallait 17 voix pour que l'élection fût canonique. (Reg. 1730.)

9 juillet 1732. — Le chapitre accorde *conger* de trois semaines à M. Martel en sa qualité d'écolâtre seulement et non comme chanoine, pour aller prendre les eaux à Pont-à-Mousson. (Reg. 1730.)

20 août 1745. — L'écolâtre fait la table de chœur et visite les écoles de la ville. Il n'est point inscrit sur la table de chœur pour suppléer au défaut du chanoine semainier légitimement empêché. Il est obligé aux réponds les jours de 1re

Digitized by Google

classe, sur l'invitation du chanoine qui tient chœur, et doit porter le flambeau à l'élévation de la messe desdits jours.

4 octobre 1747. — M. l'écolâtre n'étant as chanoine, n'est obligé qu'à l'assistance de la messe *canonialle* le jour du chapitre Saint-Luc... N'ayant pas de voix au chapitre, il est dispensé de s'y trouver ; excepté au chapitre des Cendres, qui est spécialement établi pour la correction des mœurs. (Reg. 1741.)

28, 29 août et 22 septembre 1750. — Élection faite au scrutin de M. Aubriot, chanoine, pour écolâtre.

1751, 3 mai-28 juin. — 1752, 10 février, 28 avril, 20 juin et 20 juillet. — Refus du chapitre d'admettre MM. Pagel et de Marne à la prise de possession de l'écolâtrerie ; — il soutient celui qu'il a nommé, quoiqu'il ne soit point gradué. — Procès. (Reg. 1751 du contrôl. f° 4, v°, et 6. Reg. secrét. 1751, f° 19, v° 23, 24 et 26.)

1721-1753. — M^gr^ Begon achète au chapitre une maison ; il y fonde une espèce de petit séminaire, qui, à sa mort, devient une école épiscopale primaire.

1725. Les sœurs de Saint-Charles dirigent à l'hospice général une école de filles ; — il y a une école spéciale pour les garçons.

1726, 2 mai. — Ordonnance synodale, livres recommandés : *Catéchisme du diocèse ; — le Bon*

Digitized by Google

Paroissien, dont on fait actuellement, avec soin, une édition plus ample ; — *Catéchisme historique* de M. l'abbé Fleury ; — l'*Histoire de la Bible*, par Royaumont ; — l'*Instruction de la Jeunesse*, par M. Gobinet.

1720, 10 avril. — Défense aux curés de se servir d'autre catéchisme que de celui du diocèse.

1734. — Dames du tiers ordre de Saint-François.

1739, 22 décembre. — Enquête ordonnée par l'évêque sur les acquisitions faites pour les écoles et les charités, depuis 1709.

1742. 5 octobre. — Collége de Saint-Léon. Transaction entre le chapitre de la cathédrale et les chanoines de Saint-Léon.

1742. — Création d'un cours d'écriture et d'arithmétique. On appelle pour le diriger Dutillet, régent d'écriture et de calcul juré, à Paris ; on lui alloue 200 fr. de gratification, 205 fr. de frais de voyage, 300 fr. de subvention annuelle.

1744. — Amortissement pour les filles de l'école de la Charité. (B. 247.)

1745, 11 septembre. — Traité entre la ville et les chanoines ; — enseignement gratuit.

1750, 10 août. — Règlement donné par l'évêque aux sœurs de la Doctrine chrétienne dites Vathelotes. — 34 articles.

1752. — École libre secondaire fondée par Descomptes.

1753, 12 juin. — Cours de mathématiques et de

Digitized by Google

dessin fondé par la ville. — Rétribution mensuelle, 3 liv. par élève. — 6 boursiers désignés par MM. de l'Hôtel de Ville.

1757. — Fondation du chanoine Vathelot, de Bruley. — École gratuite pour les jeunes filles. — Noviciat et maison de retraite pour les sœurs infirmes ou âgées.

1768. 2 juillet. — Traité passé entre Rose de Poye et la supérieure de la maison du séminaire des maîtresses d'école pour obtenir des sœurs pour quelques paroisses. — Acte du 2 juillet certifié, ratifié, enregistré à Nancy, le 15 avril 1774. (E. 217.)

1769. — Fondation et dotation du collége Saint-Claude.

1770. — La municipalité cesse de subventionner le collége Saint-Léon.

De 1780 à 1789. — Pièces justificatives des comptes de la ville.

Résumé. — En 1789, il y avait à Toul : 1° une école de garçons et une école de filles à chacune des paroisses ; — 2° une école de garçons et une école de filles à l'hospice Saint-Charles et à la Maison-Dieu ; 3° une école et un pensionnat de jeunes filles chez les religieuses de la congrégation de Notre-Dame ; — 4° l'école et le pensionnat des sœurs Vathelotes ; 5° l'école des enfants de chœur de la maîtrise ; 6° la classe du maître de mathématiques et de dessin ; — 7° la classe du maître

Digitized by Google

d'écriture juré ; — 8° le pensionnat des Dames du Saint-Sacrement ; — 9° le pensionnat des Dames du Tiers-Ordre ; — 10° le collége Saint-Claude, richement doté et fréquenté par de nombreux élèves internes et externes ; — 11° le grand et le petit séminaire.

La moyenne des conjoints qui ont signé leur acte de mariage est de 61,8 en 1690 (75,2 époux, 48,4 épouses). — En 1790, elle s'élève à 85,5, soit 93,3 pour les époux, 77,7 pour les épouses. — J'ai compulsé 21 registres contenant, depuis 1700, les procès-verbaux des délibérations des marchands, perruquiers... et des élections des échevins, sergents de ville, portiers, receveurs, gardes-vignes ; ceux-ci sont relativement illettrés : la moyenne des signatures est de 82 p. 100, celle des autres est de 94 p. 100.

Les archives municipales sont très-riches ; au compte de 1554-1555, on lit : « Remboursé le sire Mydard de 25^{l},7 gros $^{1}/_{2}$ qu'il a supportés à recouvrer certaines chartes de la cité ; — en 1571, on envoie à Nancy des commissaires pour ramener le coffre où furent mis les titres et lettres de la cité durant les troubles, « lequel, cejourd'hui a été apporté en l'hôtel commun ». — Le plus ancien registre de la paroisse remonte à 1593 (S. G. G.) ; ils sont généralement parfaitement tenus ; celui de Sainte-Geneviève est un modèle de calligraphie, on lit au frontispice : « *Nasci, laborare, mori.* »

Digitized by Google

Au synode général du 5 juin 1658, on prescrit de nouveau aux curés et vicaires de « tenir registre des baptêmes, mariages et mortuaires arrivez en leurs paroisses, et tous les ans en apporter un double au synode général, à peine d'amende pour autant de fois qu'ils y manqueront, applicable aux aumônes ».

Le 27 mai 1739, un monitoire du prévôt de l'église collégiale de Saint-Gengoul enjoint aux curés et vicaires du bailliage et siége présidial de Toul d' « avertir et admonester de sa part, à voix haute et intelligible, par trois divers jours de dimanches consécutifs, tous ceux et celles qui ont pris, enlevé, soustrait, diverti, latité et détiennent des titres, papiers, enseignemens et documens concernant les biens de la ville et autres tels ils puissent être, sous peine d'excomunication ».

En 1742, 30 avril, le maire, les échevins et officiers de l'hôtel commun de la ville, par une délibération motivée, font venir un archiviste. Il soumet un projet de classement; on lui alloue 750 fr. d'honoraires. Il transcrit les chartes, diplômes...; il cote et numérote les registres, il écrit en marge l'objet des pièces et documents.

Au chapitre général des Cendres du 10 mars 1764, Le Moine, archiviste, feudiste et secrétaire de l'église de Toul, présente un recueil des délibérations capitulaires les plus intéressantes de 1630 à 1760, rédigé en forme de dictionnaire. (G. 104.)

Digitized by Google

1789 à 1833.

1790. — Pièces justificatives des comptes de la ville (1789-1790).

1790. — Refus de serment de Mettavant et de son sous-maître « déguisé sous le titre de démission ». Refus motivé de la plupart des maîtresses d'école.

1791. — Les sœurs Vathelotes remplacées par deux institutrices laïques, à la suite d'un concours.

1792, 13 avril. — Certificat de civisme à Vaudeville et à Robinet, successeurs de Boni, qui a pris engagement d'enseigner à Liverdun.

1792, 14 avril. — Le conseil général de la commune, en attendant une loi, formule un règlement très-sage, en 6 articles ; — il nomme les citoyens Vaudeville et Robinet en remplacement de Mettavant et de Boni ; — il fixe le traitement à 600 fr. chacun.

1792. — Alexis Lallemand continue à diriger l'école de garçons de la Maison-Dieu.

1792. — Confiscation de la maison des sœurs Vathelotes.

1792. — Tableau de répartition des 29 bourses du collége par les administrateurs du district. — Nom des individus. — Montant des pensions accordées. — Motifs du choix. — Observations. (S. t. 2.)

Digitized by Google

1793, 4 octobre. — Neuf ex-religieuses et ex-converses de la congrégation de Notre-Dame prêtent le serment.

An II, 28 ventôse. — La municipalité annonce l'ouverture des écoles d'après le nouveau système, pour le 1er germinal. — Nom des instituteurs et des institutrices établis en ville. — Obligation d'envoyer les enfants chez l'un des maîtres, après déclaration à la mairie.

An II, 21 floréal. — Vente de la maison d'école, rue de l'Instruction, 16.

An II. — Situation des écoles. — Quatre instituteurs : Vaudeville (Jean), 68 élèves ; — Robinet (J.-B.), 91 élèves ; — Marc (Clément), 102 élèves. — Guillaume (Jean), 31 élèves. — Salaire mensuel, 1l,13s,4d par élève. — 4 institutrices : Pitoy (Cécile), 101 élèves ; — Thomas (Marguerite), 100 élèves ; — Buisson (Anne), 72 ; — Paquotte (Marguerite), 49 élèves. Rétribution par mois et par élève : 1l,13s,2d pour les garçons ; 1l,5s pour les filles.

An III, 1er germinal. — Translation des écoles au cloître de la cathédrale et à la dortellerie.

An III. — Les quatre instituteurs continuent leurs fonctions, de vendémiaire à ventôse inclusivement ; le chiffre des élèves s'est abaissé de 292 à 268 ; traitement légal : 5,191l,7s,8d.

Une cinquième institutrice reçoit 14 élèves ; il n'y en a plus que 291 au lieu de 322. — Traitement légal, 3,867l,2s.

Digitized by Google

L'organisation des écoles, d'après la loi du 29 brumaire an II, ne dure que 4 trimestres.

An III, 24 frimaire. — La Société populaire, l'administration du district et la municipalité examinent l'*Ami des jeunes républicains,* édité et offert par l'imprimeur Carez; ils l'adoptent pour les écles primaires, ainsi que : *Instructions sur les mesures déduites de la grandeur de la terre et leurs calculs relatifs à leur division décimale,* — l'*Annuaire républicain,* — l'*Acte constitutionnel,* — l'*Instruction d'un père à son fils.* Voir aux archives deux registres pet. in-folio servant à inscrire les délibérations de la Société des Amis de l'égalité et de la liberté depuis sa fondation, en octobre 1790, à l'an III.

An IV, 30 prairial. — On établit quatre écoles primaires dans les bâtiments du collége supprimé par la loi du 7 ventôse an III.

An VI. — Une commission composée d'un administrateur municipal, du commissaire du pouvoir exécutif, d'un membre du jury d'instruction, procède à une enquête; il y a 9 instituteurs privés, 6 maîtres de latinité, 14 institutrices. On constate que les instituteurs répondent aux vues du gouvernement, que les institutrices font de l'opposition. — On exige le serment, 5 d'entre elles refusent et renoncent à l'enseignement ; l'une est révoquée, il n'y a plus que 8 écoles de filles.

An VII. — Le citoyen Renard dirige, à l'hospice, l'école de garçons.

Digitized by Google

An X. — Enquête et inspection. — Il y a 8 écoles primaires de garçons; 4 instituteurs ont été reçus par le jury, 4 n'ont aucun titre, le total des élèves est de 214. — 3 institutrices, dont 2 reçues par le jury, et le pensionnat nouvellement établi à la Maison-Dieu, par 3 anciennes religieuses, comptent 134 élèves.

Enseignement secondaire : 3 professeurs, 52 élèves.

An XI. — Le maire et le conseil, MM. les curés entendus, arrêtent que Robinet et Marc sont seuls instituteurs communaux. Le premier habitera le cloître de l'église St-Étienne, le second aura une indemnité de logement. — On institue un comité de surveillance et d'encouragement.

An XII, 7 pluviôse. — Réorganisation du collége sous le nom d'école secondaire.

1808. — Taux de la rétribution mensuelle, 1 fr. par abécédaire, 1 fr. 50 c. par écrivain. — Dépenses pour l'école secondaire — Mémoire de l'imprimeur Carez, qui a fourni les livres pour la distribution des prix (31 août 1808) : deux *Pensées de Nicole*, 2 liv.; deux *Fables de La Fontaine*, 2 vol., 5 liv.; deux *Œuvres de Boileau*, 3 fr. 50 c.; deux *Géorgiques de Virgile*, 4 liv.; une *Henriade*, 2 fr. 50 c.; un *Mentor vertueux*, 2 fr. 50 c.; un *Éléments d'algèbre*, 5 liv. Lettres d'invitation et feuilles de distribution, 16 fr. 50 c.; ensemble, 43 fr. 50 c.

1810. — Un décret rend aux Vathelotes la pro-

Digitized by Google

priété confisquée en 1792. — Elles enseignent jusqu'en 1830, sans autre traitement que de légères gratifications du conseil.

Budget, 3,000 fr. — École secondaire : indemnité de logement à Marc, 72 fr. — Aux sœurs Vathelotes, qui se livrent à l'éducation de la jeunesse, 360 fr.

1818, 3 avril. — L'école de la paroisse Saint-Étienne est dirigée selon le mode mutuel ; l'instituteur reçoit une subvention de 150 fr. — En 1821, le chiffre des élèves de l'école mutuelle est de 100. — En 1820 et 1821, 140 enfants environ ne fréquentaient aucune école.

1818. — Création d'une école israélite.

1827. — Institution au collége d'un cours des arts et métiers.

1828. — L'école des filles des sœurs de Saint-Charles à la Maison-Dieu devient communale. — 1828. Ouverture d'un cours industriel de dessin.

1829. — La ville ne subventionne plus les écoles des paroisses — Installation au collége de l'école mutuelle. — Installation de l'école normale et industrielle de la Meurthe dans les bâtiments du collége.

1831. Translation de l'école normale à Nancy. Délibération du 13 août 1831.

1831, 13 novembre. — Budget, collége, personnel, 9,900 fr. ; entretien et accessoires, 1,110 fr. Écoles primaires, 730 fr. (garçons). — 200 élèves gratuits à l'école mutuelle. — 300 fr. aux sœurs. — 30 fr. pour livres aux indigents.

Digitized by Google

1833, 9 novembre. — Projet de budget. Collége 8,690 fr.; personnel, 970 fr.; entretien et accessoires. — Écoles primaires, 1,240 fr.

On trouve, aux archives de la ville, les délibérations, pièces comptables, correspondances relatives à l'organisation et au développement de l'enseignement secondaire et primaire depuis 1790 (carton n° 38): — écoles de filles (liasse 2), — de garçons (liasse 3). — Comité local (liasse 4). — Délégation communale (liasse 5). — Écoles privées (liasse 6). Carton n° 39 : Collége (liasses 1 à 6). — École normale (liasse 7).

1816-1820. — 241 mariages. — 223 époux, — 210 épouses ont signé (1).

BULLIGNY (AVANT 1789).

Population en 1713 : 69 feux ou conduits. — En 1876, 725 hab. — Annexe de Blénod — Office de Gondreville. — Cour souveraine de Lorraine. — Village abandonné durant les guerres des Suédois. — 1674 à 1696. Les actes sont signés par Jean Thiriet. « 7 septembre 1674, et a le dict parrain « signé en pñce de Jean Thiriet, maistre d'es- « colles ». 1692. Fondation d'un obit « de tout quoy « a esté faicte et dressée la présente fondation, les

(1) On peut consulter avec fruit les *Écoles de Toul depuis* 1790, par l'honorable M. Husson. Toul, 1877.

Digitized by Google

« an et jour ci-devant dits en pŭce de MM. Jean « Pelletier, prestre et vicaire..., et de Jean Thi- « riet, M^tre^ d'escolles au dit Bulligny, soubsigné « aussi ». — 1709. Jacques Pernot, décédé le 5 septembre. — 1714 à 1736. Nicolas Guillemin. « 15 février 1721. Fiançailles de Guillemin et Marie Devoye ». — 8 mai 1736. « Décès de Nicolas « Guillemin, âgé de 46 ans, maître d'escolles de « cette paroisse. » — 1736 à 1746. Pierre Lallement. — 1747 à 1749. Masson. — 7 avril 1747. Il signe avec le curé l'acte d'élection d'une sage-femme. — 1749 (28 octobre) à 1752 (11 avril). François Didier. — 1752 (26 avril) à 1758 (29 mars). Joseph Habémont. — 1762. Il donne sa démission. « Joseph « Habémont, ancien maistre d'escolles de Bulligny, « est décédé le 1^er^ novembre 1784. » — 1762. Claude Germain. — 1764 à 1783. Marcel Roussel. — 15 septembre 1764. Mariage de Marcel. — 12 juillet 1767. Baptême de François, fils de Marcel. — 21 septembre (même année), décès de François. — 4 septembre 1768. Baptême de Barbe, fille de Marcel. — De 1783 à 1789. Claude et Sébastien Georges. — 1701 à 1789. Mémoire des messes et obits fondés à Bulligny. — Casuel affecté au maître d'école : 1° messes hautes et basses du Saint-Rosaire, 5^l^,6 gros ; — 2° messes hautes du Saint-Sacrement, 8^l^ barrois ; — 3° 2 obits de chacun une messe haute, 2^l^ ; — 4° messes du lendemain des fêtes de Pentecôte, 1 fr. ; 5° 5 messes hautes de

Digitized by Google

Requiem, 6 gros chacune ; — 6° octave de la Toussaint, 2 fr. — Obit Rodenac, 2 sols. Messe de Sainte-Catherine, 6 gros. — 1713. État du temporel. Le maître d'école a un resal de blé, mesure de Nancy, sur toutes les dixmes, dont la moitié appartient aux bénédictines de Saint-Mansuy. — 5 belles signatures. — 1751. Le milicien signe l'acte d'engagement.

APRÈS 1789.

1790-an III, 1er frimaire. — Sébastien Georges signe les actes avec son titre de régent d'école. — 20 pluviôse an XII. L'école semble avoir été fermée jusqu'à cette époque, Sébastien remplissait les fonctions de secrétaire de mairie. C'est en cette qualité qu'il figure dans la délibération du 20 pluviôse (11 mars 1806) ; le conseil demande « à se pourvoir le plus tôt possible près de l'autorité supérieure afin de loger le ministre desservant et l'instituteur dans la maison, que la commune possède en propre ».

An XIII, 4 et 21 frimaire. — Délibérations relatives au choix et à la nomination d'un instituteur, en suite « de la lettre de M. le sous-préfet, en date du 30 brumaire ».

TRAITÉ PASSÉ ENTRE LA COMMUNE ET MATHER.

Ce jourd'hui, vingt-deux frimaire an treize de la République française, de la même séance d'autre part, le conseil municipal de la commune de Bulligny, continuant la séance,

Digitized by Google

ont passé traité pour engager le citoyen Charles-François Mather, de la commune de Dongermain, qui a déclaré en présence des susdits membres qu'il s'obligeait par ces présentes de servir la commune de Bulligny pour remplir les fonctions d'instituteur et remplir tous les devoirs avec exactitude, comme il est dit par la loi du vingt-sept nivôse an onze, et l'arrêté du préfet du département, page huit, et suivre les mêmes instructions du préfet par son arrêté et son instruction du vingt-cinq nivôse an douze, page seize, convenu entre les susdits membres du conseil et ledit Mather qu'il soit chargé et se charge envers la commune du dit Bulligny en sa qualité d'instituteur, de tenir les écoles régulièrement soir et matin et sonner d'un trait, à la réserve que le dit Mather tiendra vacance pour toute l'année d'un mois, tant des moissons que des vendanges; nottamment en outre sera obligé d'assister M. le ministre dans toutes ses fonctions pastorales. En outre, le susdit même est obligé de sonner le matin, midy et le soir, les neuf coups de l'*Angelus* et un trait suivant et dans tous les cas échéant, soit ordinairement, et extraordinairement, d'y sonner comme il sera ordonné et aussi de sonner pour la gelée un mois à nommer, comme cy-devant du vieux style et aussi sonner exactement pour les orages; le même dit Mather s'oblige en outre de sonner complie, veilles de dimanche et fêtes et de les chanter. Le rassemblement de tous ses élèves sera fait tous les dimanches à heure de midy pour leur y enseigner les droits de la religion catholique, apostolique et romaine ; après une heure, ses élèves seront conduits modestement à l'église au catéchisme, pour y recueillir les soins de M. le pasteur. L'horloge, sera conduit pendant le cours de sa gestion de le remonter tous les jours et de le graisser en olives. Tous les jours le soir, pendant sa gestion, dira la grande prière publiquement et sera sonnée d'un trait avant l'*Angelus*.

Le même dit Mather, par ses charges, s'oblige d'enseigner à ses élèves à lire, à écrire l'ortôgraphe, l'aritmétique et le plaint chant aussi le catéchisme, de tenir l'église dans la plus grande propreté possible et de sonner pour tous les offices

Digitized by Google

divers. Convenu entre le conseil et le dit Mather doit commencer la jouissance dès ce jourd'hui et finira au cinq floréal an quatorze, pour rétribution de tout quoi le susdit Mather percevra par chaqu'un de ses élèves qui écriront sept centimes et demi par chaque semaine et cinq centimes par chaque élèves qui n'écriront point, aussi par semaine. Percevra de même, sur chaqu'uns des habitants, vingt-cinq centimes qui lui seront versés, ez mains dudit Mather, au cinq floréal prochain pour compléter le fixe de la présente année, et du même cinq floréal prochain pour commencer et compléter l'année entière, percevra soixante centimes par chaqu'uns des habitants, payable à l'expiration du présent traité. En outre, percevra sur chacun des habitants un pot de vin aux vendanges, prenant à la taxe et mesure. Le dit Mather, pendant toute la gestion en sa calité d'instituteur est obligé de prendre un second pendant quatre mois des hivers pour le seconder dans ses écoles, et le même dit Mather jouira du logement destiné pour les instructions sans obligation et paiement fait de la part du dit Mather, sinon qu'il est chargé des réparations locatives. Clos et fait en notre assemblée ce dit jour, réunis en séance, et le dit Mather a signé avec nous les an, jour, mois avant dits. Expédition sera déposée à M. le sous-préfet, lecture faite.

Suivent les signatures : MATHER ; GOURDIN, *maire;* THOUVIGNON, HUSSON, GROSDIDIER, MONTIGNAULT, LOUIS, MASSON, PIÉROT, S. GEORGE, BOUVOT.

An XIII, 5 pluviôse. — Délibération. — Nécessité de construire une salle d'école sur la place « à côté du local de l'instituteur, selon les plans d'architecte ». — 1807-1808. — Renouvellement du traité avec Mather. — 1808, 12 mai. — Délibération. Séparation des sexes. — « Vu l'arrêté de M. le sous-préfet en date du 16 mars, approuvé par M. le préfet le 13 avril, qui divise l'école primaire

Digitized by Google

en deux classes séparées..., le conseil a choisi une sœur de la maison de Saint-Dié, sous la direction de M. Rollin... et autorise le maire à traiter... à des conditions avantageuses pour les parents des élèves. » — 1810, 1er février. — Traité avec François Jacquemin, instituteur actuel de la commune d'Andilly. — 1811, 1er mai. — Traité avec une institutrice, — demoiselle Françoise François, sœur de la Providence, — 2 fr. par écrivain, 1 fr. 50 par abécédaire, en outre, 150 fr. de fixe. — 1816, 10 octobre. — Délibération. On élève le traitement de l'instituteur. — 1818, 1er mars. — Traité avec Jean-Baptiste Eudes. — 1816 à 1820. — 26 mariages; — 23 époux, 20 épouses ont signé. — 1821, 5 mai. — Délibération. — Construction d'une maison d'école. — 1823, 31 mars. Approbation des devis et état estimatif rédigés par Charpy, architecte. « Nous supplions M. le préfet de la faire mettre en adjudication le plus tôt possible. » — 1823, 6 mai. — Nomination de Joseph Pierrot. — 1828, 12 mai. — Construction d'une chambre pour l'institutrice.

DOMGERMAIN.

Population en 1708, 125 feux; en 1876, 1,306. — Prévôté de Foug. Bailliage de Saint-Mihiel. — Barrois non mouvant.

Digitized by Google

1703 à 1789. — J'ai fourni, au Musée pédagogique, en 1879, un état nominatif des dix régents d'école qui se sont succédé, avec la durée des services de chacun et le *fac-simile* de leur signature.

Les registres des actes de l'état civil ne remontent qu'à 1694, mais on a constaté récemment, sur deux registres antérieurs à cette époque, le nom des maîtres d'escholle, de 1599 à 1668; il y en a 8. Voici leurs noms et quelques particularités sur leurs familles.

1599-1603. — Pierre Varlet. — Baptême de son fils Colas, 18 janvier 1600. — 1603-1605. — Claude Carrel a de Nicole, sa femme, un fils baptisé le 11 octobre 1603. — 1605-1614. — Christophe Simonin. — Baptême de son fils, 9 may 1605. — 1614-1623. — Nicolas Simon. — Parrain, en 1614, 1615, 1618. — Décès de sa femme le mercredy 21 janvier 1610. — 1623-1659. — Henry Jannot. — Baptêmes de ses enfants: Pierre, 4 may 1623. — Jean, 21 mars 1625. — Paul, 26 janvier 1627. — Henry, 4 may 1629. — Claude, 31 mars 1631. A partir de décembre 1627, les actes sont écrits en partie par Jannot. — 1659-1661. — Demenge (Henry). — Son fils Dieudonné, parrain le 15 octobre 1659. — 1661-1668. — Claude Mourot. — Sa femme Bastienne, marraine, février 1661. — 1668. — Jean Ricart. Il a de Claudette, sa femme, une fille, Nicole, baptisée le 13 janvier 1669. — 1687 à 1789. — Spécimen et *fac-simile* de 33 signatures

Digitized by Google

très-remarquables par leur netteté et leur hardiesse apposées aux actes par les curés et les notables. — 1719 à 1781. — Exemptions de la taxe délivrées, au bureau de Saint-Mihiel, aux maîtres d'école, ainsi qu'aux curés, nobles et pâtres. — 1711. — 12 signatures sur l'état du temporel. — 1761, 15 janvier (1). — Acte de fondation de l'école des filles. — 1761, 15 juin. — Traité entre la communauté et le receveur élu pour délivrer aux deux sœurs le revenu des legs. — 1765, 30 mars. — Traité entre le régent d'école, qui résume et complète tous les traités et décrets de l'officialité, « en ce qui concerne le règlement des droits réciproques et des obligations de la commune et du maître ». — 1752-1754. — 3 miliciens signent l'acte d'engagement. — 1765. — Un mémoire du maître d'école pour l'enterrement de la femme de François Leclerc, avec la remontrance des maire et syndics et l'arrêt de l'évêque. — Enregistré par le greffier à Toul, le 20 febvrier 1765 et remis en original au maire et syndics sur leur réquisition. (Document très-curieux.) — 1769-1789. — Comptes que rendent les syndics de la communauté pour le solde des sœurs, avec une quittance de la sœur Marie Bichebois au collecteur de la communauté, le 20 avril 1769. — 1790 à 1803. — 3 instituteurs. —1828. — Construction d'une maison commune comprenant les

(1) V. Annexe 1.

Digitized by Google

salles d'école de garçons et de filles, — les logements de l'instituteur et de l'institutrice.

Extraits des registres des actes de l'état civil à diverses époques.

1687 à 1691. — 38 baptêmes, — 32 parrains, 18 marraines signent ; — moyennes, 84 % et 46 %. 5 mariages, — 3 époux, 1 épouse signent; — moyennes, 66 %, 20 %; 42 % pour les conjoints. — 1701 à 1725. — 714 baptêmes, — 570 parrains, 176 marraines signent ; — moyennes, 79 %, 24 %. — 135 mariages, — 95 époux, 29 épouses signent; — 70 %, 21 %; 45,5 conjoints. — 1786-1790. — 207 baptêmes, — 205 parrains, 197 marraines signent ; — moyennes, 99 %, 95 %. — 39 mariages, — 37 époux, 34 épouses signent; — moyennes, 95 %, 87 %; 91 % conjoints. — 1816 à 1820. — 189 naissances. — Ces actes ont été signés par 564 témoins, il y a 3 croix, soit une moyenne de 1 % d'illettrés. — 72 mariages, — 70 époux, 60 épouses signent; — 97 %, 83 %; 90 % conjoints.

Digitized by Google

CHAPITRE II

DOYENNÉ DE PORT.

Il comprend 68 paroisses, 29 annexes, 5 abbayes, 12 prieurés. — 4 chapitres. — 2 communautés ecclésiastiques. — 19 maisons de religieux. — 12 de religieuses (1).

NANCY	1786-1790			
1. Paroisse Saint-Epvre	146 —	132 —	105	1343
2. Paroisse Nostre-Dame				1100
3. Paroisse Saint-Sébastien (2)				1554
4. Varangéville	24 —	20 —	21	1704
Annexe Saint-Nicolas (3)	103 —	87 —	64	1667
5. Rosières-aux-Salines	77 —	51 —	31	1354
6. Ferrières	11 —	9 —	10	1699
Annexe Tonnois	14 —	14 —	11	1699
Velle-Coyviller	4 —	3 —	2	1699
7. Vendœuvre	27 —	19 —	16	1655
8. Viller	15 —	14 —	11	1750
9. Laxou	25 —	23 —	20	1647
10. Maxéville	25 —	19 —	18	1765
11. Champigneules	13 —	8 —	2	1693
12. Bouxières-aux-Dames	16 —	15 —	11	1740
Annexe Pixerécourt.				
13. Laye	47 —	38 —	20	1688
14. Eumont	16 —	12 —	13	1677
15. Moulin	» —	» —	»	»
16. Bouxières-aux-Chênes	28 —	28 —	26	1675
Dép. Ecuelle	» —	» —	»	»

(1) « On compte dans ce doyenné environ 100 villages, sans les hameaux, fermes et moulins ; on fait nombre de 25,000 âmes. »

(2) En 1710, 3 paroisses seulement. — Le 1er acte du 1er registre de Saint-Sébastien, 1594, est ainsi libellé : « Le sixième jour du mois d'octobre, Nicole fille, comme a dit Clairon sa mère, de Jean Meunier, *in nefario concubitu*, a été baptisée, Mathieu Jaquemin parain et Nicole Chalans maraine. Signé M. Gérard Mareschaudel, prebtre commis de la dite cure. »

(3) Frémy, régent de la grande escolle, franc d'impost. (B. 9021).

Digitized by Google

	1786-1790			
17. Amance	31 —	25 —	18	1514
Annexe Dommartin	6 —	6 —	6	»
Annexe Laître	14 —	13 —	11	1782
18. Champenoux	11 —	10 —	9	1699
Annexe Mazerules	6 —	6 —	6	1692
19. Neuvlotte	6 —	6 —	4	1620
20. Séchamps	18 —	16 —	16	1699
Annexe Pulnoy	8 —	7 —	8	1748
21. Sausures	7 —	4 —	3	1699
22. Agincourt	4 —	3 —	4	1690
23. Dommartemont	4 —	4 —	2	1696
24. Essey	23 —	21 —	17	1699
Annexe Tombelaine	14 —	12 —	8	1617
25. Ars-sur-Meurthe	9 —	6 —	2	1789
24. Lenoncourt	19 —	16 —	18	1771
27. Cercueil	10 —	9 —	8	1681
28. Velaines	11 —	10 —	11	1711
29. Remérèville	12 —	11 —	7	1682
30. Herbéviller	2 —	2 —	2	1700
31. Ohéville	10 —	9 —	6	1699
32. Moyenvic et Xanrey. Enclave du diocèse de Metz.				
33. Drouville	» —	» —	»	1702
34. Gelnoncourt	2 —	2 —	2	1789
35. Haraucourt	20 —	19 —	17	1646
36. Bissoncourt	12 —	10 —	4	1716
37. Serres	11 —	11 —	10	1699
38. Valhey	15 —	13 —	6	1785
39. Einville-au-Jard	24 —	23 —	18	1657
Annexe Bonviller	10 —	7 —	6	1789
40. Maixe	14 —	13 —	8	1699
42. Créon	14 —	13 —	9	1768
Annexe Sionviller	2 —	2 —	2	1768
43. Dombâle	24 —	24 —	16	1741
44. Crevic	17 —	14 —	10	1699
Dép. Sommerviller	37 —	34 —	35	1785
45. Bozemont	16 —	16 —	16	1685
Annexe Batlemont	8 —	8 —	7	1673
46. Lunéville	504 —	420 —	350	1135
Annexe Huviller	13 —	10 —	12	1692
Annexe Chanteheux	13 —	11 —	10	1780
Annexe Moncel	10 —	10 —	10	1780
47. Blainville	» —	» —	»	1631
48. Deuville	21 —	18 —	18	1699
49. Douville Notre-Dame	» —	» —	»	1780
50. Antelup	20 —	19 —	17	1705
Annexe Vitrimont	14 —	14 —	10	1712

Digitized by Google

			1786-1790	
51. Monts	9 —	9 —	9	1699
Xermaménil	21 —	19 —	15	1789
52. Rehainviller	15 —	10 —	9	1789
Annexe Hériménil	15 —	10 —	7	1750
53. Bénarménil	23 —	20 —	19	1743
54. Marienviller	16 —	14 —	12	1685
Annexe Thiébauménil	21 —	17 —	13	1785
55. Hadonviller (Croismare)	60 —	52 —	44	1783
56. Saint-Mas-dt-Bayon	5 —	4 —	2	1758
57. Domtaille	» —	» —	»	1699
Dép. Hossonville	34 —	30 —	25	1678
58. Dame-Livière	16 —	13 —	13	1785
Dép. Charmois	7 —	6 —	5	1785
59. Barbonville	43 —	39 —	37	1629
60. Saffais	7 —	5 —	3	1750
Dép. Vigneules	13 —	12 —	12	1746
61. Richarménil	4 —	3 —	3	1699
62. Burthecourt	11 —	10 —	8	1785
63. Lupcourt	10 —	10 —	10	1699
Annexe Azelot	4 —	4 —	2	1699
64. Saint-Hilaire. — Dép. Ville-en-Vermois	» —	» —	»	1690
Annexe Manoncourt	» —	» —	»	1774
65. La Neuveville	27 —	26 —	17	1666
66. Ludres	6 —	5 —	5	1712
67. Heillecourt	16 —	13 —	12	1568
Annexe Fléville	9 —	9 —	9	1637
68. Malzéville	43 —	36 —	18	1622
Annexe Saint-Mar	9 —	9 —	4	1665

En résumé : 2,081 mariages; moyenne des époux ayant signé 85 p. 100; des épouses, 69 p. 100; des conjoints, 77 p. 100.

VILLE DE NANCY. — NOTICE. AVANT 1789

1777. — 26,468 âmes, y compris les communautés religieuses d'hommes et de femmes.

1876. — 66,303 habitants.

1110. Érection de la paroisse Notre-Dame sur le territoire de Saint-Dizier. — Les religieux de Molesme y font le service sous la règle de saint Be-

Digitized by Google

noît. — Écoles claustrales et presbytérales. — 1221. Installation des écoles des sœurs grises du tiers ordre de Saint-François. — 1298. Écoles des Dames de l'ordre de Saint-Dominique. — 1340. 1er octobre. Le duc Raoul donne les écoles de Nancy au chapitre de Saint-Georges pour les faire gouverner par un écolâtre. — Même année, 24 décembre, il fonde l'office de l'écolâtre; — il lui attribue le droit de nommer les maîtres d'école, — d'avoir inspection sur eux et sur l'instruction des écoliers — « pour raison de quoy, il lui donne des biens à Neuviller, une maison et un gaignage à La Neuvevile ». Le siége de l'écolâtrerie est à Nancy, en une partie de l'hôtel ducal. (B. 288 — G. 82117 — 104 — 302.) — 1342. Érection de la paroisse Saint-Èvre. École paroissiale ou presbytérale. — 1462. Somme payée aux enfants et aux chantres de la chapelle du duc. (G. 969.) — 1484. École claustrale au couvent des Cordeliers. — Le duc René y établit une bibliothèque. — 1492. Gages des chantres et des enfants de chœur de la chapelle du duc. — Maîtrise. (G. 991.) — 1554. Érection de la paroisse Saint-Sébastien. — École paroissiale. — 1563. L'écolâtre permet à Claude Varlet de tenir école publique. — 1576, 25 avril. Lettres patentes du duc au sujet des débats, discords et différens survenus entre la ville et le chapitre de Saint-Georges au sujet d'une école. — 1576, 26 avril. Contrat entre les sieurs vénérables prévôt et chapitre de l'église collégiale, Monsieur Saint-Georges

Digitized by Google

de Nancy d'une part et les deux commis de ville, bourgeois, vassaux et habitans du dit Nancy d'autre part, pour l'érection et direction des écoles abécédaires. [Manuscrit sur parchemin avec scel, très-bien conservé.] (G. G. 46.) — 1576, 27 août. Le chapitre cède une maison, meix, jardin, usuaire sis derrière l'église paroissiale pour une école et logement du maître, à condition que l'écolâtre examinera les maîtres proposés, en présence des deux de ville et bourgeois, auxquels directement, sans contredition ou empêchement demeurera et appartiendra le droit d'élire, présenter et installer les maîtres. — 1591. Florentin Blanvarleti, précepteur de la grande escole reçoit un gage annuel de 72[l] (Comptes du receveur). — 1594. Acte d'abjuration de Servais, écrivain et arithméticien inscrit à la première page du plus ancien registre de la paroisse Saint-Èvre. — 1601. Mémoire d'ouvrages faits à la maison de ville dite la grande escolle, près Saint-Èvre, tant à l'endroit de la chambre du conseil de ville et des galeries joignantes que des logis du maître d'escole. — 1602. Établissement d'un noviciat de PP. jésuites. Arrêt relatif à un accord entre les commis de la ville et le chapitre de Saint-Georges, au sujet d'une maison pour y installer une école publique. (G. 824.) — 1606. Établissement des religieuses de la congrégation du P. Fourier. — 1607. Dépense pour la façon de râteliers pour supporter les échelles et suspendre les seaux de cuir bouilli mis en ré-

Digitized by Google

serve à la maison de la grande école pour subvenir aux nécessités de ville. — 1612. Lettres patentes de Henri II pour cession, moyennant 60,000 fr., d'une maison pour y fonder un collége « lequel serait d'un grand fruit, utilité, commodité, tant pour l'instruction de la jeunesse, en toute piété et doctrine que pour le peuplement de la ville ». — Même année. « Don aux habitans, des sous sur les conduits, droits de hallage, étalage et gabelle à charge d'employer les deniers en provenant à la construction et fondation d'un collége. » (G. 83.) — 1613, 16 juillet. Serment de Servais, escrivain et arithméticien, par-devant le prothonotaire du Saint-Siége, curé de Saint-Èvre, pour avoir permission de continuer l'éducation des enfans.— 1616. Sommes données aux religieuses de la congrégation afin de les encourager de bien en mieux en leur devoir d'enseigner les filles et aux Pères de la Compagnie de Jésus pour les aider à meubler leur collége. — 1618, 28 mars. Jugement rendu contre Clavel, écrivain, lequel a usé de paroles aigres envers l'écolâtre qui l'avait interpellé, selon son droit, de subir l'examen. Messieurs du conseil condamnent Clavel à subir l'examen. — 1619. Établissement d'une maison de bénédictins. 1624, d'un couvent de bénédictines. — 1626. Inauguration du collége des PP. jésuites. — 1626. Ordonnance de Charles IV pour la fondation de l'hôpital Saint-Charles. « Cent jeunes enfans seront nourris et élevés; on leur apprendra à lire, écrire, la religion

Digitized by Google

et un métier. » — 1631, 15 février. Union et incorporation de l'hôpital Saint-Julien à la maison de Saint-Charles fondée pour y élever jusqu'à 300 enfans. — 1632. Les religieuses de la Visitation ouvrent une école. — 1641. Établissement des jacobins de l'ordre de Saint-Dominique. — 1650 à 1780. Liasse contenant un grand nombre des arrêts imprimés du Conseil d'État, de la Cour souveraine, des lettres patentes et des règlements concernant les maîtres et maîtresses d'école. (G. G. 46.) — Requête des maîtres écrivains contre « quantité de personnes étrangères, qui sans expérience, même des femmes, se sont ingérées, depuis le malheur des guerres, de montrer à lire et à écrire, au grand préjudice du bien public.... »

1656, 11 janvier. — Permission *à un individu* de tenir école de latin. — 1663, 28 décembre. Charles IV institue une maîtrise pour les maîtres écrivains et les maîtres d'école de la ville. Cette corporation formera une confrérie sous l'invocation de saint Nicolas. Statuts très-curieux. — 1664. Ouverture d'un registre sur lequel on inscrit la liste de ceux et celles qui enseignent la jeunesse « ez deux villes de Nancy » : à la vieille ville, 7 maîtres et maîtresses, en plus une fille dévote, qu'on nomme dame Clémence, qui demeure en la rue Saint-Pierre. A la ville neuve, 25 maîtres et maîtresses, et plus une bonne femme sous le perron des PP. jésuites. On trouve à la même date, les

Digitized by Google

modèles des certificats délivrés aux maîtres et aux maîtresses d'école. — 1680, 10 avril. Procès-verbal de l'écolâtre : « il a visité et examiné les enfans grands et petits de l'école Saint-Sébastien. Il les a trouvés suffisamment instruits sur la religion comme aussi sur les devoirs des écoliers; il leur a recommandé la piété et l'obéissance. — 1682, 4 mars. Défenses à toutes personnes, ecclésiastiques ou aultres, d'enseigner ou tenir école, sans avoir préalablement obtenu permission de la Chambre. — 1701 à 1789. 54 dossiers relatifs à la nomination des régents et régentes d'école. Registres, informations, autorisations; en plus 3 dossiers du XVII^e^ siècle. (G. G. 46, 1.) — 1701. Création d'une école pour les filles pauvres. (B. 128.) — 1710. Collége fondé par M^gr^ de Poncelet, évêque de Toul. J'ai donné le nom des maîtres et le programme des études, en 1768, dans la *Vie et les Œuvres de l'abbé Grégoire* (pp. 33-34). — 1716, 22 janvier. Arrêt du Conseil d'État en faveur de l'écolâtre. Règlement en date du même jour pour les écoles et les maîtres (53 articles). Élection annuelle le jour et fête de Saint-Nicolas, après le service, dans la maison du syndic sortant. La maîtrise est composée d'un maître ou syndic, de 2 jurés, d'un greffier et d'un sergent, qui prêtent serment entre les mains du prévôt (art. 1^er^). — 1718, 10 juillet. Décret de Léopold maintenant l'écolâtre de Saint-Georges en ses prérogatives, auxquelles il ajoute le droit d'ins-

Digitized by Google

pection des boutiques de libraires, afin de voir si l'on n'y expose pas en vente des livres contraires aux mœurs (1). — 1735, 11 mai. Acceptation d'un legs de M. H. de Moranville, conseiller à la Cour souveraine, pour l'établissement d'une école gratuite, pour instruire les pauvres enfants de la paroisse Saint-Nicolas, érigée en 1734. — 1743. Construction de nouvelles écoles publiques au monastère des Dames de la congrégation. — 1747. Mémoires et solde d'ouvrages, exécutés aux nouvelles écoles de frères au-dessus de la porte Saint-Nicolas. —1748. Installation d'écoles chrétiennes à Nancy et à Maréville. (B. 18,972.) — 1749, 29 juillet. Par contrat passé avec le procureur des frères des écoles chrétiennes et charitables, Stanislas fonde 3 écoles nouvelles pour enseigner « lire, écrire, chiffrer, l'ortographe, les 4 premières règles de l'arithmétique et le catéchisme aux enfans pauvres de la ville et des faubourgs ». — Au noviciat de Maréville, on enseigne la religion, lire, écrire, l'arithmétique et encore la géométrie, le dessin d'architecture, la géographie, talens qui sont peu d'accord, dit Durival, avec le nom d'igno-

(1) Catalogue des livres classiques en vente en la boutique des libraires : — *Année Chrétienne, ou Seconde partie de l'instruction de la jeunesse ;* in-12. 1 fr. — *Avis salutaires aux pères et mères envers leurs enfans et aux enfans envers leurs parens ;* in-12. 9^{s}. —*Arithmétique ou Arithméticien familier ;* in-12. 1^{l}. — *Catéchisme.* 13^{s}. — Fleury, *Catéchisme historique.* 1^{l}. — *Fables de La Fontaine.* — *Éducation des filles.*

Digitized by Google

rantins, qu'on donne ordinairement aux Frères. Même année. — Adjudication à Claude Mique, de la construction des écoles de la Doctrine chrétienne, vis-à-vis de l'hôpital Saint-Charles, dans la maison appelée vulgairement hôpital Saint-Jean. — « Sommes payées pour les plans et devis à Montluisant, architecte. » — 1750, 28 décembre. Édit de création de la Société royale. — 1751, 27 décembre. Statuts de la Société, liste des membres. — 1751, 19 avril. Arrêt de la Cour souveraine portant enregistrement des lettres patentes du roi, confirmant la fondation d'une 3e école gratuite, en la ville neuve, faite par le prélat de Bouzée, grand-doyen de la primatiale. « Les nouvelles écoles seront mises en état aux frais de l'Hôtel de Ville. » (Ord., t. VIII.) — 1752-1753. Comptes de gestion du syndicat de la communauté des régents d'école ; il y a eu 53 visites, 3 amendes pour infractions aux règlements; la recette s'est élevée à 57l,3s,6d, la dépense à 58l,3s. (G. G. 46, 1.) — 1752. Le président d'Hoffelize fonde une école gratuite pour les enfants pauvres de la paroisse Saint-Roch, érigée en cure le 25 novembre 1734. — 1754, 12 mars. Condamnation à une amende de 25 fr. et à 15 jours de prison, au pain et à l'eau, contre un maître d'école pour en avoir injurié un autre, lors de l'assemblée des officiers de la maîtrise et insulté le conseiller assesseur chargé de présider à l'élection. — 1755. Résolution touchant la façon de croix en argent, au

Digitized by Google

nombre de 9, pour distribuer aux enfants des écoles chrétiennes, afin d'exciter leur émulation. — 1763. Stanislas augmente le personnel du collége des jésuites de 2 professeurs de philosophie, d'un professeur de mathématiques et d'un professeur d'histoire et de géographie. — 1765. Par arrêt du Conseil d'État, les maîtres de latin cessent de faire communauté avec les maîtres de français, écriture et arithmétique, « lesquels formeront communauté entre eux ». — Défense aux maîtres d'enseigner aucune fille, « à l'effet de quoi il sera incessamment établi une maîtresse pour les filles de la paroisse Saint-Fiacre », érigée en 1765. — Les filles et femmes ne pourront enseigner les garçons, à peine de 6[l] d'amende pour chaque contravention. — 1765, 26 juin. Règlement sur le prix des écolages : 20[s] par abécédaire, 30[s] par écrivain, 40[s] pour ceux qui apprennent l'orthographe, 50[s] pour l'arithmétique. — 1768, 3 novembre. Organisation du collége de l'Université de Pont-à-Mousson, transféré à Nancy, par lettres patentes du 3 août. — J'ai cité (*Vie et Œuvres de l'abbé Grégoire*, 1873) les noms des membres du bureau d'administration, du principal, des professeurs et régents du collége, du recteur, du vice-chancelier et des professeurs des facultés de théologie, de droit, de médecine et de philosophie.

1770. Ouvrages au-dessus de la porte Saint-Georges, pour l'établissement de plusieurs classes

Digitized by Google

servant aux écoles chrétiennes. — 1773, 14 juin. On accorde à l'assemblée des maîtres et des maîtresses d'école le droit d'enseigner les filles jusqu'à 7 ans, et aux maîtresses les garçons jusqu'au même âge. — 1774, 24 mars. Les maîtres, au nombre de 13, et les maîtresses, au nombre de 14, signent, avec le conseiller de ville et le lieutenant de police, une requête à l'effet d'être dispensés de l'obligation d'assister aux processions. Un arrêt de la Cour leur accorde cette dispense. — 1777, 5 août. Fondation par Fr. de Ravinel, chanoine de la Primatiale, d'une maison de charité et d'instruction en faveur de la paroisse des Trois-Maisons. — 1778, 10 avril. Le premier évêque de Nancy, dans un mandement donné à Paris, « où il est retenu pour les affaires de son diocèse », invite chaque curé ou administrateur de lui adresser, avant le mois de juillet, un état comprenant le nombre des communiants de la paroisse, le nom du maître et de la maîtresse d'école et la date de leur approbation. (Art. V.) — 1780 à 1785. Procès-verbaux de l'élection, par l'assemblée des maîtres, d'un syndic, d'un juré-greffier et d'un sergent. — 1785, 22 septembre. L'évêque adresse à chaque curé une circulaire sur l'importance de l'éducation, et il ajoute : « Convaincu que vous entrerez dans mes vues, je vous invite à envoyer à Charmes, le maître d'école de votre village pour y faire une retraite spirituelle, qui commencera le 18 octobre prochain, à 6 heures du soir, et finira,

Digitized by Google

le 28 suivant, à 6 heures du matin. Pendant tout le temps de cette retraite, les maîtres seront entièrement défrayés pour le logement et pour la nourriture. » (B. 66.) — 1789, 1er janvier. L'almanach de cette même année contient une nomenclature curieuse des institutions scolaires ecclésiastiques et laïques « pour la ville et pour la province, y compris la partie du diocèse de Trèves qui s'étend en Lorraine, les 3 évêchés, le Clermontois et le comté de Cluny ». La collection des almanachs, bien conservée à la bibliothèque de Nancy, permet d'apprécier l'état des écoles primaires, secondaires et supérieures, avant 1789.

Voici quelques chiffres de ma statistique générale, à la suite de l'examen des registres des actes de l'état civil et des procès-verbaux des assemblées et des élections en 1787, 1788 et 1789.

La moyenne des parrains ayant signé, en 1791, est 92,5; celle des marraines, 76. La moyenne des époux, 89; des épouses, 74; des conjoints, 81,5. La moyenne des électeurs qui ont signé les procès-verbaux des assemblées du tiers et de bailliage est 98. — Sur 1,108 électeurs des corps et communautés d'arts et métiers, 14 n'ont pu signer (10 rôtisseurs, cabaretiers, aubergistes, 2 chaudronniers, 1 tailleur, 1 charpentier).

Digitized by Google

Après 1789.

1790, 31 mars. Autorisation donnée au sieur de La Motte, régent d'école, maître d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique, par Antoine Christophe Urion, lieutenant général de police, à charge par luide se conformer aux statuts et de prêter le serment au cas requis, — et à l'instant ledit La Motte a prêté le serment voulu par les présentes. — 1790, 17 juillet. Certificat de capacité délivré par l'écolâtre, le chanoine Brion, à Marguerite Blaise; pièce curieuse et bien conservée. — 1790, 30 septembre. Mémoire sur les établissements publics et libres de la ville de Nancy. — 1791. Mars et avril. Procès-verbaux du serment prêté par les maîtres et maîtresses d'école, mandés à la barre de la commune. Démission ou renvoi de ceux et celles qui refusent le serment ou qui ne se présentent pas. — 1791 (an 3 de la liberté), 5 juin. Avis du Directoire de Nancy sur le projet de la municipalité concernant les écoles chrétiennes. — 1792, 1er janvier. M. Salmon, rue de l'Opéra, annonce dans l'almanach, « à l'usage des citoyens, un cours d'études françaises, pour les jeunes gens qui n'ont pas étudié le latin ». — 1792, 16 janvier. Messieurs du Directoire du département envoient à la municipalité une lettre du député Argobast, membre du comité de l'instruction publique, chargé de correspondre avec le département, « afin de faciliter l'exécution du plan

Digitized by Google

« d'éducation que le comité est chargé de proposer « à l'Assemblée ». On devra remplir, sans délai, deux tableaux, comprenant le premier 9 titres, le deuxième 14. Ces tableaux, parfaitement rédigés, présentent un inventaire exact de l'état des établissements scolaires à la fin de l'ancien régime. Il y en a un grand nombre aux archives départementales. (C. 314.) Il est curieux de comparer le tableau de Nancy, en 1792, avec ceux de 1664 et de 1753. — 1792, 18 janvier. Le Directoire réclame au ministre des contributions publiques le traitement (2,412^{l},12^{s} de France) dû aux Frères, qui n'ont pas été payés depuis le 1er janvier 1790. « Si quelque chose pouvait ajouter à l'intérêt qu'inspire un établissement si utile, nous vous dirions, d'après le Directoire du district, que les Frères, dévoués avec zèle et persévérance à leurs devoirs, se sont conformés au décret sur le serment. » — 1792, 1er février. La municipalité, en réponse à la lettre du 16 janvier, adresse au Directoire un mémoire très-complet, très-remarquable sur l'état de l'instruction publique à Nancy. Cinq chapitres. Écoles primaires. Nombre des élèves. Nom des membres de la ci-devant communauté des maîtres. Fonds affectés aux écoles. Ch. II, Université. Ch. IV, Enseignement des filles. (C. 140-142.) — 1792, 19 avril. Réquisitoire du procureur général syndic contre les religieuses de la congrégation de Saint-Charles, de Saint-Lazare et de la Doctrine chrétienne, qui sont encore en exer-

Digitized by Google

cice, malgré qu'il soit certain qu'elles n'ont pas prêté le serment et que la plupart manifestent des sentiments d'incivisme. — 1793, 27 juin. Arrêté du conseil du département sur les dispositions provisoires à prendre jusqu'à la publication des lois à intervenir sur l'enseignement public (22 art.), imprimé chez Hœner (très-curieux). — 1793, 27 juillet. Délibération de la municipalité au sujet de l'institution d'instituteurs de morale. — An II, dernier jour de la 3e décade de ventôse. Le jury envoie au district une liste de citoyennes connues par leurs sentiments civiques, leurs mœurs, pour remplacer les ci-devant sœurs insermentées des écoles et hospices. — An II, 6 germinal. Les citoyennes Beaudoin, Ferry et Marchal, ex-sœurs insermentées sont détenues à la maison de refuge, transformée en prison. — An II, 7 germinal. Le Directoire réclame un état complet des instituteurs et institutrices établis en vertu de la loi du 29 juin. — An II, 8 et 12 germinal. La commission des écoles présidée par le citoyen Plassiard visite les écoles, compte les élèves, interroge les instituteurs sur les livres dont ils se servent; elle leur interdit formellement de parler de *tout ce qui pourrait avoir trait à la croyance*. — An II, 14 germinal. Procès-verbal de l'examen des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'instruction publique. Nature et textes des épreuves, copies des candidats. Notes du concours. Certificats délivrés. — An II,

Digitized by Google

15 germinal. La municipalité envoie au Directoire le rapport de la commission des écoles et les pièces justificatives y annexées. XIV feuillets pet. in-fol. États. Tableaux. Listes des parents, des élèves, des instituteurs.

ÉTAT des communes de l'arrondissement du district de Nancy qui ont reponduës à la lettre du Directoire du département en date du 8 germinal relative à l'exécution de la loi du 29 frimaire sur l'organisation de l'instruction publique et de celles à dénoncer pour n'y avoir pas réponduës.

SAVOIR :

CANTON DE NANCY. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Dommartemont, Jean-Jos. Ciry se présente par pétition au Directoire. — Essey, il ne se présente aucun instituteur. — Fléville, il ne se présente personne. — Laxou, Pierre Vuillaume s'est présenté. — Maxéville, leur ancien Me d'école. — Saulxures-lès-Nancy en demande un. — Seichamp, personne ne s'est présenté. — St-Max, se présente leur ancien maître. — Tomblaine en a étably un. — Vandœuvre en a étably un. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Heuillecourt. — Houdemont. — Jarville. — Malzéville. — Pixerécourt. — Pulnoy. — Villers-lès-Nancy. — Nancy, N. Petit-Colin et Jean-Nes Digout se présentent. Joseph François et Marie Roussel.

CANTON DE ST-NICOLAS. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Lupcourt a établi Fois-Antne Thouillot. — Lancuveville-devant-Nancy a établi leur ancien instituteur. — Manoncourt a établi Jos. Gauvin et Nes Joublin. — Ville-en-Vermois a établi Dque Humbert. — Varangéville, Nes Drou-

Digitized by Google

ville demande de continuer. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — St-Nicolas. — Azelot. — Dombasle.

CANTON DE PONT-LA-MONTAGNE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Chaligny, il y a un instituteur et une institutrice. — Flavigny a un instituteur nommé J^n C^de Jolain. — Ludres a fait choix de Jérôme Clément. — Maron, s'est présenté Jean Brancourt. — Mereville a une institutrice. — Messein, se présente Jos. Babillon. — Richardménil, il ne s'en présente point. — *Noms des communes qui n'ont pas repondües.* — Pont-la-Montagne. — Chavigny. — Neuves-Maisons. — Velaine-en-Haye.

CANTON DE ROZIÈRES. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Coivillers, il ne s'en présente point. — Tonnoy, s'est présenté N^a Petit-Colin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Rozières. — Burthecourt. — Ferrières. — Nouveaulieu. — Saffais.

CANTON D'AMANCE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Agincourt, se présente Fialle. — Eulmont a fait choix de Jacques Christophe Renauld. — Laître-sous-Amance, personne ne s'est présenté. — Laneuvelotte a fait choix de Jean-Joseph Vinchelin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Amance — Armaucourt. — Bey. — Bouxières-aux-Chênes. — Brin. — Champenoux. — Dommartin-sous-Amance. — Erbevillers. — Lanfroicourt. — Leyr.

CANTON DE CUSTINE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Custine, se présente Jos. Mettavaut. — Bouxières-au-Mont a conservé Marg^te Hugot. — Malleloy, ne s'est présenté personne. — Moivrons, il ne se présente aucun sujet. — Montenoy, se présente Jos. Royer. — Faux a fait choix de Jean-B^te Huquin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Bratte. — Villers-les-Moivrons.

CANTON DE FROUARD. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Frouard, se présente F^ois Bastien. — Champi-

Digitized by Google

gneulle, se présente Mce Pernot. — Pompey, se présente Jn-Nas Pernot. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Marbache.

CANTON DE LENONCOURT. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Artz-sur-Meurthe, ne se présente personne. — Cercueil, ne se présente aucun sujet. — Gellenoncourt a fait choix de Ch Thirion. — Haraucourt désire Jos. Maire, de Dombasle. — Remereville, se présente Jh Vuillemin, ancien Me d'école. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Lenoncourt. — Buissoncourt. — Ourches. — Velaine-sous-Amance.

Fait en unité par le D. du D. le 15 germinal l'an 2 de la République.

An II, 11 floréal. Le district réclame à la commune les noms des instituteurs et institutrices qu'elle a choisis; il envoie de nouveaux états à remplir avant le 15 courant, la rendant « en cas de retard, garante de la responsabilité encourue par l'article 4 de la loi ». — An II, 15 floréal. Le citoyen Plassiard, accompagné d'un membre du conseil d'instruction publique, fait une nouvelle inspection de la ville vieille et neuve; il dresse des tableaux et les dépose au greffe de la municipalité. Le lendemain, le maire, Glasson-Brice, adresse à l'agent national « un rapport de tout ce qui a été exécuté par les ordres du Conseil général relativement aux écoles et au collége »... On a ouvert deux registres, l'un pour ceux et celles qui se destinent à enseigner, l'autre pour inscrire les enfants que la loi oblige à fréquenter l'école. Notes sur les progrès des élèves, leur nombre, les matières de l'en-

Digitized by Google

seignement... « Les anciens instituteurs, au nombre de 9, ont joui jusqu'alors de 720 fr. de traitement. Il y a un collége qui a toujours continué et continue encore ses exercices. Nom des écoliers des classes dirigées par les citoyens Blau, Spitz et Deshayes. 13 sont pour l'arithmétique, 12 pour la géométrie, 4 pour l'algèbre et la mécanique, 17 en littérature. » Ces rapports et ces tableaux, collationnés par le greffier, sont la réponse de la municipalité à la lettre du Directoire. — An II, 17 floréal. Requête des instituteurs et institutrices de la municipalité. « Ils vous observent que, sous l'ancien « régime, on fournissait aux enfans indigens, les « livres, papiers, plumes et encre, que tous ces « objets manquent actuellement; de là peu de pro- « grès. Ils espèrent que vous ferez droit à leur ré- « clamation. »

An II, 5 messidor.

Liberté. — Égalité. — Fraternité ou la mort.

BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'administration du département de la Meurthe
Au Directoire du district de Nancy.

Nancy, le 5 messidor an II de la République, une, indivisible et démocrate.

Désirant procurer aux enfants de notre département les premiers éléments de l'instruction, nous vous adressons seize cents exemplaires d'alphabets républicains dont nous vous invitons de faire la répartition entre les instituteurs et institutrices de votre ressort pour être distribués aux moins

Digitized by Google

fortunés de leurs élèves. Vous voudrez bien nous en accuser la réception.

Nous vous observerons que nous avons déjà fait remettre au Directeur de l'hospice de bienfaisance 100 exemplaires et à celui des enfants de la patrie 25, pour être répartis aux enfants que renferment ces deux maisons.

Salut et fraternité.

V. G. WUILLER. DARCY.

An III, 21 pluviôse.

Extrait du registre des séances de l'administration du district. — Séance publique.

Les citoyens composant le jury d'instruction publique se sont rendus à la séance et ont déposé sur le bureau l'état des communes où il y a des écoles primaires établies et pour lesquelles aucun candidat ne s'est encore présenté ; ils ont observé en même temps, qu'il paroissoit que l'on n'avoit pas connu assez à temps dans la plupart de ces communes l'avis en date du 6 du présent mois, par lequel l'administration a invité les citoyens et citoyennes qui désirent se livrer à l'enseignement dans les écoles primaires, de se présenter au jury jusqu'au 20 de ce mois, munis des certificats de civisme et de bonne vie et mœurs prescrits par la loi du 27 brumaire. La matière mise en délibération et l'agent national ouï, l'administration a prorogé au 10 ventose prochain le délai qui avoit été fixé au 20 du présent mois, pour la présentation des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires; invite en conséquence tous ceux qui désireront courir cette carrière, à se présenter d'ici à cette époque ; arrête en outre que le présent sera imprimé, envoyé et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement, et qu'il en sera donné lecture au temple de l'Être suprême, le premier décadi qui suivra la réception.

Fait à Nancy, en séance publique, le 21 pluviose, an 3e de la République française, une et indivisible. Présens, OUDINOT, *président*; SALADIN, OTTHENIN, GOEURY, PIERSON, FOISSEY,

Digitized by Google

GENAUDET, VILLOTTE, *administrateurs*; DEMANGE, *agent national*, et LETEMPLE, *secrétaire-greffier*.

Signé OUDINOT, *président*.

LETEMPLE, *secrétaire-greffier*.

An III, 21 nivôse. Procès-verbal de la séance sur la répartition des écoles primaires entre les 63,000 individus du district de Nancy. 4 pag. in-fol. Exposé des motifs de la distribution. État des écoles de la ville. Élection et nomination du citoyen Cumont (Philippe), pour remplir la place d'instituteur dans l'école établie pour une partie de la commune de Nancy, Jarville et Maxéville. — An III, 12 ventôse. Délibération du jury d'instruction publique assemblé dans une salle de la ci-devant Université. Pénurie des aspirants, — des aspirantes surtout. Il ne se présente que d'anciens maîtres d'école.... « Nous avons délibéré de rendre compte au district, pour être pris par lui le parti que la prudence lui suggérera. »

COPIE DU CERTIFICAT ACCORDÉ PAR LE JURY.

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Le jury d'instruction assemblé à l'effet d'examiner dans un concours les citoyens et citoyennes qui, se destinant à l'enseignement public, ont produit les certificats prescrits par l'arrêté du Directoire du district, du 6 pluviose dernier, et d'élire entr'eux ceux qui formeront les écoles primaires ordonnées par la loi du 27 brumaire précédent.

Après avoir fait, en présence des corps administratifs et d'une assemblée nombreuse, l'examen des candidats, sur la

Digitized by Google

lecture, la grammaire, l'écriture, l'ortographe, le calcul simple, la morale républicaine et la Constitution, et interrogé séparément les instituteurs sur l'arpentage.

A élu et nommé l citoyen

pour remplir, sous la surveillance du jury, la place d'institut à dans l'école primaire établie par l'arrêté de l'administration du district, du 21 nivose dernier, pour l commune de

aux charges et conditions portées par le décret du 27 brumaire, et autres loix, décrets et arrêtés concernant l'instruction publique.

Fait à Nancy, le l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Vu et approuvé par les administrateurs composant le Directoire du district de Nancy; le citoyen ci-dessus nommé, devant jouir du traitement de par année, à compter de l'ouverture de son école primaire, conformément à la loi du 27 brumaire.

Nancy, le

An III, 1er prairial. La municipalité envoie une copie de l'état des instituteurs en exercice : 1° au Comité de salut public; 2° au chargé de la commission du ministre de l'intérieur; 3° au département. — An III, 24 prairial. Rédaction par la municipalité, d'après un modèle envoyé de Paris, d'un nouvel état de situation des écoles, en vue de l'arrivée prochaine de Jard-Pauvillier, chargé de l'inspection des établissements scolaires. — An III, 2 messidor. Mémoire de François Gauvin, fondé de pouvoir des 10 instituteurs et des 5 institutrices de la ville, exposant qu'ils ont donné des leçons à la jeunesse durant le mois de floréal et prairial, « pour-

Digitized by Google

« quoi il vous invite de leur faire expédier un man-
« dement du montant du salaire que la Convention
« leur a accordé et ce sera justice ». — An III, 13 fructidor. État détaillé des dépenses faites par le citoyen Gauvin, instituteur nommé par le Conseil général pour meubler les 15 écoles primaires de tous les effets classiques, qui y sont nécessaires. 16 articles pour une somme de 3,056^{l},15^{s}. « 15 grands alphabets, 75^{l}. Amidon, pour coller les grands alphabets et les sentences, 40 fr. Pour ficelle, 25 fr. Depuis 4 mois, il a consacré tous ses loisirs à désigner les locaux de 15 logements et de 15 salles d'école, les meubles, les tables, bancs, chaires. Ce travail vaut bien 800 fr. Il a dû consentir à payer à boire aux fournisseurs pour assurer et accélérer le travail, 206 fr., ensemble 4,062^{fr},17^{s}. » Cet état, visé par le commissaire des écoles, le procureur de la commune, le Directoire des districts et le conseil, est approuvé. — An IV, 1er prairial. Installation de l'école centrale dans les bâtiments de la Visitation. (Dossier très-curieux et très-complet.) — An IV, 6 prairial. L'administration départementale arrête : il y aura 20 écoles de garçons, 10 écoles de filles. — An V, 30 vendémiaire. Règlement pour les écoles primaires. — An X, 21 brumaire. Circulaire du préfet Marquis aux maires. Enquête sur la situation des écoles, noms des instituteurs ou institutrices, nombre de leurs élèves, genre d'instruction. Y a-t-il des bâtiments affectés à chacune des écoles,

Digitized by Google

ces bâtiments sont-ils communaux ou appartiennent-ils à la nation ? Y a-t-il des instituteurs ou des institutrices tenant des écoles particulières, soit par entreprise, soit par suite de traités avec les communes ? Y a-t-il des bâtiments nationaux ou communaux qui pourraient être consacrés à l'instruction publique ? Y a-t-il des écoles secondaires ou supplémentaires ? Les bâtiments affectés à ces écoles sont-ils suffisants, en bon état, quelle est leur origine? — 1807, 3 mars. Le même préfet adresse aux maires une nouvelle circulaire : il réclame un état général de toutes les écoles primaires « tenues au compte de la commune », c'est-à-dire dont les instituteurs ou institutrices reçoivent le logement ou une indemnité équivalente et de « celles qui existent en vertu « de dotations ou fondations quelconques et qui, « quand même la commune ne contribuerait en rien « à la dépense, ne sont pas moins considérées « comme écoles primaires communales ». Cette circulaire très-importante comprend 9 questions et provoque des observations sur les moyens propres à améliorer l'organisation des écoles et à en écarter les abus. — 1808. Extrait du budget (art. 76). Indemnité de logement aux instituteurs, 3,100 fr., en observant : 1° que 3 de ces instituteurs sont logés dans des maisons appartenant à la ville; 2° que 7 d'entre eux reçoivent une indemnité de logement telle qu'elle a été réglée par le conseil sous l'approbation de M. le préfet, à raison de 300 fr. chacun ;

Digitized by Google

3° que les 5 institutrices reçoivent aussi une indemnité de 200 fr., chacune réglée et approuvée de même; 4° que le nombre des enfants des deux sexes auxquels ils donnent l'instruction primaire s'élève à 458, dont 200 à titre gratuit, pour cause d'indigence, et 258 moyennant une rétribution; 5° qu'indépendamment de ces écoles, il en existe une autre pour l'instruction des jeunes filles dirigées par les Dames de l'association de la Doctrine chrétienne, dans laquelle sont admises 301 jeunes filles, qui reçoivent l'instruction, les unes, au nombre de 280, à titre gratuit, et les 20 autres moyennant une rétribution de la part des parents. — 1811. Budget. Indemnité de logement, 2,800 fr. Rétribution de 200 fr. à une sœur de la Doctrine chrétienne pour instruction des jeunes filles indigentes des faubourgs de Metz et de Boudonville. — 1818. Budget. L'allocation de la sœur est élevée à 400 fr. — 1819. Écoles gratuites confiées aux soins du bureau de charité. Arrêté de M. le maire en date du 17 novembre 1817, approuvé par M. le préfet, le 27 du même mois : « En conséquence, la somme de 3,200 fr. faisant le montant des deux articles portés pour cet objet au dernier budget sera ici tirée hors ligne. » — 1821. La subvention est portée à 4,209 fr. — 1822. Budget. Art. 69. Dépenses des écoles gratuites. Le rétablissement des Frères de la Doctrine chrétienne devant avoir lieu incessamment, au moyen d'une souscription volon-

Digitized by Google

taire recueillie par les soins du bureau de charité, dont le produit sera employé aux frais du premier établissement, il devient indispensablement nécessaire d'assurer le traitement de ces religieux, dont le nombre sera provisoirement porté à cinq, d'après la délibération du conseil municipal, en date du 12 mars 1822, approuvée le 15 du même mois. En conséquence, les dépenses relatives aux écoles gratuites pour 1822 seront portées à la somme de 5,000 fr. — 1823. Crédit porté à 6,200 fr. — 1824. Mémoire sur l'état des écoles primaires publiques au 1er mars; la même année, le crédit est réduit à 5,800 fr. — 1825. Crédit élevé à 7,200 fr. — 1830. Crédit fixé à 8,000 fr. — 1832. 4 mémoires ou rapports de la commission de surveillance des écoles primaires. — 1832. Budget. Art. 73. Dépenses des écoles gratuites. « Avant la révolution de Juillet, les dépenses de l'enseignement gratuit s'élevaient annuellement à 8,000 fr. dont 6,750 étaient absorbés par les 4 Frères de la Doctrine chrétienne.» Le conseil ayant reconnu qu'en substituant le mode d'enseignement mutuel à celui suivi par les Frères, il en résulterait non-seulement un bienfait pour l'instruction, mais encore une économie pour la ville, les deux écoles gratuites tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, à la porte Saint-Nicolas, et dans la maison communale dite des Frères, ont été supprimées et remplacées par une école mutuelle établie dans les bâtiments de ladite porte Saint-

Digitized by Google

Nicolas. En vertu des délibérations en date des 6 et 14 septembre 1830, approuvées par M. le préfet et d'après une délibération prise le 26 courant, les deux écoles des Frères provisoirement maintenues à la porte Saint-Georges et au ci-devant monastère des Cordeliers, doivent être supprimées à dater des vacances prochaines et être remplacées par deux autres écoles d'enseignement mutuel; à ce moyen, les dépenses des écoles gratuites, en 1832, y compris les indemnités en faveur des écoles des cultes protestant et israélite, se réduiront à 6,300 fr. dont le conseil vote l'allocation. — 1833. Budget. L'allocation est élevée à 6,900 fr. — En 1811, 241 mariages: 205 époux, 152 épouses ont signé. — En 1822, 234 mariages: 213 époux, 180 épouses ont signé.

FLÉVILLE. — *Extrait des registres des actes de l'état civil.* — 1637. Jean Collenot, régent d'école, meurt le 8 décembre 1675; dès 1666, il a pour successeur « l'honorable Claude Lemaire », marié en secondes noces, le 1er juin 1677. — 18 septembre 1679, Claude Pricert « a esté receu régent en l'église surcursale de Fléville ». — 10 mai 1701, Nicolas Homo signe comme régent d'école; il ajoute parfois à sa signature la qualification de *Testis*. — Christophe Guérin lui succède en 1709. — Nicolas Bonneville 1710. — Claude Breton 1713. — Sébastien Henry 1714. — Claude Bidat 1719. — Joseph Jaillot 1726, décédé à Fléville, âgé de 80 ans, le 11 février 1753. — Joseph Henrion 1755. — François Thiébaut 1758. — Jean André 1759. — Nicolas Lagravière 1765. — Joseph Laueur 1768. — Michel Gerbaux 1781. — Jean-Baptiste Gardeux 1785. — François Haillecourt 1787. — Joseph Royer de 1788 à 1792.

Digitized by Google

HEILLECOURT.

Population en 1701 : — 8 feux et 2 veuves, outre les exempts. Siége d'une haute et basse justice. Ravagé par les Suédois. Le pont des Morts. 1789, 215 habit. 1816, 316 habit.

1552, 10 mai. — Maison proche l'église pour l'école. — 1568. Compte du trésorier et receveur général des finances: « Sommes payées au mestre d'escole d'Heillecourt, pour pension d'un pauvre enfant mis auprès de lui pour apprendre à étudier. » (B. 1152.) — 1604. Fondation du président Boudet (16 avril) : 12 fr. aux prédicateurs, 2 fr. au maître d'école. — 1723, 7 novembre. Traité entre les maire et habitants des contrées de Heillecourt et Jarville, assemblés en corps de comté, « du gré « et consentement de M. Ch. Arguet prestre et « curé très-mérité et Claude Vautrin sy devant « maître d'école à Ludres », gages et rétributions : 4 paires de resaux sur la dîme. 6 escus d'argent payés par les habitans, à la Saint-Martin. 2 s. par semaine par écrivain, 1 s. par abécédaire, 2 gerbes de blé par cultivateur, 1 par maneuvre, franc de tailles et droits seigneuriaux. Cet acte porte 12 signatures et une croix. — 22 janvier 1724. Copie textuelle de la signification faite au prédécesseur de Vautrin :

A la requête des maire et habitans des communautez de Haillecourt et Jarville, qui font élection de domicile en celui

Digitized by Google

de Claude Chretien, maire, soit signifié à Sébastien Henry, maître d'école auxdits lieux, que comme il est à la fin de son année, à la Saint-George prochain, et qu'elle ne luy a été accordée que par la voye du sieur curé, les requerans qui ont engagez un autre maître d'école au vu et sçu du dit Henry déclarent qu'il peut se pourvoir ailleurs pour faire les fonctions de maître d'école, s'il le juge à propos, les requérans n'ayant plus affaire de son service; protestans nullité de tout ce qu'il pourrait faire au préjudice du présent acte.

Signé : Francois Hognon, maire.

L'an mil sept cens vingt-quatre, le vingt-deux janvier, je certifie sergent ordinaire à la Justisse de Haillecourt, m'avoir transporté au logis de Sébastien Henry, loger à Haillecourt, pour luy signifier mon présent acte parlant à sa personne, et affin qu'il nen ygnore, je lui ay laissé coppie de mon presant.

Signé : Charles Boulenger, sergent.

Coll^né à Nancy le vingt-deux Janvier 1724. R. sept sols.

Signé: De Granville.

1723 à 1789. Série non interrompue des maîtres d'école. — 1746, 30 septembre. « Sommes payées à Françoise Blaise, femme séparée de biens de Chériet, régent de cette année. » Registres de comptabilité. 1772. 12 fr., gages, blanchissage, saintes huiles. — 1773. 9 l. à Nic. Gaudouin, maître d'école pour gages et papiers. — 1774. « Dépense de 3 fr. au maître d'école pour sonnage de la mort du roy. » — 1775. 6 fr. pour gages. — 1777. Avoir payé un bonnet carré au maître d'école.

1791. On lit au budget: « Maître d'école et chantre, ci 250 fr., en outre 12 fr. pour blanchir le linge de l'église. » — 1792, 26 décembre. Délibération du conseil. « Le s^r Gand est accepté pour

Digitized by Google

tenir l'école, en 1793, moyennant 250 fr. à recevoir sur la caisse municipale, à charge par lui de maintenir l'église propre en tout temps, le linge bien blanc, sonner, chanter, faire l'école gratuitement pour le pauvre et pour le riche, de la Toussaint jusqu'à Pâques. Jean-François Gand, qui servait la commune depuis plus de 20 ans, se retire en 1794. « Il ne s'est présenté personne pour le remplacer », dit le bulletin adressé au district, le 4 germinal an II. Il y a 8 enfans mâles et 9 femelles. Le 29 messidor an VII, le conseil vote 128 fr. de traitement, non compris la taxe d'écolage par tête d'écolier. Le 30 pluviôse an XI, le conseil, « considérant que le s[r] Gand a rempli, par zèle, ses fonctions *gratuitement,* pendant la Révolution,.... arrête qu'il continuera à servir la commune en qualité de maître d'école, chantre, sonneur, qu'il fournira le pain, le vin, l'huile nécessaires à l'église, blanchira les linges.... » Le 27 germinal an XII, le traitement est élevé de 120 à 230 fr. Le 12 mars 1811, on accorde au maître une indemnité de logement, 50 fr. Cette indemnité est de 60 fr. en 1820, de 100 fr. en 1831. 20 octobre 1820. Le conseil engage Renaud. « Il sera tenu de faire classe toute l'année, il aura en dehors du service de l'église un traitement de 180 fr. » — 15 mai 1830. Le traitement fixe est élevé à 200 fr. Les écolages mensuels à 1 fr. par écrivain, 75 cent. par abécédaire. La classe durera de 7 à 11 h. du matin, de 1 à 5 h. du soir.

Digitized by Google

LAXOU.

NOMS ET PRÉNOMS DES RÉGENTS OU MAITRES D'ÉCOLE qui ont figuré comme témoins, avant 1789.	DATES les plus anciennes.
Mangin (Luc)	12 février 1647.
Barquant (Jean)	2 novembre 1649.
Grenier (Claude)	8 janvier 1651.
Mangin (Lucas)	26 janvier 1655.
Grenier (Claude)	19 septembre 1656.
Mangin (Lucas)	11 février 1657.
Guillemin (Nicolas)	18 décembre 1700.
Fournica (Gabriel)	31 décembre 1701.
Bouxirot (Joseph)	25 octobre 1712.
Noël (Nicolas)	9 octobre 1745.
Germain (Claude)	29 avril 1748.
Boulanger (Nicolas)	8 juin 1752.
Henrion (Dominique)	29 juin 1763.
Vuillaume (Pierre)	22 décembre 1775.
Brousse (Nicolas)	13 juillet 1786

LANEUVELOTTE. — *Les plus anciens registres des actes de baptêmes, de mariages, de décès datent de* 1619. — A la date du 10 mai 1620, on lit : « A été baptisée Nicole, fille à Michel Warin; a eu pour parrain N^as^ Douzan, greffier de ce lieu. » Ce M. Douzan était régent en même temps que greffier, car à la date du 10 octobre 1645, le fils de ce M. Douzan, régent d'école à Champenoux, est parrain à Laneuflotte. — Le 2 febvrier 1623, a esté baptisée Marie fille à Louys, et a eu pour parrain M. Thiébeault, pédagogue aux enfants du Seigneur de Neuflotte. — Le 10 Apvril 1650, Henry du Chosme, maître d'escolle à Neuflotte, a été parrain. — Le 12 novembre 1660, baptême d'une fille Claude à M. Clément Matthieux, maître d'escolle audit lieu. — Le 28 juillet 1663, Jean Oudoi, maître d'escolle audit lieu, a été parrain. — En 1672, N^as^ Parisot, maître d'escolle, a été parrain. — Le 8 octobre 1679, Charles-Nicolas, fils de Nicolas Parisot, maître d'escolle, fut baptisé et a eu pour parrain Messire Charles le Grand, de Neuflotte, et pour marraine honnorée

Digitized by Google

Dame Mme Anne de Nolgent, dame haute justicière moyenne et basse de Neuflotte, qui ont signé avec le soussigné curé. — Le 26 octobre 1711, ce M. Parisot a été trouvé mort dans son lit sans avoir été malade. — *Liste des maîtres ou régents d'école de* 1620 *à* 1789. — 1er, 1620, Douzan (Nas). — 2e, 1623, Thiébault. — 3e, 1650, Henry du Chosme. — 4e, 1660, Matthieu Clément. — 5e, 1663, Oudoi (Jean). — 6e, 1672, Parisot (Nicolas). — 7e, 1712, Thirion (Claude). — 8e, 1715, Billier (Jean). — 9e, 1742, Lécrivain (Claude). — 10e, 1761, Lhuillier (Jb-Fois). — 11e, 1779, Renauld (Jacq. Chrisostome). — 12e, 1785, Picart (Joseph). — 13e, Thomas (Laurent). — 14e, 1788, Deprez (Dve), arpenteur et régent d'école.

CHAVIGNY

LISTE DES RÉGENTS OU MAITRES D'ÉCOLE DE CHAVIGNY DE 1702 A 1789.

Nos d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE DU PREMIER ACTE SIGNÉ.	DATE DU DERNIER ACTE SIGNÉ.
1	Emond (Sébastien)	28 mai 1702.	19 février 1709.
2	Barthelémy (Nicolas)	29 août 1710.	8 janvier 1711.
3	Emond (Sébastien)	28 décembre 1711.	11 février 1715.
4	Henry (Nicolas)	1er avril 1716.	18 avril 1717.
5	Barthelémy (Nicolas)	»	26 août 1719.
6	Cholay (Pierre)	20 juillet 1720.	1er février 1724.
7	Emond (Sébastien)	10 août 1724.	12 mars 1743.
8	Collin (Mansuy)	16 octobre 1743.	4 janvier 1757.
9	Boulanger (Léopold)	21 septembre 1757.	4 janvier 1761.
10	Blanchard (Dieudonné)	26 septembre 1761.	février 1764.
11	Perin (François)	1er mai 1764.	19 février 1771.
12	Henry (Nicolas)	12 septembre 1771.	7 janvier 1773.
13	Mathis (Nicolas)	7 janvier 1773.	10 décembre 1780.
14	Charette (Jean-Claude)	3 août 1781.	13 janvier 1785.
15	Babillon (Mansuy)	10 mai 1785.	15 novembre 1791.

N. B. Emond (Sébastien) et Barthelémy (Nicolas) ont quitté la commune à l'expiration de leur bail ; je retrouve le premier à Maisières en 1712.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DOYENNÉ DE SALM.

Ce vaste doyenné comprend 53 paroisses, 32 annexes, un grand nombre de monastères d'hommes et de femmes. Il s'étend, en partie dans les montagnes qui séparent la Lorraine de l'Alsace, en partie dans les plaines arrosées par la Meurthe et la Vezouze; il confine à l'est au diocèse de Strasbourg, au nord au diocèse de Metz.

1. Saint-Dié. — Le Chapitre, composé d'un prévôt, d'un doyen, d'un chantre, d'un écolâtre, de 24 prébendes de mille livres, année commune, fut établi au x^e^ siècle, après la sécularisation de l'*Abbaye de Jointures*, fondée, en 659, par saint Déodat. — 1236 à 1770. Écolâtres (H 8 et 519). — 1736 à 1789. Création, entretien d'écoles gratuites et payantes de garçons et de filles. Comptabilité. Rapports. Plaintes. Pétitions au sujet des maîtres et maîtresses. — 1760 à 1763. Projets de constructions, adjudication des travaux, devis, cahier des charges. Visites pour constater les réparations nécessaires aux écoles. Marque de bois pour ces réparations. Ordre aux voituriers d'amener 11 chênes et 1 sapin pour réparer les planchers de l'école. Érection de l'évêché. 1776. Mandement de l'évêque; sa correspondance avec l'intendant au sujet des écoles. — Mariages. 1786 à 1795 : 405 — 378 — 315. — 1816 à 1825 : 468 — 435 — 406. — Archives curieuses avant et après 1789. (Notice.)
2. Teintrux. 48—43 — 35. — 1663. « L'échevin d'église est comme inspecteur des affaires de la paroisse; il doit mettre dedans les foins du curé, avec le marguillier. 3 signatures (1). Traités curieux et quittances. Concours pour l'élection d'un marguillier chargé de l'école. De 1663 à 1789. Série des régents d'école.
3. Anoux. 54 — 54 — 50. — 1699. « Il y a un doyen qui tient la place de maire; il est pour la police et pour faire exécuter les

(1) J'indique le chiffre des signatures et des croix apposées par les comparants aux procès-verbaux de l'état du temporel, dans chaque paroisse, de 1703 à 1713.

Digitized by Google

ordres du prince. Ce qui se donne au maître d'école est pour le droit d'écolage et de marguillerie. » 6 belles signatures.

4. Clévecé (Cléfey). 32 — 31 — 30. — 1699. « Le marguillier a la redîme de la menue dîme et *une zette* (imal) d'avoine de chaque habitant, aussi la dîme du lin et du chanvre. Il entretient la corde de la cloche ; il assiste le curé ; il enseigne les enfants ; il a un fort casuel. » — 1750. Devaux, précepteur.

5. Le Valtin (le petit et le grand), 40 habitants. — 30—28 — 28. — 1785. « Le chapitre de Saint-Dié se réserve la collation de la cure. » 4 signatures. — 1785, 3 juillet. Assemblée paroissiale à la maison d'école.

6. Fraize. 76 — 70 — 64. 1673. « Un maire choisi d'entre 9 habitants, présentés par la communauté au seigneur. Il connaît de toutes les causes réelles, personnelles et mixtes, au civil et au criminel, en première instance. Appel au buffet du seigneur. Le maître d'école reçoit un imal d'avoine par habitant, 20 fr. de la fabrique, franc de menue dîme. Il perçoit la menue dîme d'un habitant à son choix. Il sert l'église, la nettoie, blanchit le linge, fournit le pain et le vin. » 7 signatures. 1788. Construction de la maison d'école « qui tombe en ruines ». 30 mess. an IX. Traité et délibération.

7. Mandroi (Mandrey), 60 habitants. 55 — 33 — 30 — 1670. Jacques Pierrat, régent d'école. — 1699. « Le maître d'école aide le curé, sert à l'église, fournit les hosties. » 5 signatures, 1 croix. — 1721. Interrogatoire du maître d'école dans un procès. Il a colporté une pétition en faveur du curé. — 1769. Supplique du maître à l'intendant, qui ordonne au syndic de réparer la maison d'école. La dépense s'élève à 280 livres d'après réception des travaux par architecte et experts. — 1790. Cuny, maître d'école, nommé membre de la municipalité. — Réélu en l'an II par 30 citoyens sur 36 votants.

8. Entre-deux-eaux, 20 habitants. 22 — 22 — 16. 1699. « Dîme de la menue dîme. » 7 signatures. Série des maîtres de 1733 à 1789. Devis de construction d'une maison d'école, 1,500 livres 6 sous.

9. Saint-Léonard, 40 habitants. 39 — 39 — 36. 1665. « Il y a un échevin d'église, qui est comme l'œil de la paroisse, il prend soin que chacun fasse son devoir à l'église ; marguillier et maître d'école ; il sert à l'église ; il est franc de la menue dîme, casuel important. » 4 signatures. Traités curieux. 10 pluviôse an III. Élection d'un instituteur.

Annexe. Saulcy, 80 habitants. 32 — 32 — 31. « Maître d'école et marguillier ; il doit 3 repas et 3 chapons, par an, au curé. » Casuel très-important. 16 signatures très-lisibles en grosse écriture, 2 croix. Le hameau de Vermoneix est uni à la paroisse.

Digitized by Google

10. Sainte-Marguerite. 16 — 15 — 12. 1699. « Le maître d'école, marguillier, franc de dîme, a la redîme de la menue dîme. Il y a de plus un *consorcier* non fabricien d'église, qui est échevin de l'église. » 5 signatures.

11. L'Aveline, 100 habitants. 47 — 46 — 43. 1699. « Sur les biens de la fabrique, il y a 113l,79s au curé, 10l,3s au maître d'école. » 8 signatures. — 1749. Pierre Fr. — 5 mess. an V. Vente de 38 jours 5 hommées 15 toises de terrains pour payer la maison d'école.

Annexe. La Croix-aux-Mines, 80 habitants. 52 — 50 — 42. — 1699. « Il aide le curé. » 10 signatures. — 1779. Plan, devis, adjudication des ouvrages de construction de la maison d'école. — 30 prairial an II. Élection d'un instituteur.

12. Wissembach, 40 habitants. 33 — 31 — 28. 1692. « Il a la dîme et la redîme d'un habitant pour servir l'église. » 2 signatures, 4 croix. Maison bâtie en 1691. Jardin acheté en 1703. — 1813. Legs d'une rente de 66 livres pour entretien de la sœur et achat de livres « pour recorder ses écolières ».

13. Bertrimoutier. — 62 — 59 — 57. — 1696. Don d'une maison d'école à la fabrique. — 1746-1789. Série de maîtres. « Il prend la moyenne dîme de tout un hameau à son choix. » 6 belles signatures. — 1814-1815-1825. Traités et délibérations. Archives bien conservées. Notice très-curieuse.

Annexe. Raves. 15 — 13 — 12. — 1785. Signatures belles et nombreuses.

Annexe. Combrimont. 20 — 20 — 18. 1789. Maison construite par corvées aux frais des habitants. 1822.

14. Provenchère. 21 habitants. 23 — 22 — 17. 1662. « Il prend la redîme de la menue dîme, fournit le pain et le vin pour la messe. » 2 signatures, 1 croix. 1782. Notice très-complète.

15. Colroy (la grande et la petite), 60 habitants. 29 — 29 — 24. 1699. « Il sert à l'église et fournit le pain et le vin. » 6 signatures. 1782. Dépense : 28l,5s pour un local de classe. An VI. Délibération signée par 153 citoyens et citoyennes : 3 hommes et 8 femmes font une croix. — An XII. Achat d'une maison. — 1826. Location d'une maison pour la sœur. Achat d'un lit, 70 fr.

16. Lusse, 55 habitants. 26 septembre 1789. Le curé cède son droit sur une somme de 240 livres « à la pauvre école de charité » pour achat de livres ou de vêtements. Il y avait une école de garçons et une école de filles.

17. Paroisse de Senones, Saint-Maurice « Le maître fournit le pain et le vin. » 20 août 1707. L'abbé et le procureur de l'abbaye, fondée en 661, signent l'état du temporel. Belles signatures. Très-peu de croix. — 1742. Dom Calmet « fait une rente pour l'écolage des enfants pauvres; il supplée de ses deniers quand le revenu ne suffit pas au nombre des indigents ».

Dépendances. Chatar, pour moitié. 7 — 7 — 6. 1771.

Digitized by Google

Le Ménil. 14 — 14 — 11. 1705. École de garçons. 1785. École de filles.

Moussey. 21 — 20 — 17. 1770, 1er avril. Traité avec Antoine, maître d'école.

Vieux-Moulin. 7 — 7 — 5. — 1705. Benoît Parisot.

La Petite-Raon. 28 — 28 — 20. 1711 à 1789. 15 régents d'école. 1712. Legs de D. Théophile, bénédictin. « Le régent aura 35 sous par messe chantée. » — 1742. Construction d'une maison.

18. Saint-Jean (la cure). — 56 — 54 — 50. 1707.

Dép. Le Mont. 10 — 9 — 5. 1700. Legs de 6,000 fr. pour une sœur institutrice, par D. Lombard, dernier abbé de Senones. 1816.

Le Saussy. 7 — 5 — 3. « Clavet, maître d'école de la paroisse Saint-Jean, demeurant au Saulcy, a commencé dès le mois de may 1626, âgé pour lors de 15 ans, et y a toujours servi jusqu'à l'année 1656, âgé pour lors d'environ 45 ans. Faut déduire 2 ans qu'il a servy à celle-ci, années 1632 et 1633, et un an et demi qu'il a servy à Teintrux. » 1626.

Belval. 15 — 13 — 11. Réunie au Saussy.

Le Puid. 14 — 14 — 11. 1788.

Dép. Le Vermont. 18 — 13 — 8. 1788.

19. Plaine. Paroisse de Senones. 1626.

20. Labroque ou Vipucelle. Paroisse de Senones, 1626.

21. Abbaye de Moyenmoutier. — 670. Maîtres célèbres : Norbert, Lambert. « L'abbé Almann fait venir un maître de grammaire et de nombreux volumes de cet art. »

La paroisse de Moyenmoutier. 55 — 53 — 36. 60 habitants. L'abbé fournit à la communauté le maître d'école. 1699.

22. Hurbache. 19 — 15 — 12. 1699. « Il a la dîme grosse et menue de la 3e char. » Marguillier, il jouit du casuel. Sur un vieux parchemin, on lit en belle écriture ronde : « Moi, Hidoux Claude, maistre d'escolle à Hurbache, en l'année 1677. »

23. Laite ou Ban-de-Sept, 113 habitants. 78 — 77 — 74. Mêmes conditions qu'à Hurbache. 1699.

24. Raon-l'Étape, 150 habitants. — 87 — 63 — 51. 1438. Hôpital. 1727. Budget : 150 livres au maître d'école. 1737. Augmentation de gages de 70 livres au maître Brocard, « attendu qu'il est obligé de se lever à la pointe du jour, à cause de la messe matutinale et de brûler plus de bois et de chandelles. » — 1747. 28 décembre. Le Conseil demande deux sœurs institutrices. — 3 juin 1775. Conflit en raison du maître d'école. L'évêque a été reçu « d'une manière indécente » en sa visite paroissiale. Sa lettre à M. l'intendant. 1747. Concours pour remplacer « l'ancien maître, devenu suspect aux fonctions de cet emploi ». Règlement en 14 articles (charges et salaires), approuvé par l'évêque, sous le bon plaisir et agrément de M. l'intendant. Archives très-riches ; j'y ai constaté, de 1790 à 1794, 80 mariages : 74 époux, 65 épouses signent. — De 1810 à 1816, 98 mariages : 92 époux, 79 épouses signent.

Digitized by Google

25. Étival. Abbaye fondée par l'évêque de Toul, au VIIe siècle. En 1147, les Prémontrés remplacent les chanoines. 46 — 40 — 30. De 1686 à 1789, série des maîtres d'école.
Section de Saint-Michel. « Entre cette agglomération et celle de la Vacherie sont l'église et l'école des garçons. » 1699.

27. Saint-Remy. 21 — 21 — 19. Registre de 1632 : on lit : « Le livre des années précédentes a esté perdu par le malheur des guerres. » 26 février 1681. Décès du fils de Lagarde, régent d'école. Série de 1681 à 1789. En 1782, Pierrette Dieudonné, épouse de Vaudechamp, maître d'école, signe avec le titre de « maîtresse d'école ».

28. La Neuveville-lez-Raon, 36 habitants. 35 — 33 — 31. 1652. Achat d'une maison. Procès entre la communauté et le vendeur. 1784. Délibération curieuse relative à la nomination et au salaire du maître.

29. Montreuil (Montreux). 14 habitants. 7 — 7 — 3. « Droit à la 3e char. » 1699.

30. Saint-Michel. Archives très-riches. 39 — 36 — 28. « 1639. Le 7 mars fut baptisé Nicolas, fils de Mougeon, maître d'école. » 1714. « Payé au maître 18o l,8s pour la façon de cierges, 4 surplis et nappes d'autel et amis qu'il a faits à ladite église. Item. 50 livres pour achapt d'un missel, 2 livres pour la dresse du présent compte. » — De 1741 à 1789, les comptes des syndics et lieutenants de maire font mention de sommes payées aux maîtres pour avoir « dressé les rolles de la subvention et papier ». — 1772. Traité avec Cunin. — 1774 à 1783. Remontrances, suppliques, requêtes à l'intendant au sujet des maîtres. — 1792. 200 fr. de traitement. — 19 germinal an II. Traité avec l'instituteur. — An III. Tarif pour service d'église imposé au curé et au maître d'école. — De 1750 à 1800. Signatures nombreuses et bien lisibles.

31. La Burgonce. 14 — 13 — 10. 1783. Traité avec Dénis, régent d'école. 11 décembre 1786. 213l,2s,6d. Réfection à la maison d'école.

32. Domèvre. 1569. Abbaye de chanoines réformés, transférés de Saint-Sauveur. 24 — 24 — 20. 1520.

33. Harbovay (Harboué). 16 — 15 — 12. 1759. — En 1790, 25 actes : 59 témoins signent, il y a 2 croix.

34. Le Val. 25 — 22 — 18. 1769. Abbaye de filles. Bodon-Moutier.

35 Cirey. 130 — 102 — 69. Notice spéciale. Archives curieuses.
Ann. Barbas. 11 — 11 — 10. 1695.
Abbaye de Haute-Seille (ordre de Cîteaux). 27 mars 1140.
Paroisse Perupt (Parux). 8 — 7 — 6. 1715.

36. — Saint-Clément. 47 — 45 — 41. 1786
Dépend. Laronxe. 28 — 26 — 24. 1789.
Ann. Chenevières. 14 — 14 — 10. 1699. « Le maître a la dîme de la 3e char. Il doit un dîner au curé, aux Rogations. »

37. Gelacourt. 7 — 7 — 7. 1684. En 1790, 15 actes, tous les témoins signent.

Digitized by Google

Ann. AZERAILLES. 28 — 28 — 26. De 1692 à 1790. Série. De 1790 à 1795. 38 — 38 — 36.

38. VAQUEVILLE. 42 — 42 — 32. 1684. « Dîme de la 3e char. Le maître doit au curé 2 chapons. »

Ann. BERTRICHAMP. 37 — 35 — 32. 1779.

Ann. NEUVE-MAISON. 19 — 19 — 12. 1789.

39. BROUVILLE. 9 — 9 — 9. 1713.

Ann. MERVILLER. 16 — 15 — 5. 1699. (Dîme de la 3e char. sous quelques charges). — En 1790, 43 actes : 106 signatures, 9 croix.

Ann. REHERRAY. 11 — 11 — 10. 1784.

40. HABLAINVILLE. 15 — 15 — 12. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. BURIVILLE. 4 — 3 — 4. 1789. 20 septembre. Mariage de Demange, maître d'école.

Ann. RÉCLONVILLE. 1 — 1 — 0.

Ann. VAXAINVILLE. 7 — 7 — 6. 1783.

41. MAGNÉVILLE (Mignéville). 10 — 9 — 9. 1699.

Ann. OGÉVILLER. 11 — 11 — 10. 1789.

Ann. FRÉMÉNIL. 12 — 12 — 11. 1699. (De 1703 à 1789, série de 11 maîtres d'école).

42. HERBÉVILLER. 16 — 15 — 13. 1686. (Dîme de la 3e char.)

43. MONTIGNY. 7 — 6 — 5. 1699. (Dîme de la 3e char.)

44. BLAMONT. 47 — 37 — 30. 1615. (Notice spéciale).

45. FRÉMONVILLE. 16 — 16 — 13. 1699. (Dîme de la 3e char.)

46. COUVAY et JOZAIN ont une même église. — ANGERVILLER. 24 — 21 — 23. 1684 à 1789. 7 maîtres d'école.

Ann. HALLOVILLE. 7 — 7 — 6. 1710.

47. LUVIGNY. 23 — 18 — 15. 1780. Construction d'une maison.

48. CELLES. 43 — 43 — 36. 1699. (Prend la dîme de la 3e et de la 4e char.) — 25 janvier 1744. Requête au roi au sujet de la maison d'école. — 29 prairial an II. 29 juillet 1806. Délibérations et traités curieux.

Ann. ALARMONT. 36 — 30 — 21. 1782.

49. PEXONNE. 29 — 29 — 13. 1745.

50. BADONVILLER. 54 — 49 — 43. 1620. (Dîme de la 4e char.) Couvent des Annonciades. 1633.

Ann. FENNEVILLER. 5 — 5 — 3. 1704.

51. BRUMÉNIL (Bréménil). 28 — 28 — 14. 1789.

52. NEUVILLER. 3 — 3 — 2. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. ANGOMONT. 17 — 13 — 12. En 1710, 2 signatures, 2 croix.

53. SAINTE-PAULE. 10 — 9 — 13. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. SAINT-MAURICE. 7 — 6 — 5. 1680. (Dîme de la 3e char.)

En résumé : mariages, 2,614; époux ayant signé, 91 p. 100; épouses, 78 p. 100; conjoints, 84,5 p. 100.

VILLE DE BLAMONT. — NOTICE AVANT 1789

Population en 1789, 1,772 habitants; en 1876, 2,337 habitants.

Digitized by Google

1382. Chapitre et église collégiale (ordre de Cîteaux), 6 chanoines et 1 prévôt. Revenu en argent, en grains et en vin. — 1407. La cure unie au chapitre. — 1535. Quittances de tailles pour 3 ans, afin de repeupler cette ville, qui s'en allait en ruine. (B. 3252.) — 1613. Il y a une maison pour loger le maître d'école et le marguillier, ancienne maison curiale. — 1615. Gages de Nicolas Martin, maître d'école. Réfections à l'école. (B. 3349.) — 1627. Établissement des capucins. Dotation de la duchesse Marguerite. — 1629. Installation des religieuses de Notre-Dame de l'institut du P. Fourrier, « lequel a été fondé par Marguerite de Gonzague ». La communauté occupe une maison proche l'église. — 1699. Hôpital. Maison donnée par le nommé Margoron. — 1745. Traité avec un régent d'école. (C. 50.) — 1753. Le milicien signe. — 1766. Établissement de charité. (C. 339.) — 1779. Observations très-sages du curé sur les abus à réformer, en ce qui concerne les maîtres d'école et l'enseignement populaire. Réponse à une lettre de l'intendant. (C. 314.) — 1799. Lettre du subdélégué Fromental à l'intendant sur les réformes à opérer. Ce même Fromental, agent national du district, rédige, en l'an III, des observations que je donnerai ci-après.

Mariages de 1686 à 1690, 39. 12 époux, 18 épouses signent l'acte. — En 1690, 34 baptêmes, 12 mariages, 48 décès : 240 témoins signent, 29

Digitized by Google

font une croix. — De 1786 à 1790, 47 mariages : 37 époux, 30 épouses signent. — En 1791, 60 baptêmes, 15 mariages, 40 décès. 340 témoins signent, 10 font une croix. Les registres sont tenus avec soin ; j'ai lu, sur celui des baptêmes, commencé, en 1686, cette inscription de la main du curé : « *Beati quorum nomina scripta sunt in libro vitæ.* »

APRÈS 1789.

1790. Blâmont, chef-lieu de district, 6 cantons, 64 communes. Il y a aux archives départementales (S. T.) de nombreux tableaux, rapports, actes de la municipalité, du jury d'instruction relatifs aux hommes et aux choses de l'enseignement. — 1790, 25 avril. Inventaire des couvents des capucins de la ville et de Haute-Seille.—3 septembre. Réclamation de la municipalité en faveur des religieuses de Notre-Dame, qui rendent « d'immenses services à l'éducation des jeunes filles ». — 7 septembre. Le directoire du département, ouï le procureur général syndic, déclare que les religieuses de Notre-Dame doivent être rangées dans la classe des maisons religieuses, en faveur desquelles l'article 8 des lettres patentes du 22 avril 1790 prononce une exception. — 1791. Le citoyen Charron chargé de l'école. — 1782. La dame Catherine Voigny remplace les sœurs qui ont refusé le serment, 100 fr. de subvention, 300 fr. d'écolage.

An XI. — Charron, instituteur communal. Ré-

Digitized by Google

tribution scolaire, 40 cent. et 70 cent. par élève. Un prêtre, l'abbé Fidry, fait une classe de latinité. Le Conseil demande que cette classe soit convertie en école secondaire, comme avant la Révolution. — 32 élèves à 3 fr. par mois.

1805. — Rétablissement de l'école des filles. On loue un local. 2 sœurs vathelotes. 200 fr. de traitement. En 1810, 300 fr., « en raison des services qu'elles rendent ».

1812. — Les écoles de garçons sont réunies : le sieur Tanche, directeur de la 3e classe, Roch de la seconde, Charron de la 1re. On leur accorde une indemnité de chauffage. Le maire, le curé, le vicaire, chargés de surveiller les écoles. Programme des matières d'enseignement.

1813. — Le Conseil témoigne sa haute satisfaction aux sœurs institutrices et à M. Tanche. Il supprime la classe de Charron, « vu le petit nombre de ses élèves ». Il devient marguillier et échevin de la paroisse avec 300 fr. de gages.

1815. — Création du collége.

1816. — Le Conseil, de plus en plus satisfait de la direction des écoles, vote le crédit nécessaire à une distribution de prix. « Les prix consisteront en ouvrages de choix et en gravures représentant S. M. le Roi, les princes et princesses de sa famille. » 1,500 fr. votés pour le collége.

1820. — Vote de 1,000 fr. pour l'envoi et l'entretien de l'instituteur Tanche à l'école normale de

Digitized by Google

Nancy, pour y apprendre la méthode d'enseignement mutuel. Deux écoles communales, l'une dirigée par le mode mutuel et l'autre par l'ancienne méthode. Budget : école de garçons, 450 fr.; de filles, 300 fr.; collége, 1,000 fr.

1822. — École libre de M. Demange.

1825. — La liste des élèves gratuits porte 86 garçons, 85 filles, soit le tiers des élèves des écoles.

1827. — Budget de l'instruction, 2,200 fr.

1833. — Budget, 2,050 fr.

De 1816 à 1820. — Moyenne des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage : 90 p. 100. — En 1820 : 60 baptêmes, 12 mariages, 34 décès; 10 témoins sur plus de 400 déclarent ne pouvoir signer.

TABLEAU *des écoles du district, dressé par le Directoire, le 24 floréal an II.*

NOMS des COMMUNES.	Population.	NOMBRE DES ENFANTS qui peuvent fréquenter l'école.		NOMS ET PRÉNOMS des INSTITUTEURS et INSTITUTRICES dont les communes ont fait choix.	Montant de leurs traitements d'après les bases déterminées par les lois.
		Mâles.	Femelles.		
Blâmont	1,769	132	121	Nicolas Chanson. Jean Roch. Vᵉ Lemoine.	5,060
Barbas	224	17	18	Georges Mathurin.	700
Domêvre.	859	65	35	François.	1,960
Frémonville	488	25	36	Nicolas Gœury.	1,220
Gogney	196	18	18	J.-Fr. Boudot.	720
Halloville	155	20	12	»	640
Harbouey.	485	37	33	Vᵉ Balthazard.	1,400
Repaix	142	13	16	Jacques Boudot.	580
Verdenal.	235	15	10	Fr. Michel.	500
Badonviller.	1,973	101	67	Ory et Rataire. Mlle Rose Pierre.	1,890
Angomont	287	20	12	»	»
Blouville.	258	28	18	L'Housmane.	920
Bréménil.	459	32	38	Flirancourt.	1,400
Fenneviller.	171	13	8	Réuni à Pexonne.	420
Montreux.	215	28	21	Séb. Didier.	980
Neufmaisons	490	37	23	Boulainville.	1,300
Neuviller.	300	28	25	Cde Thiriet.	1,060

Digitized by Google

NOMS des COMMUNES.	Population.	NOMBRE DES ENFANTS qui peuvent fréquenter l'école. Mâles.	Femelles.	NOMS ET PRÉNOMS des INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES dont les communes ont fait choix.	Montant de leurs traitements d'après les bases déterminées par les lois.
Pexonne	554	25	38	D^e Gegoux.	1,460
Pierre-Percée	281	19	16	N^as Pierson.	700
Saint-Maurice	292	16	17	J^h Humbert.	660
Sainte-Pole	203	41	20	J^h Blaison.	1,220
Vacqueville	574	37	27	Aug. Colin.	1,280
Veney	129	12	10	Réuni à Vacqueville.	»
Cirey	768	50	58	Laruelle.	2,160
Bertrambois	962	58	47	Gros Georgé.	2,100
Hattigny	572	27	23	C. Adrian.	1,000
Lafrimbolle	131	10	9	Réuni à Bertrambois.	»
Le Val	587	21	20	Pierre Clément.	820
Montigny	224	18	14	Blondot.	540
Parux	240	17	24	Fr. Gadneau.	760
Petitmont	534	22	16	Bastien.	760
Raon-lès-Leau	200	7	6	»	»
Saint-Sauveur	186	8	10	Réuni à Petitmont.	»
Tantonville	261	26	21	Réuni à Frémonville.	»
Turquestein	96	10	6	Réuni à Bertrambois.	»
Leintrey	510	34	33	Nic. Cleff.	1,340
Amenoncourt	227	7	12	J^h Jacquot.	380
Autrepierre	142	26	15	Jacquemin.	820
Blémerey	153	12	11	D^e Masson.	460
Chaxel	142	10	8	Gadat.	180
Gondrexon	99	12	8	Vouriot.	400
Remoncourt	172	12	8	Réuni à Xousse.	400
Reillon	122	13	14	N^as Masson.	540
Saint-Martin	248	17	12	Masson.	580
Veho	286	33	22	Manonviller.	1,100
Xousse	381	20	15	Coutoil.	700
Ogéviller	415	24	17	Jambois et Cuny.	820
Ancerviller	497	49	39	Piquot et Gérard.	1,760
Brouville	333	26	24	Renaut.	1,000
Fréménil	202	20	23	Renaux.	860
Hablainville	338	28	25	»	1,060
Herbéviller	516	30	26	Nic. Roch.	1,120
Mignéville	167	17	8	Masson.	500
Merviller	596	49	40	Pierre Masson.	1,780
Montigny	139	12	11	D^e Demange.	460
Pettonville	107	25	»	Nic. Eubise.	500
Reherrey	262	21	19	Bouclainville.	800
Reclonville	148	10	15	Annexé à Ogéviller.	»
Vaxinville	144	12	8	»	400
Réchicourt	954	51	35	Laruelle, Agathe Gérard.	1,545
Avricourt	512	26	14	Charon.	800
Foulcrey	534	30	35	Louis Gérardin.	1,300
Gondrexange	816	64	64	Jacquot.	2,560
Ibigny	145	10	11	Voirin.	420
Igney	147	15	11	Noé Cherrier.	520
Haie des Allemands	96	8	9	Réuni à Ibigny.	»
Moussey	448	31	17	Fr. Perrin.	960
Rullecal	200	18	15	Réuni à Ibigny.	»
Saint-Léon	274	34	18	Je^n Rival.	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE. — DISTRICT DE BLÂMONT.

TABLEAU *portant les renseignements sur la situation de l'état des écoles primaires, dans le district de Blâmont au 20 nivôse de l'an troisième de la République une et indivisible.*

NOMS DES COMMUNES où sont établies les écoles primaires.	NOMS DES COMMUNES réunies aux premières, pour former 1,000 âmes.	POPULATION de chaque commune.	DISTANCE pour aller à l'école.	NOMS DES INSTITUTEURS et institutrices.
			lieues.	
Blâmont. . . .	. . . . .	1,769	. . .	Nicolas Charron et Catherine Harteman.
Harbouey . . .	. . . . .	485	. . .	Dominique Balthazard et Catherine Balthazard.
	Frémonville . .	488	1	
	Barbas	224	1	
	Halloville. . . .	155	1	
	Nonhigny. . . .	224	1	
Domêvre . . .	. . . . .	859	. . .	Jean-Pierre François.
	Verdenal	234	3/4	
Badonviller . .	. . . . .	1,973	. . .	Nicolas Rattaire et Françoise Boura.
Bréménil . . .	. . . . .	459	. . .	Nicolas Claudel.
	Angomont . . .	288	1	
	Bionville	258	3	
Ancerviller . .	. . . . .	497	. . .	André Vouriot et la citoïenne Gérard.
	Montreux. . . .	215	1	
	Neuviller. . . .	300	1	
Vacqueville . .	. . . . .	574	. . .	Pierre Masson et Victoire Mirbeck.
	Neufmaisons . .	490	1	
	Vency	129	1/2	
Fenneviller . .	. . . . .	171	. . .	Louis-François Ory.
	Pexonne	554	1	
	Pierre-Percée. .	281	1	
Sainte-Pôle . .	. . . . .	203	. . .	Joseph Blaison.
	Saint-Maurice .	292	1/2	
	Montigny. . . .	139	3/4	
	Réherey	262	1 1/2	
	Mignéville . . .	167	1 1/2	
Ogéviller . . .	. . . . .	415	. . .	Gabriel Jambois et la citoïenne Liguory.
	Fremenil. . . .	202	3/4	
	Reclonville. . .	148	1/4	
	Pétonville . . .	107	1	
	Hablainville . .	338	1	
Herbéviller . .	. . . . .	516	. . .	Nicolas Cherrier.
	Chazel	142	1	
	Blémercy. . . .	153	1 1/2	
	Saint-Martin . .	248	1/4	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES où sont établies les écoles primaires.	NOMS DES COMMUNES réunies aux premières, pour former 1,000 âmes.	POPULATION de chaque commune.	DISTANCE pour aller à l'école.	NOMS DES INSTITUTEURS et institutrices.
			lieues.	
Brouville . . .	. . . . .	233	. . .	Claude Renaux.
	Merviller. . . .	596	1	
	Vaxainville. . .	144	3/4	
Réchicourt. . .	. . . . .	744	. . .	Jean-Pierre Laruelle et la citoïenne Gérard.
	Moussey	448	1	
Avricourt . . .	. . . . .	512	. . .	Pierre Adrian et la citoïenne Voigny.
	Igney	147	3/4	
	Ammenoncourt .	273	1	
	Autre-Pierre . .	192	1 1/2	
Gondrexange .	. . . . .	816	. . .	Jean-Claude Jacquot.
Foulcrey . . .	. . . . .	584	. . .	Louis Gérardin.
	Gogney.	196	1	
	Repaie	142	1 1/2	
	Higney.	144	1	
Hattigny. . . .	. . . . .	672	. . .	Pierre-Claude Adrian.
	Richeval	200	1	
	La Haie des Aimans. .	196	1 1/4	
Cirey	. . . . .	768	. . .	Jean-François Laruelle
	Tanconville . .	261	1	
Bertrambois . .	. . . . .	1,006	. . .	Cl. Grosgeorge.
Le Val.	. . . . .	587	. . .	Nicolas Gœury.
	Lafrimbonne . .	131	2	
	Raon-les-Leaux.	230	3 1/2	
	Turqucotin . . .	96	2	
Petitmont . . .	. . . . .	576	. . .	George Mathieu.
	Parux	248	1	
	Saint-Sauveur. .	186	1	
Lintroy	. . . . .	510	. . .	Nicolas Cleff et Catherine Claude.
	Gondrexon . . .	99	1	
	Reillon.	122	1	
	Vehô.	286	1	
Xousse	. . . . .	301	. . .	François-Joseph Manonviller.
	Remoncourt . .	172	3/4	

Le juri du district a été nommé en la séance publique du 22 frimaire dernier. Il est composé des citoïens Thomas et Hertz, juges au tribunal, et du citoïen Matthis, suppléant.

Les instituteurs et les institutrices ont été examinés le 12 nivose et jour suivant et les nominations ont suivi l'examen.

Les instituteurs sont nommés et exercent dans les communes présentées par ce tableau, et les motifs pour lesquels

Digitized by Google

il n'y a pas d'institutrices nommées partout, c'est qu'il ne s'en est présenté que quatre.

Les jurés ont accepté.

Il paraît très-nécessaire d'établir une seconde école primaire à Frémonville, qui est séparé de Harbouey par une rivière, et dont la population est assez considérable.

A Pexonne, qui a aussi une population assez considérable et qui est séparé de Fenneviller par un mauvais chemin ; à Hablainville, qui est dans le même cas à l'égard d'Ogéviller.

A Moussey, qui est dans le même cas à l'égard de Réchicourt.

A Raon-les-Leaux, qui est dans le même cas à l'égard du Val, sa distance étant d'ailleurs plus grande, et en montagnes.

A Merviller, qui est éloigné de Brouville, et qui présente une population assez considérable.

A Autrepierre, qui est dans le même cas à l'égard de Lintrey.

Toutes les communes où sont placées les écoles primaires et celles pour lesquelles il en est demandé cy-dessus, ont des maisons de cure ou des maisons dites d'école à elles et suffisantes. Elles se prêteront d'ailleurs volontiers à les rendre saines et clarteuses; il ne faut que les autoriser à faire cette dépense sur leurs sols additionnels.

Je crois devoir observer à la Commission d'instruction publique que, pour les enfants ayant la faculté d'apprendre à lire et à écrire dans les communes, il me semble qu'il faut un maître dans chacune, car il est à croire que les petits enfants à qui l'on enseigne les principes et qui les prennent dans les campagnes, surtout l'hyver, ne se déplaceront pas, d'où il résultera que dans quarante communes du district les enfants n'apprendront jamais rien, car s'ils n'apprennent pas au moins à lire et à écrire dans leur premier âge, ils seront ensuite incapables de rien apprendre ; et d'ailleurs, livrés à la seule instruction de leurs mères, ils courront encore le danger de devenir des fanatiques, parce qu'en matière de religion, les femmes élevées dans les principes de la religion catholique fanatisée n'en transmettront point d'autres à leurs enfants. Il me paraît donc intéressant pour la République

Digitized by Google

d'élever une école primaire dont l'instituteur et l'institutrice enseigneront aux enfants du premier âge à lire et à écrire, les droits de l'homme, la Constitution, l'existence de l'Être suprême, l'immortalité de l'âme et la pratique des vertus républicaines. Il me paraît également que, pour amoindrir la dépense de ces écoles, il faut donner aux instituteurs et aux institutrices des traitements proportionnels à la population de chaque commune ; charger les pères et mères imposés au delà d'une somme déterminée de payer les frais de chauffage et de dépérissement des meubles qui seront aux écoles, alors dans les campagnes un traitement de quatre ou cinq cents livres suffira pour les plus petites communes, et ce traitement étant augmenté jusqu'à douze cents livres pour une population de mille âmes, sera suffisant ; dans les villes, ce traitement de douze cents livres pour mille âmes n'est pas suffisant; je pense que pour le moment il serait juste de le porter au moins à l'égalité de celui d'un membre de comité révolutionnaire, qui est de cinq livres par jour. Une population de mille âmes dans ce district donne au moins deux cents enfants à instruire : cent pour l'instituteur et autant pour l'institutrice ; c'est beaucoup pour une personne.

Je pense donc que lorsque la population passe douze cents âmes, il faut alors une seconde école primaire, et dans le district, Blâmont et Badonviller sont dans ce cas.

Fait et arrêté au directoire du district de Blâmont, ce 22 nivose, troisième année de la République, par l'agent national.

Signé : FROMENTAL l'aîné.

6 *mai* 1792. *Procès-verbal envoyé au district par la municipalité de Brouville.*

En vertu de la délibération du Directoire du département de la Meurthe en date du 19 avril dernier et en exécution de la loi du 17 avril 1791, nous, soussignés, officiers municipaux de Brouville, déclarons et certifions que dans l'étendue de notre territoire il n'y a que le nommé Claude Receveur, maître d'école de ce lieu, qui soit emploié dans le département de l'instruction pour les enfans des deux sexes et qu'il

Digitized by Google

a prêté le serment civique, en présence du conseil général de notre commune.

Fait à Brouville les jour et an susdits.

F. HAÏNZELIN, *maire;* MANSUY ALISSON, JEAN GRIDEL, H. CLAUDON, *procureur.*

6 *mai* 1792. — *Procès-verbal de la municipalité de Saint-Pol.*

Joseph Blaison, maître d'école à Saint-Pol, est comparu pardevant nous au lieu des séances ordinaires de la Municipalité pour procéder à l'entière exécution de l'article premier du décret du dix-sept avril mil sept cent quatre-vingt-onze, et notamment de l'arrêté du Directoire du département de la Meurthe, en date du dix-neuf avril dix sept cent nonante-deux, publié au prône de la messe paroissiale de Saint-Pol ledit jour, six mai de ladite année courante.

En conséquence, pour s'y conformer, ledit Blaison, en sa qualité de maître d'école, a prêté le serment pur et simple, suivant l'esprit voulu par les lois susénoncées, en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de remplir exactement et fidèlement toutes les conditions attachées à mon état, et notamment de ne rien enseigner aux enfants et autres qui me sont confiés des choses qui puissent nuire ou préjudicier à la Constitution française, au contraire de ne rien omettre pour la faire respecter autant qu'il sera en mon pouvoir pour le bien public », etc.

Enfin s'est conformé en tout ce qui est porté par la loi pour la prestation dudit serment qu'il vient de faire, et y a souscrit.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal de la prestation de serment fait par ledit Blaison, et copie envoyée au Directoire du district de Blâmont, pour y faire droit.

A Saint-Pol, le six mai 1792.

Pour copie collationnée par nous, conforme à l'original, par le corps municipal de Saint-Pol soussigné.

BLAISON, *conformiste;* BIET, *maire;* PLAISANCE, *Pr sindic;* NICOLAS, *financier, officier.*

Digitized by Google

CHAPITRE IV

DOYENNÉ DE SAINTOIS.

Ce doyenné renfermait 60 paroisses et 30 annexes; il comprenait le comté de Vaudémont, qui « comptait 48 villages, non compris Vaudémont et Vézelise, qui sont villes ». En 1751, le bailliage de Vézelise comptait 75 communautés et le district 84, en 1791.

1. Vézelise	70 — 67 — 59	1272
Dép. Ognéville	3 — 3 — 3	1741
2. Forcelles-St-Gorgon	7 — 3 — 2	1699
3. Dommarie	18 — 17 — 12	1699
Annexe Thorey	9 — 8 — 6	1699
4. Vandeleville (1)	17 — 15 — 11	1665
5. Fécocourt	16 — 15 — 13	1690
6. Puney (Pulney)	8 — 8 — 4	1699
7. Grimonviller (2)	11 — 10 — 9	1780
8. Clerey	2 — 1 — 2	1700
9. Houdreville	25 — 24 — 9	1650
Dép. Omelmont	1 — 1 — 1	1772
Annexe Parey	7 — 7 — 6	1699
10. Tantonville	16 — 8 — 4	1699
11. Flavigny (3)	54 — 47 — 28	1640
12. Saint Firmain	9 — 9 — 8	1099
Annexe Afrocourt (Affracourt)	10 — 10 — 9	1640
13. Gerbécourt	13 — 13 — 11	1699
14. Aultrey	3 — 3 — 3	1675
15. Xeuilley	11 — 9 — 8	1689
16. Pont-Saint-Vincent (4)	44 — 40 — 24	1699
Annexe Sexey-aux Forges	11 — 11 — 7	1570

(1) Prieuré 1300. — Ecole de filles 1750. — L'évêque se présente, on refuse de le recevoir ; l'abbé de Saint-Léon de Toul a seul droit de visite.
(2) 2 livres de savon pour blanchir le linge d'église.
(3) Prieuré de Saint-Vanne réformé en 1640.
(4) Prieuré de Bénédictins 1612.

Digitized by Google

17. Puxe, mère église des hameaux de :		
Battigny	10 — 8 — 6	1699
Gelaucourt	3 — 3 — 3	1699
18. Favières	34 — 29 — 16	1699
19. Sauxerotte	» — » — »	1699
20. Selaincourt	16 — 15 — 01	1780
Dép. Dolcourt	28 — 14 — 12	1783
21. Vitrey	13 — 12 — 9	1699
Succ. Goviller	49 — 46 — 39	1690
22. Hammeville	4 — 4 — 4	1695
23. Maisières	20 — 20 — 15	1699
Annexe Bainville	19 — 18 — 10	1699
24. Thélod	14 — 12 — 10	1682
25. Viterne	39 — 38 — 26	1789
26. Crepey	21 — 21 — 14	1690
Annexe Germiny	25 — 20 — 13	1690
27. Houldemont	6 — 5 — 5	1699
28. Martemont	7 — 3 — 2	1699
29. Pierreville	9 — 8 — 8	1699
30. Lebeuville	18 — 15 — 15	1650
31. Griport	22 — 22 — 15	1663
32. Harouels	17 — 16 — 12	1698
33. Bainville s.-M. (aux Miroirs). Prieuré, 957	19 — 18 — 14	1722
34. Le Ménil	» — » — »	1699
35. Crantenois	5 — 5 — 5	1695
36. Marainville s.-M.	14 — 14 — 12	1684
37. Ceintrey	22 — 22 — 14	1699
38. Boulaincourt	3 — 2 — 1	1789
39. Bouxainville	7 — 7 — 5	1699
40. Courcelles	10 — 10 — 7	1659
Dép. Blemerey	2 — 2 — 2	1788
41. Fraisnes [1]	10 — 7 — 6	1689
Succ. Frenelle-la-Grande	24 — 24 — 20	1699
42. Mereville. Prieuré, 1094	11 — 11 — 8	1676
43. Lorey	8 — 6 — 6	1699
44. Neuviller. Prieuré, 1309	17 — 15 — 13	1699
45. Crévéchamp	7 — 7 — 3	1699
46. Vaudeville	20 — 19 — 11	1699
47. Ormes et ville. Religieuses de Sainte-Élisabeth, 1472	18 — 18 — 17	1671
48. Roville	16 — 15 — 12	1695
Dép. Mangonville	10 — 10 — 8	1741
Annexe Laneuveville	12 — 11 — 10	1741
49. Ambacourt	» — » — »	1710

[1] Préciput : 3 resaux de blé, d'orge, d'avoine, le dernier bichet comble, en plus la redîme des menues dîmes et la dîme du chênevis pour fournir le pain, le vin et l'huile.

Digitized by Google

50. Pulligny	25 — 21 — 19	1612
51. Tantimont la paroisse comprend :		
Battexey	» — » — »	»
Hergugney	7 — 7 — 6	1776
Bralleville	12 — 11 — 9	1699
Succ. Avrainville	5 — 5 — 3	1730
Dep. Germonville	» — » — »	1781
Annexe Xaronval (1)	7 — 7 — 6	1699
52. Acraignes (Frolois)	38 — 24 — 16	1690
53. Beney	20 — 19 — 14	1699
Annexe Le Menil	» — » — »	1682
54. Xirocourt	21 — 18 — 14	1699
55. Voinemont	8 — 8 — 5	1699
Annexe Lemainville	12 — 12 — 11	1699
56. Diarville	14 — 11 — 9	1690
Dép. Housséville	30 — 29 — 21	1690
Annexe Gugney	13 — 12 — 10	1652
Dép. Forcelles	7 — 3 — 2	1699
Dép. They	» — » — »	1699
57. Sion. Couvent de Tiercelins	» — » — »	1627
Annexe Sexon (Saxon)	8 — 8 — 6	1699
Dép. Praye	18 — 17 — 15	1699
58. Vaudémont. Chapitre, 1325	16 — 14 — 8	1672
59. Chaulley	7 — 6 — 4	1699
60. Veroncourt (Vroncourt)	5 — 5 — 4	1693

En résumé : 1,146 mariages ; moyenne des époux ayant signé, 87 p. 100 ; des épouses, 66 p. 100 ; des conjoints, 76,5.

VILLE DE VÉZELISE. — NOTICE. AVANT 1789.

Population en 1700, 230 feux ; en 1751, 500 feux ; en 1789, 1,720 habitants ; en 1876, 1,459 habitants.

1272. Nos officiers de la court de Toul faisons scavoir à tous..... que jehans..... est chargé de tenir et governer l'escoule de Vezelize, à la vie. (H. 3035.) — 1550. École de charité à la Maison-

(1) Xaronval est de la paroisse de Vomecourt, mais les chefs de famille sont tenus d'assister à la messe à Tantimont, le jour de Pentecôte ; ils marchent les premiers à l'offrande y étant invités par le maître d'école qui crie à haute voix : Xaronval devant ! Au décès du père de famille, on sonne la cloche à Tantimont, le curé en surplis, fait la levée du corps avec son maître d'école, qui reçoit 6 gros. (État du temp. 1708.)

Digitized by Google

Dieu. — 1614. Couvent des Minimes. — 1633. Couvent des Capucins. — 1629. Religieuses du P. Fourier appelées par les bourgeois. — 1661. Cette congrégation prend possession du château. (B. 289.) — 1667. 23 février. Traité curieux avec Louis Lorrain. Le conseil lui fera payer « son gage ordinaire de *maître d'eycolle* 250 l. barrois, net la paire de grain qui est due à la fabrique et une autre paire de grain provenant de la fondation d'Ognéville ». De 1500 à 1600, les registres de comptabilité et de fabrique comprennent, en grand nombre, des legs, dons, obits, confréries, avec les rétributions attribuées à l'organiste, au marguillier, surtout au maître d'école. — 23 avril 1718. Le s[r] Contal est élu sacristain et maître d'école de la paroisse. Il tiendra classe : en été, de 6 à 9 h. du matin ; en hiver, de 7 à 9 h. ; le soir, de 1 h. à 4 h. en été, de 1 h. à 3 h. en hiver. Il jouira des capitaux de la fondation du s[r] Bégin (2,000 l. de capital, une maison, un meix), il pourra en outre recevoir, comme d'ancienneté, 28 l. barrois et un chariot de bois par chacune année de chaque écolier de Vézelise et 42 l. avec même quantité de bois de chaque écolier étranger. On lui conserve la dîme de la 3[e] charrue, et la redîme et aussi le droit *d'aubesnité* et tous autres dont « ses devanciers ont jouys ». — 1744. 9 juillet. Traité avec Catherine Colin, qui succède à Cath. Briot, qui a longtemps enseigné avant elle, sous la direction du curé et permission

Digitized by Google

de l'évêque. Le traité ne doit « en rien déroger aux bourgeois d'envoyer leurs filles à l'école des Dames de la congrégation ». — En 1752, Agathe et Rose Daille remplacent Cath. Briot, elles reçoivent 120 l. par an, 4 sols par mois par abécédaire, 6 s. pour celles qui apprendront à écrire et orthographier, 10 s. pour lire, écrire, l'orthographe et l'arithmétique. Exemption de toutes charges et impositions publiques et logement de gens de guerre. — 1750. Règlement de la congrégation des garçons latinistes et bourgeois. (G. 1219.) — 1754. 2 miliciens sur 3 signent l'acte d'engagement. — 1762, 18 novembre. Traité avec Bony, maître d'école (21 art.). Très-curieux et très-complet; salaire, rétributions, gratuité pour les pauvres, heures de classe, programmes, rien n'est oublié. On y lit : Si les bourgeois pauvres négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, les officiers de ville, prévenus par le maître, puniront sévèrement cette négligence, si préjudiciable au bien de la jeunesse. « Art. 13. Souvent certains pères de famille trop idolâtrés de leurs enfants, vont insulter le maître chez lui ou dans les rues lorsqu'il les a corrigés; défense faite à toutes personnes de le menacer, ni insulter, à peine d'être poursuivies et condamnées à une amende arbitraire sur les réquisitions du procureur syndic. » — 1781. Traité avec les religieuses de la congrégation de Notre-Dame. Une lettre des administrateurs du district (25 messidor an III) donne des

Digitized by Google

renseignements précis sur la bibliothèque et les instruments de mathématiques et physique de l'école secondaire de latinité.

APRÈS 1789.

Il existe aux archives de Nancy (S. T. 128-129) un nombre considérable de dossiers relatifs à l'état de l'instruction dans le district ; j'en reproduis textuellement plusieurs, j'indique les autres : 1° Recueil de délibérations du conseil du district, imprimées et manuscrites. — 2° Observations du jury d'instruction. Registres, notes, arrêtés de nomination. Texte des épreuves subies et copies des candidats. Modèles d'écriture. Sentences. Maximes. Problèmes. — 3° Registre destiné à inscrire les mandats à délivrer aux instituteurs, commencé le 14 floréal an III, interrompu le 30 fructidor an IV. — 4° Notices et rapports des municipalités du district. 5° Correspondance très-active entre l'administration de la Meurthe et celle du district. Il y a une lettre très-curieuse adressée au cit. Grégoire, représ. du peuple à la Convention nationale, membre du comité d'instruction publique (20 floréal an II).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DISTRICT DE VÉZELISE.
Séance du 6 ventôse an II

L'Administration considérant qu'un de ses premiers devoirs est d'élever l'esprit public à la hauteur des principes républicains, que c'est surtout dans les jeunes cœurs que doit germer le feu sacré de la Liberté et de l'Égalité, l'Amour de la

Digitized by Google

patrie, les droits et les devoirs de l'homme ; que la Convention nationale en organisant l'Instruction publique a voulu qu'on substituât aux livres superstitieux, la déclaration des droits de l'homme, la Constitution, le tableau des actions héroïques ou vertueuses ; le calendrier de la République française, les principes et l'usage de l'annuaire républicain ; qu'il importe de faire jouir les administrés des bienfaits de la raison publique et de propager les principes qui doivent assurer le bonheur du peuple français ;

Considérant que la Société populaire de Vézelise pénétrée des mêmes sentiments, s'est depuis longtemps occupée de l'instruction nationale, qu'un de ses membres a rédigé un dialogue instructif sur les droits, les devoirs de l'homme, la morale et les vertus, que son comité d'instruction publique l'a adopté pour être imprimé avec le calendrier républicain ; que le même comité a présenté un *a b c* pour l'instruction de la jeunesse de premier âge, avec l'abrégé des maximes nouvelles que la Société a adopté ;

Que l'on ne peut trop tôt enlever des mains des enfants et des instituteurs, les livres de la superstition, pour les remplacer par ceux de la raison ;

Arrête : Ouï l'agent national : qu'il sera imprimé sans délai deux mille cinq cent exemplaires en cahiers : 1° de la déclaration des droits de l'homme et la Constitution ; 2° du tableau des actions héroïques ou vertueuses ; 3° du calendrier de la République française précédé du décret de la Convention nationale sur l'ère, les principes et l'usage de l'annuaire républicain, précédé du dialogue instructif sur les droits, les devoirs de l'homme, la morale et les vertus, et l'instruction sur la réduction des sous et deniers en centimes et décimes ; 4° de l'*a b c* arrêté par la Société populaire avec les maximes morales qu'il renferme ;

Que ces ouvrages destinés à l'instruction publique seront répartis dans toutes les communes de l'arrondissement en raison de leur population, payés par elles et remis aux enfants des citoyens les moins aisés, que les autres seront tenus de s'en procurer à leurs frais ; qu'aussitôt l'envoi fait des

Digitized by Google

livres élémentaires ci-dessus, tous ceux qui rappellent la superstition, l'erreur, le mensonge et s'écartent des principes de la saine raison, seront retirés des mains des instituteurs et de leurs élèves à la diligence des officiers municipaux et envoyés à l'Administration du District rassemblés dans un paquet et mis sous scellés, conformément à la loi du 12 frimaire dernier.

Séance du 11 ventôse, seconde année de la République française, une et indivisible.

L'Administration du District de Vézelise, sentant toute l'importance de l'organisation de l'instruction publique, en a fait depuis longtemps l'objet de ses plus vives sollicitudes, déjà elle a arrêté l'impression des livres élémentaires, décrétés par la Convention nationale, pour former les citoyens; ils doivent être distribués gratis dans la classe indigente des communes de son arrondissement.

Pour atteindre le but du législateur et remplir la tâche importante que la loi commande, et dont l'amour de la patrie fait un devoir rigoureux, il reste à l'Administration de prendre les mesures nécessaires pour trouver des instituteurs dont les talents et les vertus républicaines assurent le succès d'une institution si sage.

Consulter les sociétés populaires et les conseils généraux des communes pour s'assurer quelle est l'opinion publique sur le compte des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'instruction, fixer son choix sur les individus capables de remplir des fonctions si importantes: placer ensuite les sujets de concert avec les citoyens de chaque commune, telles sont les mesures que l'Administration a adoptées pour faire jouir les administrés du bienfait de l'éducation nationale.

Pourquoi, ouï le rapport et l'agent national en ses réquisitions, le conseil général du District de Vézelise, arrête: Que, dans vingt-quatre heures, les citoyens et citoyennes qui, aux termes de l'article 3, section première, de la loi du 20 frimaire dernier, voudront user de la liberté d'enseigner seront

Digitized by Google

tenus : 1° de déclarer à leur municipalité qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ; 2° de désigner l'espèce de science ou d'art qu'ils veulent enseigner ; 3° de produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, du Conseil général de leur commune, visé par le comité de surveillance.

Les personnes qui se destinent à l'instruction publique seront tenues de se rendre à Vézelise, chef-lieu du District, munies des actes ci-dessus, le jour qui va être indiqué pour y être examinées par l'Administration, en présence du peuple, de la Société populaire, sur leurs principes politiques, leurs vertus et leurs talents, et ensuite statué sur leur admission.

Que le présent arrêté sera publié à son de caisse dans les vingt-quatre heures de sa réception, imprimé, affiché au temple de la Raison et de la maison commune.

Fait en assemblée publique les an et jour avant dits, par les administrateurs du District de Vézelise.

Signé HOUDOT, *président*,
BARBILLOT, *secrétaire-greffier*.

Séance du 6 germinal, seconde année républicaine.

L'Administration du District de Vézelise, considérant que l'enseignement devant être public et gratuit, cet établissement essentiel est sous la surveillance immédiate du Gouvernement qui salarie les instituteurs, afin que, n'étant plus sous la dépendance des parents et des communes, ils puissent agir en hommes libres, et donner également leurs soins à tous les élèves qui leur seront confiés, sans aucune distinction ni préférence ;

Considérant que l'Administration étant spécialement chargée par la loi du 4 ventôse, de l'organisation de l'instruction publique, c'est à elle à désigner aux communes, les sujets les plus propres à l'enseignement, par les talents qu'ils ont développés dans le courant de l'examen qu'ils ont subi publiquement, la décade dernière, par-devant les membres de la Société populaire, formant le comité d'instruction publique, sous les yeux de l'Administration ; et que la population doit

Digitized by Google

être un des motifs déterminant du choix des instituteurs, les plus capables par l'espérance de voir un plus grand nombre d'enfants acquérir de l'aptitude aux sciences et des connaissances qui tourneront un jour au bien général ;

Considérant que les instituteurs, en se dévouant aux fonctions honorables et pénibles de l'éducation de la jeunesse, doivent être considérés comme des hommes appartenant à la République entière, qui, sous ce rapport, par raison et par civisme, doivent être disposés à se rendre au premier poste qui leur sera assigné, sans mettre leur volonté ou leur satisfaction particulière à la place de la volonté ou de l'utilité générale ;

Considérant qu'aucun citoyen ne peut s'ingérer de lui-même à s'ériger en instituteur ou à en continuer les fonctions, sans avoir reçu une commission expresse des autorités légitimes ;

Arrête : Ouï l'agent national : 1° que les instituteurs qui ont rempli les formalités prescrites par la loi du 29 ventôse, et subi l'examen à la satisfaction du comité, se rendront sur-le-champ aux postes qui leur seront indiqués, sans que sous aucun prétexte, même de changement de commune, ils puissent donner leur démission ou refus de remplir leurs devoirs, à peine d'être traités comme gens suspects.

2° Que les communes recevront les instituteurs qui leur seront envoyés avec l'accueil dû à des citoyens dignes à tous égards de la considération publique ; les officiers municipaux et agents nationaux demeurant responsables des désagréments qu'ils pourraient éprouver, et tenus de dénoncer les mauvais citoyens qui les troubleraient dans l'exercice de leurs fonctions.

3° Qu'aucun citoyen ne s'ingérera dans l'instruction de la jeunesse, sans une commission expresse de l'Administration, à peine d'être sur-le-champ mis en arrestation, sur la dénonciation que les officiers municipaux et agents nationaux seront tenus d'en faire sous leur responsabilité individuelle.

4° Que les officiers municipaux et instituteurs se conformeront, pour ce qui les concerne, aux dispositions du décret

Digitized by Google

du 29 frimaire, tant pour la tenue des registres sur lesquels seront inscrits tous les enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf, que pour la dénonciation des parents, tuteurs ou curateurs, qui s'écarteraient de ce qui est prescrit par le même décret, et pour l'usage des livres élémentaires, qui leur seront mis en main.

5° Que les instituteurs agréés par l'Administration et le comité d'instruction publique, en suite de l'examen, seront distribués par cantons et par grandes communes, auxquelles se réuniront les enfants des petites communes, sauf à celles qui en seront éloignées de plus d'une demie lieue, à se procurer par la suite des instituteurs, suivant le prescrit de l'article IV du décret du 23 ventôse.

---

5 *prairial an II, lettre aux administrateurs du département.*

Vous n'avez pas approuvé notre arrêté du 6 germinal, mais vous avez accueilli la plainte d'un instituteur vrai égoïste, qui n'a pas voulu suivre la marche tracée par notre arrêté ; votre décision dans une matière qui n'était pas de votre compétence, a excité les communes...

Vézelise le 8 *thermidor de l'an II de la République une et indivisible.*

Les administrateurs du district de Vézelise à l'administration du département de la Meurthe.

Citoyens,

Nous sommes accablés de demandes journaillières qui nous sont faites de vive voix par les instituteurs qui réclament le payement du premier trimestre ; ces citoyens sont sans pain et sans ressources ; si vous les abandonnez, ils quitteront leur état et laisseront ainsi l'instruction publique tout à fait désorganisée. Hâtez-vous, citoyens, de faire parvenir les fonds destinés à leur payement, ou le désespoir et la misère contraindront la plupart des instituteurs à quitter son

Digitized by Google

état qui (contre leur attente) ne leur procure aucune ressource pour se nourrir.

Salut et fraternité.

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Bureau de l'instruction publique de Nancy, le 10 thermidor an second de la République une et indivisible.

L'Administration du département de la Meurthe à celle du district de Vézelise.

L'état de détresse dans lequel se trouvent la plupart des instituteurs de votre ressort nous a vivement frappés, il est instant de venir au secours de ces patriotes respectables, dont l'état est aussi essentiel à la chose publique. Citoyens, c'est à vous que la loi confie l'honorable soin de s'acquitter envers eux d'un traitement qu'elle leur assure, vous le rappeler, c'est seconder votre empressement à faire le bien, c'est le faire soi-même.

Vous savez comme nous que la loi du 14 frimaire sur le gouvernement révolutionnaire, en fixant d'une manière précise la compétence des autorités constituées, ne charge aucunement les administrations de département de l'établissement des écoles primaires et de ce qui y est relatif.

Séance du 17 messidor an II.

Les administrateurs du district, « considérant que depuis leur arrêté du 6 germinal, il s'est présenté plusieurs citoyens pour les fonctions d'instituteurs, qu'ils ont justifié de leur civisme et de leurs talents et qu'on ne saurait trop se hâter de... propager les grands principes... », dresse une nouvelle liste d'instituteurs... « qui seront tenus de tenir registre des enfants... »

---

17 vendémiaire an III. Envoi par la voiture de 216 exemplaires de l'instruction pour les mesures. — 11 brumaire an III. L'administrateur du District répond : « On nous annonce 216 exemplaires, il n'y en a que 204, envoyez-en 12 par le premier courrier. »

Digitized by Google

Extrait du registre des délibérations de l'Administration du district de Vézelise, 6 pluviôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Présens : Boudot, Anthoine, Noël, Valotte, Contal, L'huilier, Barbillat, administrateurs, Jacquinet, agent national, et Pernot, secrétaire-greffier.

Lecture donnée d'un procès-verbal en date du 4 pluviôse et déposé à l'instant sur le bureau par lequel le jury d'instruction nomme aux places d'instituteurs et d'institutrices ceux qu'il a d'après un examen préalable jugés capables de remplir des fonctions aussi importantes. — L'Administration considérant que pour faire jouir ses administrés du bienfait de l'instruction publique elle doit prendre tous les moyens d'organiser et d'activer les écoles primaires du district lesquelles, à raison d'une population de 29,900 âmes, ont été fixées à trente par arrêté du 27 nivôse,

Ouï l'agent national :

1° Arrête qu'en apprenant les nominations des instituteurs et des institutrices élus par le jury d'instruction, ces fonctionnaires seront tenus de se rendre pour le 25 du courant au plus tard au poste qui leur est assigné dans le tableau ci-joint et de commencer le même jour leurs leçons dans la commune qui est désignée la première de celles qui ont été réunies pour former une école primaire ;

2° Que les municipalités seront tenues, conformément aux articles V et VI de la loi du 27 brumaire, de préparer le local qui doit servir tant au logement de l'instituteur qu'à recevoir les élèves pendant la durée de leurs leçons ;

3° Que le présent arrêté et le tableau y-joint seront imprimés au nombre de deux cents exemplaires pour en être adressé un à chaque instituteur ou institutrice et un autre à chaque municipalité qui demeure sous sa responsabilité chargée d'en surveiller l'exécution et d'en rendre compte à l'Administration.

Suit le tableau des communes où sont fixées les écoles

Digitized by Google

primaires et des instituteurs et institutrices qui y sont nommés.

Le district comprend 84 communes ; 25 sont pourvues d'instituteurs, 55 en sont privées ! Le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école est de 4,824, sur lesquels 2,052 sont dans l'impossibilité de recevoir l'instruction. — « Le vœu des législateurs ne sera pas rempli... Le bienfait de l'instruction ne sera pas général. »

État des communes du district de Vézelise et du nombre des enfants qui fréquentent les écoles primaires.

Les connaissances des instituteurs de ce district sont très-bornées ; la plupart savent seulement écrire, lire, un peu calculer et arpenter ou mesurer la terre, le plus grand nombre n'a ni principes ni méthode et suit seulement l'ancienne routine, qu'on ne peut venir à bout de faire quitter. L'indolence et la force du préjugé les empêche de suivre une marche toute différente de celle qui leur a été tracée dès leur jeunesse. Il est d'usage dans ce district comme dans le reste du département, dans les communes de campagne, de n'envoyer les enfants aux écoles que pendant les six premiers mois ; leurs parents les emploient dès le printemps, à la garde des petits enfants ou des bestiaux autour des maisons lorsqu'ils peuvent rendre de petits services et les écoles sont ordinairement fermées dès le 12 floréal jusqu'au 11 brumaire qu'elles reprennent leur activité.

Les parents fanatiques n'envoyent pas leurs enfants aux écoles, parce qu'on n'y doit donner aucune leçon relative à la religion, ils les laissent croupir dans une ignorance crasse des choses les plus nécessaires à savoir. Aussi les progrès des instituteurs sont-ils presque nuls ; ceux d'entre eux qui ont montré le plus de zèle ou de bonne volonté, ont eu le désagrément d'être contrariés par les parents et les officiers municipaux la plupart ignorants et crédules, aussi incapables d'abjurer les anciens préjugés que de laisser propager les

Digitized by Google

grands principes républicains : il a été très-difficile pour ne pas dire impossible de nommer des instituteurs tels qu'on pouvait les désirer, le petit nombre qui s'est présenté n'ayant pas laissé de latitude au choix du jury : il n'y a pas même d'institutrices, excepté dans une commune, et les instituteurs à 1,200 fr. demandent encore les 1,000 fr. accordés aux institutrices, attendu, disent-ils, qu'ils enseignent aussi les filles de l'instruction desquelles ils n'étaient pas chargés.

Pour exciter l'émulation parmi les élèves et surtout parmi les instituteurs, il serait à propos de faire une fois l'année un examen public, dans le chef-lieu de chaque canton, en présence des autorités constituées pour le chef-lieu du district et des juges de paix, assesseurs et d'un membre du Directoire ou du conseil pour les autres cantons. Chaque instituteur amènerait au jour indiqué les élèves les plus capables, tous seraient examinés et d'après la reconnaissance de leur capacité, il serait dressé un tableau imprimé sur lequel seraient inscrits les noms des instituteurs et des élèves qui auraient mérité une distinction honorable, l'envoi de ces tableaux à toutes les municipalités exciterait une noble émulation et la dépense serait abondamment compensée par les fruits que cette institution pourrait produire.

Vézelise le 11 prairial, troisième année républicaine.

Observations faites par le jury d'instruction du district de Vézelise, département de la Meurthe, pour satisfaire à l'arrêté du représentant du peuple Jard-Panvillier, du 20 prairial, 3e année de la République française.

Aussitôt la formation du jury d'instruction, il s'est empressé d'ouvrir un registre destiné à inscrire les noms des citoyens et citoyennes qui désiraient se livrer à l'instructiou publique et en a fait donner avis par affiches dans toutes les communes de l'arrondissement.

35 à 40 anciens maîtres des écoles se sont inscrits ; et seulement 3 ou 4 citoyennes se sont présentées pour l'enseignement dans des communes particulières.

Digitized by Google

Ces préliminaires remplis, le jury d'instruction a procédé à un examen public des candidats et a nommé 30 d'entre eux pour remplir les places d'instituteurs dans les lieux désignés par l'administration et il a nommé provisoirement les 3 ou 4 institutrices qui s'étaient présentées à défaut de sujets en nombre suffisant pour concourir.

Il n'a éprouvé d'autres obstacles que ceux de localité ; il est certain que, d'après le plan donné, le vœu de la Convention ne peut être rempli ; que les écoles primaires sont trop éloignées les unes des autres ; les cultivateurs principalement ont besoin de leurs enfants dans les trois saisons du printemps, de l'été et de l'automne ou pour la culture de la terre, ou pour la garde de leurs bestiaux, et celle de l'hiver, qui est le seul temps où ils pourraient profiter de l'instruction, est trop rigoureuse pour les exposer à des déplacements d'autant plus pénibles que les chemins sont presque tous impraticables même pour des personnes robustes. De là il résulte qu'il n'y a que les enfants domiciliés dans les communes où sont établies les écoles primaires qui sont à même de profiter de l'instruction.

Les moyens de lever ces obstacles seraient d'établir un instituteur dans chaque commune, mais comme la dépense serait énorme, on pourrait distribuer les fonds destinés à l'instruction dans les communes en raison de leur population, celles-ci pourvoiraient au supplément en leur laissant le droit de présenter des instituteurs et institutrices de leur choix au jury d'instruction qui les examinerait ; ce serait encore un obstacle de moins en ce que très-souvent les communes ne voyant pas avec plaisir des instituteurs qu'elles ne connaissent pas, et en qui elles ont peine d'accorder leur confiance ; ce qui le prouve, c'est que dans beaucoup de communes *les écoles sont moins suivies* qu'elles ne l'étaient auparavant.

Le jury d'instruction observera en général que le plus grand obstacle qu'éprouve l'instruction publique vient de ce que les instituteurs n'ayant pas été élevés dans les principes qui conviennent à notre gouvernement ne peuvent y former

Digitized by Google

leurs élèves, ils ne savent que passablement lire et écrire, ou du moins la plupart d'entre eux savent très-peu l'orthographe et l'arithmétique; les livres élémentaires leur manquent, dans toutes les parties qui conviennent à l'éducation, la Convention n'ayant encore pu jusqu'à présent pourvoir à un objet aussi intéressant.

Une dernière observation que le jury d'instruction ne peut se dispenser de faire, c'est que les habitants des campagnes non encore élevés à la hauteur de la Révolution ont un éloignement marqué d'envoyer leurs enfants devant des instituteurs qui ne leur donnent pas comme anciennement *des instructions sur les principes religieux*; il n'y a que le temps et une bonne éducation qui puissent parer pour la suite à cet inconvénient.

Le jury d'instruction ne s'expliquera pas sur l'état des bibliothèques et collections de livres appartenant à la nation; il sait qu'en général il existe peu de livres et de monuments publics; que l'administration de ce district a rassemblé tous ces objets exactement, et qu'elle seule peut en rendre compte.

Les présentes observations faites et arrêtées par les membres du jury d'instruction présents à Vézelise, cejourd'hui six messidor an III de la République française une et indivisible.

Je résume dans le tableau récapitulatif et comparatif suivant, l'*état actuel* de mes recherches sur le passé des écoles dans les 25 doyennés du diocèse de Toul. — Je continue, avec persévérance et bonne foi, mon enquête, dans les 9 doyennés du diocèse de Verdun et les paroisses du diocèse de Metz comprises dans les duchés de Lorraine et de Bar (1).

(1) Voir 2e annexe.

Digitized by Google

TABLEAU. — *État actuel de mes recherches sur le passé des écoles dans les 25 doyennés du diocèse de Toul.*

NOMS DES DOYENNÉS.	NOMBRE DES paroisses.	NOMBRE DES annexes.	ÉCOLES avant 1700.	ÉCOLES avant 1789.	PAROISSES ou annexes sans écoles constatées.	MOYENNES DES époux ayant signé.	MOYENNES DES épouses ayant signé.	MOYENNES DES conjoints ayant signé.	Nos d'ordre.
ARCHIDIACONÉ DE TOUL.									
Toul	33	14	27	46	1	91,8	77,9	84,8	2
Port	68	29	53	93	4	85	69	77	11
Denœuvre	27	21	41	46	2	89,4	76,4	82,9	5
Salm	53	32	46	84	1	91,9	78	84,9	1
Dieulouart	19	5	11	24	»	87	71	79	9
Perny	28	8	12	33	3	88,2	72,8	80,5	8
ARCHIDIACONÉ DE VITTEL.									
Vittel	48	12	36	58	2	82	50	66	22
Saintois	60	30	69	89	1	87,8	66,9	76,5	14
Neufchâteau	20	7	14	25	2	89	61	75	16
Châtenois	28	6	26	31	3	91	76	83,5	3
Bourmont	29		21	33	3	81	51	66	21
ARCHIDIACONÉ DE RINEL.									
Rinel	35	11	21	43	3	89	42	65	23
De la Rivière de Bièze	17	5	15	21	1	82,7	35,5	59,1	25
Bar-le-Duc	19	3	14	22	»	91,2	50,8	71	18
Dammarie	19	5	17	21	3	90,8	45,1	67,9	19
Robert-Espagne	24	4	15	28	»	86	48	67	20
ARCHIDIACONÉ DE VOSGES.									
Remiremont	25	4	10	26	3	91	71	81	6
Épinal	36	27	41	61	2	84	69,5	76,7	12
Porsas	36	8	29	42	2	86,5	80	83	4
Jorsey	26	13	25	36	3	84	72	78	10
ARCHIDIACONÉ DE LIGNY.									
Ligny	22	6	12	28	»	88,4	30,8	59,6	24
Gondrecourt	25	4	14	28	1	91	55	73	17
Vaucouleurs	25	6	18	31	»	91,2	60,2	75,7	15
Commercy	22	8	15	30	»	92,2	69	80,6	7
Belrain	14	3	11	17	»	86	67,3	76,6	13
Totaux	758	278	613	996	40	87,9	61,8	74,8	
	1,036								

Digitized by Google

PREMIÈRE ANNEXE.

FONDATION DE L'ÉCOLE DES FILLES.

Sçachent tous que le quinze janvier mil sept cent soixante-un,

Par-devant le notaire royal au baillage de Commercy, résidant à Domgermain, soussigné, furent présents, le sieur Lamy Gaillepend, conseiller du roi, assesseur perpétuelle de l'hôtel commun de la ville de Toul, et demoiselle Claudette Colin, son épouse, de lui dûement licentiée et authorisée pour l'effet des présentes d'une part ;

Et les maire, sindics, habitants et communauté de Domgermain, comparant par Claude Antoine, maire, Maurice Gérard et Fiacre Drouot, sindics, députés d'icelle communauté pour l'effet des présentes d'autre part. Lesquels ont dit et déclarés seavoir ledit sieur Gaillepend et la^tte^ son épouse que depuis plusieurs années, ils se sont formés le pieux dessein de fonder au dit lieu de Domgermain une école de charité pour l'instruction des filles pauvres séparément de celle des garçons, sous la direction de deux sœurs maîtresses approuvées par l'ordinaire du diocèse. pour la pension desquelles ils ont promis de faire le fond d'une somme de six mille livres, suivant que le tout est détaillé dans le projet passé sous seing privé le dix-huit juillet dernier ; qu'en conséquence dudit projet lesdits maire, sindic et habitants de Domgermain se sont pourvus et ont obtenus des grâces de S. M. le Roy de Pologne les lettres patentes qui permettent cet établissement et de recevoir ladite somme de six mille livres offerte par le sieur Gaillepend et la d^e^ son épouse, en différents contrats détaillés dans le projet dudit jour dix-huit juillet dernier, attaché sous le contre-scel desdittes lettres patentes représentés à nous, notaire et remises à l'instant aux parties, icelles homologuées à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, suivant l'arrêt du vingt-huit novembre dernier, et le tout registré en des greffes pour y avoir recours le cas échéant, lesdittes lettres patentes authorisent en outre de traiter avec lesdittes sœurs pour leur pension et autres

Digitized by Google

choses à telles conditions les plus avantageuses qu'il sera possible. En conséquence de tout quoy ledit sieur Gaillepend et laditte son épouse, ont donné et donnent par ces présentes par donation entrevifs et irrévocable, en la meilleure forme et manière que puisse se faire, au proffit de laditte école de charité, acceptant pour icelle école de charité lesdits maire et sindics de Domgermain, une somme de six mille livres à eux dûe par différents particuliers de Domgermain, à titre de constitution ainsi qu'ils sont détaillés audit projet et dont la déclaration s'en suivra cy-après, le tout sous les charges, clauses et conditions suivantes. Sçavoir :

1° Que lesdittes maîtresses seront tenües d'enseigner gratis toutes les filles qui se présenteront à leur école, et leur apprendre leurs prières, catéchisme, à lire, à escrire, l'ortographe, l'arithmétique et de faire, les jours de dimanches et de fêtes solennelles, des instructions famillières ou des lectures de piété aux femmes et filles qui s'assembleront dans laditte école à heure compétente, sous la direction du sieur curé du lieu, et en cas de mort ou infirmités desdites sœurs elles seront remplassées incontinent.

2° En considération de l'établissement de laditte école, les rentes constituées des sommes ainsi cédées et abandonnées montant à trois cent livres par année seront perçües par lesdittes sœurs ou par personnes préposées par la communauté qui seront tenües de les délivrer annuellement auxdittes sœurs pour leur pension de chacune cent cinquante livres par année et servir à leurs subsistances et entretiens, à laquelle somme laditte pension a esté réglée, sans que lesdittes rentes puissent être employées à d'autres usages, conformément aux intentions desdits sieur et d^elle^ Gaillepend, seront tenus de veiller à la conservation des capitaux des rentes constituées, d'en faire renouveler les titres de vingt-neuf ans à autres et, en cas de remboursement des capitaux, de les remplasser solidement toujours en constitutions de rentes au profit de laditte école.

3° Outre laditte pension, il sera fait incessamment aux sœurs, aux frais de la communauté, une maison convenable

Digitized by Google

pour leur logement et y tenir l'école des filles, sans que lesdittes sœurs ny la communauté en puissent faire d'autres usages que pour y loger lesdittes maîtresses et y tenir l'école.

4° Que lesdittes sœurs maîtresses seront exemptes de tailles, subventions, rentes seigneuriales, dettes de communauté et de toutes autres charges généralement quelconque de laditte communauté de Domgermain. Elles auront comme chacun des autres habitants une portion du bois et auront en outre la liberté d'avoir un petit nourry de vaches, porcqs et autres bestiaux, conformément à leur état, si elles le jugent à propos.

S'ensuit la déclaration des sommes cédées et abandonnées. Sçavoir :

. . . . . .

Pour, de toutes les susdites sommes, percevoir les rentes à leurs eschéances et les employer ainsi qu'il est dit cy-devant, de même que les capitaux en cas de remboursement, à l'effet de quoy lesdits sieur et d^elle^ Gaillepend subrogent laditte école de charité en tous leurs droits, priviléges et hypotèques et ont tout présentement remis les expéditions desdits contrats de constitutions auxdits maire et sindics de Domgermain, et d'autant que les sommes portées auxdits contrats ne montent qu'à cinq mille neuf cent nonante-une livres onze sols, il manque huit livres neuf sols des six mille livres promises, lesdits sieur et D^elle^ Gaillepend les ont délivrés audits maire et syndic dont quittance, promettant les parties tenir et exécuter tout le contenu aux présentes et les avoir pour agréables, fermes et stables, sans pouvoir aller au contraire, sous l'obligation de tous leurs biens....

Fait et passé à Domgermain, avant midy, en présence de Nicolas Dhieux, vigneron, demeurant à Chaufoy, et de Mansuy Pierre, aussi vigneron, demeurant à Charme la Coste, témoins qui ont signé avec les parties, lecture faitte, le tout ainsy qu'il est dit à la minute collationnée à Foug, le 19^e^ janvier 1761, n° 16, n° 14, vol. 6, reçu 24 livres par Troussey.

Signé : MARI.

Digitized by Google

DEUXIÈME ANNEXE.

Pouillé, que Saumaise et Menage font dériver de *polyptycum*, *polyptecarium*, veut dire catalogue, inventaire, recueil, registre, où l'on inscrivait les origines des évêchés, des abbayes, des paroisses, et annexes, leur population, leurs revenus, etc., etc.; il y a là de précieuses sources historiques, car un grand nombre de pièces authentiques ont disparu dans la tourmente révolutionnaire. Celui de François Picard est l'un des plus complets et des plus estimés; j'ai vu, à la Bibliothèque nationale, une très-belle carte, dont le cartouche porte « *civitas leucorum sive pagus tullensis*, aujourd'hui diocèse de Toul, pour servir à l'histore civile et ecclésiastique de ce diocèse, composée par le R. P. Benoît, gardien des capucins de Toul, par Guill. Delisle, de l'Académie royale des sciences et premier géographe du roy, à Paris, chez l'auteur, sur le quai de l'Horloge, avec privilége. 1707. »

En marge de cette carte, Delisle écrit de sa main la minute raturée d'une lettre, qu'il adresse à l'évêque, pour le remercier de l'accueil fait à sa carte et à sa dissertation et pour s'expliquer sur les paroisses du blaisois. « Je suis porté d'inclination pour un pays où j'ai pris naissance, et *dont le Père Benoît vient de relever la grandeur*, je ne mériterais pas de pardon, si j'avais retranché des paroisses de votre juridiction, ça été mon intention de les mettre sous le nom de *pagus blesiencis*, dans cette enclave, que j'ai marquée dans le diocèse de Châlons. »

J'ai recherché à la Bibliothèque nationale, à Paris, et à la bibliothèque de Nancy, les cartes anciennes relatives à la Lorraine; il y en a de très-curieuses et de très-importantes; j'en ai dressé le catalogue, qui n'a jamais été imprimé; j'en ferai l'objet d'une publication spéciale.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DU

DROIT INTERNATIONAL

PAR

M. ERNEST DUBOIS

I. Propositions relatives à l'établissement de statistiques du droit international. — II. Commencement de statistique judiciaire et administrative pour Nancy et le ressort. — III. Questionnaire (1).

I.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DE STATISTIQUES DU DROIT INTERNATIONAL.

Dans une lettre, que j'adressais, le 30 novembre 1877, à M. Édouard Clunet, directeur du *Journal*

(1) De ces trois parties, les deux dernières seules paraissent pour la première fois dans les *Mémoires de l'Académie ;* la première, les *Propositions,* ont été d'abord insérées dans la *Revue de droit international et de législation comparée,* publiée à Bruxelles (maison Muquardt) par MM. Asser, Westlake, Arntz et Rivier, 12e année, 1880, 1re livraison, p. 111-118; puis elles ont été reproduites dans l'*Annuaire de l'Institut de droit international,* années 1879 et 1880, t. Ier, p. 396-405. Il a paru nécessaire de les reproduire également ici, avant de donner les deux autres parties. — Les propositions avaient été présentées à l'Institut de droit international, dans sa session de septembre 1879, tenue à Bruxelles. Pour y donner suite, l'Institut a nommé une commission spéciale ; cette commission,

Digitized by Google

du droit international privé, j'émettais quelques idées sur *La Statistique et le Droit international privé*(1). J'ai reçu, de personnes d'une haute compétence, des adhésions qui me sont infiniment précieuses et qui me permettent de penser qu'il ne faut pas abandonner la voie où j'ai cru possible d'entrer, malgré les difficultés qu'elle soulève et les objections qui peuvent être faites, et dont on a bien voulu aussi me signaler quelques-unes. Mais, pour un sujet aussi vaste, des adhésions ou des objections individuelles sont insuffisantes, si nombreuses et si importantes qu'elles soient. Ce qui semble nécessaire, c'est l'appréciation par une réunion d'hommes autorisés, et, s'ils le jugent à propos, une adhésion collective de leur part.

L'Institut de droit international est indiqué par la nature même des choses comme la première autorité à laquelle je doive soumettre mes propositions. Je suis heureux de saisir cette occasion pour

qui forme la seconde de ses cinq commissions d'études, est composée de MM. Besobrasoff, membre du conseil du ministre des finances et professeur au lycée impérial, Saint-Pétersbourg; Brusa, professeur à l'Université de Turin; de Laveleye, professeur à l'Université de Liége; Moynier, trésorier de l'Institut de droit international, Genève; Petersen, secrétaire général de la Société d'économie politique, Copenhague; de Stein, professeur à l'Université de Vienne; Yvernès, chef du bureau de la statistique au ministère de la justice, à Paris, et de l'auteur, qui a été chargé des fonctions de rapporteur.

(1) *Journal du droit international privé et de la jurisprudence comparée*, t. IV (1877), p. 511.

Digitized by Google

le remercier de l'honneur qu'il m'a fait en daignant m'admettre au nombre de ses associés (1).

1. — *Application de la statistique au droit international; but à atteindre.*

Les faits qui rentrent dans la sphère du droit international sont-ils susceptibles de faire l'objet de statistiques? A cette première question, la réponse affirmative ne semble pas douteuse. Il est vrai que l'on a beaucoup discuté sur les limites de la statistique : on a essayé de faire rentrer dans bien des cadres, plus ou moins larges, les divers objets auxquels elle peut s'appliquer, soit qu'on la considère comme une science, soit qu'on la regarde comme une méthode. Ce qui a été dit de plus juste à cet égard, c'est que de pareilles discussions sont oiseuses, et que la statistique a pour objet tout ce qui est susceptible d'être étudié à l'aide de chiffres (2). Je ne m'arrêterai donc pas à établir que la statistique est applicable aux faits du droit international. Par cela seul que ces faits peuvent être observés, comptés et rapprochés les uns des autres, il est évident que la statistique, qui n'est autre chose que la science de l'observation par le rapprochement des chiffres, peut s'y appliquer.

(1) Session de 1878, tenue à Paris en septembre.

(2) Maurice Block, *Traité théorique et pratique de statistique*, Paris, 1878, p. 21-22. « Pourquoi, dit fort bien l'auteur, n'étudierions-nous pas *tous* les objets d'après *toutes* les méthodes possibles? »

Digitized by Google

Mais il ne suffit pas que la statistique des faits du droit international soit possible d'après leur nature, il faut encore qu'elle mérite d'être faite, en un mot qu'elle présente de l'utilité.

Je crois à cette utilité, comme je crois en général aux services que la statistique peut rendre à toutes les autres sciences. Sans entendre en aucune façon contester les titres que peut avoir la statistique à figurer comme une science indépendante des autres, je me contente de l'envisager au point de vue des services qu'elle peut rendre à la science qui nous occupe, savoir: à la science du droit en général, et à celle du droit international en particulier.

Il n'est aucune branche du droit qui ne puisse être éclairée par la statistique, mais celle qui, d'une part, a le plus besoin de lumières et qui, d'un autre côté, peut en recevoir le plus de la statistique, c'est celle du droit international. En effet, malgré les progrès considérables qui ont été faits dans ce siècle, progrès auxquels ont contribué pour une grande part plusieurs des membres de l'Institut, il est certain que le droit international est, de toutes les branches du droit, celle où il reste encore le plus à faire. Or, pour arriver à le former, à le constituer, d'une manière de plus en plus solide, n'est-il pas nécessaire d'*observer ?*

La méthode d'observation tend, de nos jours, à prendre dans les sciences morales elles-mêmes, une

Digitized by Google

place de plus en plus grande. C'est, je crois, avec raison, et c'est pour cela que je suis convaincu de l'utilité de la statistique au point de vue du droit international. Elle nous donne le seul genre d'observation que comportent les études juridiques. Ces études, en effet, ne sont pas susceptibles de l'espèce d'observation qui consiste à produire des faits tout exprès pour les étudier, et que l'on appelle *expérimentation*.

La seule observation qui nous soit possible étant celle des faits qui se produisent sans que nous les provoquions, il ne nous en est que plus nécessaire de pouvoir nous y livrer, en d'autres termes, d'en avoir la statistique, puisque son rôle est précisément de faire connaître les faits *arrivés*.

Nier l'utilité de la statistique dans ses rapports avec le droit international, c'est donc nier l'utilité de l'observation pour les progrès d'une science qui est en voie de formation, et dans le moment même où les faits à étudier sont plus nombreux et plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

Se rendre compte de tous les faits du droit international, saisir dans chaque pays tous ceux qu'il est possible de constater, en dresser d'abord pour chaque État une statistique nationale, puis réunir les résultats de toutes ces statistiques pour en former une statistique internationale aussi complète que possible, tel est le but à atteindre.

Parmi les diverses branches du droit internatio-

Digitized by Google

nal, le droit international privé est la première qui se soit présentée à ma pensée pour un travail de ce genre. C'est la seule dont j'aie parlé dans ma lettre à M. Clunet, et encore ne l'ai-je pas considérée dans tous ses éléments. Je m'y suis occupé surtout des faits d'*ordre judiciaire*. Je constatais que ces faits ne sont pas relevés dans les statistiques judiciaires nationales; que, par suite, ils ne l'étaient pas non plus dans le beau travail de M. Yvernès sur l'*Administration de la justice civile et commerciale en Europe*, publié en 1876, conformément à la décision du congrès de statistique tenu à la Haye en 1869. Mais il s'en faut de beaucoup que les faits d'ordre judiciaire soient les seuls qui comportent une statistique du droit international privé; il y en a un grand nombre qui ne doivent pas moins y trouver place, et qui ne sont pas proprement judiciaires, mais qui sont, soit d'ordre purement civil, soit d'ordre administratif. On peut citer, comme exemples des premiers, tous les actes notariés dans lesquels des étrangers sont parties, et comme exemples des seconds, les autorisations données par le Gouvernement à des étrangers d'établir leur domicile en France, les naturalisations, les expulsions d'étrangers hors du territoire, les adjudications de travaux publics faites à des étrangers, les concessions de mines ou de chemins de fer, les autorisations d'exercer des professions ou la constatation soit des professions pour lesquelles les étrangers

Digitized by Google

n'ont pas besoin d'être autorisés, soit du nombre des étrangers qui les exercent, les inscriptions universitaires ou autres actes concernant les étrangers qui font leurs études en France.

On voit combien la statistique du droit international privé doit être étendue au delà des bornes d'une statistique purement judiciaire.

Enfin, les autres branches du droit international ne doivent pas être oubliées. Le droit pénal international et le droit international public ne comportent pas moins que le droit international privé l'application de la statistique et n'ont pas à en attendre moins de services. La chose est si évidente qu'il semble inutile d'insister.

2. — *Moyens de constater les faits du droit international et de les grouper en forme de statistique.*

Si l'on considère les faits du droit international au point de vue des moyens qui sont employés, ou qui pourraient l'être, pour les constater, on peut en distinguer plusieurs classes. Il y en a qui sont déjà saisis et relevés. Il y en a d'autres qui ne le sont pas encore, mais qui sont saisissables facilement. Pour quelques-uns, une simple mesure administrative suffirait, sans que le législateur ait à intervenir. Pour d'autres, cette intervention serait nécessaire, les lois actuelles ne donnant pas les moyens de les constater ou ne les donnant que d'une manière

Digitized by Google

très-insuffisante. Il en est enfin qui ne sont saisissables qu'avec des difficultés plus ou moins grandes, ou qui même sont tout à fait insaisissables.

C'est surtout parmi les faits de l'ordre administratif que l'on en trouve qui sont déjà l'objet de recherches et de constatations officielles. Ainsi, dans les dénombrements de population, on tient compte de la nationalité. En France, il est dressé une feuille spéciale de dépouillement de la population selon l'origine et la nationalité. Pour chaque commune, avec récapitulation par canton, par arrondissement et par département, un tableau indique les nationalités diverses. Ce tableau est divisé en 23 colonnes principales, subdivisées chacune en deux pour chaque sexe ; les trois premières indiquent les Français : 1° nés dans le département ; 2° nés hors le département ; 3° étrangers naturalisés Français ; 18 autres colonnes sont consacrées aux étrangers. On a donc, sous ce rapport et dans cette limite, un véritable commencement de statistique du droit international.

L'administration française constate encore un grand nombre d'autres faits du droit international, par exemple, les autorisations à des étrangers d'établir leur domicile en France, délivrées conformément à l'article 13 du Code civil, les expulsions d'étrangers hors du territoire, etc..., mais il n'en est pas fait de résumés en feuilles ou tableaux. A l'égard de ces faits, on a tous les éléments d'une

Digitized by Google

statistique ; il ne reste plus à faire qu'une récapitulation, facile à opérer, et il suffit, pour l'ordonner, d'une simple mesure administrative, décret ou arrêté.

Une mesure semblable suffit également pour un certain nombre de faits de l'ordre judiciaire ; ainsi pour les décisions statuant soit sur l'incompétence de la justice française à raison de l'extranéité d'une partie en cause, soit sur une exception relative à la caution *judicatum solvi*, soit encore sur l'exécution d'actes ou de jugements étrangers. La nature même de ces sortes d'affaires emporte par elle-même la preuve de l'extranéité.

Mais dans la généralité des affaires, soit judiciaires, soit extrajudiciaires, il en est autrement. La nationalité des parties n'est pas indiquée, parce que cette nationalité est, en général, indifférente pour le jugement à rendre ou pour l'acte à accomplir. Dans l'état actuel des législations, les parties n'ont pas à faire connaître leur nationalité ; il faudrait donc l'intervention du législateur pour exiger de leur part une déclaration à ce sujet. Serait-il à propos d'introduire dans les lois la nécessité de pareilles déclarations ? Je le crois, et il serait facile de les obtenir en même temps que d'en avoir la constatation officielle, toutes les fois que l'acte à accomplir exigerait le concours d'un officier public, notaire, greffier, huissier, conservateur des hypothèques, receveur de l'enregistrement, contrôleur des contri-

Digitized by Google

butions directes, percepteur,.... pour n'en citer que quelques-uns. On saisirait ainsi officiellement un nombre très-considérable de faits du droit international. Il ne resterait d'absolument insaisissables que les actes sous seing privé qui ne seraient ni enregistrés, ni soumis à quelque formalité plus ou moins semblable à celle de l'enregistrement.

En attendant que la preuve directe de la nationalité soit ainsi établie, on peut se contenter de la preuve indirecte ou présomption qui résulte de l'indication du domicile. En général, le domicile des parties est mentionné, et si le domicile est à l'étranger, on peut en conclure la nationalité étrangère. Sans doute, il y a là une conclusion qui peut n'être pas exacte, car il peut fort bien se faire qu'un Français soit domicilié à l'étranger. Il peut arriver aussi que le domicile soit mal indiqué, ou même qu'il ne soit pas indiqué du tout. Malgré tout ce que présente d'imparfait, au point de vue qui nous occupe, l'indication du domicile, on peut cependant y recourir. On n'aura pas une exactitude entière, mais on s'approchera de près de la vérité, car, sinon toujours, au moins la plupart du temps, ceux qui sont domiciliés à l'étranger sont effectivement étrangers. Cela peut suffire provisoirement, et d'ailleurs, il faut bien s'en contenter et il est impossible de faire mieux, tant que les lois n'auront pas organisé de preuve directe de la nationalité dans les actes. Ajoutons que pour le relevé des domiciles, il suffit

Digitized by Google

d'une simple mesure administrative qui peut être prise sans délai.

Or, ce qui importe surtout, c'est de prescrire, aussi promptement que possible, des mesures propres à constater les faits de droit international, au fur et à mesure qu'ils se produisent. Car, autant il est facile de les saisir *au passage*, si l'on peut parler ainsi, autant il est difficile d'en faire une recherche *rétrospective*, c'est-à-dire de déterminer pour des années écoulées le nombre et la nature des actes concernant des étrangers.

Pour grouper en forme de statistique les faits du droit international, une fois que l'on aura constaté chacun d'eux isolément à l'aide des mesures qui précèdent, quel est le meilleur moyen à employer ? Faut-il ajouter des colonnes à celles qui existent déjà dans les divers tableaux que l'on dresse pour les statistiques actuelles? Vaut-il mieux faire des tableaux spéciaux pour les faits internationaux ? — Ce dernier moyen semble préférable, pour plusieurs raisons : d'un côté, les tableaux actuels sont déjà, pour la plupart, fort chargés, et il y aurait souvent une impossibilité matérielle, ou au moins une très-grande difficulté à ajouter les colonnes nécessaires pour la statistique des faits internationaux (1).

(1) Je prends pour exemple les statistiques dressées par l'Administration de l'Enregistrement, qui pourraient, au point de vue qui nous occupe, fournir les renseignements les plus précieux, et qui offriraient peut-être le seul moyen d'avoir quel-

Digitized by Google

En outre, le second moyen peut seul donner, pour chaque nature d'actes, le détail de chaque nationalité. Or, c'est un détail qui n'est pas à négliger, car il ne suffit pas de savoir, d'une manière générale, le nombre des faits de droit international qui se passent dans chaque pays, il importe aussi de connaître, d'une manière spéciale, comment ils se répartissent entre les diverses nationalités.

Quant à l'ordre des matières, ce qui semble le plus naturel est de procéder par départements ministériels. Il y a des ministères qui auront un nombre de faits internationaux beaucoup plus considérable que d'autres, par exemple, celui d'abord des affaires étrangères, puis ceux de la justice, de l'intérieur, du commerce. Parmi les autres, il en est qui n'en auront sans doute qu'un petit nombre; toutefois, il n'en est aucun qui ne puisse en compter quelques-uns. — Tous les tableaux par ministère une fois dressés, il conviendrait d'en créer un dépôt central au ministère des affaires étrangères.

ques données sur les actes sous seing privé, les plus difficiles à atteindre de tous les faits que nous cherchons à constater. Les statistiques actuelles de l'Enregistrement comportent déjà un si grand nombre de colonnes, qu'il serait peut-être impossible d'en ajouter de nouvelles; mieux vaudrait dresser des états spéciaux, relatifs au droit international, dans lesquels on pourrait avoir, par nature des droits perçus, la constatation de la nationalité de ceux qui les ont acquittés, avec le détail de chacune des nationalités.

Digitized by Google

3. — *Plan à adopter pour la statistique du droit international.*

1. Le plan de la statistique du droit international doit-il être propre à chaque pays ou doit-il être commun à tous? En un mot, doit-il être national ou international?

Si l'on considère le but, le plan international est préférable, car c'est lui qui permet le mieux ces comparaisons, ces études, que donnera lieu de faire la statistique, et qui pourront contribuer aux progrès du droit international. — Mais si l'on considère les moyens d'exécution, c'est à un plan national, établi pour chaque pays de la manière qui conviendra le mieux aux lois ou aux usages de ce pays, qu'il semble que l'on doive s'arrêter. En effet, pour dresser un plan international, il faudrait un accord entre les puissances, et avant d'y arriver, il s'écoulerait un temps plus ou moins considérable. Si, en attendant, on ne faisait rien, ce serait une perte, en grande partie irréparable, à cause de cette difficulté des statistiques rétrospectives, dont je parlais tout à l'heure, tandis qu'il est si facile de constater les faits à mesure qu'ils se produisent. — Il semble donc qu'il faille au moins commencer par des statistiques formées sur des plans nationaux, sauf à arriver ensuite, si la chose devient possible, à les dresser sur un plan international.

2. Convient-il d'adopter le même plan pour la

Digitized by Google

statistique judiciaire et pour la statistique administrative du droit international, ou faut-il suivre un plan différent pour chacune d'elles?

Pour la statistique judiciaire, on pourrait songer à suivre l'usage déjà adopté dans les statistiques judiciaires françaises, c'est-à-dire à se conformer à l'ordre même dans lequel les matières sont traitées dans les différents Codes, en rattachant à chaque Code les lois spéciales qui s'y rapportent. On aurait ainsi dans nos statistiques des modèles et comme un cadre tout fait d'avance. — Malgré cet avantage, il serait peut-être préférable d'adopter l'ordre alphabétique des matières, à cause de la nature des faits à constater, faits internationaux, et surtout à cause des embarras que pourrait causer la distribution différente des matières dans les Codes des divers pays. Il y a plus : les lois civiles, commerciales et criminelles ne sont pas codifiées partout. Pour les pays où elles ne le sont pas, quel ordre suivre, si ce n'est l'ordre alphabétique? Et s'il est adopté pour quelques pays, ne vaut-il pas mieux l'adopter pour tous?

Quant à la statistique administrative, comme il n'y a pas en général de Codes administratifs, l'ordre alphabétique des matières semble, non-seulement le meilleur, mais encore le seul possible. C'est celui qui est déjà suivi dans plusieurs publications françaises officielles, entre autres, dans la statistique récemment publiée des travaux du Conseil d'État

Digitized by Google

(V. les tableaux 95, 97, 101, 106 du *Compte général des travaux du Conseil d'État, depuis le 10 août 1872 jusqu'au 31 décembre 1877.* Paris, Imprim. nationale, 1878.)

4. — *Résumé et conclusion.*

La statistique est applicable au droit international. — Elle peut contribuer aux progrès du droit international, en permettant l'étude d'un grand nombre d'objets par la méthode d'*observation.* — Elle doit s'étendre à tous les faits du droit international, non-seulement à ceux du droit international privé, qu'ils soient d'ordre judiciaire, d'ordre purement civil ou d'ordre administratif, mais encore à ceux du droit pénal international et du droit international public. — Actuellement, il n'y a qu'un très-petit nombre de ces faits qui soient constatés, mais presque tous peuvent l'être, ou du moins tous les plus importants. — Ils peuvent l'être, soit au moyen de mesures administratives que, dès à présent, on peut prescrire sans rien changer aux lois, soit par l'introduction dans les lois de certaines dispositions qui concerneraient la constatation directe de la nationalité des parties dans les actes. — Dresser par département ministériel, sur un plan approprié à la législation de chaque pays, des statistiques spéciales au droit international, est la manière la plus immédiatement praticable d'obtenir,

Digitized by Google

pour cette branche du droit, une statistique qui, d'abord nationale, pourrait plus tard devenir internationale.

Telles sont les propositions sur lesquelles je prends la liberté d'appeler l'attention de l'Institut de droit international. Elles comporteraient des développements beaucoup plus étendus, et je sens profondément l'insuffisance du simple aperçu que j'ose lui soumettre. Toutefois, il pourra peut-être, si imparfait qu'il soit, suffire pour que les membres de l'Institut portent un jugement sur elles. S'ils estiment qu'elles renferment quelque chose d'utile, il y aura lieu de les compléter et de provoquer, de la part des gouvernements, les mesures d'exécution qui paraîtront les plus convenables.

II.

COMMENCEMENT DE STATISTIQUE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE POUR NANCY ET LE RESSORT.

Après avoir conçu la pensée d'une statistique générale du droit international, il m'a semblé utile de faire, dans la mesure où je le pouvais, un essai ou premier commencement.

Digitized by Google

Je présenterai donc ce que j'ai pu réunir de faits internationaux pour Nancy, soit, dans l'ordre administratif, pour le département dont cette ville est le chef-lieu (Meurthe-et-Moselle), soit, dans l'ordre judiciaire, pour le ressort de la Cour d'appel de Nancy, lequel comprend les départements de Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse et Ardennes. Ces départements se trouvent tous sur la frontière ; les questions de droit international y offrent donc un intérêt particulier. Cependant, l'essai qui va suivre est encore bien peu de chose ; ce que j'ai pu constater et grouper n'est presque rien à côté de ce qu'il y aurait à réunir, et cela, malgré l'obligeance avec laquelle on a bien voulu, à la préfecture, me permettre des recherches et me communiquer des documents, et même au parquet de la Cour, me prêter un concours actif, dont je suis profondément reconnaissant (1).

(1) Je prie à ce sujet M. le procureur général, alors en fonctions, M. Ballot-Beaupré, devenu depuis premier président de la Cour, d'agréer l'expression de toute ma gratitude. Il a bien voulu demander à MM. les procureurs de la République du ressort, les renseignements qui m'étaient nécessaires et il a daigné ensuite me les transmettre avec le plus gracieux empressement. Je dois aussi adresser mes remerciements à M. Poinsot, greffier en chef de la Cour, qui a eu l'extrême obligeance de faire dresser pour moi les tableaux des affaires civiles et commerciales portées en appel devant la Cour de Nancy, en 1877 et en 1878, dans lesquelles les appelants ou les intimés étaient des étrangers. — La statistique judiciaire ci-dessus n'est autre chose que le résumé des communications de M. le procureur

Digitized by Google

La tentative que j'ai faite m'a montré, mieux que n'eussent pu m'en convaincre les réflexions les plus prolongées, combien il est difficile de rechercher les faits qui se sont passés dans des années écoulées, tandis qu'il serait relativement facile de constater ces mêmes faits, si l'on songeait à les saisir et à les enregistrer, au fur et à mesure qu'ils se produisent.

1. — *Statistique judiciaire. — Affaires civiles et commerciales jugées par la Cour d'appel de Nancy et par les tribunaux de son ressort en 1877 et 1878.*

1° Cour d'appel.

ANNÉE 1877.

NATURE DES AFFAIRES.	NATIONALITÉ.				TOTAL par nature des affaires.
	Allemands.	Alsaciens-Lorrains.	Anglais.	Belges.	
Assurance sur la vie.	»	1	»	»	1
Compétence	»	»	»	1	1
Compte.	»	»	1	1	2
Faillite.	1	»	»	1	2
Louage.	»	1	»	1	2
Mines	»	1	»	1	2
Obligations en général. . . .	1	4	»	3(1)	8
Vente.	»	1	2	1	4
Total par nationalité . .	2	8	3	9	22

(1) OBSERVATIONS. — Dans l'une de ces affaires, les deux parties étaient de nationalité étrangère (Belges *utrinque*).

général et de M. le greffier en chef, dont j'ai essayé de disposer les résultats dans l'ordre des *propositions* que j'avais soumises à l'Institut de droit international.

Digitized by Google

ANNÉE 1878.

NATURE DES AFFAIRES.	NATIONALITÉ.					TOTAL par nature des affaires.
	Allemands.	Alsaciens-Lorrains.	Américains.	Belges.	Hollandais.	
Brevet d'invention . . .	»	»	1	»	»	1
Compétence.	1	»	»	»	»	1
Compte.	»	»	1	1	»	2
Faillite.	»	»	»	1	»	1
Obligations en général.	1	1 (1)	»	1 (2)	»	3
Vente	»	1	»	1	1	3
Total par nationalité.	2	2	2	4	1	11

(1) OBSERVATIONS. — Dans cette affaire les deux parties étaient de nationalité étrangère (Alsaciens-Lorrains *utrinque*).
(2) *Idem* (Belges *utrinque*).

2° Tribunaux du ressort.

18 tribunaux, dont 12 à la fois civils et de commerce : Briey, Lunéville, Toul (Meurthe-et-Moselle); Épinal, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié (Vosges); Saint-Mihiel, Montmédy (Meuse); Rethel, Rocroy, Vouziers (Ardennes), et 6 tribunaux de commerce : 1 dans Meurthe-et-Moselle, Nancy; 1 dans les Vosges, Mirecourt; 2 dans la Meuse, Bar-le-Duc, Verdun; 2 dans les Ardennes, Charleville, Sedan.)

Il ne m'est pas possible de donner, pour les tribunaux, des tableaux semblables à ceux qui précèdent pour la Cour. Les renseignements qui les concernent n'ont pu être pris que pour *trois natures d'affaires* seulement et sans distinction des nationalités.

1877. — Tribunaux civils.

NATURE DES AFFAIRES.	Nancy.	Lunéville.	Saint-Mihiel.	Sedan.	TOTAL par nature des affaires.
Caution *judicatum solvi*	1	»	»	1	2
Incompétence à raison de l'extranéité d'une partie en cause .	1	»	»	»	1
Jugement étranger, exécution en France.	1	1	1	2	5
Total par tribunal.	3	1	1	3	8

Digitized by Google

1878. — Tribunaux civils (1).

NATURE DES AFFAIRES.	Nancy.	Lunéville.	Toul.	Bar-le-Duc.	Charleville.	Sedan.	TOTAL par nature des affaires.
Caution *judicatum solvi*	2	»	»	»	»	4	6
Jugements étrangers, exécution en France.	4	1	1	2	1	»	9
Total par tribunal.	6	1	1	2	1	4	15

(1) OBSERVATIONS. — Les 6 tribunaux de commerce du ressort n'ont rendu, dans ces deux années, aucun jugement sur l'une ou l'autre de ces trois natures d'affaires.

2. *Statistique administrative. — Département de Meurthe-et-Moselle.*

1) Autorisation à des étrangers d'établir leur domicile dans le département (1) : en 1877, 11. — En 1878, 8.

2) Population (d'après la feuille de dépouillement pour le dénombrement de 1876, tableau B, modèle n° 11, *Population générale selon l'origine et la nationalité*).

Total de la population du département : 404,609.

Français.	386,373
Étrangers.	18,236 (2)
TOTAL.	404,609

(1) Pour ces autorisations, je n'ai pas pu constater la distinction des nationalités.

(2) Voir, pour la répartition par nationalité et par sexe des 18,236 étrangers, le tableau de la page suivante.

Digitized by Google

Répartition par nationalité et par sexe des 18,236 étrangers.

SEXES.	NATIONALITÉ.																	Total par sexes (3).
	Allemands (1).	Américains du Nord et du Sud.	Anglais, Écossais et Irlandais.	Autrichiens-Hongrois.	Belges.	Espagnols.	Grec.	Hollandais (2).	Italiens.	Portugais.	Roumains, Serbes.	Russes.	Suédois, Norwégiens, Danois.	Suisses.	Turcs, Égyptiens.	Autres nationalités.	Nationalités inconnues.	
Hommes. . .	4,272	23	31	69	2,659	39	1	916	937	3	7	38	5	259	3	303	30	9,595
Femmes. . .	4,893	23	44	75	2,073	21	»	731	294	2	1	36	1	166	3	258	17	8,641
Total par nationalité. .	9,165	49	75	144	4,732	60	1	1,647	1,231	5	8	74	6	425	6	561	47	18,236

(1) Observations. — Parmi les étrangers de nationalité allemande, sont compris les Alsaciens-Lorrains; il conviendrait de faire entre eux et les autres Allemands une distinction que ne font pas les feuilles de dépouillement pour la population du département.

(2) Parmi les étrangers de nationalité hollandaise, sont compris les Luxembourgeois; il faudrait les distinguer des autres Hollandais.

(3) Le nombre total des hommes dépasse de 954 celui des femmes. La proportion entre les deux sexes est très-différente selon les nationalités; le nombre des hommes est sensiblement plus grand que celui des femmes, parmi les étrangers des nationalités suivantes : Belges, Hollandais, surtout Italiens (937 hommes pour 294 femmes), Espagnols, Suisses. Au contraire, celui des femmes l'emporte parmi les étrangers des nationalités anglaise et allemande.

Digitized by Google

III.

QUESTIONNAIRE (1).

1. — La statistique peut-elle contribuer aux progrès du droit international?

2. — Les faits du droit international sont-ils susceptibles d'être l'objet de statistiques?

3. — Les diverses branches du droit international (public, privé, pénal, fiscal) comportent-elles, aussi bien l'une que l'autre, l'application de la statistique? — S'il y en a parmi elles quelqu'une qui ne semble pas en être susceptible, dire laquelle et pour quels motifs.

4. — Y a-t-il des faits internationaux, publics ou privés, pour lesquels il semble impossible de dresser une statistique et quels sont-ils?

5. — Les faits doivent-ils être distingués selon qu'ils supposent ou non une intervention de l'autorité, soit administrative, soit judiciaire? — Est-ce bien exprimer cette distinction que de les classer en : 1° faits d'ordre administratif; 2° faits d'ordre judiciaire; 3° faits d'ordre purement civil? — Convient-il de dresser les statistiques séparément pour ces trois ordres de faits et d'avoir ainsi : 1° une

(1) Ce questionnaire a été rédigé sur l'invitation qui en a été adressée à l'auteur par M. Alphonse Rivier, secrétaire général de l'Institut de droit international.

Digitized by Google

statistique administrative; 2° une statistique judiciaire; 3° une statistique civile du droit international.

6. — Y a-t-il déjà en , des faits, intéressant le droit international, qui soient compris dans des statistiques, soit officielles, soit privées? Peut-on les indiquer soit tous, soit les plus importants?

7. — En , la nationalité des parties est-elle, en général, prise en considération ou est-elle indifférente pour la validité et pour les effets des actes soit judiciaires, soit extrajudiciaires?

8. — S'y trouve-t-elle déjà constatée de quelque manière et dans quelques cas? Comment et dans lesquels?

9. — D'après la législation de , serait-il possible de constater dans les actes la nationalité des parties, soit par simple mesure du pouvoir exécutif, soit en portant une loi à cet effet? Dans quels cas l'intervention du législateur serait-elle superflue?

10. — Paraît-il désirable et opportun de provoquer en des mesures dans ce but, soit réglementaires, soit législatives?

11. — En attendant qu'il soit organisé une manière de prouver directement la nationalité des parties dans les actes, peut-on se contenter de la présomption qui s'attache au fait du domicile à l'étranger?

Digitized by Google

12. — Convient-il, pour la statistique des faits internationaux, d'ajouter des colonnes à celles qui existent déjà dans les statistiques actuelles, ou est-il préférable de dresser des statistiques qui soient spéciales au droit international ?

13. — Est-il nécessaire ou au moins utile de distinguer chaque nationalité en particulier ?

14. — La statistique du droit international doit-elle être dressée par département ministériel dans chaque pays ? Y a-t-il un autre procédé qui semblerait meilleur ?

15. — Doit-on en créer un dépôt central dans chaque pays et faut-il placer ce dépôt au ministère des affaires étrangères ?

16. — Le plan de la statistique du droit international doit-il être national ou international ?

17. — Faut-il adopter un plan uniforme pour toutes les branches du droit international et pour tous les genres de faits internationaux, ou doit-il être différent, soit à l'un, soit à l'autre de ces deux points de vue ?

18. — L'ordre alphabétique des matières peut-il être adopté comme celui qui convienne le mieux dans tous les cas ? Y en a-t-il un autre qui semblerait préférable ?

19. — Une entente est-elle possible entre les divers États pour l'établissement de statistiques nationales et internationales des faits internationaux ? Quels seraient les moyens d'y arriver ?

Digitized by Google

20. — En attendant qu'il soit établi une pareille entente, est-il possible de procéder dès à présent en à un commencement de statistique du droit international? — En cas d'affirmative, dans quelle limite cette possibilité existe-t-elle? — En cas de négative, quels sont les principaux obstacles et quels seraient les moyens de les surmonter?

Il va de soi que ce *Questionnaire* n'épuise nullement toutes les questions que comporte le sujet. Son auteur, qui en sent toutes les imperfections, prie tous ceux qui auraient à indiquer quelques vues, auxquelles il n'a pas fait allusion, de vouloir bien les faire connaître. Il leur en sera très-reconnaissant et il utilisera toutes les réponses, en en faisant connaître la source, dans le *Rapport* qu'il doit envoyer à l'Institut, dont la session de 1880 se tiendra à Oxford.

Adresser la réponse au Rapporteur, M. E. Dubois, Professeur à la Faculté de Droit de Nancy.

Digitized by Google

MODIFICATIONS

QU'ÉPROUVENT LES

PLANTES DES LIEUX HUMIDES

OU DES EAUX TRANQUILLES

LORSQU'ELLES SE DÉVELOPPENT ACCIDENTELLEMENT DANS UNE EAU COURANTE

PAR D. A. GODRON

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Je n'appartiens en aucune façon à l'école transformiste. J'ai fait, pendant le cours de ma vie, tant de botanique descriptive, étudié dans leurs plus petits détails morphologiques les caractères constants qui distinguent les espèces végétales les unes des autres, et je n'ai jamais constaté qu'une seule de ces espèces se soit transformée en une espèce nouvelle; j'ai acquis, dès lors, la conviction profonde que cette théorie n'est pas l'expression de la vérité. Je suis resté fidèle aux principes que j'ai développés et appuyés de faits nombreux dans mon ouvrage intitulé : *De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés*, etc., publié, pendant l'année 1859,

Digitized by Google

en 2 volumes in-8°, c'est-à-dire avant qu'il fût question des travaux de Darwin et surtout de ses disciples, dont quelques-uns sont devenus plus darwinistes que Darwin lui-même. Je n'en admire pas moins les belles observations de ce savant de premier ordre sur la fécondation des végétaux par l'intervention des insectes, ses travaux sur l'hybridité, etc.

Je reconnais cependant que des plantes sauvages, placées dans des conditions d'existence nouvelles, peuvent se modifier tant qu'elles restent soumises à l'action des mêmes causes qui s'est d'abord exercée sur elles.

Je m'occuperai seulement, dans cette notice, de trois espèces qui, croissant habituellement au bord des eaux ou dans des eaux tranquilles, se développent accidentellement dans un courant plus ou moins rapide.

La première est le *Sagittaria sagittæfolia L.* Croissant habituellement aux bords d'un marais ou d'une rivière, quelquefois le pied dans l'eau, ses organes aériens vivent et s'accroissent en plein air. Dans cet élément, sa hampe et ses feuilles toutes radicales sont dressées. La hampe fleurit et fructifie ; les feuilles ont, comme l'indique le nom de l'espèce, un limbe qui représente la figure d'un fer de flèche avec oreillettes longues, aiguës, descendantes et s'écartant du pétiole.

Lorsque cette espèce vit, au contraire, dans une

Digitized by Google

eau plus ou moins profonde, dont le courant est rapide, les feuilles sont submergées à partir de la racine et leur partie supérieure flotte à la surface de l'eau. Elles deviennent presque méconnaissables. Elles se présentent toutefois sous deux formes. La première montre de longs rubans étroits, égalant quelquefois plus de 1 mètre ; elles ressemblent aux feuilles du *Vallisneria spiralis L.;* aussi, MM. Cosson et Germain lui ont donné le nom de *Varietas Vallisneriifolia* (1) ; cette forme est submergée. Dans la seconde forme, les feuilles sont aussi longues, aussi étroites à leur partie inférieure, mais elles s'élargissent insensiblement dans leur quart ou leur tiers supérieur jusqu'à mesurer de 30 à 35 millimètres en largeur et s'arrondissent au sommet ; on pourrait la désigner sous le nom de *Varietas longespathulata.* Ces deux formes, à ma connaissance du moins, ne fleurissent jamais et la tige elle-même ne se développe pas. Elles sont donc l'une et l'autre frappées de stérilité. Au lieu de vivre et de se développer dans leur élément naturel, l'air atmosphérique, c'est dans l'eau qu'elles passent leur existence. La première paraît vivre dans des eaux plus rapides que la seconde. Je possède la première des environs de Bordeaux ; la seconde a été trouvée par M. le Dr Warion, dans la rivière d'Orne, à Aumécourt, près de Briey. Je l'ai re-

(1) Cosson et Germain, *Flore des environs de Paris,* 1re éd., in-12 (1845), p. 522.

Digitized by Google

cueillie aussi, en 1851, dans les eaux du Vidourle, à quelque distance de la ville de Lunel (Hérault).

Le *Sparganium simplex Huds.* croît sur les bords des eaux, en société et dans les mêmes conditions que l'espèce précédente. Sa tige est dressée et s'élève de 20 à 35 centimètres et ses feuilles ne dépassent pas son inflorescence. Un de mes meilleurs élèves, le Dr Chatelain, de Nancy, a le coup d'œil très-exercé et a été jusqu'ici très-heureux dans ses recherches botaniques autour de Nancy (1); il a découvert, en 1879, dans le canal qui fournissait autrefois ses eaux motrices à l'ancienne papeterie de Champigneulles, près de Nancy, cette même espèce implantée au fond de ce canal. Ses tiges, poussées par le courant assez rapide et profond de plus de 1 mètre, se sont considérablement allongées, ses inflorescences se sont élevées au-dessus de la surface, y ont fleuri et fructifié. Ses feuilles étroites ont suivi le mouvement d'extension de la tige; elles sont submergées dans une grande partie de leur étendue, et leur partie supérieure flotte à la surface de l'eau sur une longueur de 40 à 60 centimètres. Les fleurs et les fruits ne m'ont présenté aucune différence avec ceux du type de l'espèce, croissant

(1) M. Chatelain a découvert, en 1878, dans un petit bois de pins sylvestres, plantés, il y a 25 ans, au-dessus de Dommartemont, près de Nancy, le *Goodyera repens R. Brown,* qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans cette localité. Je l'y ai revu avec lui en 1879. Il est très-rare dans la chaîne des Vosges.

Digitized by Google

dans les conditions d'une plante terrestre et dans un sol simplement humide.

La forme flottante est assez rare et c'est la seule fois qu'on l'ait rencontrée en Lorraine. Je la possède d'Auvergne, où elle a été recueillie dans les eaux de l'Allier, par Lecoq et Lamotte.

J'ai observé plusieurs fois aux environs de Lorient et de Port-Louis, dans des mares peu profondes, l'*Alisma natans L.*, qui étale sur leurs eaux tranquilles le limbe elliptique et trinervié de ses feuilles radicales et caulinaires ; il élève ses fleurs peu nombreuses au-dessus de l'eau. Dans ces conditions, cette espèce est bien peu rameuse. Je l'ai retrouvé à Kérihner, à peu de distance de Plœmeur (Morbihan), dans un ruisseau d'eau vive et dans la partie la plus rapide de son cours ; ce ruisseau se jette dans l'étang de Ker, à sa pointe septentrionale. Je l'ai observé en fleur au mois de juin 1878. Ce n'est plus la plante grêle à feuilles et à fleurs peu nombreuses, étalant ses limbes foliaires et ses fleurs à la surface d'une eau tranquille. Elle présente des amas serrés, longs de plus de 1 mètre, formés de tiges, de rameaux, de feuilles submergées, linéaires et uninerviées et de feuilles flottantes normales, émettant dans toute cette étendue des fleurs nombreuses. Ces belles fleurs blanches et ces masses végétales immergées rappellent, à la première vue, le *Ranunculus fluitans Lam.* de nos rivières, moins les feuilles flottantes à limbe ellip-

Digitized by Google

tique. Les pétales, très-larges et chevauchant latéralement les uns sur les autres, vus dans leur ensemble, ne me tirèrent pas tout d'abord de mon erreur. Les carpelles, encore jeunes, ont, par leur groupement en capitule, l'aspect de ceux des Renoncules batraciennes. En détachant les pétales (1), je vis qu'il n'en existait que trois et autant de sépales. Je reconnus par là un *Alisma* et enfin une forme très-vigoureuse de l'*Alisma natans L.*, à laquelle elle ressemble, non-seulement par ses organes floraux, mais aussi, comme nous allons le constater, par ses organes de la fructification. J'ai revu cette plante dans la même localité, à la fin du mois d'août 1879, et ses carpelles mûrs sont, comme dans le type ordinaire de l'espèce, fortement ridés en long sur leurs faces latérales, se courbent en dehors de manière à transformer le capitule en couronne.

Ce n'est pas tout : en examinant les longues tiges fasciculées de cette espèce, j'ai constaté qu'elles se ramifient pour ainsi dire à l'infini, ce qui produit ces énormes faisceaux flottants. Croissant dans une eau très-agitée et, par conséquent, très-aérée, cette condition nous paraît utile à sa nutrition, à raison des nombreuses racines adventives qui sortent de

(1) Ces pétales très-larges ne sont pas régulièrement arrondis à leur sommet; le bord supérieur présente trois lobes larges et superficiels, caractère non indiqué par les auteurs, à ce que je crois.

Digitized by Google

tous les nœuds; les unes restent flottantes, les autres s'implantent dans le sol. Ces circonstances me paraissent être les causes qui donnent à cette plante un développement exubérant.

Ces faits rappellent à mes souvenirs mes observations anciennes sur les *Ranunculus* de la section *Batrachium* (1), sur lesquels j'ai constaté des modifications tout aussi intéressantes et beaucoup plus variées, suivant que leurs feuilles supérieures nagent sur l'eau tranquille, sont flottantes sur une eau courante, ou vivent hors de l'eau sur la terre humide. Les organes de la floraison et de la fructification permettent toujours de rapporter ces formes à leur type spécifique, sans compter les formes intermédiaires qui les rapprochent et les unissent.

(1) Godron, *Essai sur les Renoncules à fruits ridés transversalement* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1839, p. 8 à 41, *cum tabul.*, et *Fl. de France ;* Paris, t. I [1848], p 19 à 26).

Digitized by Google

ACADÉMIE DE STANISLAS

FONDATION HERPIN

PRIX A DÉCERNER EN 1881

Par testament du mois d'octobre 1871, M. le docteur Herpin (de Metz), décédé à Nice le 17 janvier 1872, a légué à l'Académie de Stanislas, *trois cents francs* de rente italienne, dont les arrérages devront être employés à décerner, tous les quatre ans, un prix à un « travail « concernant les questions scientifiques, agricoles, éco- « nomiques, statistiques ou historiques, se rapportant « particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne pro- « vince des Trois-Évêchés. »

C'est seulement au mois de novembre 1878 que l'Académie a été mise en possession de ce legs.

Elle a pensé qu'elle répondrait pleinement aux intentions du généreux testateur en décernant, en 1881, deux prix au lieu d'un seul, les arrérages qui se sont accumulés depuis le décès de M. le docteur Herpin permettant de disposer, cette fois, d'une somme de deux mille francs.

Digitized by Google

En conséquence, l'Académie de Stanislas a adopté les dispositions suivantes, pour les prix à décerner dans sa séance publique du mois de mai 1881.

1° PRIX DE MILLE FRANCS

Un prix de mille francs sera attribué à l'ouvrage jugé le meilleur, imprimé ou manuscrit, publié ou composé, du mois de janvier 1872 au mois de décembre 1880, sur des questions *scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques* se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des Trois-Évêchés.

Les ouvrages manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, *au plus tard le* 31 *décembre* 1880. Ils ne seront rendus en aucun cas, mais les auteurs auront toujours le droit d'en faire prendre copie.

S'il s'agit d'ouvrages imprimés, trois exemplaires devront être déposés à la date ci-dessus indiquée.

2° PRIX DE MILLE FRANCS

Un autre prix de mille francs sera attribué à l'auteur du mémoire jugé le meilleur sur la question suivante :

De la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, jusqu'à la réunion de cette province à la France, en 1766.

Pour ce concours, les mémoires devront également être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1880.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Digitized by Google

Les mémoires déposés porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces deux devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus; mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

Ne pourront être présentés les travaux ou mémoires qui auraient déjà obtenu une récompense décernée par l'une des Académies composant l'Institut de France.

Nancy, le 21 mars 1879.

Le Président de l'Académie de Stanislas,
G. TOURDES.

Le Secrétaire perpétuel,
SIMONIN.

Extrait du testament de M. le D^r HERPIN (Jean-Charles), *décédé à Nice (Alpes-Maritimes) le* 17 *janvier* 1872.

. . . . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre corres-

Digitized by Google

pondant, un titre de rente italienne cinq pour cent, numéros un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-trois et un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-deux, de trois cents francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

ART. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet des prix que j'ai institués, devront toujours être imprimés textuellement à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

Digitized by Google

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

Digitized by Google

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Nancy, 29, rue des Carmes.*

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879.

TITRES DES OUVRAGES.

Dr Abeille. — Fibromes interstitiels de l'utérus, six tentatives, six succès. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Académie de médecine. Rapport annuel de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, 1873 à 1878. — Rapports.... sur les vaccinations pratiquées en France, 1872 à 1876; 5 br. in-8°.

Album de Caranda (*suite*). — Les Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). 1878. Saint-Quentin, 1879; 1 br. in-4°, cart.

H. d'Arbois de Jubainville. — Les Études de linguistique et les rapports des langues indo-européennes avec les langues sémitiques. — Herculès (*suite*). — Trois sceaux inédits, 1217, 1231, 1239. — Seuchan Torpeist, poète en chef d'Irlande, et les Irlandais en Armorique. — Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne; 5 br. in-8°. — Le Dieu de la mort et les Origines mythologiques de la race celtique. Troyes, 1879; 1 br. in-8°. — Les Bardes en Irlande et dans le pays de Galles. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

A. Benoit. — Lunéville et ses environs. — III. L'Économiste Arthur Young. — Devaux-Panpan. — Le Frédéric Lazowski. Lunéville, 1879; 1 br. in-4°. — Notice nécrologique sur M. Dagobert Fischer.

F. Bergmann. — Die Edda-Gedichte der nordischen Heldensage. Strasbourg, 1878; 1 vol. in-12. — Thesen zur Erklärung der natürlichen Entstehung der Ursprachen. Strasbourg, 1879, in-12. — Der Jagdhund und der Fünfhundert-Zehn- und Fünfer in Dante's Commedia. Strasbourg, 1879; in-12.

P. Blier. — Jeanne d'Arc, poésie dramatique. Paris, 1878; 1 vol. in-12.

Ch. Bouchet. — De la Présence du lambda sur certains objets d'art des temps modernes; 1 br. in-8°.

A. Braconnier. — Description des terrains qui constituent le sol du département de Meurthe-et-Moselle, 1879; 1 vol. in-12.

A. Brémond. — Monographie de la seigneurie de Preisch (Luxembourg-Lorraine). Metz, 1879; in-8°.

C. Briquel. — Petite Faune. Nancy, 1879; 1 vol. in-12.

Bulletin administratif de la ville de Nancy. Nancy, 1878; in-8°.

A. Céruti. — Statuta communitatis Novariæ, anno 1777 lata. Novariæ, 1879; 1 vol. in-4°.

F. M. Chabert. — Chronique anonyme de 1684 à 1725 (Histoire de Metz). Metz, 1 br. in-8°. — Notice sur le bienfaiteur de Vouxey, l'abbé Duquesnoy. 1 br. in-8°.

F. de Chanteau. — Ancienne sépulture de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (Vosges). Le Cartulaire de Dom Claude Grandidier. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

Chautard. — Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Lille, 1877-1878. Lille, 1878; 1 br. in-8°.

A. Chenest. — L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans, au XIVe siècle. Paris, 1879; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

CLESSE. — Essai sur le patois lorrain, patois de Fillières (canton de Longwy). Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

Conférence littéraire et scientifique de Picardie. Statuts. Amiens, 1879 ; 1 br. in-8°.

A. DAGUIN. — Les Prussiens à Nogent (Haute-Marne) en 1870. — Notes sur Nogent (Haute-Marne). — Le Ninvau ; 3 br. in-8°. — Nogent et la Coutellerie de la Haute-Marne. Nogent, 1878; 1 vol. in-8°.

P. DECHARME. — Mythologie de la Grèce antique, avec 178 figures d'après l'antique. Paris, 1879; 1 vol. in-8°.

E. DELCOMINÈTE. — Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle. 1876-1877. Nancy, 1879; 1 vol. in-8°.

F. DÉNOIX DES VERGNES. — Gisors-Néauffles. Beauvais, 1879; 1 vol. in-18.

DUMONT (de Monteux). — A mes amis de la dernière heure, à propos d'une circonstance dermatopathique. Rouen, 1878; 1 vol. in-4°.

R. DUPRIEZ. — Les Fêtes nationales à Bousse l'an VI de la République française. Metz, 1879; 1 br. in-8°. — Peste et famine dans le pays de la Rosselle. Metz, 1879; 1 br. in-12. — Note sur un cimetière gallo-romain, découvert au Sablon, près Metz, en 1877. 1 br. in-8°.

Enquête décennale sur les institutions d'initiative privée destinées à améliorer l'état matériel et moral des populations de la Haute-Alsace. Mulhouse, 1878; 1 vol. in-4°.

Exposition universelle de Paris, 1878. Section belge. Catalogue officiel. Bruxelles, 1878; 1 vol. in-12.

CH. FABRE. — Renseignements photographiques (matériaux pour l'histoire primitive de l'homme). Paris; 1 br. in-8°.

FAYNOT. — De l'Origine de l'appel et des Cours d'appel (Cour d'appel de Nancy). Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

FLICHE. — Entomologie forestière. Note sur l'*Orchestes quercûs* L. 1 br. in-8°.

FLICHE et GRANDEAU. — Recherches chimiques sur les papilionacées ligneuses. 1 br. in-8°.

CH. FORTIER. — Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878. Évreux, 1879; 2 vol. in-8°.

AD. FRANCK. — Philosophes modernes étrangers et français. Paris, 1879; 1 vol. in-12.

Dr GARRIGOU. — Histoire de la découverte du mercure dans l'eau de la source du Rocher de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme). Toulouse, 1879; in-8°.

L. GERMAIN. — Donation faite par Hugues II, comte de Vaudémont, à l'abbaye de Saint-Mihiel du four banal de Courcelles, en 1221. — Note sur les armoiries de Diane de Dommartin, marquise d'Havré, sculptées dans la chapelle castrale de Fénétrange. 2 br. in-8°.

H. GLEY. — Rapport sur l'expédition polaire anglaise en 1875-1876, par M. V. A. Maltebrun. In-8°.

GODRON. — De l'Hybridation dans le genre *Papaver*. — Histoire des premières découvertes faites aux environs de Nancy des produits de l'industrie primitive de l'homme. — Le Rôle politique des fleurs. — Les Cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Meuse. Nancy, 1879; 4 br. in-8°.

Ch. GRAD. — L'Agriculture et la protection du travail national, discours prononcé au Reichstag le 23 mai 1879. 1 br. in-8°. — Discours prononcé au Reichstag le 1er juillet 1879. — Elsass-Lothringen vor dem Reichstage. Verhandlungen über den Gesetzentwurf.

E. GRANDGAIGNAGE. — Histoire du péage de l'Escaut. Bruxelles, 1878; in-8°.

E. DE GUERLE. — Edgar Quinet. Paris, 1876; 1 br. in-8°. — Milton, sa vie et ses œuvres. Paris, 1868; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Abbé GUILLAUME. — Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

CH. HERMITE. — Sur l'intégrale : $\int_0^1 \frac{z^{a-1} - z^{-a}}{1-z} dz$.

— Sur une extension donnée à la théorie des fractions continues, par M. de Tchebychef. Berlin; 1 br. in-4°. — De l'Indice des fractions rationnelles. 1 br. in-8°.

M. C. HUSSON. — Recherches micrographiques sur les cires et les beurres utilisés en pharmacie. — Étude sur le café et le thé. 2 br. in-8°. — Toul au point de vue municipal, 1790-1815. Toul, 1879; 1 br. in-8°.

Introduction à la bibliographie de Belgique. Bruxelles, 1877; 1 vol. in-8°.

N° 3 du *Journal de l'instruction primaire*, 1879.

L. JOUVE. — Étude géographique sur le ban et les possessions de Senones, jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°. — La Colline des Eaux, promenade archéologique. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°.

P. DE JOSEFOWICZ. — Nouvelle Idée de l'infini, ou Force, Chaleur, Lumière considérées comme unique principe de la métaphysique et de la philosophie. Paris, 1875; in-8°.

E. LALLEMENT. — Rapport au Conseil municipal sur la réorganisation du service médical municipal et sur la création d'un bureau municipal d'hygiène. Nancy, 1879; 1 br. in-8°. — Tumeurs polypiformes de la face postérieure de la portion prostatique de l'urèthre. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Les Mutilations de l'œuvre de Stanislas; les appointements du roi de Pologne en Lorraine. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

L. LANDAU. — Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue Nicole. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

Ch. Laprévote. — Numismatique lorraine. Atelier de Lunéville. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

H. Lepage. — L'Hôpital de Gerbonvaux et la Chapelle de Bermont. Nancy, 1879; 1 br. in-8°. — M. Domergue de Saint-Florent. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

L. Leupol. — Conseils aux élèves. Nancy, 1879; in-12.

J. Lieblein. — Lettre à M. E. de Saulcy; 1 br. in-8°.

A. Luxer. — Les Principales Institutions judiciaires du duché de Lorraine (Cour d'appel de Nancy). Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

R. Malherbe. — Société libre d'émulation de Liége. — Liber memorialis. 1779-1879.

Abbé Mathieu. — L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et de Bar, d'après des documents inédits, 1698-1789. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°.

Mathieu. — Statistique forestière, avec un atlas gr. in-folio; Paris, 1878 (texte); 1 vol. in-4°.

A. Maury. — Rapport sur les Archives nationales pour les années 1876 et 1877. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

J. Ménant. — Notice sur quelques cylindres orientaux. — Notice sur quelques empreintes de cylindres du dernier empire de Chaldée. Paris, 1879. — Les Cylindres orientaux du cabinet royal des médailles à La Haye. Paris, 1875; 3 br. in-8°.

A. de Metz-Noblat. — Résumé d'un cours d'économie politique fait à la Faculté de Nancy. Paris, 1880; 1 vol. in-12, avec une brochure.

A. Netter. — De l'Intuition dans les découvertes et les inventions, ses rapports avec le positivisme et le darwinisme. — Strasbourg, 1879; 1 vol. in-8°.

Dr Nivelet. — Quelques Mots sur deux causes trop négligées de l'anémie et de la phthisie pulmonaire. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

E. Olry. — Notice sur le village de Germiny. Nancy, 1877; 1 br. in-8°.

J. A. C. Oudemans. — Die Triangulation von Java, ausgeführt vom Personal des geographischen Dienstes in neerländisch Ostindien; im Haag, 1878; 1 vol. in-4°.

Fr. Paves. — Idyllia aliaque poemata de Insubrium agricolarum in Transatlanticas regiones demigratione. Amstelodami, 1878; 1 vol. in-8°.

Poincaré. — Recherches expérimentales sur les effets des vapeurs de sulfure de carbone. 1 br. in-8°.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal. Nancy, 1878; in-8°.

A. Prost. — Le Monument de Merten. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Notice sur les collections des monuments de la bibliothèque de Metz. Paris, 1877; 1 vol. in-4°.

A. Rambaud. — Histoire de Russie. Paris, 1878; 1 vol. in-12.

J. Renauld. — Henri de Lorraine, duc de Guise, 1550-1588, et Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, son épouse, 1548-1639.

Ch. Robert. — Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux. Bordeaux, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robert. — Essai sur la topographie et la géologie du canton de Sézanne. Vitry-le-Français, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robin. — Travaux de réforme dans les sciences médicales et naturelles (*suite*). Paris, 1878.

P. Rousselot. — L'Obligation de l'enseignement primaire. Paris, 1879; 1 br. in-8°.

C. A. Salmon. — Conférences sur les devoirs des hommes. Paris, 1878; 2 vol. in-12.

René de Semallé. — De l'État présent et futur des Peaux-Rouges. Paris, 1 br. in-8°.

E. Simonet. — La Vision de Jeanne d'Arc. Neufchâteau, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

E. SIMONIN. — De l'Emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy. Paris, 1879; 1 vol. in-8°. (Tome II, 2e partie.)

M. O. TERQUEM. — III. Les Foraminifères et les Entomostracés-ostracodes du pliocène supérieur de l'île de Rhodes. Paris, 1878; 1 vol. in-4°.

ST. THOMAS. — Courte notice sur Malzéville. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Université catholique de Lille. Séance solennelle de rentrée, 12 novembre 1878. Lille, 1878; 1 br. in-8°.

F. VAN DER TAELEN. — Les Pays-Bas dans les temps anciens. — La Belgique. — L'Inquisition. Bruxelles, 1866; in-8°.

J. VERRINE. — Architectes et ingénieurs. Étude d'après les programmes de l'Académie des Beaux-Arts pour le prix Bordin de 1878. Caen, 1878; 1 br. in-8°.

Verslag der Viering van het Honderjarig Beestan van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wettenschappen of 1 juin 1878. Batavia, 1878; 1 vol. in-4°.

VIRLET. — Notice sur l'emploi du baromètre pour les avertissements agricoles. Châlons-sur-Marne, 1879; 1 br. in-8°.

VOLPICELLI. — Sur les Corrélations des effets physiques pour confirmer la nouvelle théorie de Melloni sur l'induction électro-statique. Rome, 1 br. in-4°.

DE WARREN. — Les Comtes de Warren. Annales et portraits de famille, 940 à 1879. Saint-Nicolas-de-Port, 1878; in-8°.

A. WAUTERS. — Les Libertés communales en Belgique. Bruxelles, 1878; 2 vol. in-8°.

A. ZUNDEL. — La Dépécoration ou diminution relative du bétail de l'Europe occidentale. Strasbourg, 1879; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879-1880

ABBEVILLE. — Société d'émulation (Mémoires de la).

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Mémoires de l').

ALEXANDRIE (Égypte). — Institut égyptien à Alexandrie (Bulletin et Mémoires de l').

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Mémoires de l').

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMIENS. — Société Linnéenne de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMSTERDAM (Hollande). — Verhandelingen der köninklijke Akademie-Letterkunde-Wetenschappen.

ANGERS. — Société académique.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie d'Angers).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletin de la).

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (Mémoires de la).

BAR-LE-DUC. — Société du Musée.

BERLIN (Allemagne). — Akademie der Wissenschaften.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (Bulletin de la).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Mémoires de la).

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Actes de l').

BORDEAUX. — Académie ethnographique de la Gironde (Annales de l').

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (Mémoires de la).

BORDEAUX. — Société Linnéenne (Actes de la).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Abhandlungen vom naturwissenschaftlichen Vereine.

BREST. — Société académique (Bulletin de la).

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine (Mémoires couronnés et mémoires du concours des savants étrangers).

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts (Mémoires et bulletin, mémoires couronnés et annuaire).

BRUXELLES (Belgique). — Observatoire royal de Bruxelles. (Annales de l').

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique, jardin zoologique.

CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.

Digitized by Google

CAEN. — Société d'agriculture et du commerce (Bulletin de la).
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des beaux-arts (Bulletin de la).
CAHORS. — Société des études (Bulletin de la).
CAMBRAI. — Société d'émulation (Mémoires de la).
CANNES. — Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de l'arrondissement de Grasse.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires de la).
CHARTRES. — Société archéologique.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles (Mémoires de la).
CHRISTIANIA (Norwége). — Université royale de Norwége.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (Mémoires de l').
COLMAR. — Société d'histoire naturelle (Bulletin de la).
COMPIÈGNE. — Agronome praticien.
CONSTANTINE. — Société archéologique (Recueil de notices et Mémoires de la).
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DIJON. — Journal de l'agriculture de la Côte-d'Or.
DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.
ELBEUF. — Société industrielle (Bulletin des travaux de la).
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges (Annales de la).
ÉVREUX. — Société industrielle.
ÉVREUX. — Société libre d'agriculture.
GENÈVE (Suisse). — Société biblique.
GENÈVE (Suisse). — Société de lecture.
GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.
HAMBOURG-ALTONA (Allemagne). — Abhandlungen aus dem Gebiete der Naturwissenschaften.
HARLEM (Hollande). — Archives du Musée Teyler.

Digitized by Google

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij.

HARLEM (Hollande). — Société hollandaise des sciences.

KIEL (Allemagne). — Schriften der Universitæt.

KÖNIGSBERG (Allemagne). — Schriften der kön. physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences naturelles (Bulletin de la).

LE HAVRE. — Société nouvelle d'études diverses.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Bulletin de la).

LIÉGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois (Bulletin de l').

LIÉGE (Belgique). — Société d'émulation.

LIÉGE (Belgique). — Société géologique de Belgique (Annales de la).

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société des architectes du département du Nord.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts (Mémoires de la).

LIMOGES. — Société archéologique (Bulletin de la).

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura (Mémoires de la).

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut royal grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques et section historique.

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Commission météorologique.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire naturelle.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

MARSEILLE. — Société de statistique.

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ. — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — R. Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation de l'Allier.

MUNICH (Allemagne). — Abhandlungen der math.-phys. Ges.

MUNICH (Allemagne). — Almanach der Akademie der Wis senschaften.

MUNICH (Allemagne). — Annalen der königlichen Sternwarte.

MUNICH (Allemagne). — Sitzungsberichte der Math. Phys. Ges.

NANCY. — Le Bélier, journal d'agriculture.

NANCY. — Revue médicale de l'Est.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain (Mémoires et journal).

NANCY. — Société centrale d'agriculture (Annales du Bon cultivateur).

NANCY. — Société de médecine (Compte rendu des travaux de la).

NANCY. — Société des sciences (Bulletin de la).

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut des États-Unis d'Amérique). — Transactions of the Conneticut Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts (Annales de la).

NÎMES. — Académie du Gard.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

PARIS. — Académie de médecine (Bulletin de l').
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — École polytechnique (Journal de l').
PARIS. — Institut national de France (Journal de l'investigateur).
PARIS. — Institut des provinces et des congrès scientifiques.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal des travaux de l'Académie nationale.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue bibliographique ou Polybiblion.
PARIS. — Revue de la langue et de la littérature hindoustanies.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue politique et littéraire.
PARIS. — Revue scientifique.
PARIS. — Société asiatique (Journal de la).
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société entomologique de France.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
REIMS. — Académie.
RIO DE JANEIRO (Brésil). — Archivos du Museum nacional.
ROCHEFORT. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROME (Italie). — Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Atti della reale Accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
ROUEN. — Société d'émulation (Bulletin de la).
SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne (Bulletin de la).

Digitized by Google

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences. Bulletin historico-philologique. Bulletin physico-mathématique. Mémoires.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Bibliothèque impériale.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Société d'archéologie et de numismatique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Königl. Vetenskaps Akademiens-Förhandligen-Handlingar Lefnads teckningar-Bihang.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie (Compte rendu de la).

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles (Bulletin de la).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire (Annales de la).

TRIESTE (Autriche). — Societa Adriatica di Scienze naturali (Bolletino della).

TRONDJEM (Norwége). — Académie royale des sciences de Norwége.

TROYES. — Société académique d'agriculture (Mémoires de la).

TURIN (Italie). — Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino.

TURIN (Italie). — Bolletino meteorologico ed astronomico del regio osservatorio del Università di Torino.

VALENCIENNES. — Revue agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan (Bulletin de la).

VERDUN. — Société philomathique (Mémoires de la).

Digitized by Google

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales.

VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales (Mémoires de la).

VIENNE (Autriche). — Jahrbuch der geologischen Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — Mittheilungen der geographischen Gesellschaft.

VIENNE (Autriche). — Zoologisch-botanische Gesellschaft. Verhandlungen.

VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution-Annual Report. Contributions to Knowledge.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne.) — Jahrbücher des Nassauischen Vereins für Naturkunde.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1880.

BUREAU.

—

Président d'honneur : M. le B^on^ DE DUMAST.
Président : M. E. DUBOIS.
Vice-Président : M. LIÉGEOIS.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Questeur : M. VIANSSON.
Secrétaire annuel : M. FLICHE.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846; Membre titulaire depuis le 1^er^ février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831), faubourg Stanislas, 12.

1876. 3 Mars. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats (Membre titulaire depuis le 18 juin 1869), rue Montesquieu, 8.

2 Juin. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut [Académie des Inscriptions et Belles-Lettres] (Associé depuis le 5 juin 1817, Titulaire du 13 avril 1826 au 2 juin 1876), place de la Carrière, 38.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences. Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), rue Désilles, 3.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur honoraire de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841), rue des Carmes, 29.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850), place de la Carrière, 18.

1851. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue de la Monnaie, 8.

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859), rue du Tapis-Vert, 1.

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860), faubourg Saint-Georges, 10.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

Digitized by Google

1864. 17 Nov. M. LECLERC, premier Président honoraire de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864), faubourg Saint-Jean, 15.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837), rue de Strasbourg, 97.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1870. 11 Mars. M. Ernest DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit civil approfondi dans ses rapports avec l'enregistrement (Associé depuis le 1er juin 1866), rue de Boudonville, 14.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Conseiller à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 34.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, ancien Avocat général à la Cour d'appel, place Saint-Georges, 40.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue Saint-Dizier, 135.

M. RENAULD, Juge suppléant au Tribunal (Associé depuis le 26 avril 1872), rue Callot, 9.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville, rue de Metz, 6.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, Grande-Rue, 185.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

Digitized by Google

1877. 9 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain, Doyen de la Faculté de Droit, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 59.

M. VIANSSON, Agriculteur, secrétaire de la Compagnie du canal de l'Est, rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, rue Stanislas, 102.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22.

3 Mai. M. GÉRARD, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, rue de la Source, 4.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), faubourg Saint-Georges, 28.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

M. N. . .

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collége de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

Digitized by Google

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Membre titulaire du 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres. (Membre titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

Digitized by Google

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, ancien Recteur de l'Académie de Lyon, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences morales et politiques] (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1854).

1877. 9 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1856; Titulaire depuis le 22 janvier 1857).

16 Fév. M. LACROIX, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, rue Servandoni, 9 (Titulaire depuis le 17 novembre 1851).

Digitized by Google

1877. 23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien Préfet de police (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens (Somme) (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872; membre titulaire depuis le 5 décembre 1873).

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire depuis le 1er mai 1874).

1880. Janv. M. JALABERT, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 à janvier 1880).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, n° 57.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, place Saint-Jean, 41.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

M. FRÉCOT, Inspecteur général des ponts et chaussées, rue Jeanne-d'Arc.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÈTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy, Grande-Rue, 66.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 67 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle).

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadron au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue des Saints-Pères, 9.

2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, ancien Principal du Collége de Sarrebourg, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Constantine (Algérie).

Digitized by Google

1859. 16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Député de Meurthe-et-Moselle.

1862. 4 Avril. M. DEBLAYE, ancien Curé à Coussey (Vosges).

4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

3 Juin. M. BONNE, Avoué et Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue de Madame, 27.

1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.

6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.

1874. M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Professeur de Belles-Lettres, 18, rue d'Erlanger, à Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRANDOEURY, Ingénieur, à Saint-Étienne.

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Nancy.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Chef d'escadrons d'état-major, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur au petit Séminaire de Pont-à-Mousson.

M. CASPARD, Organiste, à Luneville.

M. PEIFFER, Commandant d'artillerie en retraite, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Lycée d'Épinal.

M. SERGENT, ancien Avocat général, à Épinal.

1880. 4 Juin. M. PUTON, Professeur à l'École forestière de Nancy.

M. A. DE METZ-NOBLAT, Homme de lettres, à Nancy, rue de la Ravinelle.

M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, Quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

Digitized by Google

1840. 6 Fév. M^me^ Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan).

1842. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Avr. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Correspondant de l'Institut, Archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

Digitized by Google

1857. 10 Juill. M. CHERBONNEAU, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Alger.

18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, Scharrach, par Marlenheim (Basse-Alsace).

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Fermentin (Calvados).

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. M^me^ Esther SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

7 Août. M. le baron DE GERANDO, premier Président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

Digitized by Google

1873. 19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy.

4 Déc. M. GARRIGOUX, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 Mai. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Garde général des forêts, à Bayonne.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 16 Mars. M. DUMONT DE MONTEUX, Docteur en médecine, à Rennes.

21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique,* 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 7 Fév. M. VESSERON, Avocat, à Sedan (Ardennes).

20 Juin. M. Ambroise THOMAS, directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Officier de marine.

Digitized by Google

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

Digitized by Google

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Frédéric DE HELLWALD, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt, près Stuttgart.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas îles Canaries (Espagne).

1876. 7 Juill. M. le lieutenant-colonel Baron DE HOBEN, Vice-Consul de plusieurs puissances à Alger, Membre de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Compte rendu de l'année 1879-1880, par M. Frédéric Duvernay.	I
J.-B. Mougeot, par M. Fliche.	XXIV
Notice sur S. J. Bexon, par M. Boulangé	LXIII
Réponse du président, M. Adam, aux récipiendaires.	LXXXVII
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Leupol	XCIV
Discours prononcé aux obsèques de M. Renard, au nom de l'Académie de Stanislas, par son président, M. Adam	CII
Un chapitre de l'histoire littéraire française (Renaissance de la rime riche), par M. P. G. de Dumast	1
Le dictionnaire de l'Académie française et l'agriculture, par M. Viansson.	29
Ex-voto du duc Antoine de Lorraine en reconnaissance des victoires qu'il remporta en Alsace sur les Rustauds, en 1525, par M. Morey.	34
Le général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte, d'après ses mémoires inédits, par M. Debidour.	62
La céramique péruvienne de la Société d'études américaines, fondée à Nancy, notice descriptive avec planches, par M. Jules Renauld	200
Pouillé scolaire ou inventaire des écoles dans les paroisses et annexes du diocèse de Toul, avant 1789 — de 1789 à 1833, par M. Maggiolo	221
Statistique du droit international, par M. Ernest Dubois. . . .	333
Modifications qu'éprouvent les plantes des lieux humides ou des eaux tranquilles lorsqu'elles se développent accidentellement dans une eau courante, par D. A. Godron.	358

Digitized by Google

Pages.

Fondation Herpin, prix à décerner en 1881. 365
Programme du prix de chimie appliquée, fondé par feu M. Paul Bonfils et décerné par l'Académie de Stanislas. 369
Liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie. 371
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1879-1880. . . . 379
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 387

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Acad
4 4
758-(131
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
3764
S.L.N.F.
Vente
du
28-10-1938

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1880

CXXXIe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J 131

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google